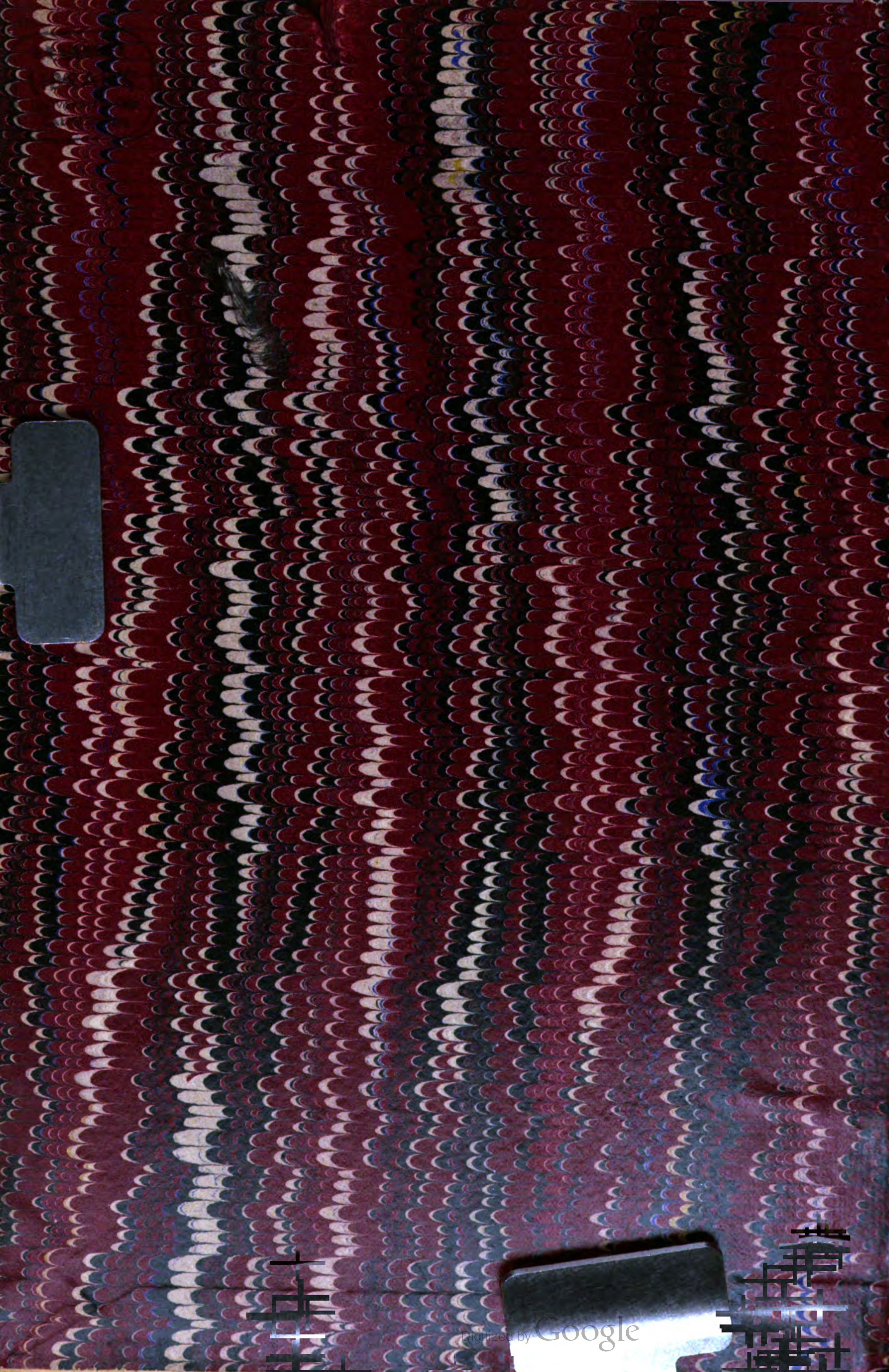


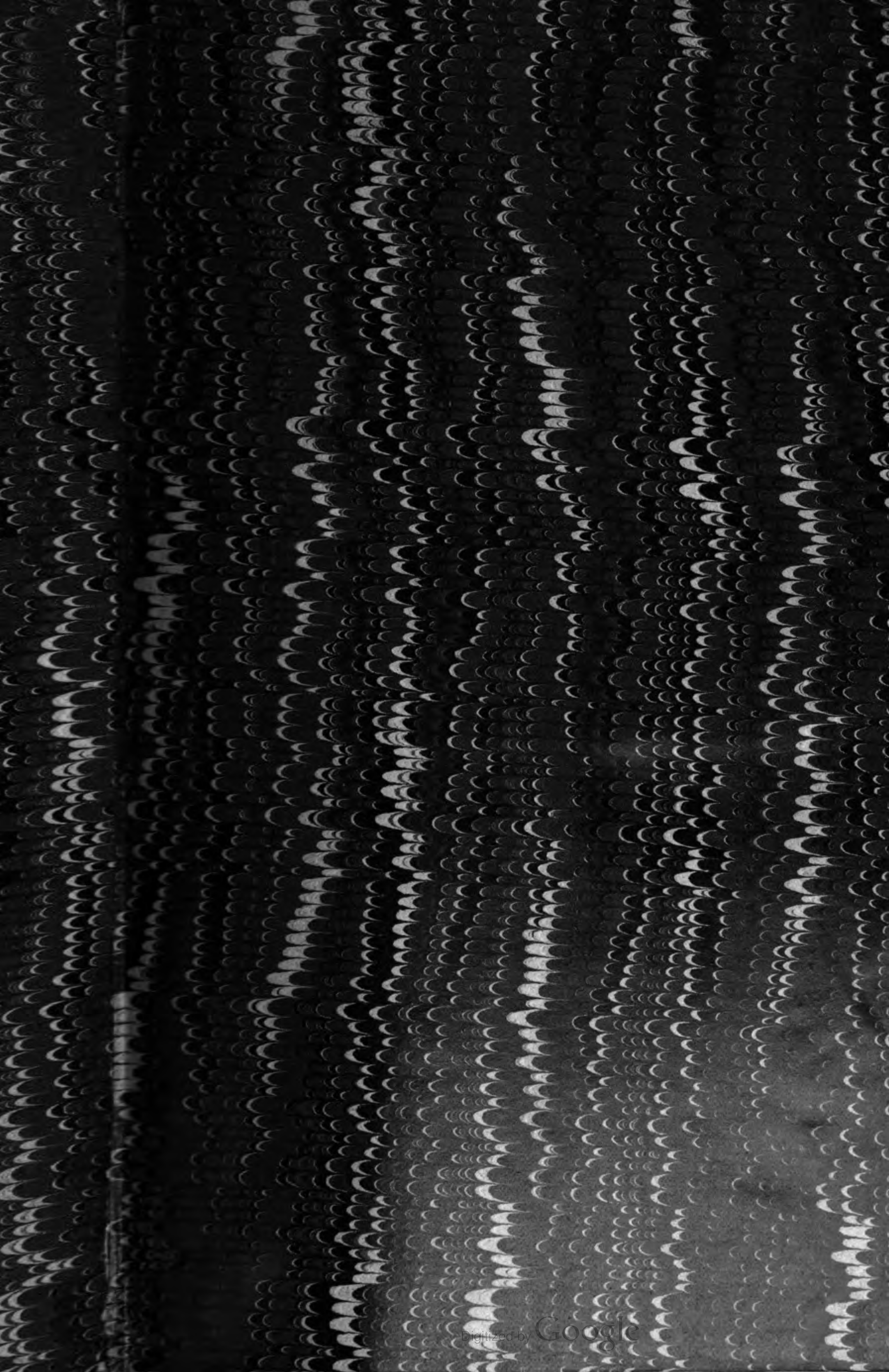
Quatrième Année
1896

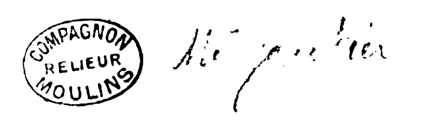
Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais

Bulletin Revue

MOULINS
IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE
SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS






COMPAGNON
RELIEUR
MOULINS

Société

D'ÉMULATION ET DES BEAUX-ARTS

du Bourbonnais

Société

d'Emulation & des Beaux-Arts

Du Bourbonnais

Bulletin Revue

PUBLICATION MENSUELLE

Suite au « Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier » et aux « Annales bourbonnaises »

TOME QUATRIÈME

MOULINS

IMPRIMERIE ETIENNE AUCLAIRE

SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS

1896



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1896.

Séance du 8 décembre 1895.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON LE FEBVRE

Etaient présents : MM. le baron Le Febvre, Doumet-Adanson, Bertrand, Pérot, Yves, Bourdelier, Delaigue, Seulliet, Claudon, Grégoire, E. Cavalier, Vié, Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion, entre autres le *Centre médical et pharmaceutique*, organe officiel de la Société des Sciences médicales de Gannat.

M. le Président donne communication d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique concernant la 20e réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

M. Pérot a reçu de M. de Froment la copie d'une délibération des habitants d'Evahon (Evaux), dépendant autrefois de la généralité de la ville de Moulins, en date du 28 novembre 1666, à l'effet de s'imposer pour réunir les fonds nécessaires aux réparations des murailles et portes de la ville, et défendre l'établissement de l'Election que les villes d'Aubusson et de Montaigu voulaient s'approprier. »

M. Bertrand indique dans une longue note les découvertes archéologiques faites par lui dans le département, ces temps derniers.

1

M. Eugène Cavalier signale au Conservateur du Musée des débris de sculptures, statues, qui se trouvent à divers endroits, entre autres à Saint-Voir.

M. Pérot donne ensuite un compte rendu du trésor trouvé dans cette dernière localité.

M. Doûmet-Adanson lit un nouveau fragment du manuscrit inédit de Mme Aglaé Adanson, qui a pour titre : *Au fur et à mesure ; Suite de mes Pensées imprimées.*

Les demandes de souscriptions pour l'Exposition des Beaux-Arts en 1896, pour le monument que la ville de Dôle va élever à Pasteur et pour la statue du peintre Corot sont renvoyées à une séance ultérieure, M. le Trésorier devant être consulté.

La Société décide que les membres des diverses commissions sont maintenus dans leurs fonctions respectives.

Dans la commission d'histoire naturelle, M. Treyve remplace M. Lassimonne, démissionnaire.





DISCOURS,

Sur l'interprétation des Eloges, Devises, Emblêmes, et Inscriptions de l'Arc Trionfal érigé à l'antrée du Roy an sa ville de MOULINS *le 26 Septembre 1595*

(*Suite*)

Le troisième étage de nos Arcs Ioniques n'a point de frize, d'autant que la Cornice dessand fort bas à un pouce de la moulure qui sert d'Architrave. J'ay fait anrichir les intervales de chapeaus de fleurs de soucis, d'heliotropes, de lyres à l'antique, de Lauriers, d'Arcs, de carquois et de flammes, tous corps propres à Apollon, et y ay pratiqué deus tablétes, an la gauche y a ce mot.

SIGNA DABIT. et an la droite CERTA SEQUENTUR. Pris des Georgiques, où le Poëte parle des Predictions qui se peuvent tirer de la disposition de l'Air par le moyen du Soleil. *Sol tibi signa dabit.*

Le Soleil te le montrera par signes. et peu apres

Solem certissima signa sequentur. Car *signes tres certains toujours le Soleil suivent*, ce que j'ay transféré au presage de l'affranchissemant des miseres de la France au retour de son clair soleil : là finissent nos trois étages et leur ornemant, an front et premier aspect.

Toutes les autres faces sont rustiquées, sinon que j'ay réservé aus deus flancs, gauche et droit, deus targettes, an l'une desquelles j'ay mis ces mots,

UT LIMINA VICTOR INIRET.

Afin que le vainqueur vint antrer par ces portes.

Et an l'autre :

NON SORTE NEC ARTE.

Ny par rancontre ny par artifice, s'antand : *nous honorons nôtre vainqueur : mais par zele et devoir.*

A céte première voye d'Arcs par où le Roy devoit passer des deus côtés, j'ay fait regner six toises de barrieres couvertes an formes de jumelles de portaus, par dehors, an l'une desquelles à gauche sont peints force trophées d'armes par bas : et au milieu les six modes des Couronnes antiques données aus vainqueurs : savoir l'obsidionale ou desassiejante graminée, de l'herbe apelée graminée : la Murale, de creneaus de murs : la Civique de chêne : la Navale de Rostres ou becqs de Navires : la Castrense, de palis ou pieus, pour camper : l'Imperiale de Laurier : et ces mots regnans tout du long.

PULCHRUM PEPERISSE LABORE.

Cela est beau de se les être toutes acquises par son labeur comme a fait nôtre vainqueur. An la droite sont peints des Sceptres, ausquels sont attachés avec la ceinture (que nous apelons icy communemant l'esperance de Bourbon) les Ecussons des Armoiries de toute la race des Bourbons, qui sont aujourd'huy proches parans du Roy, Monseigneur le Prince de Condé, Monseigneur le Prince de Conty, Monseigneur le Comte de Soyssons, et Monseigneur le Duc de Montpansier : et ce mot an un rouleau voletant à l'antour des Ecussons.

Devise qui n'apartient qu'au Roy seul.

SIC NOS IN SCEPTRA REPONIS.

Ainsi tu nous remets aus Sceptres paternels (disent les Ecussons au Roy, pris de Virgile où Venus se plaint à Jupiter des traverses que Junon donnoit à Enée : et luy fait ce reproche, *Sic nos in Sceptra reponis? Est-ce ainsi que tu nous remets dans les sceptres paternels?* comme le voulant accuser d'avoir manqué de parole : et moy au contraire, je le tire an l'affirmative, par maniere d'actions de graces que randent au Roy les Princes de son sang.

Antre les devises de la maison de Bourbon, dont nous avons parlé cy-dessus : la Ceinture avec le mot, Esperance, est la plus commune et celebre pour étre peinte et taillée an infinis androits de ce Royaume, et an leurs Duchés et aillieurs; mêmes à Paris, an l'Hôtel et Chapele de Bourbon, et aus portes mêmes du portail du gay du Louvre. Tout le monde le void, an discourt, et châcun selon son sans. Voilà pourquoy il sera pardonnable à moy qui ay toujours été nourry antre les fleurs de lis et ceintures de la maison de Bourbon, an leurs Châteaus de Moulins et du Parc de Beaumanoir, dont je suis Capitaine, d'an dire mon avis, et d'y philosopher, comme aus étrangers.

Il y a lon-tans que l'on est an quête de l'intellect de céte devise. Le feu Roy Henry III, de tres-loüable memoire, étant un jour an l'an 1582, venu voir les Cartes Chorographiques de la plu-part de son Royaume dans mon cabinet an son château de Moulins, où ma Bibliotheque étoit dressée, fit céte question à ceus qui se trouverent pres de sa Majesté capables des devises et secrets de l'antiquité, qui confesserent ingenuëmant de n'avoir jamais penetré au sans de céte ceinture : ne se trouvant point qu'il y eût du symbole d'une ceinture et d'une Esperance; ny qu'elle l'eût jamais represanté dans les Hieroglyphes antiques : si ce n'est que ce mot samble vouloir dire que ces Princes esperassent à leur tour ambrasser l'Etat comme la Ceinture fait le corps : toutesfois cela ne satisfaisant pas sa Majesté, elle voulut m'an faire dire ce que j'an avoy peu méditer, durant ma longue nourriture an ces maisons

de Bourbon, tant du vivant de feu mon pere, avec luy, que depuis son decés.

Interprétation de l'ancienne devise de Bourbon, la Ceinture d'Esperance.

Je ne pense pas, Sire (commançay-je à l'heure) que les grans Princes des siecles passés, receussent indifférammant des devises de la main de toutes personnes, sans avoir été premieremant concertées, antre les plus eminans an savoir de leus principaus Conseillers : les serviteurs antandus ont interêt que ce qui paroît ainsi inseparablemant attaché au nom et armes de leurs Maîtres, se voye bien et sagemant invanté et non pas à l'étourdie par quelque cerveau léger : comme le bâton noüeus de la maison d'Orléans, et le rabot de celle de Bourgogne, qui presageoient les querelles, meurtres et guerres cruelles qui depuis avindrent des partialités et ligues de ces grans Princes. Je tiens que nôtre devise de la Ceinture, fut invantée par quelque Jurisconsulte serviteur de la maison de Bourbon. Pour ce que la raportant à ce que les Hieroglyphes anciens la prenoient pour marque de la force comme elle est dans les saintes létres : elle répond à la ceinture de dignité que l'on acqueroit à la suite d'un Prince souverain : cela se void particulieremant aus Ordonnances des Ampereurs Theodose et Valentinian au 12. du Code an la Loy 2. sous le titre de garder le rang des dignités. *Ut dignitatum ordo servetur :* où ces mots sont exprés, *Qui præsentes in Comitatu illustris dignitatis cingulum meruerint*, avec la forme prescrite aus autres charges et dignités, lesquelles on n'honoroit pas de ceinture, bien qu'il y eût de la dignité que la Loy dit, *quibus absentibus sine cingulo mittuntur illustris insignia dignitatis.* Il y a aussi le *cingulum militare.* Le Baudrier une ancienne marque de Noblesse comme celuy qu'Enée reconnut à Turnus dont il avoit dépoüillé ce jeune Prince Pallas. *Lato Baltheus auro*, après l'avoir tué, aussi fut ce Baudrier occasion qu'Enée ne voulut pas donner la vie à Turnus abatu sous luy.

..... *Tu ne hinc spoliis indute meorum*
Eripiêre mihi ?.....



Je sçay bien que ce *cingulum*, ces dignités sans ceinture et celles avec ceinture s'interpretent des charges et administrations publiques avec jurisdiction ou sans jurisdiction, avec autorité et puissance, ou sans autorité ny puissance, an la Loy 3. du même livre 12. du Code au traité *de Domesticis*, que le Docteur Alciat interprete, de ceus qui sont des affaires du Prince : le texte veut que ceus qui auront été absans d'aupres la personne du Prince l'espace de cinq ans, soient dépoüillés de la ceinture, *Quinquennium autem si fuerit divagatus*, dit l'Ampereur, *ipso iam cingulo spoliandus est.* On dit aussi que *cingulo spoliari*, est autant qu'étre revoqué d'une charge ou commandemant. Mais l'intellect des auteurs de nôtre devise a été, qu'ils prenoient ce *cingulum*, ou ceinture pour la marque des plus grandes et premieres dignités de l'Etat : et signifie ancore la force, la valeur. *Indutus est Dominus fortitudinem et præcinxit se*, dit le Psalmiste : ils prindrent donc an ce sans la Ceinture pour le corps de la devise : et le mot Esperance pour l'ame, laquelle n'étant pas une même avec la Ceinture, convient fort bien pour céte raison, à quoy ceus qui ne sont pas versés an l'antiquité ne peuvent pas avoir pris garde. C'est que les fleurs de lis, signifient l'Esperance aus anciens Hieroglyphes : vous voyés ancor' aus antiques Medaillons d'Adrian une victoire qui porte un lis an la main, et ces mots autour, SPES PUBLICA : il y an a d'autres de luy-même, avec le même lis : et céte inscription, SPES P.R. an ceus d'Auguste, le lis montré par la victoire, SPES AUGUSTA. Ainsi nos Princes vouloient dite, *Nous esperons qu'avec la valeur nous maintiendrons le rang et la dignité que la Nature nous a donné.* Ils ont eu raison de l'esperer, quelque ampêchemant que l'on leur ait aporté au contraire. Dieu leur fait maintenant cueillir le fruit de leur esperance par le moyen, la valeur et le bonheur du Roy chef tres-auguste de leur Royale maison de Bourbon, contre la volonté et l'opinion de beaucoup de gens, et y sont venus an un tans qu'il y avoit le moins d'aparance au cours des affaires du monde.

Les lis Hieroglyphes d'Esperance.



Je fis ambellir les vuides des 4. faces du grand portail par où le Roy passa, de ces Ceintures : et au lieu d'y mettre le vieil mot, *Esperance*, je mis ceus-cy.

IAM SPE POTIUNTUR AVITA.

Ils jouyssent à stheure de l'esperance de leurs Ayeuls. Voilà que c'est de la Ceinture d'Esperance de Bourbon qui a donné à réver à tant de gens.

An la face de derriere le corps des Arcs, pour être de la même capacité que l'aspect du front, j'ay fait sur le rustique loger une table où étoit inscrit cét Eloge an létre majuscule.

D. D. D. D.

Virtuti, Victoriæ, Famæ ac Memoriæ Perennib.

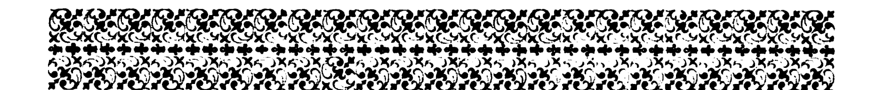
D. ERRECI Gallor. et Navarr. Reg. Christianiss. potentiss. invictissimique dulcissimam cognominis et Suor. primigeniæ Patriæ Metropolin tanquam Postliminio fœliciter et auspicato revisent. Pii. Cives Piissimum Imperator. tot tantisque tropæis insignitum, Sacrum caput Avitâ at mage redivivâ et propriâ Lauru redimitum Pio et Supplici cultu Suum Soli huius Tutelarem, propitiumque Genium, et Nativum Pignus faustissimæ Regum Parentum Confarreationis iugalib. heîc auspiciis initæ Prosequent. Amplect. et Summissé Deosculant. Proni, Supplices, Venerabundi in æviter. Novi Tropæi Alexicaco Suo.

MONIMENT.

PP. DD. SS.

Tout étant ainsi tumultuairement, et à la hâte posé, apareillé et dressé, sa Majesté arriva et fit son antrée par le fauxbourg des Carmes an sadite ville de Moulins le Mardy vingt-sixième jour de Septambre, mil cinq cens nonante cinq, ayant trouvé sur le grand chemin de Lyon à une lieuë de la ville, les compagnies d'icelle, et des fauxbours an armes an nombre de pres de quatre mille hommes fort bien vétus et armés. A quoy sadite Majesté monstra de prandre un singulier plaisir, et loüa nôtre petit appareil : duquel elle peut dire que *Materiam superabat opus.* Et me commandant à l'heure même de luy expliquer le sans de toute céte œuvre ; J'an ébauchay la presante interpretation à la hâte, pour la presanter à sa Majesté : ce que je fis le landemain vingt-septième dudit mois qu'elle partit pour s'an aller an dilijance au secours de la Picardie, menassée par l'annemy.





AU FUR ET A MESURE

SUITE A MES PENSÉES IMPRIMÉES

PAR Mme AGLAÉ ADANSON. (Autres Extraits).

PENSÉE

— Je pense avec le philosophe Al-Gazel, l'Arabe, qu'au contraire des facultés physiques, l'entendement se perfectionne et se fortifie avec les années.

AMOUR CONJUGAL

— Ces deux mots jurent ensemble : il n'y a point d'amour *conjugal*. L'amour qui préexiste avant le mariage peut ensuite se prolonger, mais le mariage ne le fait jamais naître ; au contraire, il s'éteint souvent parce que tout lien *indissoluble* fatigue et gêne, et que l'amour est de tous les sentiments le plus indépendant, le plus capricieux : il n'admet qu'un esclavage volontaire et passager. — L'Amour se plaît dans les luttes, dans les craintes ; le repos l'endort et la tue.

Le sentiment qui attache par l'habitude, et surtout par l'influence morale de la paternité, est plutôt de l'amitié que de l'amour ; c'est un attachement *réfléchi* inspiré par le devoir et la délicatesse. Les enfants, fruits de la cohabitation légitime, doivent nécessairement former un lien de bienveillance mu-

tuelle entre le Père et la Mère, mais on ne peut associer le mot *conjugal* à celui d'*amour*.

La fable, si ingénieuse en général, a fait erreur en représentant l'Amour et l'Hymen comme frères..... s'ils sont frères, ce sont certainement des frères ennemis.

On aura beau dire autrement, le *Devoir* est pour l'homme, ce que le *Recteur* est pour l'écolier : on le respecte, on lui obéit, mais on l'aime rarement et l'on aspire *in petto* à s'y soustraire.

*
* *

— Dans un gouvernement sage et éclairé, le respect et la considération sont une récompense *due à l'utilité générale*; voici donc comment devrait être distribuée la hiérarchie de la noblesse :

1°. — *Députés*, comme faisant les bonnes lois.

2°. — *Robe*, chargée de les maintenir et de les faire exécuter.

3°. — *Militaires*, comme maintenant l'intégrité du territoire.

4°. — *Agriculture et Commerce*, comme éléments de la richesse et de la prospérité de l'Etat.

Que les autres se disputent les titres et la gloire de l'*inutilité*.

*
* *

— C'est incroyable le goût que j'ai pour les *pensées détachées !* c'est que dans les écrits de longue haleine, on ne les rencontre que noyées dans un océan de paroles.

FANTASMAGORIE DE MES SOUVENIRS. — PORTRAITS.

M*** est pauvre, approchant même de la misère; cependant M*** a beaucoup d'instruction, de l'esprit, peut-être même aurait-il du génie s'il lui donnait de l'essor sans le soumettre et le condamner à un *système*, et un mauvais système : celui de faire la guerre à tous ceux qui ont le bonheur d'avoir de la fortune. Et pour fournir des armes à cette hostilité perpétuelle, il met de côté toute justice ; il frappe à tort et à travers ; il suffit qu'on soit riche pour être en but à sa critique qui a infiniment de similitude avec la *haine*.

Et *par contre*, il *flatte* les dernières classes de la Société avec aussi peu de fondement, il affecte même de *vulgariser* son style jusqu'à la *trivialité, plus encore*... Car il salit ses facultés et les ravale pour les mettre au niveau de ce que l'ignorance a de plus ignoble : savoir, le cabaret et les haillons — c'est un second *Chodruc*.

Si M*** était riche, seulement aisé, ce ne serait plus le même homme, sa misanthropie et son cynisme disparaîtraient; souvent, lorsqu'il ne s'en défie pas, il se surprend à être *bonne société*, mais l'instant d'après, il s'en repend comme d'un crime ; il semble qu'il se dise : « puisque je suis pauvre, je dois être canaille. » M*** porte le cynisme jusqu'à la malpropreté ; et voilà un nouvel exemple du grave inconvénient qu'il y a à donner aux enfants du peuple une éducation trop élevée, qui ne sert qu'à rendre l'injustice du sort plus sensible, et par conséquent à les faire malheureux : car, l'homme sans éducation, qui se porte bien et dont le métier suffit à l'entretien de tous ses besoins physiques, est certes plus heureux (si son imagination ne *vagabonde* pas) que la plupart des individus des classes riches — témoin la gaîté qui caractérise le peuple et qui fuit les palais. Après cela, il y a des exceptions dans toutes les positions et mon observation ne porte que sur le général. Mais le portrait que je viens de retracer m'amène à demander, pourquoi le gouvernement ne prend pas sous sa protection les sujets qui, nés dans une classe pauvre et infime, ont, par une circonstance quelconque, acquis de l'instruction et montrent une supériorité intellectuelle ? Pourquoi une institution d'*attente* n'est-elle pas créée pour les y recevoir et pourvoir à leur placement à mesure du besoin ? Est-ce que le génie est si commun qu'on ne doive pas le recueillir avec soin, comme on fait du bon grain qu'on met à part.

Et je demanderai encore pourquoi, à défaut du gouvernement qui entend si peu ses intérêts, la Société en masse, ne recueillerait pas ces natures d'élite qui sont l'honneur de la nation, et n'instituerait pas une Caisse pour subvenir à leurs

besoins, jusqu'à ce qu'ils pussent par eux-mêmes se procurer une existence honnête et indépendante? — Ce serait beau! ce serait bon! et *c'est exécutable!*

Pourquoi perfectionne-t-on tous les arts, même les plus futiles? et pourquoi n'améliore-t-on pas l'existence de ses semblables, de *ses frères?*

Pourquoi, la vertu, l'esprit et le génie ne sont-ils pas la première, *la seule noblesse?* Ah! que de chemin nous avons à faire pour atteindre la *vraie civilisation*, qui n'est autre que : *la réalisation du bonheur de tous.*

J'en reviens à M***. Donnez-lui une aisance indépendante, et vous serez étonné de ce qu'il vaut; et il deviendra un membre utile et honorable de la Société, au lieu d'en être l'ennemi.

AUTRE PORTRAIT.

Celui-ci est un vieux garçon qui conserve soigneusement les attributs de sa jeunesse : démarche leste, même étourdie; mignardise de manières et de petite voix flutée et câline avec les femmes; les poches pleines de bonbons et la bouche de flatteries à l'ambre et à l'eau rose.

Il a le bonheur d'avoir encore toutes ses dents, quoiqu'un peu allongées, et pour les montrer, ses lèvres sont continuellement ouvertes par un sourire sans motif et grimacier. Aux aguets de tous les mouchoirs brodés et parfumés, que les belles laissent choir dans un salon, zéphyr ne serait pas plus preste à les relever — et alors ses yeux *quêtent* la récompense de cette galanterie, sans s'inquiéter de ce qu'il en ferait, tant il est inconséquent et présomptueux.

Comme son front est passablement dégarni de cheveux, le soir il les papillote, puis, les ramassant artistement sur les parties vides, il les assujettie par un bandeau très serré; enfin, il couronne cette coiffure de nuit avec un cachemire en forme de turban. — Le lendemain, il conserve cet accoutrement bizarre jusqu'au moment de sa grande toilette de visites, ce

qui conjointement avec sa robe de chambre à ramages Perses et à ses Babouches, lui donne un air tout à fait oriental et *sultanesque*.

Dans un salon, il est rarement assis et se promène en long et en large, le jarret extrêmement tendu.

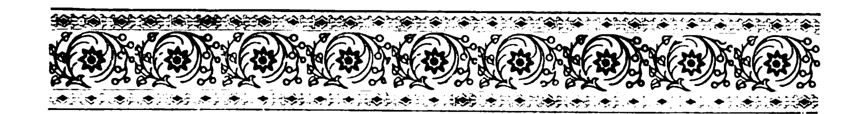
Il aime l'argent et veut avoir l'air de ne point s'en occuper.

Sa main est toujours sur sa conscience et sur son cœur, mais c'est à quoi se borne l'usage qu'il fait de l'une et de l'autre ; il parle aussi sans cesse de délicatesse.

Né sans fortune, sa vie s'est pourtant passée dans l'opulence, ayant consacré successivement toutes ses facultés physiques et morales au service de deux femmes riches, dont il est devenu l'*héritier ;* en sorte que maintenant il est *millionnaire*.

Mais il manque à son bonheur une compagne de *18 ans*, qui le rendrait père à ce qu'il dit, et empêcherait ainsi son nom de s'éteindre et sa fortune de passer à ses *héritiers légitimes* qu'il déteste cordialement. Il s'en tient encore au désir... il y réfléchit, car c'est une chance scabreuse ! Cependant quand on est millionnaire, n'est-on pas toujours aimable ? du moins se le laisse-t-on aisément persuader. — Aussi le public attend-il le mariage et la *paternité* de M***.





CAUSERIE ARTISTIQUE

L'IMPRESSIONNISME



LA famille des peintres dits impressionnistes a pris dans notre école moderne de paysage une si large place qu'on est, dès aujourd'hui, forcé de compter avec elle. L'influence qu'elle exerce sur nos Salons devient chaque année plus visible ; des peintres de grande valeur, comme le regretté de Nittis, n'ont pas craint de contracter avec elle des alliances franchement avouées, et la masse des ouvriers de la palette fait de l'impressionnisme sans le soupçonner, comme M. Jourdain faisait de la prose. Peu de professionnels ont le temps d'analyser les principes de cette nouvelle méthode et les dilettantes mondains semblent les ignorer complètement ; ce qui n'empêche pas les uns et les autres de discuter cette question toute d'actualité, avec une violence comparable à celle qui sépara jadis les classiques et les romantiques en deux camps ennemis.

Cependant, pour juger la valeur de cette manière complètement inconnue des anciens, pour en apprécier l'importance ou pour en condamner les tendances, il est nécessaire de s'entendre sur la définition du mot qui sert de ralliement à cette jeune Ecole. Et, tout d'abord, il faut reconnaître qu'il a été assez mal choisi par ses fondateurs. Car, à ne considérer que

son sens propre, impressionnisme ne voudrait dire que l'intention ou la faculté de rendre l'impression des choses avec les moyens dont dispose le peintre. Or, les vieux maîtres du paysage, Claude Lorrain, Ruysdaël, Constable et notre harmonieux Corot, n'ont pas attendu la venue des impressionnistes pour fixer sur la toile les impressions fugitives de cette nature qu'ils ont tous rendue en sublimes poètes, la splendeur des soleils couchants, la solitude religieuse des forêts, le déchaînement des orages, le frisson des prairies sous le premier baiser de l'aube.

Or, en analysant les œuvres qu'elle a produites, on ne tarde pas à reconnaître que l'Ecole impressionniste a trouvé tout autre chose, une notation nouvelle de la couleur, et cette découverte est grosse de conséquences pratiques. On peut dire que l'impressionnisme est l'étude approfondie de la décomposition des tons coloriés suivant les variations incessantes de la lumière et l'application sur la toile de ces colorations dissociées, juxtaposées et disposées de façon à reproduire sur l'œil du spectateur l'impression des couleurs franches que nous croyons voir dans la nature.

Un exemple est nécessaire : je crois ne pouvoir mieux faire que de prendre celui qui jadis m'ouvrit les yeux et me fit comprendre les procédés des impressionnistes. Mais, pour vous le montrer, il est indispensable que nous faisions ensemble le voyage d'Orient et que nous poussions jusqu'à Tunis, la ville blanche, où, chaque année, les Musulmans enduisent d'un lait de chaux maisons et monuments. Nous voici arrivés devant un de ces grands murs resplendissant de blancheur sous le soleil de juillet et sur lequel une mosquée voisine projette son ombre portée. Vous venez du nord de la France, c'est-à-dire d'un pays où l'atmosphère opaque semble noircie par une perpétuelle fumée de charbon de terre ; si vous n'avez pas fait d'études spéciales, affiné votre vision et habitué votre œil à démêler les fines nuances des colorations, vous risquez fort de ne voir dans cette ombre qu'une immense tache uni-

formément grise. Si vous êtes peintre et si l'envie vous prend de rendre avec couleurs et pinceaux le paysage qui pose devant vous, vous ne manquerez pas, à la façon des anciens, d'étendre sur votre toile un ton gris obtenu avec du blanc et du noir, ou par le mélange de plusieurs tons rompus sur la palette. L'esquisse terminée, vous vous reculez pour en voir l'effet et vous constatez avec dépit que votre étude peinte donne autant l'impression de la lumière qui flamboie devant vous, que la modeste flamme d'une chandelle peut rappeler un faisceau de lumière électrique. Ne vous découragez pas, revenez souvent contempler votre mur, exercez surtout vos yeux à pénétrer dans cette ombre qui vous paraît uniforme, un beau jour ils s'ouvriront et, à votre grand étonnement, vous découvrirez qu'il n'y a plus ni gris, ni blanc, ni noir, mais une série de plaques franchement colorées en bleu, en rose, en jaune ; et même, si vous poussez plus loin votre étude, vous remarquerez que les plaques bleues refroidissent au voisinage de la grande lumière, l'ombre qui va en s'échauffant, aux approches du sol, par l'adjonction des reflets orangés venus des murs voisins.

C'est le moment de reprendre votre étude et de substituer à la grande tache opaque qui figure l'ombre une sorte de mosaïque formée par la juxtaposition de ces plaques colorées que vous verrez de plus en plus distinctement dans la nature. N'ayez crainte de prendre sur votre palette les couleurs les plus intenses, le bleu de cobalt, le jaune de cadmium, la laque rose de garance. Si vous avez été sincère, si vous avez observé exactement la place et la relation des valeurs, en regardant à bonne distance le résultat de ce nouveau travail, vous serez agréablement surpris de voir apparaître à la place de ce ton lourd et terne qui salissait votre toile, un gris savoureux, harmonieux et vibrant, comme l'ombre qui s'allonge sur notre mur.

En peignant ainsi, et sans y songer, vous aurez presque reproduit une expérience qui fait partie de tout bon cours de

physique. Après avoir démontré, en la décomposant à l'aide du prisme, que la lumière blanche du soleil n'est que l'association des colorations les plus franchement opposées, le professeur cherche à la reconstituer en faisant tourner rapidement sous vos yeux ces colorations dissociées grossièrement reproduites sur un disque qui a gardé le nom du célèbre Newton. Mais, comme il n'est pas sorcier, notre pauvre physicien n'arrive qu'à reproduire un ton grisâtre, en apparence parfaitement uniforme.

Or, cette décomposition intime de la couleur, entrevue déjà par Delacroix et étudiée par les savants sous le nom de « Mélange optique, » les impressionnistes la perçoivent non seulement dans les circonstances exceptionnellement évidentes où je viens de vous la montrer, mais encore dans tous les objets éclairés de la nature. Pour eux, un ciel d'été n'est plus une plaque insipidement bleue, mais une symphonie où le cobalt n'est plus que la tonique et où les nuances les plus disparates chantent toutes ensemble pour produire à distance, sur votre œil, l'impression étincelante de la voûte céleste. Aussi, en approchant, êtes-vous tout étonné de voir cette surface, que vous croyez uniformément peinte, couverte de zébrures bleues, roses, jaunes, juxtaposées sans être mélangées.

Même travail pour rendre les arbres que votre œil, vicié par l'hérédité et par l'éducation littéraire, croit voir du plus beau vert; c'est une gangue bleuâtre, dans laquelle sont amalgamées des parcelles de jaune, de rose et parfois de vert, lorsque l'arbre se rapproche du premier plan.

Je ne veux pas poursuivre cette énumération des procédés chers à l'Ecole impressionniste; elle nous mènerait à constater que la surface peinte de leurs toiles, formée de hachures juxtaposées sans être mélangées, comme des laines multicolores sur un canevas, n'est plus, de près, qu'une sorte de tapisserie qui produit, à bonne distance, sur notre œil, un effet plus vrai que l'ancienne peinture et une sensation singulièrement vibrante et agréable.

Mais l'Ecole impressionniste, qui devait fatalement compléter l'Ecole du plein air inaugurée par Manet, ne se borne pas à décomposer les colorations de la nature et à les rendre d'une touche plus vibrante ; elle poursuit jusque dans ses plus intimes modifications les changements provoqués dans ces colorations par les modifications incessantes de la lumière. Manet, le grand pontife de l'impressionnisme, a poussé cette conscience d'observation à une telle limite, qu'il ne consent pas à travailler à une étude plus de vingt à trente minutes, persuadé qu'au bout de ce temps, les changements survenus dans l'éclairage du motif en ont déjà profondément modifié l'aspect. Il y a quelques années, nous avons eu l'occasion de visiter une curieuse exposition résumant complètement les résultats de ce procédé. Dans une salle, chez Durand-Ruel, douze Manet accrochés aux murs représentaient une meule de blé à toutes les heures du jour. C'était par une claire journée d'hiver et la masse blonde frappée par un pâle soleil profilait, sur le sol poudré de neige, son ombre portée constamment changée par la rotation de la lumière.

Quelques mois après, le maître exposait dans la même galerie dix études analogues, des peupliers éclairés par les derniers rayons du soleil couchant. La composition, volontairement disgracieuse, bravait toutes les règles du bon goût : car les trois arbres, plantés au bord d'un étang comme des poteaux télégraphiques, coupaient perpendiculairement la toile. La facture, martelée, échantillonnée, désagréable à voir de près comme un informe crépissage, donnait, au premier abord, l'envie de fuir cette peinture jetée sur la toile comme un défi. Mais, en se reculant et en regardant longuement et sans parti pris ces six tableaux juxtaposés, on se sentait envahi par une sensation indéfinissable de réalité qui enveloppait d'un voile de poésie cette interprétation en apparence si brutale. L'œil, en parcourant successivement ces six aspects du même site portraicturés à quelques minutes peut-être d'intervalle, croyait voir s'évanouir doucement le dernier rayon qui

dorait le tronc des grands peupliers et sur lesquels la nuit faisait tomber sa pluie de cendre grise.

Et maintenant que nous avons cherché à préciser le but que poursuivent les impressionnistes, ou pour mieux dire, leur idéal, étudiant les procédés techniques qu'ils emploient pour le réaliser, le moment serait venu de nous demander quelle place pourra prendre, dans l'histoire de la peinture, cette école née d'hier, mais qui a déjà suffisamment réalisé son programme pour pouvoir être appréciée à sa juste valeur, quel jugement rendra l'impartiale postérité lorsque les stériles discussions d'atelier se seront tues et qu'il ne persistera plus que la rangée des toiles impressionnistes accrochées dans les musées de l'avenir. Mais avec nos faibles ressources et après une étude aussi écourtée, nous n'avons pas la prétention de préjuger l'opinion de nos arrière-neveux et nous nous bornerons, dans ce grave procès, d'exposer les motifs allégués par ceux qui plaident pour et contre cette audacieuse innovation artistique.

Ses partisans, aussi enthousiastes que nombreux, prétendent que, complétant les recherches des plein-airistes, l'Ecole impressionniste a pénétré plus avant que ses devancières dans l'étude de la nature. A l'aide d'une attention plus consciencieuse et plus tenace, elle observe à tous les instants l'insaisissable nymphe, la poursuit dans tous ses caprices, surprend ses plus secrètes intimités, note avec une inflexible exactitude ses incessantes transformations. Dans les couleurs dont elle se voile et qui jusque-là paraissaient simples à nos vieux paysagistes, l'œil plus affiné, plus aigu, plus curieux de l'impressionniste, découvre des demi-tons, des quarts de tons formés des nuances les plus vives et les plus opposées qui, réunies, chantent une symphonie colorée toujours harmonieuse.

Comme sanction de cette découverte, les impressionnistes ont cherché à reproduire sur la toile cette décomposition intime des colorations et à déterminer ainsi sur l'œil une

impression à la fois plus intense et plus vraie. Et l'on est bien forcé d'avouer qu'ils ont réussi. Quand on parcourt une riche galerie de tableaux et surtout quelqu'une de nos expositions rétrospectives, on est charmé d'apercevoir, au milieu des paysages jaunis, noircis, roussis, enfumés des maîtres les plus célèbres de la période romantique, une toile fraîche, vibrante, ensoleillée, vous ouvrant comme une fenêtre sur les claires échappées de la campagne. Etouffé par l'atmosphère de bitume qui vous entoure, vous vous approchez avec joie pour respirer et vous lisez le nom de Manet, de Sisley, de Pizzaro ou de quelqu'un des chefs de l'impressionnisme.

Mais, dans ce concert d'éloges qui va toujours grossissant, les notes discordantes ne manquent pas. Nous parlerons à peine des cris poussés par la masse ignorante et rageuse qui accueille par des huées l'événement de toute innovation artistique. Or, celle des impressionnistes devait plus qu'aucune autre froisser les susceptibilités en dérangeant ses tranquilles habitudes d'admiration traditionnelle. D'autant que ces hardis novateurs, devant un pareil accueil, se sont annoncés comme des révolutionnaires et ont eu le tort de forcer leur manière jusqu'à l'excentricité. Dans cette bande d'insurgés, la queue a compromis la tête et la foule est venue hurler de joie devant les toiles insensées des pointillistes, des échantillonnistes et de tous ces endiablés de l'art, qui cachent trop souvent sous des étiquettes fantaisistes leur ignorance et leur inhabileté.

Les esprits sérieux qui, détachés des coteries d'école, regardent de haut évoluer le mouvement artistique de notre époque, après avoir applaudi à ces tentatives nouvelles capables de rajeunir notre charmante peinture française, n'ont pas tardé à reconnaître qu'elles n'aboutissaient pas au résultat espéré et que les chefs impressionnistes étaient des imprudents bien capables de lâcher « la proie pour l'ombre. » Emportés par la joie de la découverte, grisés par le charme des rayons artis-

tiques jusque-là inexplorées, ils ont eu le tort, en pénétrant dans ces voies nouvelles, de jeter sans soucis par dessus les buissons du chemin le bagage artistique, si péniblement amassé par les maîtres du paysage, la composition architecturale et savante du Poussin et de Claude Lorrain, la grande unité sévère de Ruysdaël, le dessin serré de Rousseau, l'harmonie délicieuse du Corot. Point n'est besoin de voir beaucoup de toiles impressionnistes pour remarquer que les lois les plus élémentaires de la composition y sont outrageusement violées. Manet, tout le premier, prend un malin plaisir à découper dans la nature les morceaux les plus ingrats au point de vue de l'agencement des lignes, persuadé que, par la fidélité de l'interprétation, il les rendra toujours suffisamment intéressants. Séduit par la vibration de la couleur, on oublie devant son œuvre les défaillances qui se cachent sous ce charme extérieur ; mais dans les tableaux de ses disciples qui n'ont plus le même talent, elles apparaissent sans voiles avec la faiblesse du dessin. Préoccupé de la couleur et surtout de l'éparpillement de la lumière qui mange les contours des objets, l'impressionniste néglige l'étude des lignes enveloppantes qui limitent dans l'espace le volume des choses, le modèle qui les met en relief, en résumé la solide charpente sans laquelle on n'édifie en peinture que de trop fragiles constructions. Et l'on se demande avec crainte ce que deviendront dans quelques cents ans ces ravissantes petites toiles recouvertes de nuances aussi délicates que celles qui revêt l'aile des papillons et, dès maintenant, on prévoit quel triste effet elles produiront lorsqu'en vieillissant, elles auront perdu leur duvet coloré. Cependant, les paysages de Ruysdaël, la Joconde de Léonard de Vinci, dépouillés de leurs colorations primitives, n'ont fait que gagner un aspect imposant qui augmente encore leur gravité et leur sombre poésie.

Mais la critique la mieux fondée a été formulée par un de nos plus grands paysagistes modernes. Au cours d'une causerie artistique, interrogé par son jeune camarade Henriet

sur la valeur des Ecoles nouvelles qui mettent toute leur gloire à rendre la vérité littérale de la nature, les naturalistes, les plein-airistes, les impressistes, le doux et bienveillant Corot, froissé dans ses convictions les plus chères, laissa tomber de ses lèvres ces paroles amères : « Des documents, toujours des documents, intéressants sans doute, mais pas une œuvre. »

Et certes, on ne peut mieux juger cette école actuelle du paysage, qui avoue elle-même son impuissance en s'intitulant documentaire, qui nous livre chaque année des études pleines d'intérêt au point de vue des recherches de vérité et de détail, mais qui n'a pas su produire un maître assez vigoureux pour prendre dans ses robustes mains les documents épars et édifier l'œuvre d'art définitive, en un mot, pour peindre un tableau capable de tenir sa place dans les galeries du Louvre, a côté des toiles consacrées par plusieurs siècles de religieuse admiration.

Quant à l'impressionnisme en particulier, quelle que soit sa valeur réelle et son importance pratique, il reste intéressant à étudier comme l'une des manifestations les plus caractéristiques des tendances artistiques actuelles. Pour l'œil du philosophe, il n'est pas de mouvement qui se produise dans l'art sans avoir une signification sérieuse, même quand ce mouvement devrait entraîner les artistes à l'abîme. Car, d'après les règles si éloquemment établies par Taine, ces évolutions ne sont jamais le résultat du hasard ; elles correspondent rigoureusement à des modifications profondes accomplies dans l'état intellectuel et moral de la nation. L'art est une fleur, et la tige robuste ou chétive qui la porte plante ses racines au plus profond des civilisations. C'est le terrain de culture qui la fait germer, pousser, s'épanouir ou s'étioler pour jamais.

En employant cette méthode d'analyse, un curieux pourrait peut-être trouver les causes capables d'expliquer pourquoi la peinture française souffre dans sa fleur comme dans ses

racines et démontrer que cette plante chétive, issue de vieilles graines, cultivée dans certains coins du monde parisien comme dans une serre chaude, n'est protégée que par un petit peuple de fanatiques contre le souffle glacé de la foule indifférente et brutale, qui ne manquerait pas de la geler sur pied.

Nous n'avons pas l'intention d'aborder aujourd'hui, dans notre modeste causerie, cette large étude d'esthétique qui nous mènerait à une étude plus large encore de notre état intellectuel et social. Mais, sans perdre de vue l'impressionnisme qui doit seul nous occuper pour le moment, il ne faut pas être grand clerc pour s'apercevoir qu'il fait partie d'une évolution similaire accomplie dans la peinture elle-même, ainsi que dans les autres arts plastiques et qu'il a son analogue dans la littérature et dans la musique.

Sans parler de notre architecture qui, malgré de louables efforts, ne parvient pas à trouver de formule nationale, on peut constater que notre belle et tranquille école de sculpture est travaillée par le désir de donner une vie plus intense à ses statues et de faire de la couleur avec le marbre, comme Falguère, et surtout Rodin dans ses délicieuses statuettes.

En littérature, l'école des décadents n'est-elle pas le pendant de l'école impressionniste ? Même dédain des règles transmises par la tradition, même abandon des belles formes classiques pour la recherche de nouvelles sonorités littéraires capables d'éveiller dans notre cerveau surexcité des images et des couleurs en même temps que des idées.

Mais c'est la dernière venue, la musique, qui, écrasant ses rivales, semble vouloir prendre leur place en s'adaptant plus exactement à l'état d'esprit de notre civilisation actuelle. Avec son orchestration de plus en plus compliquée, ses magistrales symphonies, ses savantes dissonances, elle va chercher au plus profond de l'âme moderne ce monde de sensations inconnues et nouvelles, comme une tourmente fait sortir des profondeurs de la mer ces êtres invraisemblables

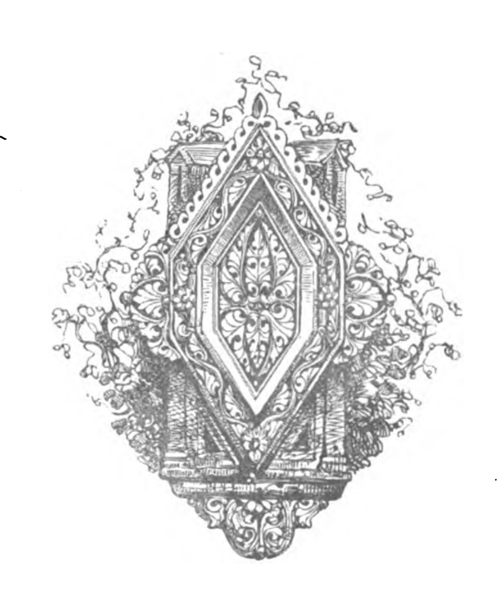
que l'œil étonné voit tournoyer à la surface des grandes houles.

Car, voilà le gros mot lâché « des sensations nouvelles. » Enfants d'une civilisation fort avancée et déjà trop compliquée, nous ne sommes plus assez simples pour pouvoir goûter la simplicité des œuvres d'art qui ont fait la gloire des peuples jeunes. S'il nous renaissait un Homère, nous le trouverions par trop fruste, et quand Puvis de Chavanne a voulu tenter de revenir aux pratiques des peintres primitifs, nous avons ri de ses tentatives, qui nous ont semblé des essais ridiculement naïfs. Nous sommes des gourmets dont le palais blasé ne peut plus déguster que les mets fortement épicés. Il nous faut à tout prix du nouveau. Comme le dit magistralement Guy de Maupassant dans la *Vie errante*, l'esprit humain, lassé d'être enfermé depuis tant de siècles dans l'étroite enceinte de ses sens grossiers qui lui permettent si imparfaitement de percevoir le monde extérieur, secoue frénétiquement ses barrières. Il les secoue si fort, qu'il les ébranle et les détraque, et même, chose plus grave, parfois il se trompe de porte. Il en résulte les plus étranges confusions. Chaque forme de l'art veut empiéter sur le domaine de ses voisines. Nos poètes décadents se font forts, par la sonorité des mots, d'éveiller dans notre cerveau des sensations colorées et notre peinture française fait les plus regrettables efforts pour rendre des idées purement littéraires. En empruntant ainsi une langue qui n'est pas la sienne, chaque art risque de devenir inintelligible pour la foule et n'est plus conquis que par un petit nombre de fanatiques qui pourraient bien devenir des clients de la Salpêtrière.

Mais le temps passe, cette causerie est déjà trop longue et il faut la conclure. La chose est délicate ; cependant, on peut, sans trop se risquer, affirmer que l'impressionnisme est une tentative d'une réelle importance basée sur des données scientifiques certaines, intéressante à tous égards, née du besoin qu'éprouve notre esprit inquiet et blasé de goûter des sensa-

tions nouvelles et compliquées, progrès par certains côtés, symptôme de maladie morale par certains autres, qui n'a pas abouti jusqu'ici à la création d'œuvres d'art sérieuses, mais qui a apporté à notre école de peinture des documents précieux dont pourront se servir les maîtres de l'avenir pour parfaire leurs chefs-d'œuvre.

CHARVOT.



CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

La Quinzaine Bourbonnaise. — Sommaire du 30 décembre 1895 : 1. Le colonel Laussedat, de l'Institut, par Leoville. — 2. Date Lilia ! vers d'Anthero de Quental, traduits du portugais par M. H. Faure. — 3. La Cuiller d'argent, par M. P. Duchon. — 4. Montaigu-le-Blin, par MM. Aubert de la Faige et Roger de la Boutresse. — 5. Echos. — 6. Table des matières. — Gravure : le colonel Laussedat.

Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France. — Sommaire du n° du 15 décembre : Catalogue méthodique des Chrysidides de France, par M. R. du Buysson (suite). — Matériaux pour la bibliographie du Bourbonnais : A. de Laguérenne ; une lettre de de Candolle, par M. Robert Villatte des Prugnes. — Excursion entomologique en Algérie, par M. Pic (suite). — Bibliographie. — Météorologie.

Almanach agricole et viticole du Bourbonnais, publié sous le patronage de la Société d'Agriculture de l'Allier. — H. Durond, éditeur, Moulins.

Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes, tome III. — Imprimerie Eugène Jobard, Dijon.

Ce volume, qui complète le monument grandiose élevé à la splendeur de la maison de Chabannes par l'un de ses membres, a été généreusement offert, comme les précédents, à la bibliothèque de la Société, par son auteur, M. le comte H. de Chabannes.

La collection de pièces authentiques que contiennent ses 1300 pages, va de l'année 1550 jusqu'à nos jours. — Ces documents sont très précieux, non seulement pour la maison de Chabannes, mais on peut dire pour tout notre pays, en raison de l'importance de cette grande famille bourbonnaise. Le savant membre, associé libre de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts, a donc apporté, lui aussi, sa pierre, et elle est considérable, à l'œuvre inachevée de notre histoire locale.

Dans le *Livre d'or du Musée Calvet, d'Avignon,* dont la publication se poursuit activement, nous relevons un intéressant article : Tombeau de Jacques de Chabannes, seigneur de la Palisse, fragments.

MELANGES

Les conférences. — Très curieuse, très artiste, la conférence donnée, le 28 décembre dernier, par M. Ehrard, professeur à la Faculté de Clermont, sur la musique au XVIIIe siècle.



Tout le cours de M. Erhard a gravité autour de la querelle célèbre des Glückistes et des Piccinistes. — Capulets et Montaigus de l'art musical, au siècle passé, — autour de ce duel mémorable entre l'Ecole italienne et l'Ecole française, car Glück n'est Allemand, en musique bien entendu, que de nom. L'orateur fait avec beaucoup de talent l'historique des deux écoles ; nous ne l'y suivrons pas ; le résumé le plus réduit nous entraînerait trop loin et la place nous est mesurée. Qu'il nous suffise de constater avec quelle précision heureuse M. Erhard a caractérisé l'art des Palestrina, des Pergolèse, des Paësiello et de bien d'autres, pour la musique italienne. Et avec quelle science consommée il a établi la filiation des chefs de l'Ecole française, depuis Lulli, le grand ancêtre, en passant par Rameau, Cimarosa, Méhul et Spontini, jusqu'à Lesueur, le maître de Gounod.

On comprend que M. Ehrard ait eu un « couplet » délicat pour l'opéra comique — ce genre « éminemment français » — qui brilla d'un éclat tout particulier au XVIIIe siècle avec Monsigny, Philidor, Dalayrac et surtout Grétry.

Ajoutons qu'il a nettement établi comment Wagner procède de Glück et comment la méthode du compositeur de Bayreuth se trouve déjà clairement formulée dans la préface du *Tarare* de Beaumarchais.

Des bravos nombreux ont salué cette belle conférence, documentée de citations heureusement choisies et qui fait le plus grand honneur à M. Ehrard.

*
* *

M. Joyau, également professeur à la Faculté des lettres de Clermont, a commencé le mercredi 8 janvier, en présence d'un public nombreux, sa conférence en deux parties sur la philosophie au XVIIIe siècle.

C'est René Descartes, a-t-il dit, qui a été l'initiateur du mouvement philosophique qui a caractérisé le XVIIIe siècle. Tout de suite, la philosophie devint fort en honneur : ce fut la mode de l'époque. La philosophie était partout. Tous les écrivains se piquaient d'être philosophes ; mais les plus bruyants d'entre eux ne furent pas ceux qui firent la meilleure philosophie. Entre tous, Condillac et Buffon méritent une mention spéciale, Buffon surtout, « naturaliste de génie et observateur attentif de la nature, » qui travaillait douze et quatorze heures par jour et menait de front sa charge d'intendant du roi et ses études scientifiques.

Montesquieu sert de transition au conférencier pour passer au gros de l'armée des philosophes du XVIIIe siècle. Chez l'auteur de l'*Esprit des Lois*, c'est l'esprit de liberté qui prédomine. Nul plus que lui n'a également le souci de l'impartialité, de la justice, de la vérité et de l'indépendance.

M. Joyau parle ensuite des philosophes « tapageurs, » dont sont Rivarol, Necker, d'Helvétius et autres, qui prirent le titre de philosophes sans y avoir aucun droit et prônèrent, non sans succès, l'idée antireligieuse et le matérialisme jusque dans les salons où on se les disputait. Ceux-là furent jugés, et sévèrement encore, par leurs pairs : Voltaire et Diderot.

Le conférencier consacre ensuite à Voltaire et à son œuvre une étude savante autant que consciencieuse, appuyant ses observations personnelles des critiques les plus autorisées. Voltaire, dit-il, ne peut être jugé impartialement, à raison des contradictions que contiennent ses ouvrages. Il affiche sa haine contre le christianisme, mais il se garde bien de proclamer la non-existence de Dieu. C'est lui, dit M. Joyau, qui a assuré le triomphe de la raison, de la justice et de la liberté ; c'est également lui qui a renversé l'ancien régime, c'est-à-dire le régime du privilège, et préparé les événements de la nuit du 4 août.

Par contre, dit encore le conférencier, Voltaire a eu des défauts impardonnables. En même temps qu'il rapetissait les grandes choses, il manquait complètement du sentiment de la dignité personnelle, faisant la « fête » dans les salons ; désavouant ses œuvres les plus hardies, conçues sous le voile de l'anonymat et couvrant le peuple de son mépris.

M. Joyau a été très applaudi. Prochainement, il parlera des encyclopédistes et de Jean-Jacques Rousseau.

Montmorency. — Cette information du *Figaro* peut intéresser Moulins, dépositaire des cendres de l'illustre et infortuné duc de Montmorency :

Le chef arabe Mokrani, dont le duc d'Aumale a demandé la grâce, appartient à une famille qui prétend être la seule branche aujourd'hui existante de la maison de Montmorency.

Du temps des croisades, un Montmorency, tombé aux mains des infidèles, se serait converti à la foi de Mahomet et aurait fait souche de Montmorencys musulmans qui, dans la suite, se seraient appelés Mokrani, afin de rendre leur nom plus facile à prononcer.

Si cette légende était exacte, le seul représentant mâle de la maison de Montmorency, le seul héritier légitime des alérions conquis à Bouvines serait le chef arabe déporté dans la Nouvelle-Calédonie pour avoir pris part à l'insurrection algérienne de 1871.

Malheureusement, les généalogistes arabes ne méritent pas une confiance absolue, car ils ont plus d'imagination encore que leurs confrères d'Europe.

Une carte de visite de 80 ans. — Il est d'actualité de parler de ces cartes de politesse, dont l'usage était déjà répandu au commencement du siècle dernier.

C'était, au début, la réputation du graveur, qui donnait toute la valeur à la petite vignette imprimée sur le carré de papier de Hollande, et au-dessous de laquelle on inscrivait son nom. Un peu plus tard, chacun avait son *poncif*, petite feuille de cuivre rouge excessivement mince, au centre de laquelle le nom était évidé, et, d'un seul coup de pinceau, l'on imprimait sa carte, absolument comme le marchand de grains marque ses sacs.

Le papier était sans doute cher à Moulins au commencement de notre siècle, car un collectionneur moulinois possède une carte de visite typographiée sur le revers d'une carte à jouer, — celle du bon roi David, alors roi de Pique !

Ce léger carton, qui remonte à 1816, porte dans un petit encadrement fleuronné ces trois noms :

Madame de Lavenier.

Madame Betin.

M. M. de Marcellange.

L'amitié qui unissait cette famille ne pouvait se traduire ni plus simplement, ni plus franchement.

Les curiosités du calendrier. — Aucun siècle ne peut commencer un mercredi, un vendredi ou un dimanche.

Le mois d'octobre commence toujours le même jour de la semaine que le mois de janvier, avril le même jour que juillet et décembre le même jour que septembre. Février, mars et novembre commencent le même jour de la semaine. Mai, juin et août débutent, au contraire, à des jours différents les uns des autres.

Ces règles ne s'appliquent pas aux années bissextiles. L'année ordinaire commence et se termine toujours par le même jour. Enfin, pour terminer cette rapide revue des singularités de l'almanach, le même calendrier peut servir tous les vingt-huit ans.

Avis aux collectionneurs.

Découverte. — En faisant un défrichement au bois de la Brosse, un journalier de Dompierre, le nommé Delorme a trouvé une pièce de l'époque de Louis XIII. Cette monnaie a la dimension d'une pièce de 5 francs, mais elle est moins épaisse. L'effigie en est très nette.

***

A propos de monnaies anciennes, M. Barillot, directeur de l'usine de produits chimiques de Clamecy (Nièvre), indique le procédé suivant pour nettoyer les pièces qui ont séjourné pendant des siècles dans la terre :

Dans une capsule de porcelaine, ou même dans une vulgaire écuelle en terre, faire fondre, dans 200 à 250 centilitres cubes (un verre) d'EAU DISTILLÉE, 50 grammes d'oxalate d'ammoniaque ; à ébullition, ajouter

dans la solution bouillante les médailles ou objets à nettoyer, continuer à chauffer doucement en remuant et en ajoutant peu à peu environ 30 à 40 grammes de carbonate d'ammoniaque en petits fragments.

Au bout d'un temps variable, mais qui ne dépasse guère une demi-heure, les pièces ont l'aspect neuf, elles sont complètement débarrassées de leur enduit dur qui en masquait l'empreinte et les plus fins détails apparaissent presque inaltérés.

Le bronze ancien, ainsi traité, a l'aspect mat ; si on veut l'obtenir brillant, il suffit de frotter avec une brosse garnie de fine poudre d'émeri, de tripoli ou de blanc d'Espagne, ou au moyen d'un *gratte-bosse* employé en galvanoplastie.

Une préparation de 50 grammes d'oxalate suffit pour traiter plusieurs centaines de médailles de moyennes dimensions.

Le numismate peut être ainsi vite éclairé sur l'identité de pièces dont la gaîne de vert-de gris cache des empreintes du plus haut intérêt historique.

Société d'agriculture. — Dans sa dernière séance, la Société d'Agriculture de l'Allier a attribué au canton d'Ebreuil le siège du concours départemental de 1896.

Société d'horticulture. — La 25e exposition de la Société d'horticulture de l'Allier aura lieu à Moulins, du 27 au 31 mai 1896, à l'occasion du Concours régional.

Memorandum bourbonnais. — M. Boullard, directeur de la Lyre Moulinoise et de l'Ecole nationale de musique de Moulins et M. Laurent Grillet, le distingué chef d'orchestre parisien, fondateur de la musique de Dompierre, *les Canards de la Besbre*, ont été nommés officiers de l'Instruction publique.

L'Académie de médecine a décerné des médailles à MM. les docteurs Mignot, Bouchereau et Grasset.

Moulins pittoresque. — Un certain nombre de types intéressants ont disparu de notre ville vers la fin de l'an dernier.

L'un des plus regrettés a certainement été le sieur Héraud à qui les pratiques spiritistes attiraient une foule de clients de la campagne, de naïves gens qui venaient solliciter son intervention pour la guérison de leurs maux.

Ce disciple d'Allan Kardec donnait ses consultations gratuitement et si quelqu'un, par hasard, lui offrait de l'argent, il refusait invariablement, n'acceptant jamais, lorsqu'il acceptait quelque chose, qu'un bouquet qu'il allait déposer sur la tombe de sa femme.

Au demeurant, Héraud était un être absolument inoffensif, compatissant aux misères d'autrui et les soulageant dans la mesure de ses moyens. C'était un convaincu du spiritisme. Dans ses consultations, il évoquait toujours les esprits, et il croyait si fermement au pouvoir et à l'influence de cette doctrine, qu'il se rendait fréquemment au cimetière pour converser avec sa femme.

Héraud avait depuis longtemps abandonné le commerce de librairie qu'il avait ouvert rue de la Flèche. Son magasin ne renfermait plus que des « rossignols » enfouis sous la poussière et les toiles d'araignée.

*
* *

Celle-là pratiquait dehors : — Deux fois par semaine, depuis cinquante ans au moins, les Moulinois voyaient passer dans la rue, poussant devant elle sa brouette chargée de balais de genêts, la « mère Chopin », une bonne vieille qui habitait rue du Champgrenier et avait l'estime de tous ses voisins.

« — *Allons, des balais d'oïtttt!* »

Tel était le cri qu'elle jetait au vent avec une modulation particulière. Ce cri a intrigué beaucoup de gens, et un jour que quelqu'un lui demandait de traduire compréhensiblement la finale que nous avons soulignée, « mère Chopin » s'écria :

« — Té, mon bon monsieur, c'est un cri à moi. Ne m'en demandez pas davantage ! »

La bonne vieille est morte à l'âge de 77 ans.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1896.

Séance du 3 janvier 1896.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON LE FEBVRE

Etaient présents : MM. le baron Le Febvre, Bertrand, Seulliet, Vié, Grégoire, E. Cavalier, E. Olivier, Doumet-Adanson, Bourdelier, Pérot, Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

M. le Président donne lecture de deux lettres que lui a adressées M. Fustier au sujet du legs Roux.

Dans la première, l'avoué de la Société, M. Bouchard, informe notre confrère que l'affaire sera plaidée devant le tribunal de Gannat le 30 janvier.

Dans la seconde, M. des Horts, avocat, demande des renseignements sur l'ancienne composition du *Bulletin* et, en particulier, si nous y avons inséré des pièces de poésie. Il a été fait un relevé, par noms d'auteurs et par titres, des vers insérés dans les dix-huit volumes du *Bulletin*. Ce relevé a été adressé à M. des Horts.

M. Grégoire fait, à nouveau, la proposition de voter une subvention pour l'exposition des Beaux-Arts.

Cette proposition est renvoyée encore à la séance où M. le trésorier doit rendre compte des ressources de la Société.

M. Eug. Cavalier renouvelle le vœu que la Société célèbre solennellement la cinquantième année de sa fondation, à l'époque du concours régional.

La Société approuve cette idée et nomme, pour en assurer l'exécution, une commission composée de MM. le baron Le Febvre, Doûmet-Adanson, Bertrand, Seulliet, Grégoire, Pérot, E. Cavalier.

M. Bertrand fait passer sous les yeux des membres présents une pierre à cupule de l'époque celtique, trouvée par M. Messonnet, entrepreneur à Moulins, dans une réparation faite à l'église de Neuvy, et un écraseur en arkose avec face polie, qui provient d'Avermes.

M. Pérot donne lecture d'un travail qui a pour titre : *Inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais en 1895* (quinzième année).





LES

CRYPTES BOURBONNAISES

III

AVERMES (1).

CRYPTE DE L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-MICHEL (2).

On trouve l'église paroissiale d'Avermes, dédiée à saint Michel, mentionnée dans une bulle du pape Urbain II, datée de 1097 (3).

Elle fut renversée en 1793 (4). Il n'en reste que la crypte surmontée du terre-plein du sanctuaire formant au-dessus du sol un petit monticule que l'on remarque au chevet de la jolie chapelle construite en l'honneur de *Notre-Dame de la Salette*, sur les plans du R. P. Desrosiers, en exécu-

(1) A consulter : *Ancien Bourbonnais*, II. *Voy. pitt.*, 59. — *Congrès archéologique* tenu à Moulins, 1854, p. 218. — Collection des *Bulletins* de la Société d'Emulation de l'Allier, VIII, 116 ; XIII, 160.

Quant à l'orthographe, on trouve dans les chartes (Dict. de M. Chazaud : Arversimo (1097) ; Arvermus, Avermia (1354) ; Arvoime (XIV[e] s.) ; Averme (1408).

(2) *Cfr* : *Notre-Dame de Moulins*, par M. L. DU BROC DE SEGANGE, p. 260. Les anciens registres d'état civil et religieux de la paroisse ont pour titre : *Registres des baptesmes, mortuaires et mariages de la paroisse de* SAINT-MICHEL *d'Avermes* (1686).

(3) Voir dans les Archives départementales : Etat des possessions du prieuré de Souvigny dans l'évêché d'Autun : *Ecclesiam de Arvesimo*. — Dans une bulle d'Eugène III, qui confirme les donations faites antérieurement à Souvigny, on voit figurer : *Ecclesiam de Arvermo*.

(4) Au commencement de ce siècle, des pans de mur de cette ancienne église d'Avermes existaient encore. On retrouve, d'ailleurs, au chevet de la nouvelle chapelle, les traces des fondations du mur septentrional, et,

tion d'un vœu fait, en 1871, par Mgr de Dreux-Brézé, à Marie, dans le cas où le diocèse, et la ville de Moulins en particulier, seraient préservés de l'invasion allemande.

La crypte a malheureusement perdu elle-même tout son caractère. Elle sert de cave à l'usage du chapelain, et son mur de chevet a été éventré pour en permettre l'accès à l'aide d'un couloir long de 7 mètres, large de $1^{m},50$ et haut de $1^{m},80$, qui reliait cette crypte à une grange que M. l'abbé Cayot fit démolir en 1884.

Cette chapelle souterraine, la moins importante de nos cryptes bourbonnaises, était composée (1) d'un sanctuaire carré qui mesurait $3^{m},88$ de large, $2^{m},90$ de profondeur, $2^{m},50$ sous la voûte plein cintre, et se terminait par une abside voûtée en cul de four. Les claveaux des cintres ont de 28 à 34 centimètres à l'intrados. L'enduit de la voûte est grossier et les pierres n'offrent aucune sculpture.



dans le bourg, chez M. Delvaux, maire, et chez plusieurs habitants, on peut voir de nombreux chapiteaux, débris de colonnes, etc., qui y sont conservés ou qui ont servi à l'ornementation et parfois à la construction des maisons modernes. M. l'abbé Cayot a, d'ailleurs, réuni au presbytère de très curieux et intéressants débris de la sculpture de cette antique église.

(1) La crypte de l'église de La Souterraine, dans la Creuse, offre, sauf la grandeur, quelque ressemblance avec celle d'Avermes.

IV

BILLY (1).

CRYPTE (2) DE L'ÉGLISE SAINT-CYR ET SAINT-JULITTE.



LACÉE sous le vocable de saint Cyr et de sainte Julitte, l'église paroissiale de Billy est située à quelques centaines de mètres de la petite cité qui fut l'une des plus importantes châtellenies de l'ancien Bourbonnais.

L'église haute, que l'on peut classer (3), quant au chœur et au sanctuaire, de l'époque ogivale, appartient cependant par ses fondations à l'époque architecturale précédente.

Sur la crypte romane de l'église primitive, on a dû construire au XIIIe ou au XIVe siècle, à l'époque où les ducs de Bourbon fortifiaient et ornaient leur château de Billy (4), l'édifice que nous avons sous les yeux.

(1) A consulter : *Ancien Bourbonnais*, II ; *Voy. pitt.*, 324. — *Congrès archéol.*, *ouv. cité*, p. 55, 96, 113, 250, 260, 261. — Dossiers de M. Moreau, architecte : « Augmentation de l'église, 1885. » — *Chronique Bourbonnaise*, I, p. 228, 347. — Collection des *Bull. Soc. d'Émul.*, IV, 308 ; XIII, 158 ; XVI, 173. — *Revue Bourbonnaise*, 1884, 15 juillet, p. 219. — Les *Fiefs du Bourbonnais*, par MM. Aubert de la Faige et Roger de la Boutresse ; Paris, chez Plon, et Moulins, chez M. Durond, 1896. Index des noms, p. 603, à Billy. — *Etc.*

Quant au nom, on le trouve orthographié : Billiacus (1300), Bilhet (1353).

(2) On peut comparer cette crypte avec celle de l'église de Montmille (Oise), qui est du XIe s. Celle de Billy est cependant plus considérable. Les archéologues trouveront toutefois, entre ces deux édifices, d'utiles rapprochements. Consultez : *Monuments religieux de l'Ancien Beauvoisis*, par le Dr Eug. WOILLEY.

(3) *Cfr.* Rapport de M. de Soultrait au Congrès archéologique de Moulins, p. 96. Cet érudit eût été cependant mieux inspiré s'il avait mentionné, parmi les monuments de l'époque ogivale, non la crypte, mais le sanctuaire de l'église de Billy. Outre qu'on ne construisait plus de crypte au XIIIe siècle, on peut constater que celle de Billy est par ses fondations beaucoup plus ancienne que le reste de l'église.

(4) *Cfr. Les Fiefs du Bourbonnais*, Lapalisse, ouv. cit. ; p. 351 : « La date de 1232, pensons-nous, doit préciser l'époque où les sires de Bourbon, étendant la *marqueterie* qui devait plus tard former le Bourbonnois, édifieront à Billy une forteresse capable de leur assurer la rivière d'Allier. »

La crypte est désignée aujourd'hui sous le nom étrange de « Cave de saint Georges, » du nom d'une fontaine dédiée à ce saint et située au bas de l'église, et à cause sans doute de l'irrévérencieuse licence que se sont permis certains habitants, de mettre dans cette ancienne chapelle souterraine inoccupée leur futaille et même leur vin (1).

Malgré les mutilations et les transformations qu'elle a subies depuis le XIIIe siècle, cette crypte est cependant intéressante.

Mettant à profit la forte déclivité du sol sur lequel il construisait son monument, l'architecte de l'église de Billy a jeté les bases de sa crypte de façon que la partie centrale pût s'étendre sous le sanctuaire et le chœur, et ses deux couloirs sous les collatéraux de l'église supérieure. Au XIIIe siècle, on ne modifia pas le plan primitif de cette crypte romane ; on lui laissa les voûtes plein-cintre de ses bas-côtés ou couloirs, et sa petite fenêtre romane centrale ; mais on éleva des voûtes en tiers-point : ce qui explique que certains auteurs, sans se préoccuper des vestiges romans de cette chapelle souterraine et de son mode de construction, l'ont considérée comme une œuvre de l'époque ogivale.

La crypte de Billy, construite en calcaire du pays, comprend trois parties. La partie centrale, éclairée, au chevet carré de l'église, par une étroite fenêtre romane, est composée elle-même de deux pièces qui correspondent au chœur et au sanctuaire de l'église supérieure. La partie correspondant au sanctuaire forme un parallélogramme qui mesure $4^{m},60$ de largeur sur $8^{m},70$ de profondeur ; les murs sont d'une grande épaisseur ; celui du chevet a $2^{m},25$ dans l'ébrasement de la fenêtre romane, mais il va, comme un glacis, s'amincissant jusqu'à son sommet. La partie située sous le chœur de l'église

(1) Ces abus remontent au commencement de ce siècle. Je trouve, dans des documents contemporains faisant partie de mes archives, la note suivante, écrite de la main de M. l'abbé Noël, curé de Billy, vers 1840 : « La municipalité de Billy s'était emparée de la crypte en 1830, au détriment de la Fabrique. »

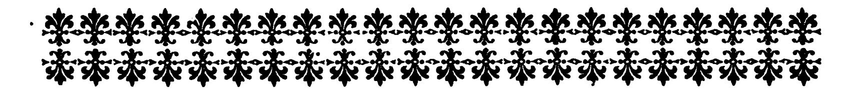


est carrée et séparée par des piliers qui supportent les deux voûtes en plein cintre. Les murs latéraux sont ornés de niches.

De chaque côté de cette partie centrale, qui constituait pour ainsi dire la crypte proprement dite, se trouvent deux couloirs (de $1^{m},70$ à 2^{m} de largeur et de $2^{m},30$ à $2^{m},80$ de hauteur, sous voûte plein cintre) qui y donnaient accès. Ils paraissent mettre la crypte en communication avec l'église supérieure par des escaliers dont on retrouve les amorces, les dernières marches et la porte d'entrée dans le couloir méridional.

Ces couloirs, comme la plupart des pièces de ce petit monument, sont voûtés en plein cintre dans la partie située sous le sanctuaire de l'église haute. On voit très bien la reprise de la voûte en tiers-points qui a remplacé, lors de la restauration entreprise à l'époque ogivale, la voûte primitive de cette partie principale.





DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

EN BOURBONNAIS (1)

LE TRÉSOR DE SAINT-VOIR

Ce trésor, trouvé dans la propriété de M. Ch. Fouquet, a été remis à M. Bertrand et déposé au Musée départemental.

Les pièces qui le composent avaient été primitivement enveloppées dans un sac de grosse toile et placées dans un vase. Ce vase s'étant brisé, elles se sont, au contact du sol, oxydées de telle façon, que la plus grande partie a résisté aux réactifs. Du reste, les pièces avaient subi un long usage, à en juger par l'usure qu'elles présentent ; beaucoup d'entre elles, aussi, avaient été rognées ; c'est donc, en somme, une découverte de peu de valeur.

Le seul côté intéressant qu'elle présente est la ressemblance de toutes ces pièces, qui sont des FLORETTES frappées sous les règnes de Charles VI et de Charles VII. La seule différence de ces monnaies consiste dans le développement de la couronne qui surmonte les trois lis de l'avers : celle de Charles VI est large et peu élevée, celle du règne suivant est haute et étroite. Ce sont, du reste, les mêmes coins qui ont servi ; le graveur a seulement retouché la forme de la couronne. En général, les coins d'un règne précédent, étaient utilisés par celui qui suivait.

(1) Voir *Bulletin-Revue* (1896), pages 1 et 2.

DESCRIPTION DES PIÈCES

Charles V (*1364-1380*). Petit tournois au chatel. KAROLVS REX. Lis R/ TVRONVS CIVIS. Chatel surmonté d'un lis. Une pièce.

Charles VI. *Florettes* au nombre de 451. *Gros royal dit florette.* KAROLVS FRANCORVM. Trois lis sous une couronne rehaussée de trois feuilles d'ache et de deux perles.

R SIT NOMEN DOMINI BENEDICTV. Croix fleurdelisée cantonnée de deux couronnes.

Ces florettes sont attribuées à la reine Isabeau de Bavière, régente durant la démence du roi (1417-1422).

Trois oboles du même règne KAROLVS REX. Lis remplissant le champ. R OBOLVS CIVIS. Croix à branches égales s'arrêtant au grénetis.

Seize deniers tournois KAROLVS REX. Deux lis R/ TVRONVS CIVIS. Croix pattée.

Deux petits tournois.

Enfin un blanc de Charles VII dit à la Molette et deux mailles tournois du même roi.

Le total des pièces est de 475.

En 1420, suivant M. de Vailly, le gros tournois florette valait près de 58 c. de notre monnaie. Son cours légal était de 1 sol 8 deniers.

Les deniers tournois, les petits tournois valaient, à la même époque, 3 c. 1/2 de notre monnaie.

Le trésor enfoui valait donc environ 270 francs au cours de notre monnaie. Mais, pour le temps, c'était une somme relativement importante.

Francis Pérot.



SIMPLES NOTES

Dernièrement, il a été trouvé à Vouroux une pièce d'or de Néron, buste à droite, légende de droite à gauche : NERO CAESAR AVG IMP ℞ ; un guerrier casqué, debout, tourné à gauche, le pied droit sur un ennemi terrassé. Il s'appuie de la main gauche sur une lance et tient une patère de la droite ; légende de gauche à droite : PONTIF MAX TR PVIIII COS IIII PP ; dans le champ : EX guerrier SC. — C'est en malaxant de la terre à brique qu'un ouvrier a découvert cette pièce. — Je n'ai pu l'acquérir, car on en demandait un prix supérieur à sa valeur.

— A Néris, aux Pêchins, le sieur Caillot a trouvé un beau vase de bronze de $0^m,23$ de haut, avec anse ornée en relief, dont il m'a communiqué la photographie ; il estime ce vase 1,000 francs ; — deux vases de terre cuite, dont un en terre rouge, des clefs et une corne de cerf, ont également été recueillis dans cette fouille.

Dans mes fouilles de Moulins, j'ai trouvé une statue de femme, en calcaire, de $0^m,53$ de haut ; la tête manque et cette statue a été sculptée sans bras. Le vêtement est ample et semble fouetté par le vent ; il recouvre légèrement les chairs qui apparaissent sous ce flot : le tout est bien traité. Elle repose sur la jambe gauche et la droite est légèrement dans le vide ; les deux extrémités des pieds sont brisées ; un commencement du coturne se voit sur le pied droit ; cette statue est également sculptée sur la face postérieure, de manière à être vue sur les deux faces ; elle a l'attitude d'une danseuse.

A la locaterie de la Lune, située commune de Varennes et appartenant à M. Lucien Patissier, j'ai remarqué plusieurs fondations de murs d'une villa gallo-romaine et quelques pierres taillées des ouvertures des bâtiments ; on y a recueilli un fragment de cuiller à parfums en bronze, un très gros clou

de fer, un fragment de hache en diorite, un fragment de manche de couteau en os orné de petits cercles, gravés, entourés de plus grands, formant des ondes, plusieurs fragments de marbre campan vert des Pyrénées, un petit socle de terre cuite blanche, avec reliefs de pattes d'oiseaux ; beaucoup de tuiles à rebords et des fragments de poteries diverses. De semblables ruines sur le même flanc de coteau se voient sur les terres du Rouzet et de Barchères.

Sur la commune de Rongères, près du domaine du Pérou, dans un taillis défriché où avait été pratiqué cet hiver un drainage, il a été trouvé par des moissonneurs, sur la terre en excès de ce travail, un fragment de vase qui, frappé par le volant de l'un d'eux, fit jaillir un petit trésor de monnaies impériales romaines en argent (1).

La plus grande partie de ces monnaies ont été données à M. le comte de Mony, propriétaire du domaine ; les autres ont été détournées par l'un des ouvriers et vendues.

M. le comte de Mony en a fait parvenir huit pour le Musée ; en voici le détail :

1. — IMP CAES NERVA TRAIANO PP III AVG GERM DAC, buste lauré à droite ℞. Guerrier debout à droite, appuyé à une colonne COSVII P S.P.Q.R.

2. — CAESAR TRAINAO HADRIANO, buste lauré à droite ℞. Victoire assise à gauche, près d'un autel. — SALVS AVG DMTR.

3. — CAES NERVA TRAIANO AVG GERM, buste lauré à droite ℞. Génie ailé debout, à droite, déposant sur un autel.

4. — IMP NERVA CAES AVG PNTR PIICOSIIII, buste lauré à droite ℞. La Fortune debout à gauche : FORTVNA AVGVST.

5. — IMP CAES DOMIT AVG GERM P MP, buste lauré à droite ℞. Minerve debout à gauche, la main gauche

(1) M. Choussy, maire de Rongères, avait envoyé à la Société une longue note relatant cette découverte ; nous ne l'avons pas insérée de peur de faire double emploi. — *N. de la R.*

appuyée à la lance et tenant un volumen de la droite. IMP XX COS AVG INS PPP.

6. — HADRIANVS AVGVSTVS PP, buste lauré à droite ℞. Minerve assise à droite, appuyée sur la lance, bouclier au bas. COS III.

7. — ANTONIN AVG PIVS PP, buste lauré à droite ℞. L'Abondance debout, à gauche. P IIII AVOT COS IIII.

8. — DIVA FAVSTINA, buste à riche coiffure, à droite ℞. Femme debout à gauche, la main appuyée sur une lance et tenant une pomme dans la main droite, le bras étendu horizontalement. AETERNITAS.

NOMBRE DES PIÈCES COMPOSANT LE TRÉSOR

29 pièces à décaper (1).
43 — d'Hadrien.
16 — de Trajan Auguste.
3 — de Trajan, fin de son règne.
17 — de Trajan (Dacie).
46 — d'Antonin le Pieux, dont trois à double face, tête de Marc-Aurèle (2).
1 — de Sabine.
6 — de Marc-Aurèle.
4 — de Nerva Cæsar.
8 — de Faustine.
15 — de Domitien.
1 — de Néron.
12 — de Trajan père.

Soit 171. En ajoutant à ce nombre à peu près 58 pièces qui ont été détournées, on voit que le trésor se composait d'environ 229 pièces.

A. Bertrand.

(1) Le décapage a montré des Domitien, Antonin le Pieux et Trajan.
(2) J'ai pu me procurer, pour le Musée, l'une de ces pièces, en échange d'une de Trajan.



BALLADE

FAICTE POUR Mgr DE DAMPMARTIN

CONTRE MESSIRE CHARLES DE MELUNG

Ce Mgr de Dammartin n'est autre qu'Antoine de Chabannes, qui signe ainsi après son mariage avec Marguerite de Nanteuil, comtesse de Dammartin (1). Après avoir joui d'une très grande faveur sous Charles VII, à l'avènement de Louis XI, il fut disgracié, dépouillé de tous ses biens et incarcéré. Le Dauphin, devenu roi, n'avait pas oublié qu'Antoine de Chabannes l'avait accusé de conspiration et avait mis à jour tous ses projets.

Sa confiscation fut donnée à Charles de Melun, favori d'alors. Puis le vent tourna. Le traité de Saint-Maur fit rentrer en grâce le comte de Dammartin et, comme Charles de Melun s'était rendu suspect pendant la guerre du Bien public, ce fut son tour d'être persécuté. Les choses allèrent si loin, qu'il finit par avoir la tête coupée. La ballade date du commencement de l'année 1466. Il venait seulement d'être exilé de la cour et obligé de rendre les biens de son compétiteur. Le poète fait une comparaison entre son état actuel et le luxe dont il avait éclaboussé son entourage au temps des faveurs royales.

Cette poésie est la dernière que Baude ait adressée à un personnage du Bourbonnais. Eug. C.

Dont viens-tu, Martin ? — De Melun.
— Et que dit-on ? — J'ai veu Charlot.
— Par ta foy ? — Il est tout commun (2),
Aussi camus comme ung rabot.

(1) *Preuves pour servir à l'histoire de la Maison de Chabannes,* par M. le comte H. de Chabannes. — tome II.
(2) Comme un homme ordinaire.

— En bon poinct ? — Rond comme ung sabot (1).
— Quelle chière fait-il ? — Triste et morne.
— Et que fait-il ? — Sans dire mot,
Il actent que le vent se tourne.

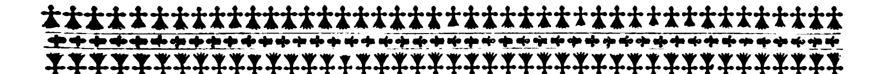
Est-il gracieulx ? — A chacun.
— Et courtois ? — Comme ung angelot.
— A-il plus de portier ? — Nes ung ;
En sa vie tant ne me plot.
Il contrefait le dorelot (2),
Il se liève dès qu'il ajourne.
— Que peult-il ? — Assés faire ung plot (3) ;
Il actent que le vent se tourne.

— Que dit-il ? — Ses heures à jeung
— En regardant bouillir le pot.
— A quoy passe-il temps ? — A quelqu'un (4),
Contemplant le bon temps qu'il ot.
— Est-il asseuré ? — Non pas trop.
De quoy a-il peur ? — Qu'on l'enfourne.
— Qu'actent-il ? — Il n'est pas si sot,
Il actent que le vent se tourne.

Prince, que dis-tu ? — Ce falot
Craint que ses coups on luy retourne ;
Pour retourner à son tripot
Il actent que le vent se tourne (5).

(1) Charles de Melun était un homme court et replet.
(2) Il fait le contraire de celui qui se dorlote.
(3) Si le texte est correct, il faut entendre par là que tout le pouvoir du ci-devant favori est réduit à dévider du fil, à faire des pelotons, en attendant que le vent se tourne.
(4) Sous-entendu « *à penser* à quelqu'un », c'est-à-dire à Antoine de Chabannes.
(5) Cette pièce a été imprimée sans nom d'auteur dans le *Recueil des chants historiques français* de M. Le Roux de Lincy (t. I, p. 358). Elle se trouve dans le ms. suppl. fr. n. 298, entre d'autres pièces attribuées à Baude et porte assez la marque de son style.





UN CURIEUX ACTE

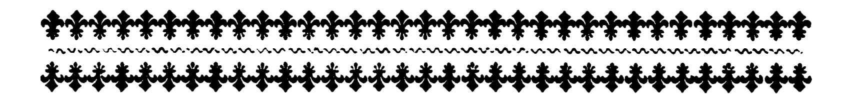
DES REGISTRES PAROISSIAUX DE MOULINS (1)

L'an mil sept cent quatre-vingt-sept et le trentième jour du mois de janvier, après la levée faite en convoi général du corps du Sr Martinat, dit de la Pierre-Percée, décédé de la veille en sa maison d'acquisition sur notre paroisse, la conduite en l'église paroissiale l'office fait à l'ordinaire ; durant et pendant le transport au lieu de la sépulture au cimetière du district et le peuple suivant et accompagnant ; ledit corps a été furtivement enlevé et conduit par une autre rue, quoi voyant notre dit clergé en convoi général s'est retiré en l'église paroissiale et ne se sont trouvés présents aucuns parents ou amis.

Signé au registre : Butaud Dupoux Arch., curé de Moulins ; Decamp, vicaire de Saint-Pierre ; Villefont, vicaire de Saint-Pierre, et Delageneste, clerc.



(1) Cet acte provient du double registre des actes de décès pour l'an 1787 (fol. 3), déposé à la mairie de Moulins. — Eug. C.



DÉLIBÉRATION

des Habitants de la Ville d'Evahon en date du 28 novembre 1666, à l'effet de s'imposer pour les réparations des murailles et portes de la Ville et défendre l'Etablissement de l'Election que les Villes d'Aubusson et de Montaigu voulaient s'approprier (1).

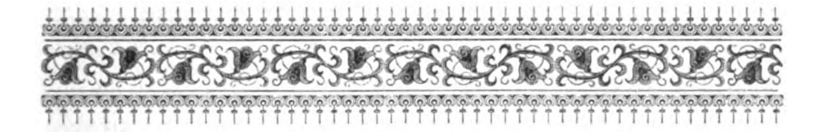
« Aujourd'huy dimanche vingthuitiesme jour de nov. 1666, en l'assemblée généralle des habitans de ceste ville d'Evahon, principale et capitale de ce pais de Combraille ; par devant nous, Jehan de Froment, escuyer, seigneur de Chamdumont, lieutenant général au dit pais, ont comparu Mers J. Redeau, Gilbert Clément, Martin Gongaud et Annet Mialot, consuls, la présente année, de la dite ville, lesquels nous ont remonstré en présance de lad. assemblée qu'il y a entour un an que les habitans des villes d'Aubusson et de Montégut poursuivent chacun en droict soy pour tascher d'oster et tranférer le bureau de leslection de ceste ville en l'une des leurs et la faire porter au conseil du Roi. Il a falu agir de manière qu'elle est remise au prochain despartement quy se fera au dict Conseil, et bien loing de craindre que led. bureau soit transféré, c'est qu'ayant

(1) Cette délibération de la ville d'Evahon (Evaux) capitale de la Combraille, autrefois de la généralité de Moulins, nous a été transmise par M. de Froment, membre correspondant.

porté les plaintes et interests de lad. ville à son Altesse Royalle Mademoiselle, Dame dominante dud. pais estant à Argenton le dix neuviesme octobre dernier. Elle avait promis tant à nous qu'aux S[rs] officiers de lad. eslection de proteger ladicte ville envers sa Maiesté ou elle employerait sa priere et son credit pour la conservation de lad. eslection une des Antiennes de France, mais encor la suplierait de réunir le Francaleu à lad. eslection quy en a esté demembré par une puissance particuliere dans un temps de trouble, pourveu que nos portes et murailles quy sont en ruine fussent reparées, en sorte que les deniers du Roy fussent en seureté quy estait le seul motif dont le S[r] Raymond, receveur general à Molins, s'estait servy pour consantir a la translation dud. bureau. Et comme lad. ville quy a plusieurs debtes et affaires n'a aulcuns deniers communs ny patrimoniaux pour poursuivre la conservation dud. bureau reunion de Francaleu et faire mettre lad. eslection de Combraille a cent parroisses, comme on propose faire reparer les breches des murailles, comme les portaux des quatres portes de lad. ville, accommoder ycelles et autres repârâons ne cesseres, tous lesd. habitans presans unanimement et de mesme vois sur lesd. propositions poussés d'un esprit d'honneur et d'amitié à la conservation de la dicte eslection et augmantation de leur ville, et pour leur bien et celui de leurs successeurs, ont estés d'advis, consanty et agrée de prandre et percevoir sur eulx, quoique ce soit sur les hostes et cabaretiers de ceste ville et faulxbourgs d'Evahon, que voyturiers de sel, sçavoir vingt sols de chasque tonneau de vin quy sera vendu par lesd. hostes et cabaretiers et dix sols de chasque septier de sel quy sera aussy vendu par lesd. voyturiers, lesquels seront tenus payer a celluy quy sera pour ce deputé a l'entrée de leur vin et sel dans lad. ville et faulxbourgs, sans pouvoir y faire aulcune fraude soubs quelque pretexte que ce soit, soubs telles peynes quil nous plairra ordonner pour chascune contrevantion aplicable aux reparations de lad. ville et pour dedommagement auxd. hostes et voyturiers ils

pourront augmanter du prix ordinaire et commun la quarte du vin, les jours de foire, de quatre deniers, et des marchés de deux deniers, conformement au traicté faict avec le seigneur comte de Boulogne et dud. Combraille avec les habitans dud. Evahon, le septiesme decembre mil trois cent quatre vingt cinq, et lesd. voyturiers de dix huict deniers pour chacun quarton de sel qu'ils vendront, et ce pour et durant quatre ou cinq années qu'ils ont estimé estre necessere pour la poursuite de la conservation de lad. eslection, reparation des portaux, portes et murailles de lad. ville que autres affaires a quoi ils se sont soubmis a l'entretenement, de quoy nous avons lesd. habitans de leur consantement condampnés a commancer des aujourd'huy et ce contre chacun des contrevenants a peyne de vingt livres d'amande quy sera payée sans depost et comme pour deniers royaulx aplicable aux reparations et affaires de lad. ville, et ce durant le temps y contenu et aux conditions susdictes, mesme pour celuy quy sera à ce deputé contrainct de rendre compte et payer le reliquat, et ce par corps et biens comme depositaire de justice. » Ont signé : Jehan de Froment, les Consuls, de Montroignon, Prieur, curé, Lecler, Mazeron, de Bize, etc., etc.





LA PHOTOGRAPHIE

EST-ELLE UNE INDUSTRIE OU UN ART ?

Nombreuses sont les controverses qui ont surgi au sujet de cette question grosse de conséquences au point de vue juridique et intéressante au moins comme théorie à débattre.

Deux courants d'idées s'en sont dégagés, distincts et irréconciliables. Et, de là, deux camps opposés, dont l'un se déserte chaque jour en présence des progrès de la photographie, et dont l'autre s'accroît de ses adeptes de plus en plus nombreux.

Le premier système rejette absolument toute assimilation possible avec les productions de l'imagination et de la pensée : *La photographie est et n'est seulement qu'un mécanisme, au moyen duquel on fixe sur une plaque sensible préparée à cet effet l'image des objets extérieurs.*

La nature d'une part, l'instrument de l'autre, voilà les deux seuls facteurs de toute création photographique. Quant au photographe, son seul art consiste à exposer correctement la plaque sensible et à la développer, en temps voulu, au moyen de vulgaires manipulations chimiques.

L'absence de personnalité de l'auteur est donc l'argument triomphal de cette manière de voir.

Une œuvre photographique, disent ses partisans, ne traduit point la pensée de l'auteur, elle ne montre jamais le *moi ;* bien plus, la photographie le limite et l'enserre. Opérateur



mécaniste d'un appareil construit sur les lois immuables de l'optique, le photographe ne peut ni prévoir, ni modifier certains résultats limités par la valeur photogénique de la lumière.

Donc, pour conclure, l'amateur ou le professionnel n'est même pas un ouvrier habile : c'est l'esclave du soleil, seul artiste en la matière.

« *Par ces motifs*, — ce sont maintenant les artistes effarouchés qui parlent — *les soussignés protestent contre toute assimilation qui pourrait être faite de la photographie à l'art.*

« GÉRÔME, Carolus DURAND, BOUGUEREAU, BONNAT, PUVIS DE CHAVANNES, etc. »

Il semble pourtant que les artistes, ne fût-ce que par reconnaissance, pourraient, en la matière et sans déchoir, se montrer moins rigoristes. Ils doivent à la photographie, pensons-nous, une perspective plus juste et un dessin des formes humaines ou animales moins beau peut-être, mais plus vrai aujourd'hui qu'aux grandes époques de l'art où le volume des masses musculaires de l'être était fort exagéré. Et puis, sans regard indiscret, jeté à travers le judas, si l'on cherchait bien, on trouverait souvent que la photographie n'est pas si dédaignée qu'ils le disent des artistes contemporains. Mais passons.

Les mêmes considérants que dessus ont servi à faire éliminer les photographes moulinois par le comité de l'Exposition des Beaux-Arts. — Que voulez-vous, les pontifes avaient parlé !

Contre ces réquisitoires en forme se dresse l'opinion adoptée par les congrès internationaux de 1889 et de 1891, à laquelle, du reste, volontiers nous nous rallions. Oh ! nous ne prétendons pas que la photographie soit l'égale de la peinture et de la sculpture : elle n'est certes point tout l'art graphique ; elle ne peut tendre à prendre la place des maîtres du crayon ou du ciseau. Mais, en laissant à ceux-ci la place aussi large qu'ils le désirent, il reste un champ d'opérations assez vaste pour qu'elle puisse évoluer dans les limites des œuvres d'esprit.

Mais l'art, dans son acception générale, embrasse une

distinction ; de son tronc s'échappent deux branches : les beaux-arts et les arts industriels. A quelle famille se rattache la photographie ? Si le second système la classe parmi les arts industriels, il a une affinité étroite avec le premier, dont il ne diffère que par l'étiquette. — C'est donc bien aux beaux-arts qu'il prétend la rattacher.

Or, les beaux-arts peuvent se manifester de deux façons différentes, entre lesquelles il n'y a pas de limites bien précises, mais qui n'en sont pas moins distinctes ; tous les genres oscillent entre *l'Expression du vrai ou du réel* et *la Recherche de l'idéal*, s'approchant plus ou moins de l'une ou de l'autre, suivant que l'une ou l'autre convient plus spécialement à sa nature.

Le peintre, *imitant* la beauté individuelle choisie parmi la multitude des êtres à raison de ses caractères supérieurs, ou bien reproduisant les effets distingués au milieu de l'infinie variété des phénomènes physiques, accomplit œuvre d'artiste par le fait même de son choix. Il est, suivant Bacon, l'homme ajouté à la nature : *Homo additus naturæ,* c'est-à-dire produisant une œuvre ayant pour base la nature, mais portant en elle un sentiment particulier et personnel.

Toutefois, il est incontestable que le statuaire, par exemple, *idéalisant* le réel, synthétisant en une figure unique, où tout caractère de personnalité a disparu, toutes les beautés de détail dont sont individuellement douées les plus belles créatures d'une même espèce, s'élève plus haut. Il atteint par la création du type même de l'espèce qui, tout en restant vraisemblable, cesse d'être vrai, cette *pulchritudinem supra naturam* qui est l'apogée de l'art.

Ce sommet, la photographie ne peut y atteindre ; pas plus, du reste, que les genres inférieurs des beaux-arts.

La photographie reproduit, mais seulement ce qui existe ; l'idéalisation lui est interdite. Elle ne peut saisir le sens insaisissable de la nature. Tout au plus, peut-elle être parfois suggestive en reproduisant des effets capables de faire naître l'émotion qu'elle ne sait exprimer.

Son champ d'action normal est donc le choix dans l'imitation. Et ce choix existe pour la photographie comme pour la peinture. Je ne parle pas évidemment des *photo-gribouilleurs*, dont le seul but est de faire un phototype négatif, quel qu'il soit, un cliché. Ils n'appartiennent pas plus à la photographie que les barbouilleurs à la peinture artistique.

Le véritable amateur, lui, devient artiste en touchant un instrument. Prenez deux types différents : le paysage et le portrait. Placez-le successivement devant ces deux modèles. Il vous sera facile de comprendre pourquoi, de deux photographes, aucun ne pourra faire jamais une reproduction identique de l'œuvre de l'autre. Chacun y mettra, et malgré lui, sa personnalité propre.

Au lieu de placer brutalement sa machine devant le paysage à reproduire, il utilise quelques préparatifs artistiques que lui commande son goût : autant d'opérateurs, autant de manières de voir le tableau dans la chambre. Mettez dix photographes en face du même sujet, vous aurez dix tableaux différents. Celui-là seul réussit, qui sait étudier l'aspect de son paysage et chercher de quelle façon il pourra, en conservant la ressemblance, faire valoir certaines parties, obtenir ou dissimuler certaines autres. Telle heure paraît plus favorable que telle autre pour poétiser son œuvre. Tel jour semble plus favorable pour obtenir certains effets de lumière.

Pour le portrait, le talent est encore plus apparent : la pose, la lumière, le jeu de physionomie, l'expression : autant de moyens à étudier et à mettre en action pour la bonne valeur de la tête et la beauté avantageuse du visage.

Est-ce donc toutes ces choses œuvre de simple artisan ? — Le photographe n'ajoute-t-il pas ainsi à la nature un élément personnel qui la domine et la modifie ?

Il n'y a pas jusqu'aux procédés chimiques employés où le goût et l'intelligence ne soient les maîtres de la force brutale dans l'apparition de l'image.

Battus sur le terrain de la définition esthétique, les parti-

sans obstinés du vieux système ont cherché d'autres querelles moins sérieuses. Ils ont reproché à la photographie de ne point reproduire les couleurs, d'être instable, etc. — Il n'y a guère à répondre à ces objections, qui se détruisent d'elles-mêmes. Le simple dessin n'est point coloré. Toute peinture n'est point éternellement stable, et cela serait, le progrès constant de la photographie amènera bientôt sur les papiers sensibles, il faut l'espérer, les couleurs de la nature fixées d'une façon aussi stable que la peinture sur la toile.

En résumé et pour conclure, grâce à son talent et à son goût, le photographe artiste n'est point seulement un mécaniste. Sa production est un véritable dessin.

« Les photographes, disait éloquemment M. Larroumet, alors directeur des Beaux-Arts, peuvent faire œuvre d'artistes en choisissant ainsi ce que la nature nous offre, en présentant les aspects des choses avec cette intelligence du beau et du vrai qui est la règle et l'inspiration de tout art. Dans l'infinie variété des êtres, il en est peu que l'art ne puisse élever jusqu'à lui ; c'est affaire de disposition et d'arrangement, d'harmonie dans les attitudes, d'équilibre dans la distribution de l'ombre et de la lumière. Celui d'entre eux qui ne posséderait pas ces qualités ne serait qu'un vulgaire praticien, et, si elles manquent aux artistes, ils ne sont plus que des copistes serviles de la réalité et comparables à de médiocres photographes, sauf la précision et la vérité dont le photographe ne saurait se passer. »

Lamartine lui-même, l'adversaire le plus ardent de la photographie considérée comme art, de la vieille photographie de son temps, a écrit dans ses *Entretiens littéraires :* « Depuis que nous avons admiré les merveilleux portraits saisis à un éclat de soleil par Adam Salomon, nous ne disons plus que la photographie est un métier : *c'est un art, c'est mieux qu'un art*, c'est un phénomène solaire où l'*artiste* collabore avec le soleil. »

Que dirait-il s'il voyait les portraits d'aujourd'hui ?

Eug. CAVALIER.



CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

La Quinzaine Bourbonnaise. — Sommaire du 30 janvier 1896 : 1. La dernière des Mérovingiennes (suite), par M. Saint-Paul Roubille. — 2. Démilos à Blepsias, poésie, par M. Marc Legrand. — 3. Paul Verlaine, par M. Fernand de Loubens. — 4. Mondor et Mascarille, comédie bouffonne en un acte, en vers libres (suite), par M. H. Faure. — 5. Echos.

Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France. — Sommaire du 15 janvier : Couverture, titre et table de l'année 1895. — La « Revue » médaillée à l'Exposition nationale du Livre. — L'Argon, nouveau gaz de l'atmosphère, par M. Ernest Olivier. — Excursion entomologique en Algérie, par M. Pic (suite). — Météores observés dans l'Allier. — Bulletin de la Commission météorologique départementale, par M. Bléton.

Les Fiefs du Bourbonnais, LAPALISSE. — Notes et Croquis, par MM. Aubert de la Faige et Roger de la Boutresse. — Durond, éditeur, Moulins.

Une page d'histoire du Bourbonnais sous la Restauration : L'INSURRECTION DE LA FAIM, par J. Cornillon. — Cusset, in-8° de 54 pages, 1895.

Almanach de Lapalisse, 1896, 1re année. Gr. in-8° de plus de 200 pages, illustré, couverture en couleurs. — Drevet, imprimeur, Lapalisse.

MÉLANGES

Photo-Club moulinois. — Le *Photo-Journal*, organe des sociétés photographiques de France, contient une longue note sur le Photo-Club moulinois. Nous avons déjà donné en partie, dans un précédent numéro, la teneur de cet article. A noter, toutefois, l'idée nouvelle d'un périodique mensuel qui, sous le titre de *Panorama bourbonnais*, donnera, sous une élégante couverture, cinq ou six reproductions phototypiques formant tableaux de paysages ou monuments de l'Allier.

Les Conférences de l'Hôtel de Ville. — Décidément, les conférences de MM. les professeurs de Clermont sont un succès. Un public très nombreux occupait encore, le 25 janvier, les trois salons de la mairie.

M. HAUSER qui traitait de la formation de l'Etat prussien, a divisé son cours en deux parties : le sol et les hommes.

Le sol, ce sont ces trois tronçons séparés les uns des autres : au nord-est, la Prusse orientale ; au centre, le Brandebourg ; à l'ouest, le duché

de Clèves, les comtés de la Mark et de Ravensberg. Au XVIIe siècle, tout cela n'est qu'un éparpillement de provinces sans cohésion. L'électorat de Brandebourg est une plaine stérile, et Berlin, un village. L'empereur en est le redouté suzerain. La Prusse, vassale de la Pologne, est également un pays de faibles ressources. Il n'en est pas de même des pays rhénans, qui sont riches et bien peuplés.

La Prusse est réunie par mariage au Brandebourg, en 1618 ; les pays rhénans avaient été acquis, grâce à l'argent des Hollandais, en 1614. Faire de ces provinces dispersées et disparates un seul Etat et se rendre indépendants, tel est l'unique but auquel tendent, avec une persévérante ténacité, tous les efforts des Hohenzollern.

Les princes de cette maison — ce sera la seconde partie de la conférence — ont une grande qualité : l'esprit de suite. L'orateur les montre se consacrant sans relâche à leur œuvre historique, peuplant leurs Etats quasi déserts, formant une armée forte et vaillante, attirant à eux les émigrants illustres que chassa de chez nous la révocation de l'édit de Nantes, trompant la Pologne pour la Suède et la Suède pour la Pologne afin d'affranchir la Prusse orientale.

Le conférencier fait ensuite un résumé fort intéressant des règnes des deux prédécesseurs du grand Frédéric, l'électeur Frédéric III, qui devint le roi Frédéric Ier, et Frédéric-Guillaume Ier : le premier, singeant pittoresquement Louis XIV, et le second, ennemi forcené des idées françaises, mais préparant à son successeur, l'illustre capitaine, de merveilleux soldats et un formidable trésor de guerre.....

La parole élégante de M. Haüser, sa voix claire et sympathique, mise au service d'un réel art de l'anecdote et d'un grand savoir d'historien, lui ont valu les plus vifs applaudissements.

*
* *

Les pauvres ne se plaindront pas : M. EHRARD a « fait recette », et c'est devant une belle salle, où l'on remarquait M. le préfet et Mme Goulley, que, le 1er février, il a parlé, en savant et en artiste, de la musique allemande au siècle dernier.

La guerre de Trente Ans eut un résultat funeste pour les arts en Allemagne ; les petits souverains s'attachèrent à imiter la cour de France, mais ils n'y réussirent qu'imparfaitement. L'une de leurs plus grandes préoccupations fut d'avoir chez eux un opéra italien, et la musique italienne régna despotiquement dans tous les théâtres allemands. La musique nationale trouva son inspiration dans la foi religieuse ; les *chorals*, mis en si grand honneur par Luther, préparèrent la voie aux *oratorios*. Dans ce genre, la *Passion* de Sébastien Bach est, à juste titre, regardée comme l'une des plus belles œuvres du génie allemand.

Le conférencier caractérise successivement le talent et l'influence de Sébastien Bach, le grand ancêtre à la fécondité prodigieuse ; de Hændel, le maître incontesté de l'oratorio, le génial compositeur du *Messie;* de Haydn, l'auteur illustre de la *Création* et des *Saisons*, qui excelle surtout dans la musique de chambre. Il a perfectionné la *sonate;* il lui a ajouté le menuet final, auquel Beethoven substituera le scherzo, mais sans en changer le caractère. Enfin, vient Mozart, le divin Mozart, maître dans tous les genres et dont la grande supériorité fut d'écrire admirablement pour les voix et d'unir à la mélodie italienne la vérité scénique chère aux Français et la science allemande. S'il eût vécu plus longtemps (il mourut à 35 ans), il aurait été Weber et Wagner, dont il peut être regardé comme le précurseur. Son inspiration, il la puisait surtout dans son cœur ; sa sensibilité était extrême ; sa fécondité semblait inépuisable.

MM. Boullard, Louis et François Fimbel, Garnier, Masson, Oppici, Thomas et M[lle] Boullard prêtaient leur concours charitable à cette soirée. Ils en ont été récompensés par des bravos chaleureux et répétés.

***

Quelques mots sur la très intéressante conférence que M. DESDEVIZES DU DÉZERT a faite le 8 février sur l'opposition parlementaire au XVIII[e] siècle, sujet moins attrayant que celui de la première « leçon » (Louis XV et sa cour), mais dont l'orateur a su éviter l'aridité par de curieuses anecdotes et d'amusants *croquis* de magistrats du siècle passé.

Après avoir rappelé les services que le Parlement avait rendus à l'ancienne monarchie, le conférencier montre comment les magistrats en vinrent peu à peu à se croire un pouvoir politique et tentèrent de résister au roi lui-même, leur allié de jadis. Avaient-ils le droit de partager avec lui le pouvoir législatif? Non, puisque la monarchie de droit divin n'était pas une monarchie limitée, et Louis XIV le leur prouva en les réduisant au silence pendant tout son règne. C'est en vain que le Parlement prétend représenter les Etats généraux et parler au nom de la nation : cette prétention n'est pas admise, et la convocation des Etats, souvent réclamée par lui, ne sera accordée qu'en 1788. Ce triomphe des parlementaires sera le dernier ; l'un des premiers actes de la Constituante sera la suspension, suivie de près de la suppression des parlements.

M. DESDEVIZES DU DEZERT examine ensuite le mécanisme de « l'opposition » que faisait le Parlement à la volonté royale. Nous en passons l'instructif détail, qui nécessiterait ici de trop longs développements. Cette opposition fut surtout ardente en 1770, à l'occasion du procès du duc d'Aiguillon, à qui Louis XV conserva ses charges et dignités malgré le Parlement de Paris, qui, faisant cause commune avec celui de Bretagne, les lui avait enlevées. Un lit de justice n'ayant pas suffi pour convaincre

le Parlement à l'obéissance, il fut exilé à Troyes, et, comme il persistait dans sa rébellion, il fut supprimé par le chancelier Maupeou. Rétabli au début du règne de Louis XVI, sur les conseils de Maurepas, il ne se montra pas plus docile et, en 1787, son opposition aux édits de Loménie de Brienne sur le timbre et la subvention territoriale le fit une dernière fois exiler à Troyes. Rappelé peu après, il réclama avec tant d'insistance la convocation des Etats généraux que satisfaction lui fut enfin donnée. Il ne devait pas survivre à cette convocation, pas plus que la monarchie absolue. Le roi avait dit : « L'Etat, c'est moi ! » Le Parlement avait essayé de dire aussi : « La loi, c'est moi ! » Ce fut désormais la nation qui revendiqua le droit de parler ainsi.

***

M. Joyau a terminé, le 12 courant, son étude sur la philosophie au siècle dernier. Il a, cette fois-ci, parlé des encyclopédistes.

D'après le conférencier, les philosophes de la fin du XVIIIe siècle ne produisent pas de systèmes nouveaux et ne mettent guère d'idées nouvelles en circulation, mais ils vulgarisent avec habileté celles des siècles précédents, avec une tendance marquée à faire de cette vulgarisation une arme contre le principe d'autorité dans ses trois principales manifestations : Dieu, l'Eglise, la Monarchie. C'est surtout dans ce but que fut publiée l'Encyclopédie, sous la direction de Diderot et de d'Alembert et avec le concours de Voltaire.

Diderot, esprit paradoxal, audacieux et opiniâtre, ne craint pas d'engager ouvertement et avec violence la lutte pour ses idées. Sa part principale dans l'œuvre philosophique de l'Encyclopédie consiste dans l'exposé des doctrines des anciens. Dans ses croyances personnelles règne une certaine contradiction ; ainsi, généralement, il fait profession de matérialisme et d'athéisme, notamment dans sa *Lettre sur les Aveugles ;* parfois, au contraire, il parle de Dieu comme un vrai croyant.

D'Alembert est plutôt géomètre éminent que profond philosophe. L'Encyclopédie lui doit la plus grande partie de ses articles scientifiques ; c'est lui qui a composé le *Discours préliminaire*, admirable exposé des progrès et du développement des connaissances humaines. Sa doctrine philosophique est un scepticisme modéré et surtout tolérant.

Conséquent avec les idées émises dans son Mémoire à l'académie de Dijon (*Le progrès des arts et des sciences a-t-il contribué à corrompre ou à épurer les mœurs ?*) Rousseau est l'adversaire déclaré de l'œuvre des encyclopédistes, l'exaltation des sciences et des arts. « Tout est bien, dit-il, en sortant des mains de Dieu ; l'homme naît bon, la société le déprave ; il faut donc revenir à la nature. » Comme philosophe, il combat le scepticisme ; comme politique, il préconise la souveraineté du peuple ; c'est

d'après lui que la Révolution proclamera les « Droits de l'homme et du citoyen ».

Du mouvement encyclopédiste, de la lutte et parfois de la confusion des idées, résulte une renaissance du mystérisme, une passion marquée pour les sciences occultes et les sociétés secrètes.

La fin de la conférence a été très applaudie.

Expositions et concours. — D'après le rapport de M. Cabassut, adopté à l'avant-dernière séance du conseil municipal de Moulins, l'exposition industrielle sera installée sur l'allée ouest du cours de Bercy.

Le jardin qui doit précéder l'entrée de l'exposition occupera à peu près la moitié du cours de Bercy qui s'étend du rond-point à la levée.

L'entrée principale sera construite près de la levée, à l'extrémité des plantations, fera face au rond-point du cours de Bercy et donnera accès dans une immense rotonde surélevée de 50 à 60 centimètres au-dessus du sol.

De cette rotonde, l'exposition s'étendra dans l'allée des Soupirs jusqu'à la rue du Manège. La largeur du bâtiment étant de 29 mètres, les parties couvertes représenteront une surface de 600 mètres carrés, que l'on pourrait facilement porter à 700 en prolongeant le hall dans la même direction.

Sur le second rond-point du cours de Bercy, on établira des restaurants, des cafés, des expositions particulières et une estrade pour la musique.

Le devis estimatif de la dépense d'installation s'élève à 35,000 francs. Cette dépense sera garantie par la ville.

Dans sa réunion du 4 février, le conseil municipal a voté 3,000 francs pour l'exposition des beaux-arts, 1,000 francs pour l'exposition d'horticulture, 8,000 francs pour le concours de musique et 1,000 francs pour l'exposition scolaire.

Nos compatriotes. — Dans son numéro du 4 février, l'*Eclair* a publié le portrait et la biographie suivante de Louis Ganne, de Buxières-les-Mines :

« L'un des plus brillants chefs d'orchestre de ces bals où Métra mena si longtemps la ronde folle, M. Louis Ganne, est aussi, comme Métra, l'un des compositeurs dont le nom est connu de tous, puisque son *Père la Victoire*, sa *Césarine*, sa *Marche lorraine* ont, du café-concert, passé par les faubourgs en même temps que par les salons.

» Né à Buxières-les-Mines, dans l'Allier, le jeune compositeur n'a pas 34 ans. Il est entré au Conservatoire dans la classe d'harmonie, où il obtint le premier prix en 1881, puis il fut élève de César Franck et de Massenet pour le contrepoint et la fugue. Il débuta, en 1882, aux Folies-Bergère, par les *Sources du Nil*, un adorable ballet dont le succès le fit producteur attitré de ce music hall où, successivement, furent applaudis,

parmi la nombreuse série de partitions qu'il écrivit : *Volapuck*, *Fleurs et Plumes*, *Merveilleuses et Gigolettes*, *L'heureuse Rencontre*, *La fin d'un Monde*, etc. Enfin, son *Rabelais* eut au Nouveau-Théâtre, en 1892, une longue série de représentations.

» Par ses populaires danses et ses chansons, son rythme entraînant, M. Louis Ganne s'est donc classé parmi les compositeurs les mieux aimés du public, en même temps qu'il se montrait chef d'orchestre d'une rare valeur, tour à tour occupant le pupitre des Décadents, du Nouveau-Théâtre, des bals de l'Opéra et du casino de Royan, dont il est même directeur, conquérant ainsi, en dix années, une place considérable dans l'art musical français. »

Le mois dernier a eu lieu, dans les galeries Durand-Ruel, 16, rue Laffitte, l'ouverture de la troisième exposition des peintres orientalistes ; un des envois les plus remarquables a été celui de M. Marius Perret.

La Faculté de médecine de Paris vient de décerner le prix Barbier à M. le Dr Georges Valois, de Moulins, et une médaille de bronze à M. le Dr Mignot, de Chantelle.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE ET ARTISTIQUE.

Décidément, la photographie tient à faire parler d'elle et à répondre d'une façon un peu insolente, avouons-le, par ses découvertes merveilleuses, à ses amusants détracteurs.

A tout seigneur tout honneur. Nous empruntons au *Matin* l'interview de son correspondant de Berlin avec le professeur Rœntgen, qui a le premier découvert la photographie de l'invisible.

« C'est à Munich que j'ai pu joindre le professeur Rœntgen. Après avoir rendu compte à l'empereur de ses expériences et des résultats obtenus, le savant professeur avait quitté inopinément Berlin pour se rendre à une invitation du régent de Bavière.

» Il a bien voulu me recevoir à l'hôtel Kaiserhof, bien qu'il eût interdit sa porte à tous les journalistes.

» M. Rœntgen est un homme d'environ quarante ans, très sympathique d'aspect. De taille élevée, de forte encolure, les cheveux noirs relevés, il porte toute sa barbe, très longue. Son front est rayé d'une large cicatrice.

» L'éminent professeur ne nous donne pas le temps de lui exposer le but de notre visite. Il l'a deviné et, tout de suite, il nous dit :

» — Tout ce que les journaux ont dit au sujet de ma découverte est un tissu d'erreurs et d'inexactitudes. Sachez cependant que mes expériences sont définitives. En effet, si les résultats que j'ai obtenus n'étaient pas positifs et absolument acquis à la science, je n'aurais jamais osé les présenter à S. M. l'empereur.

» Et M. Rœntgen, avec la plus grande amabilité, nous expose les travaux auxquels il s'est livré et nous fait connaître l'importante découverte dont il vient de doter la science.

» — Il faut que je vous dise, poursuit-il, avant d'aller plus loin, qu'il ne s'agit pas d'une manifestation électrique spéciale, mais d'une lumière nouvelle, dans le sens exact du mot, qui prend sa source dans la lumière *cathodique*, bien connue des physiciens, mais qui en diffère substantiellement par ses propriétés chimiques et physiques.

» On sait qu'en faisant passer un courant d'induction dans un tube de Crookes, dans lequel on a fait préalablement le vide au moyen d'une machine pneumatique, on obtient des phénomènes lumineux très sensibles à l'influence magnétique. C'est précisément d'un de ces tubes de Crookes que je me suis servi.

» L'appareil est des plus simples. Il consiste en un tube en verre, aux extrémités duquel sont fixés deux fils de platine terminés par une pointe en aluminium. La forme et l'épaisseur du tube importent peu.

» Ayant revêtu ce tube d'un étui en carton noir, j'observai, au moment du passage du courant, qu'un écran enduit de cyanure de barium et de platine que j'avais adapté pour constater la présence des rayons ultra-violets invisibles à l'œil, était devenu subitement fluorescent. Ayant éloigné l'écran de deux mètres, je fis repasser le courant dans le tube et j'obtenais les mêmes effets. Le rayon se propageait donc jusqu'à la distance de deux mètres et avait la propriété chimique d'impressionner des plaques sensibles.

» Poursuivant mes expériences, j'entourais le tube de gutta-percha. L'enveloppe fut traversée par le rayon. J'obtins le même effet avec un tube entouré de douves en sapin de l'épaisseur de trois centimètres, en ayant placé entre le tube et l'écran un livre de mille pages.

» J'étais en possession d'un nouveau procédé photographique, pouvant photographier à travers toutes les matières, à l'exception toutefois des métaux. Je remarquai cependant que les rayons traversaient une plaque métallique de petite épaisseur, mais qu'ils perdaient beaucoup de leur intensité.

» Après cette première constatation, j'eus l'idée de photographier des objets renfermés dans un étui. Je photographiai des poids composés de deux métaux. J'obtins une épreuve d'une netteté parfaite. Les nouveaux rayons, les rayons X, pour les appeler du nom que je leur ai donné, traversant l'obstacle en bois, donnèrent une silhouette très nette des poids et au point qu'on pouvait les distinguer l'un de l'autre.

» Je photographiai aussi ma main, et j'obtins non seulement la repro-



duction de la main entière, mais encore du squelette, des os et de l'anneau d'or qui entourait l'annulaire. »

» Telles sont les déclarations que nous a faites M. Rœntgen. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de sa découverte, et l'on devine les services qu'elle peut rendre à la chirurgie notamment. »

***

De nouvelles et curieuses expériences ont eu lieu à Berlin, à la Société « Uranie », une association ayant pour but de vulgariser les connaissances scientifiques.

Le docteur Spiess, l'expérimentateur de « l'Uranie », avait mis ses talents incontestables au service du professeur Rœntgen, et il a réussi, il faut le reconnaître, à obtenir des photographies plus satisfaisantes que celles du savant lui-même.

Dans une conférence très courte sur les principes de la découverte de Rœntgen, M. Spiess a fait comprendre la différence qui existe entre les rayons X et les rayons cathodiques produits au moyen des tubes de Crookes ; il s'est livré ensuite à des expériences très appréciées.

Il a démontré que les rayons X passent à travers le bois, l'aluminium et d'autres corps solides, mais pénètrent cependant avec plus de facilité à travers les corps d'une densité spécifique légère ; les rayons X, par exemple, traversent le bois plus facilement que le verre.

Le docteur Spiess prit une bourse — mit dedans une clef et quelques monnaies de cuivre, enveloppa le tout dans du papier — et la déposa sur une plaque photographique et mit sur la bourse une planchette d'une épaisseur de deux doigts. Il exposa alors le tout aux rayons produits électriquement par les tubes de Crookes. Après quinze minutes d'attente, il enleva la plaque, la développa et fixa des projections de l'image sur un écran, et, avec une netteté parfaite, on obtint la clef et les monnaies de cuivre, tandis que l'on apercevait à peine les contours de la bourse.

Parmi les autres photographies produites par M. Spiess, il faut citer celle représentant la main d'un domestique de l'Association. Il y a quelques années, ce domestique se blessa avec du verre; un éclat pénétra profondément à l'intérieur de la main, si profondément qu'il eût été difficile d'en opérer l'extraction. Or, la photographie du squelette de la main, obtenue par M. Spiess, fit voir très distinctement le morceau de verre.

D'autres expériences, très concluantes, furent faites par M. Spiess, qui n'a pas hésité à déclarer que la découverte du professeur Rœntgen, encore à ses débuts, était cependant appelée à donner les résultats les plus merveilleux.

***

Les expériences de M. Le Bon, un Français celui-là, sont plus extraor-

dinaires encore. On prend une médaille d'aluminium de trois millimètres d'épaisseur : la face de la médaille porte en un relief assez accusé les armes de la ville de Paris ; sur le revers est tracée une inscription, d'ailleurs indifférente. On applique le revers de cette médaille contre une plaque photographique et l'on éclaire la face, c'est-à-dire les armes de Paris, avec la lampe à pétrole. Au bout de trois heures environ, le vaisseau avec les flots et la fameuse devise sont nettement dessinés en noir sur le cliché photographique et se détachent sur un fond blanc.

Que s'est-il produit ? Les rayons lumineux de la lampe ont traversé la médaille. Les parties plates et minces leur ont opposé un obstacle relativement faible, et là ils ont mordu aisément le cliché, qui est devenu blanc. Au contraire, ils ont pénétré très lentement à travers les parties renflées du relief, dont le dessin portant ombre est resté tracé en noir sur le cliché.

Cette expérience, que d'autres analogues accompagnent, est concluante et bien faite pour frapper l'esprit. Il en résulte bien que la lumière de la vulgaire lampe à pétrole traverse certains corps jusqu'ici opaques pour nos yeux obtus. M. Le Bon a remarqué que le cuivre jaune et l'aluminium sont les corps les plus perméables. Le bois et le carton sont, au contraire, beaucoup moins dociles et se laissent à peine pénétrer.

Notez que ces résultats sont tout à fait opposés à ceux qu'a obtenus Rœntgen avec ses rayons nouveaux qui se glissent aisément à travers la cuirasse d'un gros dictionnaire et qui sont retenus par une mince plaque de métal.

Mais voilà qui est mieux. M. Salvioni, professeur de l'Université de Pérouse, vient d'inventer un instrument appelé l' « iriptocospe », qui rend sensibles à l'œil les rayons Rœntgen et permet, par conséquent, de voir directement et distinctement, sans photographie, à travers les corps opaques !!!

D'autre part, on annonce que le docteur Selle, de Berlin, à la suite de longues et laborieuses expériences, a obtenu la reproduction des couleurs naturelles par la photographie.

A quand la fin ?



MOULINS — IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE.





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1896.

Séance du 7 février 1896.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON LE FEBVRE

Etaient présents : MM. le baron Le Febvre, Bertrand, Bourdelier, Seulliet, Grégoire, E. Olivier, Vié, L. Picard, Pérot, Clément, Claudon, E. Cavalier et Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion. Parmi eux se trouve le quatrième volume de la *Quinzaine bourbonnaise*, offert par M. Crépin-Leblond, et un opuscule : *Une pierre tombale et un tableau de l'église d'Iseure*, par M. D. Riant.

M. Pérot donne lecture d'une note sur une croix sculptée et un feuillet de parchemin de la fin du XVe siècle trouvés dans la cave d'une ancienne maison de la rue d'Allier.

M. l'abbé Clément donne à la Société lecture d'un rapport sur un fort beau tableau flamand à compartiments du XVe siècle, représentant en sept panneaux la vie de la très sainte Vierge et qui appartient à l'église de Notre-Dame de Montluçon. Il a été restauré dernièrement grâce à la générosité de M. Lucien Duchet, de Montluçon.

Une souscription de 100 francs pour l'exposition des beaux-arts est votée.

M. Bertrand, qui espérait pouvoir faire des fouilles à Monétay, dans un vignoble, y a renoncé devant les exigences du propriétaire.

M. Seulliet, qui s'est accupé activement du procès de la Société au sujet du legs Roux, rend compte des démarches faites par lui auprès de notre avocat, M^e des Horts.

Sur les renseignements qu'il a fournis, le tribunal de Gannat a jugé que c'était bien à la Société d'Emulation que le legs devait être attribué.

Est présenté en qualité de membre titulaire dans la classe des lettres par MM. E. Cavalier et Bernard : M. l'abbé Pérot, curé doyen de Ferrières-sur-Sichon, auteur d'ouvrages philologiques très estimés sur le Bourbonnais.





LES

CRYPTES BOURBONNAISES

V

DOMÉRAT (1).

CRYPTE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME

OMÉRAT avait dédié son église paroissiale à la mère de Dieu, sous le titre de *Notre-Dame*, et en célébrait la fête le jour de l'Assomption (2). Le monument appartenait autrefois à un prieuré dépendant des Augustins d'Evaux (Creuse) (3).

Cette belle église, qui est orientée, est romane et a conservé de sa construction primitive une abside précédée d'un long chœur dont les murs sont décorés de colonnes et d'arcatures, comme on en retrouve dans les églises de Saint-Désiré et de La Chapelaude, deux absidioles, un transept surmonté d'un

(1) Consulter spécialement : *Congrès arch.*, p. 58, 68. — *Chronique bourbonnaise*, I, 64, 288.

On trouve, dans les chartes du XI[e] siècle, Domérat appelé : Domarac, Domairac (*Castellum de*). *Cfr.* M. CHAZAUD, *Dict. des lieux habités.*

(2) Le bourg avait pour patron saint Maur, abbé de Glaufeuil en Anjou, qui vivait dans le VI[e] siècle.

(3) On trouve dans les archives de la Fabrique de Domérat une copie de la singulière requête adressée, en 1277, à l'archevêque de Bourges, par les religieux d'Evaux, pour obtenir qu'il obligeât le prieuré de Domérat de fournir à sa « maison mère » le vin qui était surabondant à Domérat.



clocher central et trois nefs abritées par un toit unique, enfin la crypte, dont nous allons donner la description et qui s'étend sous le sanctuaire et sous le chœur (1).

La partie absidiale et le transsept semblent dater du XIe siècle. Les nefs paraissent, au contraire, avoir été élevées à l'époque de transition. Enfin, des travaux de restauration et d'agrandissement, dirigés par M. l'abbé Benoît, ancien curé de la paroisse, ont, en 1860, augmenté l'église d'une travée, reconstruit le clocher et la façade tout entière (2).

La CRYPTE de Domérat, pour être moins ancienne que celle d'Iseure, est cependant, avec celle de Saint-Désiré, une des plus belles du Bourbonnais. C'est, en tous cas, la plus grande et la mieux conservée.

Elle forme une véritable église souterraine et se trouve divisée en trois nefs par deux rangs de sept colonnes cylindriques.

On y accède aujourd'hui par un escalier composé de sept marches (A *du plan*) et ménagé dans le transept de l'église, à gauche de l'entrée du chœur. Un autre couloir (B *du plan*), situé à droite et qui donnait accès dans cette crypte, a été depuis longtemps comblé.

La crypte, construite en granit du pays, mesure 11m de long sur 4m,20 de large et 2m,10 de hauteur sous voûte. Les deux travées du chevet sont plus larges et plus hautes de voûtes (2m,70).

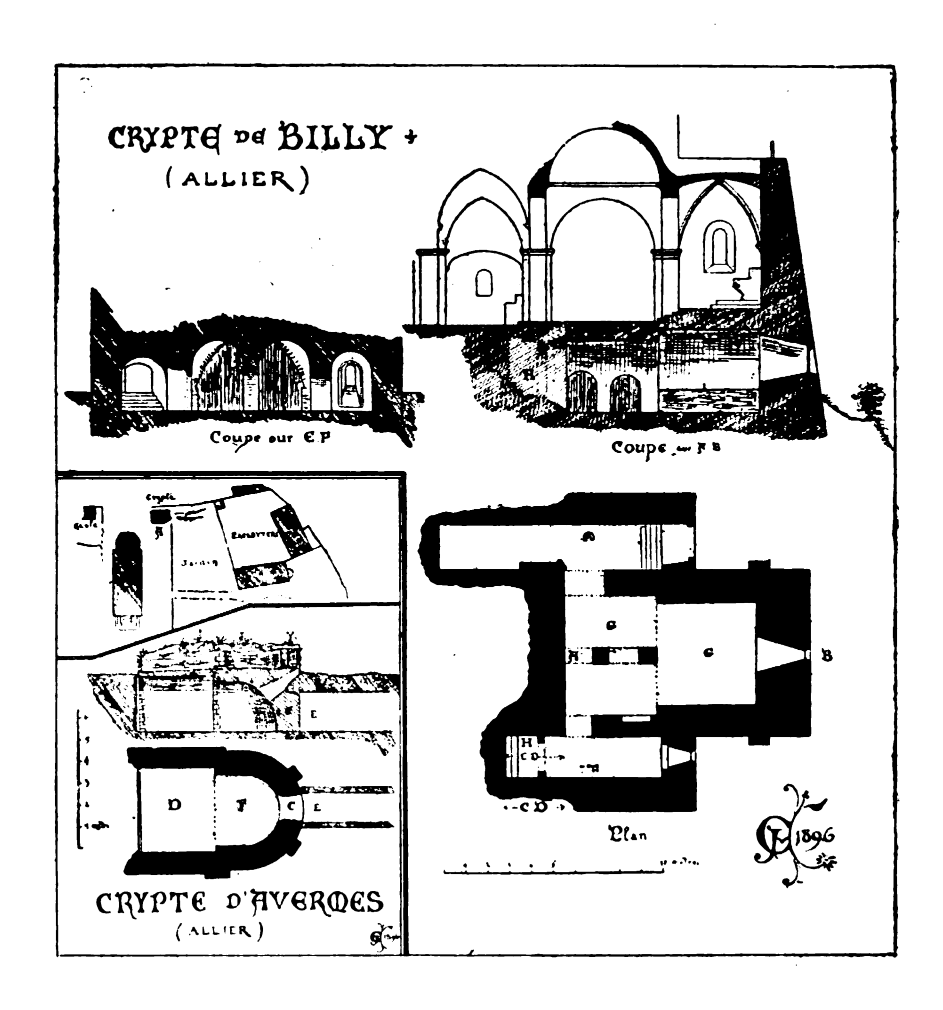
Les murs latéraux et ceux du fond ont douze pilastres pour recevoir, avec les colonnes des nefs, la retombée des voûtes qui sont d'arêtes.

Les colonnes cylindriques qui les supportent ont des fûts de

(1) Le chœur a été restauré en 1636, ainsi que l'indique un chiffre inscrit au-dessus du sanctuaire et que le rapporte une note manuscrite de M. le curé de Domérat, en date du mois d'avril 1840 (*Mes Archives*). Ce rapport doit être de M. l'abbé Vender, qui était curé de Domérat à cette époque.

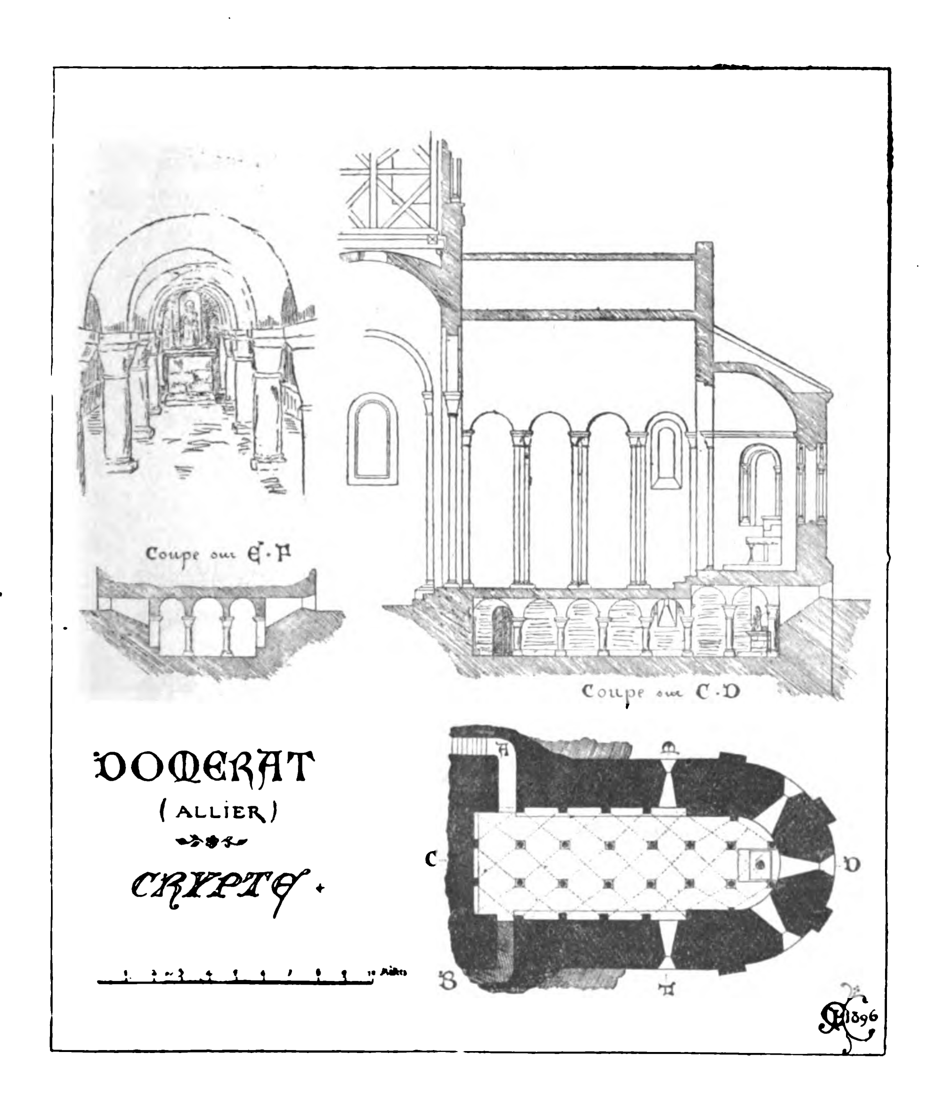
(2) Les archives communales et le presbytère conservent les plans et les devis de cette restauration.





CRYPTES DES ÉGLISES D'AVERMES & DE BILLY

LES CRYPTES BOURBONNAISES



CRYPTE DE L'ÉGLISE DE DOMÉRAT

$0^{m},80$ de circonférence et mesurent $1^{m},50$ du sol à l'astragale, et $1^{m},95$ jusqu'au sommet du tailloir. Les chapiteaux ont une corbeille carrée et sont nus.

Enfin, trois étroites fenêtres en plein cintre sont percées dans le circulaire de l'abside. Deux autres, placées dans la cinquième travée, donnent des jours dans les collatéraux.

Peintures. — On trouve çà et là, sur la pierre des colonnes et des pilastres, des traces de peinture à l'ocre rouge et jaune qui, sans doute, cachait la nudité des murs et suppléait à l'absence de sculptures.

Autel. — Cet intéressant monument a conservé son vieil autel carré, formé d'une pierre simplement épanelée sur son lit de pose.

Statue de NOTRE-DAME DE LA RACHE. — Il supporte aujourd'hui une statue du XVe siècle de la très sainte Vierge en grès peint, la robe en rouge, le manteau en vert. Elle porte sur son bras l'enfant Jésus, qui tient un oiseau dans ses mains, selon la représentation de la Mère de Dieu, si fréquente à cette époque.

Malheureusement, cette statue, qui est tout particulièrement vénérée dans le pays, a été fort mutilée par les fureurs révolutionnaires. On nomme cette statue « Notre-Dame de la Rache », à cause des guérisons miraculeuses dont les enfants atteints d'impetigo sont l'objet, après une prière récitée dans la crypte de l'église, devant la statue de la sainte Vierge.

Cette particularité vaut la peine que nous en parlions ici, car la crypte de Domérat est la seule qui, chez nous, serve encore au culte et soit, de nos jours, le but d'un touchant pèlerinage.

Quand un enfant est atteint de la maladie (1) appelée si

(1) Le jeune et savant docteur montluçonnais M. Richerolles, ex-interne des hôpitaux de Paris, a bien voulu rédiger pour nous une note spéciale sur cette maladie connue dans tout le pays sous le nom de « rache » :

« En pathologie, on désigne, sous le nom de rash, les taches rouges, érythémateuses ou purpuriques, qui précèdent l'éruption variolique.

» Mais « la rash » est une affection cutanée, bien différente, connue sous le nom d'impétigo.

improprement dans toute la région montluçonnaise « la rash », et que les gens prononcent « rache », les parents font une neuvaine à la « Vierge de Domérat ». Le neuvième jour arrivé, ils portent l'enfant malade à l'église et, après l'assistance à la messe, descendent dans la crypte, déposent sur l'autel de « Notre-Dame de la Rache » tous les vêtements du petit malade, le revêtent d'habits neufs et bénits et l'emportent généralement en pleine guérison.

Un registre déposé au presbytère, renfermant de nombreux actes relatifs à des malades dont les âges varient de 1 à 14 et 15 ans, montrent que les prières adressées à « Notre-Dame de la Rache » de Domérat ne sont point vaines et constatent de surprenantes et merveilleuses guérisons. Aussi cette partie souterraine de l'église est-elle vénérée à l'égal de l'église haute et reçoit-elle souvent la visite de misères humaines en quête de santé.

L'abbé Joseph Clément.

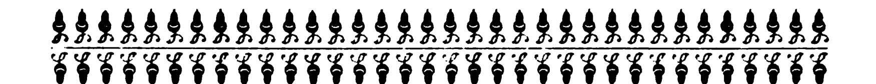
» L'impétigo, ou improprement « la rash », s'observe surtout chez les jeunes enfants; il n'apparaît guère avant deux ou trois mois. Les causes occasionnelles échappent souvent; quelquefois, la maladie paraît résulter d'un trouble digestif pendant l'allaitement, d'où encore le nom de « croûtes de lait, croûtes laiteuses », donné à l'impétigo des nourrissons. Les mauvaises conditions hygiéniques favorisent particulièrement l'éclosion de la maladie.

» Celle-ci débute par un léger malaise, avec ou sans fièvre. Bientôt apparaissent des taches rouges, isolées ou réunies entre elles, sur lesquelles se développent de petites vésico-pustules formant des groupes plus ou moins étendus. Ces vésico-pustules renferment un liquide louche qui devient bientôt purulent : elles se rompent, leur contenu s'écoule et se déssèche presque aussitôt pour former des croûtes ordinairement noirâtres, parfois d'un beau jaune.

» L'impétigo s'accompagne de démangeaisons. Aussi, les enfants se grattent et arrachent les croûtes qui laissent à leur place une surface excoriée, saignante, qui ne tarde pas à se recouvrir de nouvelles croûtes...

» L'impétigo peut s'observer sur toutes les parties du corps. Son siège de prédilection est la face et le cuir chevelu. A la face, il forme des plaques quelquefois limitées aux paupières, au front, à une joue. La maladie peut envahir toute la face et former un véritable masque. Au cuir chevelu, il reste localisé et peut, comme à la face, se généraliser.

» Tels sont les principaux symptômes de l'impétigo dit « la rash ». Plus rarement, ce dernier mot sert à désigner d'autres affections cutanées. Les personnes emploient ce mot connu, par ignorance du terme scientifique. »



INVENTAIRE

DES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES EN BOURBONNAIS EN 1895 (*Quatorzième année*).

TEMPS PRÉHISTORIQUES

ÉPOQUE PALÉOLITHIQUE

A Avermes, sur le bord du chemin qui conduit au Pont-du-Diable et non loin de ce pont, M. Bertrand a recueilli un couteau moustérieu en silex avec un seul tranchant, à grands enlevages, conoïde de percussion, et fines retouches. Le silex est du Berry.

Gennetines a fourni une assez grande quantité de silex taillés, haches et instruments divers. Nous avons acquis de cette provenance une hachette très régulièrement taillée, en silex de Tilly-Saligny, avec talon tenant lieu de manche, et une autre hachette sans talon : elles occupent dans notre Collection les n°s 2594 et 2595.

Nous avons vu, provenant du même endroit, de beaux fragments de larges couteaux en silex veiné de gris et dont le gisement est dans le département de Saône-et-Loire ; plusieurs pointes du Moustier, des racloirs, des grattoirs ronds et courbes, avec retouches sur leurs bords.

Parmi les silex de la station des Jendumets à Saint-Ennemond, nous avons trouvé deux silex de pâte très fine et habi-



lement retouchés sur les bords : l'un est blanc, l'autre rouge. Les profils de ces deux silex dessinent nettement deux phallus assez semblables à celui que nous avions recueilli aux Driats, à Gennetines (N. C., n° 837), et à ceux du Berry et de la Bourgogne (N. C., n° 2566).

M. Bertrand possède une scie en silex, découverte à Marigny; comme les exemplaires déjà connus, elle offre un tranchant vif, retouché, opposé à un dos très épais et résistant.

Au champ Putet, commune de Dompierre, a été trouvé un beau grattoir arqué avec plan ovoïdal, retouché sur deux faces.

ÉPOQUE NÉOLITHIQUE

A Marigny, un instrument en silex offrant deux tranchants vifs et aigus a été trouvé par M. Bertrand. Il ressemble beaucoup à d'autres instruments analogues, que nous pensons être ceux avec lesquels se façonnaient les flèches à pédoncules, barbelées ou autres; des stries transversales accusent, en effet, le sens dans lequel cet instrument était employé.

De la même provenance et collection : une hache polie en grès houiller, très dense, et qui laisse voir une section transversale produite à l'aide d'une scie en silex.

Une belle hache en syénite provient d'un champ voisin des mardelles de Marigny (N. C., n° 2593).

Villeneuve a fourni un très beau couteau en silex du Grand-Pressigny; il mesure 130 millimètres de longueur; il a été trouvé près du pont sur l'Allier. Trois enlevages ont été faits sur le plat; les bords sont adroitement retouchés; une extrémité est terminée en pointe, l'autre en grattoir. Il fait partie de la collection de M. Martin, juge de paix à Moulins.

Aux Ramillons, à Chemilly, M. E. Olivier a trouvé un polissoir de forme cubique, mais devenu à peu près sphérique par un long usage qui a arrondi les arêtes ; il mesure à peu près 0m,50 de côté ; il est en granit porphyroïdal d'une grande finesse et très usagé.

De la même provenance, un couteau en silex gris de $0^{m},75$ de longueur.

Bessay a fourni une pierre perforée à l'aide d'un taraudage fait sur les deux faces : nous ignorons ce à quoi elle pouvait servir. (N. C., n° 985.)

A Saligny, il a trouvé une quantité de silex, parmi lesquels nous avons remarqué une fort belle hache en silex rouge des galets de la Loire, deux flèches légèrement triangulaires avec tranchant transversal, quatre flèches en feuilles de saule finement retouchées sur les deux faces, appartenant à l'époque solutréenne ; sept autres flèches en feuilles de saule retouchées sur une seule face seulement, et enfin six flèches pédonculées avec soies ; une seule était en silex de Tilly, les autres provenaient des galets roulés de la Loire ou de l'Arroux et importés à Tilly pour y être débités.

Les Jendumets, à Saint-Ennemond, nous ont donné un bel instrument à façonner les flèches pédonculées ; il est en silex rouge, avec forte arête dorsale, déclinant en bords finement retouchés. (N. C., n° 986.)

A la Brosse, près des Péchins à Gennetines, nous avons trouvé une belle flèche avec pédoncule, en silex jaune des galets, dont les deux bords droits sont retouchés en forme de dents de scie d'une grande régularité. (N. C., n° 997.)

AGE DU BRONZE

Une hache à douille avec oreillon percé a été trouvée aux Forêts, à Gennetines. (N. C., n° 984.)

ÉPOQUE GAULOISE

Un statère d'or a été trouvé entre la Petite-Marche et Chambouchard, sur les limites du Bourbonnais et de la Creuse ; il est d'origine Lemovice, très fruste et mutilé ; on y reconnaît encore une tête chevelue et, au revers, un hippocampe à droite, une lyre près de la tête.

A la Péronne, à Neuvy, ont été découverts trois fibules et un bracelet en bronze provenant d'une inhumation.

ÉPOQUE ROMAINE

Sur l'un des vases en terre rouge découverts cette année à Vichy, et que nous avons acheté, se trouve un Apollon ; le dieu Soleil est presque nu, le fragment est brisé au-dessous des seins ; la tête, de profil, regarde à droite ; la main gauche est abaissée et la droite est levée au-dessus de la tête, qui est ornée d'un nimbe à six rayons ; un arc de cercle ornementé circonscrit le tout et l'encadre en forme de médaillon.

Cette représentation si nette de cette divinité est assez rare sur les vases pour qu'on puisse la signaler.

Parmi les découvertes faites par M. Bertrand dans les fouilles de la villa des Champins, nous signalerons tout particulièrement la belle statue en pierre qui provient de ces fouilles (1).

Les découvertes de M. Barret, à Néris, ne sont pas dépourvues d'intérêt. Le bas-relief représentant un personnage appuyé sur un autel de forme cubique, avec socle à la base et orné de draperies retenues à chacun des angles, doit se rapporter à une divinité topique. Ne serait-ce pas non plus une offrande à un dieu tutélaire ?

Cette sculpture mesure 140 millimètres de hauteur ; elle devait en avoir le double.

Nous mentionnerons, pour mémoire seulement, la découverte des ruines d'un grand temple aux Maisons-Blanches, à Monétay-sur-Allier, faite par M. Bertrand. Cette localité était assurément un centre important, traversé par une voie romaine passant à Lachaise et se dirigeant sur Clermont ; de nombreux vestiges de constructions antiques se rencontrent à chaque instant.

Une tête en pierre calcaire trouvée à Villanis, à Chateloy, représente une femme dont la coiffure est formée d'une cou-

(1) Voir *Bulletin-Revue*, page 42.

ronne de feuilles superposées et dont la juxtaposition au milieu est formée par un bijou ou joyau.

Nous signalons, seulement pour mémoire, la découverte du trésor trouvé au Pérou, à Rongères, et dont le *Bulletin-Revue* a déjà parlé (1).

Il a été trouvé à Dompierre, au mois d'août dernier, plusieurs centaines de pièces de billon, appartenant surtout au règne de Gordien III. Elles étaient enfermées dans un vase en terre et soigneusement bouché ; ces pièces étaient dans un très bel état de conservation. Elles ont été vendues à un étranger.

MOYEN AGE

TEMPS MODERNES

Nous rappelons la découverte de 475 florettes, tournois, oboles et deniers tournois, trouvés à Saint-Voir (2).

Dans une vente publique qui a eu lieu à Paris le 2 juillet dernier, sous la direction de M. Florange, s'est trouvé un rarissime denier d'Eudes de Bourgogne, frappé à Montluçon, porté sous le n° 173 au catalogue de cette vente. Ce denier, presque unique, provient de l'ancienne collection de M. Bouillet, de Clermont, et il a été décrit par Poëy-d'Avant dans son grand ouvrage *Monnaies féodales de France*, tome I, page 333, n° 2218, et dessiné planche XLVIII, n° 17. Il porte : ODO DOMINVS. Croix ℞ MONLVCONIS. Fasce avec coquille à gauche et deux à droite, poids 114 mill.

A Lafeline, un denier d'argent du duc de Bourgogne a été trouvé dans un champ ; il porte un lion abrité sous un dais et accosté de deux briquets et flammes au-dessus..... DVX BVRGVNDIE D N.

℞ SIT NOM DNI BENEDICTV. Ecu de France, Bourgogne et Brabant, accosté et surmonté de trois tierce-feuilles.

(1) Musée départemental, n° 464. Nouveau catalogue.

(2) Voir *Bulletin-Revue*, page 40.

DOCUMENTS

Nous avons extrait des catalogues de la maison Charavay, rue du Faubourg-Poissonnière, à Paris, les documents suivants intéressant notre province et qui sont à ajouter à ceux déjà publiés par le *Bulletin-Revue* de 1895 :

N° 174. Février. — Une pièce signée de Charles, bâtard de Bourbon, fils du duc Jean II de Bourbon, 1498.

Une pièce signée de l'amiral Coligny-Saligny, 1559.

Quittance de 5,000 livres de Gilbert de Bourbon de Montpensier, dauphin d'Auvergne, à Jehan de la Loëre, trésorier du Languedoc, 1471, pour *recognoistre de ses services, fray et despenses*.

Dans le catalogue n° 183, un acte de Pierre II de Bourbon, sire de Beaujeu, signé et daté de Bordeaux du 31 juillet 1478, qui porte : « Ordre de payer par le comptable de Bordeaux, à Charles du Rocher, la somme de 25 livres tournois, à cause de la perte subie par le duc de Bourbon, à la suite de la mort du duc de Guyenne. »

Quoique très laconique, ce détail ne manque pas de valeur pour rétablir la vie privée à ces époques ; on y voit que les conséquences de la mort du duc de Guyenne avaient une assez grande portée pour que le duc de Bourbon s'en trouvât atteint dans sa fortune privée.

Moulins, 31 décembre 1895.

Francis Pérot.







PETIT LEVER

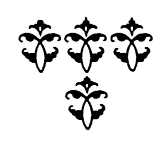
Bébé s'éveille enfin avec de très grands yeux,
Avec du rouge vif lui corrodant la joue ;
Sur sa lèvre apparaît une légère moue
Et son regard se fond vaguement curieux.

Un rayon matinal se rallume et se joue
Sur les draps, découpant un carré lumineux.
Il veut le prendre et fait tomber, malicieux,
Vers les blanches clartés, le rideau qu'il secoue.

Près d'un Jésus noyé dans un mignon jardin,
Il doit dire à présent la naïve prière
Où l'azur de son cœur chante chaque matin.

Mais il refuse net. — « Lui, murmure la mère,
Est plus sage ! » Et l'enfant, de son air de lutin :
« Bah ! je le serais bien, moi, si j'étais de pierre ! »

E. C.





LA PHOTOGRAPHIE

EST-ELLE UNE INDUSTRIE OU UN ART ?

(*Suite*)

L'ŒUVRE photographique, nous l'avons montré dans le précédent numéro du *Bulletin-Revue*, porte la caractéristique des œuvres d'art. On doit donc la classer parmi les productions esthétiques, et ne point trop lui marchander un titre que l'on accorde, sans peine, à une mauvaise peinture ou à un dessin raté — bien qu'il y ait là un inadmissible contre-sens.

Nous le répétons, de même qu'il y a peinture et peinture, il y a aussi photographie et photographie, et ce n'est point, certes, sur tous les phototypes de la chambre noire que nous collerions l'étiquette d'artistiques.

La composition du tableau, le choix judicieux de l'éclairage, l'observation rationnelle de la perspective, la science du clair-obscur sont des qualités essentielles de l'œuvre d'art, qui concourent à provoquer en nous la sensation du vrai. Mais ces qualités sont compatibles avec l'œuvre photographique ; l'amateur peut, lui aussi, ajouter son faire individuel aux éléments que lui fournit la nature.

Nous avons dit cela déjà, et nous prions les incrédules de visiter les expositions annuelles qu'organise le Photo-Club de Paris à la galerie Durand-Ruel. Ils y verront combien l'art

photographique impose hautement son existence à qui veut voir de bonne foi et sans parti pris.

On y trouve bien autre chose encore, et c'est une nouvelle preuve pour nous de la personnalité dans les productions de la photographie. Plusieurs écoles s'y montrent, distinctes, opposées, affirmant chaque année davantage les tendances respectives de leurs adeptes. Les uns, dédaigneux des sentiers battus, cherchent dans une étude de *flou* à dissimuler l'origine de leurs productions ; d'autres, tout en conservant l'exactitude du procédé, s'efforcent d'en atténuer la trop rigoureuse sécheresse. Enfin, il y a aussi les partisans de la netteté parfaite partout.

Nous ne voulons pas nous prononcer pour l'une ou l'autre de ces façons de faire toutes différentes ; chacune a du bon, bien que les extrêmes nous semblent, en toutes choses — et en la matière surtout — un peu trop radicales.

Ces délimitations d'écoles se retrouvent parmi les photographes nés dans des pays différents. De telle sorte que l'école anglaise, par exemple, diffère complètement des écoles française et italienne par la conception et la note dominante des œuvres.

Encore une fois, que MM. les sceptiques se paient les expositions photographiques de Paris.

Dans la démonstration générale de notre théorie, nous avons effleuré trop succinctement les questions particulières, pour que nous ne désirions pas nous y étendre à nouveau, afin de prouver davantage.

Prenons un genre spécial, la représentation des animaux par exemple. Est-il bien de ceux où l'art peut se manifester par le choix du modèle et la mise en valeur de ses beautés propres, ou bien, au contraire, l'idéalisation du modèle caractérise-t-elle nécessairement l'œuvre de l'animalier véritablement artiste ?

Les compositions picturales où figurent des animaux se groupent *en trois catégories*.



Phototypie Delagrange et Magnus, Besançon. *Négatif de M. Eug. Cavalier.*

TYMPAN DE PORTE PROVENANT DU CHATEAU DE MOULINS (CAT. N° 11).

Dans la première : sujets fabuleux, compositions héroïques, les animaux ne sont généralement qu'accessoires, et, quoi qu'il en soit, l'artiste, dans le but d'agrandir et d'ennoblir l'animal, ne cherche qu'à lui donner du caractère, et tombe souvent dans le conventionnel. Evidemment, cette façon d'interpréter n'est pas du domaine de la photographie.

Dans la deuxième, la plus nombreuse, l'animal est le sujet principal du tableau, et le peintre cherche à le faire vivre sous nos yeux. Pour nous intéresser à son modèle, souvent quelconque, il précise son individualité par des détails minutieux, et use de tous les artifices du pinceau, pour excuser, par le mérite du fini, le sujet d'ordre secondaire qu'il présente.

On le voit, les conditions générales de ces sortes de peintures sont de celles que la photographie peut remplir d'une façon complète, puisqu'elles se bornent, avec l'exagération du rendu, à la recherche des modèles et à leur groupement rationnel.

Outre leur rôle, accessoire dans les peintures historiques, ou principal dans les paysages animés, les animaux tiennent une place exclusive dans une troisième catégorie, où l'image de l'animal suffit à constituer le tableau entier.

Évidemment, la photographie peut satisfaire encore davantage aux exigences de ce groupe spécial, où les qualités et les défauts de la deuxième catégorie se retrouvent nécessairement exagérés.

Le portrait humain a de réelles difficultés pour la photographie. Il peut être plus ou moins fidèle, plus ou moins modelé, mais très rarement artistique.

L'expression, ce reflet de l'âme, ne se dégage généralement d'un modèle que par un travail intellectuel qui lui donne l'existence; il faudrait aux lentilles une pensée suggestive et créatrice qui les animât et qui flottât en quelque sorte en elles, comme dans l'œil de l'homme.

Mais, pour l'animal, la difficulté est de beaucoup réduite. Chez lui, l'expression, le reflet de l'âme, est d'un degré inférieur et n'existe souvent que grâce à la fantaisie de l'artiste qui essaye de la faire passer sur ses traits.

Le photographe n'a donc, là, comme ailleurs, qu'à choisir le plus beau sujet, lorsqu'il le peut, et à le représenter toujours de la meilleure façon possible, par le continuel souci de l'attitude et de l'animation.

Jusqu'ici, nous nous sommes borné à étudier l'œuvre photographique *en tant que telle.* D'accord, dira-t-on : considérée ainsi, elle porte bien l'empreinte du caractère artistique. Mais la peinture, la sculpture demandent des procédés de beaucoup plus délicats et plus habiles.

Le peintre et le sculpteur sont obligés de produire de toutes pièces une œuvre où le photographe met à contribution l'action de la lumière et des procédés mécaniques rigoureusement exacts.

Mais ne peut-on pas dire, sans faire trop crier, que la chambre noire et l'objectif sont, pour le photographe, ce que le pinceau et le ciseau sont pour le peintre et le sculpteur ? Ne faut-il pas une grande habileté pour produire quelque chose d'artistique à l'aide d'un instrument dont la rigoureuse fidélité est un obstacle souvent aux modifications que le peintre et le sculpteur peuvent apporter à leurs productions, avec les moyens plus maniables dont ils disposent ?

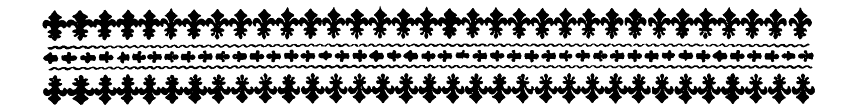
Évidemment, l'éducation est plus longue, plus dure et, par conséquent, plus méritoire pour l'artiste qui produit son œuvre de toutes pièces que pour le photographe.

Aussi ne faut-il pas chercher à assimiler absolument la valeur des œuvres photographiques et des œuvres picturales. Il existe, entre les unes et les autres, une différence créée par le mode même de production.

Seulement, le procédé employé disparaissant complètement devant l'œuvre que l'on considère, on est en droit de demander — et cela nous suffit — pour les productions photographiques, une prérogative que beaucoup lui accordent aujourd'hui et que tous lui accorderont demain.

Eug. CAVALIER.





PROCÈS-VERBAL

Des serments solennels qui ont été prêtés à MOULINS *le 14 juillet et description de la Fête civique et nationale qui y a été donnée le même jour* (1).

AUJOURD'HUI quatorze juillet mil sept cent quatre-vingt-dix, en vertu de la délibération du conseil général de la commune, s'est célébrée à Moulins la fête civique et nationale à laquelle la commune de Paris avoit invité toutes les municipalités à prendre part.

A onze heures, se sont rendus au cour de Bercy tous les corps militaires ; les administrateurs de département et de district ; les corps civils et judiciaires, les offi. municipaux suivis d'une grande partie de la commune.

Au centre de la circonférence où se réunissent les allées du cours de Bercy, avoit été élevé un autel en fleurs, orné avec de gout ; le régiment Royal-Guyenne occupoit la partie comprise entre l'allée qui part de la rue Saint-Jean et celle qui va aux Gateaux ; la maréchaussée étoit sur le même rang ; le régiment National fermoit l'autre partie du cercle et s'étendoit dans les allées de la rivière et des Gateaux, faisant front à la cavalerie.

Dans cette enceinte et faisant face à l'autel, étoient à droite le département ; à gauche, le district ; au centre et un peu en arrière, les officiers municipaux, les corps judiciaires et une grande partie des citoyennes habillées uniformement en blanc et parées de rubans aux couleurs de la nation.

(1) Ce document fait partie des Archives de la Société. — E. C.



A onze heures et demie, M. l'abbé de la Tour, nommé à l'évêché de Moulins, est monté à l'autel et a dit une messe qu'ont accompagnée la musique militaire et des salves d'artillerie : à l'issue du Saint Sacrifice, M. le maire s'est avancé et a dit :

« Au serment que nous avons prêté, par lequel nous avons juré d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution, l'Assemblée nationale nous invite à en ajouter deux autres.

» Le premier, pour protéger la sûreté des personnes et des propriétés, la circulation des grains et subsistances dans l'intérieur du royaume, et la perception des impositions publiques.

» Citoyens, et vous, guerriers, vous avez prouvé, par votre conduite, que vous regardiez ces devoirs comme une suite nécessaire du serment que vous avez prononcé, lorsque vous avez juré de vivre et de mourir sous l'obéissance de la loi ; l'invitation que l'on nous fait aujourd'hui d'en renouveler l'obligation est pour des citoyens, et des corps militaires, qui comme vous se sont dévoués généreusement à la protection des loix, la marque d'approbation la plus flatteuse que l'Assemblée nationale puisse donner à votre conduite et à vos principes.

» L'autre est l'émission d'un vœu que tous ceux qui composent cette assemblée portoient déjà gravé dans leurs cœurs, c'est celui de demeurer unis à tous les François par les liens indissolubles de la fraternité. Le même serment va retentir dans toutes les parties de l'empire françois. Puisse-t-il être suivi par-tout de la cessation de toute animosité, de la réunion de tous les cœurs et de tous les esprits ! Mais, dans aucune ville, on ne se livrera avec plus d'effusion que dans la notre au sentiment que cette cérémonie auguste doit inspirer ; jusqu'à cet heureux moment, cette ville s'est distinguée par l'union qui a régné entre les citoyens qui l'habitoient ; elle avoit prévenu les vœux de l'Assemblée nationale et présentoit l'image d'une vaste et nombreuse famille.

» Régiment Royal-Guyenne, vous dont nous aimons autant les vertus civiques que nous admirons vos qualités militaires,

nous nous empressons de vous adopter pour freres, de vous recevoir dans notre sein. Recevez le serment inviolable que fait la commune de Moulins de rester unie avec vous à jamais; que ce vœu soit pour vous un gage de notre affection, un témoignage de notre reconnoissance pour tous les travaux que vous ont coûté l'ordre et la tranquillité dont jouit le département; votre nom nous sera toujours cher et précieux, nous le suivrons avec l'intérêt le plus vif dans toutes les actions glorieuses où vous aurez part; et par-tout où nous le trouverons, toutes les fois qu'il sera prononcé devant nous, il nous rappellera la mémoire des services que vous nous avez rendus et le souvenir plus doux encore de l'alliance intime que nous contractons avec vous.

» Maréchaussée, corps à la fois citoyen et soldat, aussi utile à l'homme tranquille que redouté des brigands et des séditieux, c'est sur vous que repose particulierement la sûreté de nos personnes et de nos propriétés : veillez-y toujours avec le même zèle et recevez avec le nom des freres les remercimens de la commune.

» Gardes nationales, dont les progrès dans la discipline militaire étonnent jusqu'à vos modèles, le patriotisme a fait de vous des soldats; vous avez regardé tous les habitans du département comme des freres, vous avez volé au secours des oprimés : en vertu du serment que vous allez prêter, vous ferez par devoir ce que vous avez fait jusqu'à présent par générosité et par inclination.

» Organes de la justice, vous avez signalé votre désintéressement en donnant des premiers l'exemple de la justice gratuitement rendue; vous consacrés aujourd'hui vos veilles au maintien de la tranquillité publique et particuliere, vous avez redoublé de travaux et de zèle dès qu'elles ont été compromises. La confiance de vos concitoyens est la seule recompense digne de vous être offerte.

» Ministres des autels, jamais votre saint ministère n'a pu être employé à une fonction plus analogue à l'esprit de paix et

de fraternité qui est le premier devoir de votre état. Ressèrrez avec nous les liens qui nous attachent à notre patrie et remerciez l'Être suprême, le Dieu de paix, de l'union qu'il répand aujourd'hui sur une nation au salut de laquelle la Providence a si particulierement veillé.

» Commune de Moulins, citoyens de tout âge et de tout sexe, témoins et partie de cette ceremonie auguste, prenez part à la joie et à la confédération générale : vous serez admis au même serment, pénétrez-vous des sentimens patriotiques et fraternels qui nous animent tous ; que l'enfant aprenne dès son berceau à ne pas distinguer un François de son propre frere, à aimer la patrie, la liberté, son roi.

» Nous l'allons donc prêter tous ce serment solennel ; nous allons jurer devant Dieu, à qui rien ne nous cache, d'être les soutiens de la Constitution et du trône, d'employer tous nos efforts à faire respecter les loix, d'aimer et de chérir tout ce qui porte le nom de François, ajoutons-y de bénir à jamais le nom glorieux de Louis XVI, le restaurateur de la liberté et de la félicité publique, le bienfaiteur et le père de la nation.

» Administrateurs, nommés par les suffrages de vos concitoyens, à qui il est réservé de nous faire goûter les premieres douceurs d'un gouvernement fraternel, vous êtes invités à nous donner l'exemple et à vous lier les premiers par ce serment sacré. »

Après le serment des membres de l'administration, les commandans des différens corps ont été invités à le prêter de même et à le recevoir de leurs troupes respectives ; les officiers municipaux, les corps de ministrature, M. l'abbé de la Tour, les ministres des autels qui l'avoient accompagné et toute la commune ont rempli le même devoir. Cette cérémonie auguste a été accompagnée de décharges d'artillerie et de cris répétés de : *Vive la nation ! vive la loi ! vive le roi !* et terminée par un *Te Deum* en action de graces d'une réunion si cordiale.

A une heure et demie, les corps militaires ont défilé dans le même ordre pour aller déposer leurs armes ; une demi-

heure après, le régiment National a été chercher celui de Royal-Guyenne et la maréchaussée à leurs casernes, les ont conduits au cours d'Aquin, où étoit préparée une table de dix-sept cens couverts ; là, se sont assis dans une confusion aimable et bien analogue à la fête militaire, tous ceux qui s'étoient juré fraternité ; cette réunion, à laquelle le local prêtoit encore, formoit un spectacle aussi nouveau qu'intéressant. Le repas, quoique souvent dérangé par des intervalles de pluye, s'est fait avec autant d'ordre que de gayté ; on y a porté aux acclamations les santés générales suivantes :

1° A la liberté et au bonheur de la nation françoise.

2° A la conservation de notre bon roi et de la famille royale.

3° A l'Assemblée nationale.

4° A la gloire de l'armée françoise.

5° A l'heureux établissement des gardes nationales.

6° Au régiment Royal-Guyenne et à la maréchaussée.

7° Aux citoyens et aux citoyennes de Moulins.

Une décharge générale d'artillerie a annoncé la fin du repas : tous les convives se sont répandus dans tous les quartiers de la ville, où par-tout on se livroit à l'allegresse générale.

Les citoyennes qui, le matin, avoient été admises au serment, célébroient dans leurs quartiers la fédération jurée par des banquets publics.

Une illumination générale a terminé cette fête, dont le plus grand charme, le seul ornement indescriptible, était l'air de franchise et de loyauté avec lequel tous ceux qui y prenoient part se livroient aux douceurs de la fraternité nouvellement jurée.

Sur la requisition de M. le substitut de M. le procureur de la commune, il a été arrêté, à l'unanimité des voix de MM. les officiers municipaux, que MM. les chefs, officiers et cavaliers de maréchaussée, Royal-Guyenne et ceux de la garde nationale, ainsi que les corps d'administration, district, de judicature et clergé, et tous les citoyens seront invités à signer le présent procès-verbal.



CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

La Quinzaine bourbonnaise. — Sommaire du 15 février : 1. La dernière des Mérovingiennes (suite et fin), par M. Saint-Paul Roubille. — 2. Des yeux dorés, poésie, par M. G. Bonneron. — 3. Création d'un lycée à Moulins, document publié par M. Eug. Cavalier. — 4. Mondor et Mascarille, comédie bouffonne en un acte, en vers libres (suite), par M. H. Faure. — 5. Echos.

Sommaire du 29 février : 1. Petits hommes, par M. Ch. Guinot. — 2. Sérénade, poésie, par M. B. Vidard. — 3. Un conventionnel bourbonnais, par M. L. Audiat. — 4. A travers les revues, par M. F. Claudon, archiviste de l'Allier. — 5. Mondor et Mascarille, comédie bouffonne en un acte, en vers libres (suite), par M. H. Faure. — 6. Echos.

La Revue scientifique du Bourbonnais. — Sommaire du 29 février : Le Plateau central, par M. R. Villatte des Prugnes. — L'antimoine dans l'arrondissement de Moulins, par M. Th. Lassalle. — Chronique. — Bibliographie. — Bulletin météorologique de janvier. — Les oiseaux de l'Allier, par M. Ernest Olivier.

La Revue britannique (livraison de février) contient un article de M. H. Faure sur le poète Jean de Dieu, qui vient de mourir à Lisbonne.

Pour paraître bientôt : *Suite au Catalogue du Musée départemental*, par MM. A. Bertrand et F. Pérot. Cet ouvrage sera illustré de nombreuses phototypies. — Nous en donnons un spécimen dans le présent numéro.

BEAUX-ARTS

Dans un atelier d'artiste. — Nous avons eu le plaisir d'être reçu dans l'atelier où M. Mallet fait les jolis petits chefs-d'œuvre que le public a pu admirer déjà à la devanture de M. Durond et que les amateurs vont admirer, de plus près, chez l'habile peintre-sculpteur.

Au milieu de bustes de diverses personnes de Moulins, de tableaux fort gentiment disposés, l'artiste achève en ce moment, pour la maison Moretti, le groupe du baptême du Christ, destiné à l'église d'Estivareilles, et une statue de la Vierge, destinée à être portée processionnellement.

Ces deux dernières œuvres se recommandent tout particulièrement par un cachet archaïque assez prononcé. Nous en louons fort M. Mallet, et M. J.-B. Moretti a été bien inspiré en s'assurant son concours pour leur exécution. C'est une véritable satisfaction de voir les travaux de maîtres qui s'inspirent des saines traditions de l'iconographie chrétienne, au lieu de ces productions conventionnelles et « banales » dont les commerçants parisiens inondent nos plus petites paroisses, — et hélas ! par-

fois, jusqu'à nos cathédrales. On a devant soi, chez M. Mallet, deux statues qui sortent d'un ciseau original et artistique. Dans le groupe du baptême de Notre-Seigneur, le Christ est représenté suivant la tradition qui le fait entrer dans l'eau du Jourdain et recevoir le baptême des mains de saint Jean. L'eau du fleuve drape le Sauveur. C'est une bonne interprétation des meilleures œuvres du XII[e] siècle.

La statue de la Vierge rappelle aussi les œuvres gracieuses du XV[e] siècle. M. Mallet est décidément un artiste doublé d'un érudit. — J. C.

Aux vitrines. — Remarqué à la vitrine de la librairie Durond, un buste très réussi de M. E. Cavalier, directeur du *Bulletin-Revue*. Ce buste, d'une ressemblance parfaite et d'une tenue remarquable, fait grand honneur à M. Mallet. Rappelons, à ce sujet, que M. Mallet n'est point *sculpteur de la maison Moretti*, comme ont cru pouvoir le dire plusieurs journaux de la localité, mais qu'il est un *artiste indépendant de toutes attaches avec une maison quelconque*. — J. C.

Monument Milanolo. — Une réunion a eu lieu le dimanche 1[er] mars, à l'atelier de peinture de M. Milanolo, rue Pape-Carpentier, pour prendre une décision relativement au monument que les amis et les anciens élèves de Sylvestre Milanolo ont projeté d'élever sur sa tombe.

Le comité s'est décidé pour un buste en bronze dont M. A. Mony a bien voulu accepter l'exécution.

MÉLANGES

Photo-Club moulinois. — Le comité d'initiative du *Photo-Club moulinois* s'est réuni le mercredi 4 mars, à 8 heures du soir, avenue d'Orvilliers, 34.

L'ordre du jour portait la demande en autorisation à adresser à la préfecture, avec les statuts et la nomination du bureau.

Ont été nommés :

Président : M. H. Verdeau.
Vice-président : M. J.-B. Moretti.
Trésorier : M. H. Frobert.
Secrétaire : M. Eug. Cavalier.
Secrétaire adjoint : M. J. Belot.

M. le colonel Laussedat a accepté la présidence d'honneur de la nouvelle association.

Le comité d'honneur compte parmi ses membres M. Abel Buguet, président du Photo-Club rouennais ; M. Paul Gers, chef du service des projections à la Ligue de l'Enseignement ; M. A. Savary, président de l'Association nationale des photographes amateurs, etc.

Le siège social, comprenant un atelier, un laboratoire et un salon de lecture, est définitivement installé rue des Couteliers, 27.

Le secrétariat est avenue d'Orvilliers, 34.

Conférences. — Le sujet quelque peu aride : *L'homme avant l'histoire*, que devait traiter M. le Dr G. Girod, avait attiré, le samedi 29 février, dans les salons de la mairie, un public encore plus nombreux qu'aux précédentes conférences.

L'homme préhistorique, s'est demandé le conférencier, peut-il nous être connu ? Oui, par les traces qu'il a laissées de son passage et que relève une science, relativement récente, dont M. Boucher de Perthes a été l'un des plus remarquables apôtres. On les trouve au milieu d'anciennes moraines, dans les cavernes ou dans certains lacs de la région des Alpes et dans les glaces de la Sibérie. On a donc pu reconstituer ainsi, avec une assez grande certitude, la vie primitive des peuplades qui nous ont précédés sur le territoire que nous habitons.

Il nous est difficile de condenser le cours très savant de M. Girod dans quelques lignes. Disons seulement qu'il divise la préhistoire de la France en trois périodes distinctes : 1° la période africaine, où l'on retrouve la même flore et la même faune qu'en Afrique, d'où semblent venus aussi les premiers habitants de notre sol ; 2° la période des glaciers, qui voit l'homme du Midi remplacé par celui du Nord, grand tailleur de silex, puis — progrès immense — d'os ; 3° la période aryenne : dans notre pays, devenu d'une température plus clémente, les habitants du Pamyr viennent se fixer ; ils y introduisent les animaux domestiques et les céréales. Grâce aux incendies qui détruisirent plusieurs de leurs villages lacustres, on a pu trouver, dans la vase des lacs qui les avait conservés, une foule d'objets attestant une civilisation déjà avancée ; par exemple, des poteries assez grossières, mais que n'avaient pas connues les hommes des périodes précédentes, des hameçons, des filets et même des lambeaux d'étoffe.

De nombreuses projections ont mis sous les yeux des auditeurs les plus curieux des objets décrits par le conférencier. On a surtout remarqué les dessins faits par les hommes de la seconde période (ce qui prouve, car on n'a rien trouvé de semblable dans les autres pays, que nous pouvons réclamer la priorité pour le goût des arts graphiques), les armes et instruments primitifs, les objets retirés des lacs, un squelette et des crânes humains, auxquels on avait, par une sorte d'opération de trépan, enlevé une rondelle qui, percée de trous, avait dû servir d'amulette.

Inutile de dire que le savant conférencier a été très applaudi.

*
* *

Le public était moins nombreux, le jeudi 5 mars, à la conférence de M. Hauser, sur *l'Etat prussien au XVIIIe siècle*, qu'à la conférence sur l'*Homme préhistorique* ; néanmoins, il y avait une belle salle, et le conférencier, dont la parole est facile, chaude, toujours correcte, a développé son sujet d'une façon très claire et très documentée.



La conférence tout entière a roulé sur Frédéric le Grand, le véritable créateur de la grandeur prussienne. Malgré ses progrès, depuis le traité de Westphalie, la Prusse est encore un « Etat indécis ». Sera-t-elle, malgré son nouveau titre, toujours l'électorat de Brandebourg? Sera-t-elle une grande puissance? Tel est le problème qui se pose à l'avènement de Frédéric II et qui, à la mort de ce prince, sera résolu par la réalisation de la seconde alternative.

Pour atteindre ce but, trois conditions devaient être remplies : 1° l'unité territoriale ; car, malgré ses agrandissements assez sérieux sous les deux derniers règnes, la Prusse est toujours coupée en trois tronçons, l'un sur le Rhin, l'autre sur la Vistule, et, entre les deux, le Brandebourg augmenté d'une partie de la Poméranie ; 2° la transformation d'un pays pauvre, mal cultivé et à peine peuplé de trois millions d'habitants, en un royaume bien administré et prospère ; 3° l'entrée de la Prusse dans le concert des grandes puissances par l'adoption d'une politique habile et peu scrupuleuse. Ce sera l'œuvre de Frédéric II.

De bonne heure, il comprend que la Prusse ne peut grandir qu'au détriment de l'Autriche, contre laquelle son père, Allemand dans l'âme, n'aurait jamais osé rien entreprendre. Pour engager une lutte victorieuse contre l'Autriche, Frédéric ne se dissimule pas qu'il lui faut une alliance puissante, car les ressources de la Prusse, malgré l'économie de ses princes, malgré un bon noyau d'armée, sont trop faibles pour qu'elle agisse seule. Or, deux alliances lui paraissent possibles, mais séparées et non unies, celle de la France qui, depuis le XVIe siècle, est l'adversaire de la maison d'Autriche, et celle de l'Angleterre, dont le souverain, en sa qualité de roi de Hanovre, peut avoir en Allemagne des intérêts communs avec lui. Il passe de l'une à l'autre avec une grande liberté de conscience : quoiqu'il soit l'auteur de l'*Anti-Machiavel*, on peut dire qu'il fut un Machiavel couronné.

Cette conduite lui réussit, mais parce qu'il fut un homme de génie, non pas de génie spontané, mais acquis ; car, ainsi qu'il l'a consigné dans ses Mémoires, il sut réfléchir, avec sincérité, sur les fautes qu'il avait commises et ne pas y retomber. Il montra toute sa vie une incroyable activité, se levant à trois heures du matin en été, à quatre heures en hiver, et réglant avec ses ministres, qui n'étaient, à proprement parler, que ses secrétaires, tous les détails de l'administration du royaume.

Pour peupler et enrichir ses Etats, il avait fait ce qu'avaient fait ses devanciers, en appelant dans ses différentes provinces les étrangers de tous les pays et de toutes les religions ; en Prusse, le tiers des habitants n'étaient pas prussiens ; élevé par des protestants réfugiés, il donna asile aux jésuites chassés de partout, etc.

Le premier partage de la Pologne fut son œuvre, bien qu'il fût, en théorie, disciple des philosophes, et, s'il était mort lorsqu'eurent lieu les deux autres, il les avait préparés. Prince et roi, il aima la langue et les arts de la France, fut lié avec Voltaire et choisit Maupertuis pour présider l'Académie de Berlin. A sa mort, en 1786, la Prusse pouvait avoir de cruelles vicissitudes, — exemple après Iéna, — mais sa grandeur ne pouvait pas être détruite d'une manière durable. Frédéric II lui avait donné des éléments de vitalité qui devaient en faire l'empire d'Allemagne.

Des applaudissements très nourris et très mérités ont salué la fin de la savante étude de M. HAUSER.

*
* *

M. DES ESSARTS a clôturé, le samedi 14 mars, les conférences entreprises par MM. les professeurs de Clermont.

Au début de la réunion, M. Seulliet, président de la Société des connaissances utiles, a remercié la Faculté des savantes leçons dont elle avait bien voulu faire participer les Moulinois. M. DES ESSARTS, à son tour, a offert au public moulinois l'expression de la vive gratitude de ses collègues pour l'accueil qu'ils en avaient reçu, puis il a développé le sujet qu'il avait choisi et dont voici le résumé :

« Au XVII[e] siècle, la comédie a été surtout idéaliste ; elle devient surtout réaliste au XVIII[e] siècle. Sans doute, Molière flétrit les ridicules de son temps ; mais, si l'on ouvre La Bruyère et La Rochefoucauld, on voit qu'il n'a fait en quelque sorte qu'effleurer ce sujet, n'osant pas ou ne pouvant pas pousser trop loin la peinture de certains types. Ce sera l'œuvre des comiques du siècle suivant, qui, au théâtre comme dans le monde, offre deux phases distinctes ; dans la première, la méchanceté domine ; dans la seconde, la bonté.

» A la première période appartiennent Regnard, qui, dans son *Joueur*, retrace avec fidélité la passion effrénée du jeu pendant les dernières années du règne de Louis XIV ; Dancourt, dont les paysans, avides, envieux, sournois et madrés, sont les ancêtres des *Bons villageois*, de M. Sardou ; Le Sage, par qui sont flétris les « mauvais » manieurs d'argent de tous les temps dans la personne d'un *Turcaret* sans conscience et sans entrailles ; Gresset, dont le *Méchant* est le type de ceux qui font de la méchanceté un système et pour ainsi dire une règle de conduite ; Piron, qui, dit-on, s'est peint lui-même dans sa *Métromanie*.

» Vers la fin du siècle, la comédie, à l'image de la société, sous l'influence des philosophes moralistes, change de caractère : les principes de la morale, dont on avait ri jusqu'alors, sont mis en lumière ; la famille, tournée en ridicule dans des pièces où les fils se moquaient ouvertement des pères, où les pères méritaient, par leur conduite condamnable, le



mépris de leurs fils, où l'adultère était non seulement amnistié mais célébré, sera désormais respectée. C'est là l'impression qu'on garde après la lecture des œuvres comiques de Lachaussée, le créateur de la comédie larmoyante ; de Sedaine, l'auteur du *Philosophe sans le savoir* et de nombreux opéras comiques célèbres ; de Diderot, précurseur de Georges Sand, d'Augier et de Dumas fils ; de Marivaux, « le Racine de la comédie », et de Beaumarchais, dont l'œuvre maîtresse n'est pas le *Barbier de Séville*, charmant livret sur lequel Rossini a brodé une musique enchanteresse, mais bien le *Mariage de Figaro*, véritable prélude de la Révolution française.

» En somme, malgré ses travers, ses vices élégants et ses erreurs, le XVIIIe siècle nous a légué deux grands bienfaits : la tolérance et l'humanité. »

De vifs applaudissements ont salué la péroraison de cette conférence, supérieurement écrite et très documentée.

Mémorandum bourbonnais. — Notre compatriote, M. Louis Ganne, chef d'orchestre des bals de l'Opéra, a dirigé à Copenhague le grand bal que la presse danoise a donné le 28 février.

Le roi et toute la cour assistaient à ce bal. Les œuvres exécutées se composaient uniquement du répertoire français : Métra, Waldteufel, Louis Ganne, Desormes formaient l'ensemble du programme.

*
* *

— En rendant compte des obsèques d'Ambroise Thomas, le *Temps* dit :

« M. Faure a chanté un *Pie Jesu* d'Ambroise Thomas d'un noble caractère. L'illustre chanteur, encore en pleine possession de ses moyens, a étonné l'auditoire par la jeunesse de sa voix et par l'art avec lequel il a phrasé le morceau religieux. »

*
* *

L'Académie des Sciences morales et politiques a décerné un prix de 1,000 francs (fondation Audiffred) à M. J. Roy, professeur à l'Ecole des chartes, pour son livre intitulé : *Turenne, sa Vie, les Institutions militaires de son temps.* M. Roy est le gendre de M. le docteur Petit, le distingué chirurgien moulinois.

Recherches scientifiques. — L'Académie des sciences avait décidé que le grand prix des sciences physiques (3,000 francs) serait accordé au travail qui contribuerait le plus à l'avancement de la paléontologie française en traitant d'une manière approfondie des animaux articulés, des terrains houillers et des terrains secondaires et en les comparant aux types actuels.

A l'unanimité, la commission a décerné ce prix à M. Charles Brongniart, pour son remarquable onvrage sur la *Faune entomologique de Commentry*, « qui forme, dit le rapporteur, la partie la plus inattendue,

la plus extraordinaire des trésors scientifiques découverts à Commentry, grâce aux intelligentes recherches de M. l'ingénieur Fayol ».

Une pensée de Banville. — Les amis sont pareils aux parapluies : on ne les a jamais quand il pleut !

MOUVEMENT LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

Encore les rayons cathodiques ! — La dernière séance du mois dernier de l'Académie des sciences a été exceptionnellement intéressante. A l'occasion du dépouillement de la correspondance. M. Bertrand a mis sous les yeux de ses confrères une série de magnifiques photographies obtenues avec les rayons Rœntgen. Le savant secrétaire perpétuel a appelé l'attention de l'assemblée sur un cliché représentant une paire de lunettes photographiée dans son étui. La monture a disparu, mais les verres sont en noir. Cette épreuve, obtenue également par M. Londe, prouve que les rayons sortis de la boule de verre ont, en franchissant une première fois cette substance diaphane, perdu la propriété de les traverser une seconde. M. Lumière, de Lyon, a montré que les rayons Rœntgen traversent jusqu'à 140 épaisseurs de papiers photographiques. Les rayons du soleil n'en traversent que cinq.

***

Et puis, en avant les applications !

L'empereur Guillaume, dont — chacun sait ça — le bras gauche a subi un fâcheux arrêt de développement, a tenu à faire photographier, à l'aide des rayons cathodiques, le membre malade. L'expérience a, paraît-il, merveilleusement réussi. Les os du bras se sont projetés sur la plaque sensible, dans diverses positions, avec une telle netteté que les chirurgiens de Berlin ont cru pouvoir affirmer à leur impérial client que rien ne serait plus facile désormais, moyennant une opération extrêmement simple, que de corriger la gênante infirmité. Ainsi s'explique la faveur insolite dont jouit en ce moment le docteur Rœntgen à la cour d'Allemagne.

***

Voilà bien autre chose !

Le conservateur du Musée impérial de Vienne, M. Wedekinch, ayant soumis à l'épreuve desdits rayons une momie égyptienne réputée des plus précieuses, a constaté, avec stupéfaction, sur le cliché révélateur, que les bandelettes mortuaires recouvraient non un squelette humain, mais un assemblage d'os d'ibis.

Encore un truc de brûlé !

Les découvertes continuent. — Nous avons déjà parlé de la découverte du professeur Salvioni, de Bologne, qui est arrivé à percevoir directe-



ment les rayons cathodiques à l'aide d'un instrument qu'il a baptisé du nom de « Crytoscope ». Voici quelques renseignements à ce sujet :

« Les rayons x sont sans action sur l'œil. Mais rien n'empêche de les transformer en route et d'essayer de les rendre perceptibles. Les rayons lumineux ultra-violets n'impressionnent pas non plus la rétine humaine, bien qu'ils impressionnent fortement les plaques photographiques, et cependant on parvient à les rendre sensibles à l'œil par un moyen indirect, en les dirigeant sur des substances phosphorescentes. Voici un rayon ultra-violet : vous ne vous doutez pas qu'il existe, car votre œil ne distingue rien du tout ; mais, sur son trajet, vous placez une plaque badigeonnée de sulfure de calcium et aussitôt la plaque s'illumine. Vous disposez encore sur le trajet une fiole de sulfate de quinine, et la liqueur s'éclaire de lueurs violacées. Donc, vous ne voyez pas les rayons sur leur parcours, mais vous distinguez bien les effets qu'ils produisent sur les corps fluorescents. M. Salvioni a songé à utiliser ce mode opératoire avec les rayons x.

» Il prend un petit tube de carton noirci, il le ferme à l'une de ses extrémités avec un disque de carton noir enduit d'une substance fluorescente, comme le sulfure de calcium, le platino-cyanure de baryum, etc. A l'autre extrémité, en guise de bouchon de fermeture, il dispose une lentille de verre dont le foyer vient coïncider avec la plaque fluorescente. Et c'est fini. Tel est le crytoscope qui va permettre de voir directement à travers un corps opaque.

» Placez des monnaies, une paire de ciseaux, etc., dans une boîte close. Exposez la boîte aux rayons x. Les rayons vont traverser la boîte opaque. Installez-vous derrière, et, avec la lunette de carton disposée le disque fluorescent en avant, regardez par le côté où se trouve la lentille. Vous verrez immédiatement sur le fond lumineux se dessiner l'ombre des monnaies, des ciseaux, etc. Pourquoi ? Parce que les rayons x, en sortant de la boîte, ont agi sur la matière phosphorescente de la lunette et l'ont illuminée ; mais, comme ils ont été arrêtés par les monnaies, les ciseaux, etc., ces objets ont fait ombre sur la partie lumineuse et l'œil saisit très bien ces apparitions noires sur le fond phosphorescent. Par ce tour de passe-passe, M. Salvioni rend sensible à la vue ce que jusque-là les plaques photographiques seules montraient nettement. Donc, l'œil pourra fouiller avec le crytoscope les tissus, les os, etc. Il suffit d'exposer, par exemple, une main aux rayons x, de placer l'instrument derrière la main baignée par les radiations ; les tissus laisseront passer les rayons, les os les arrêteront et l'œil verra sur le fond lumineux de la lorgnette se dessiner en noir le squelette de la main et en gris sombre, comme une pénombre, les tissus qui servent de gaîne aux os. Bref, c'est la vue directe.

» En pratique, la photographie des ombres rendra plus de services,



parce que c'est un document qui reste et que l'on peut étudier à l'aise. Mais, pour tout examen préalable et rapide, le crytoscope sera utilisé avec grand profit. L'invention est ingénieuse et tout à fait originale. »

Littérature. — Peu de livres nouveaux dans ce dernier trimestre, relativement, bien entendu. Les bons gros livres d'étrennes ont fait tort aux ouvrages un tantinet plus sérieux.

Signalons en première ligne *La Galilée*, de Pierre Loti. Ce livre n'apporte pas de traits nouveaux à la physionomie bien connue de l'auteur du *Désert*. Il reste fidèle à lui-même, et ce n'est pas un mince mérite. — Son livre est court, et il a raison de l'être, puisqu'il offre simplement le journal d'un touriste dont aucun incident ne vient varier la série des impressions. C'est la traversée rapide de la Galilée, avec des étapes sous la tente. Une traversée toute descriptive, d'une description jolie combien !

De-ci de-là, l'auteur varie la monotonie du voyage par des souvenirs légendaires ou historiques. Puis, flottant sur tout cela, l'image gracieuse de l'enfant de Nazareth, évoquée avec celle de Bonaparte.

Oh ! les agences Cook de là-bas, les chemins de fer, les éléments industriels rentrés de force dans un pays neuf ! Le livre nous en parle à peine, mais combien ils doivent défriser maintenant ce voyage poétique et troublant à travers le beau pays de Galilée, qui devait être celui d'autrefois et que Loti a su refaire malgré tout !

M. Edouard Estaumé a publié chez Perrin un bon et solide roman d'observation et de psychologie, *l'Empreinte*.

La Plante enchantée, par Armand Sylvestre, est un joli livre, spirituellement et délicieusement illustré par Robida.

L'Amour sublime, de M. Edgar Monteil, est un doux roman, écrit en anglais, par exemple, ce qui n'est pas précisément une réclame.

Voici que M. Henry de Braisne se met à voyager, mais c'est *vers le bleu*. Il ne s'agit pas de ce voyage à tarif très réduit que l'on peut faire, les pieds sur les chenêts, dans les pays de l'imagination. Oh ! que non ! c'est du bleu d'Italie, d'Algérie et d'Espagne qu'il s'agit. Du vrai bleu, quoi ! de celui qui coûte cher, trop !

Signalons encore le *Journal d'un Comédien*, chez Ollendorf. *Après fortune faite*, de V. Cherbuliez, une histoire d'un oncle d'Amérique dont on refuse l'héritage : oh ! la la !

Ce n'est pas tout à fait un roman, c'est plutôt une autobiographie que ce joli livre d'André Theuriet, *Années de printemps*. Pas trop roman non plus le *Voyage de Shakespeare*, de Léon-A. Daudet, et les *Tableaux vivants* d'Aurélien Scholl.

Pour finir, un très bon Gyp, *le Bonheur de Ginette ;* l'auteur n'y prend pas sa forme ordinaire de dialogues, et elle ne s'en trouve pas plus mal.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE





Phototypie Delagrange et Magnus, Besançon. *Négatif de M. Eug. Cavalier.*

JARDIN DU MUSÉE



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1896.

Séance du 6 mars 1896.

PRÉSIDENCE DE M. SEULLIET.

Étaient présents : MM. Seulliet, Bertrand, Grégoire, Bourdelier, R. Moreau, Pérot, Yves, Vié, Frobert, E. Cavalier, Claudon, E. Olivier et Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouvent : le compte rendu des travaux des années 1893-1894 et 1894-1895 de la Société des sciences médicales de Gannat ; le compte rendu de son cinquantenaire ; *Hommage à Lavoisier*, le *Bulletin* du Comité pour la conservation des monuments arabes du Caire, année 1894, offert par notre compatriote Grand-Pacha.

M. Pérot signale une table des Mémoires et Bulletins 1848-1894 de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, dressée par M. Ch. Cuissard. Cette table, parfaitement établie, pourrait servir à rédiger la table des dix-huit tomes de notre *Bulletin*.

M. le Président a reçu une lettre de M. des Horts l'informant de la réussite de notre procès dans l'affaire Roux. M. des Horts fixe ses honoraires à cent francs.

Il a également reçu une lettre de M. le ministre de l'instruction publique lui annonçant qu'il a accordé à notre Société, comme subvention, une somme de deux cents francs pour les fouilles que nous avons l'intention de faire à Monétay.

M. Grégoire a la parole ; il fait observer que le numéro de février de notre *Bulletin-Revue* contient dans le travail : « La photographie est-elle

une industrie ou un art ? » de M. Cavalier, une phrase peu bienveillante pour la commission de l'exposition des beaux-arts.

Après avoir cité l'opinion que des artistes éminents ont de la photographie, qui, à leur avis, n'est pas un art, M. Cavalier ajoute : « Les mêmes » considérations que dessus ont servi à faire éliminer les photographes » moulinois par le comité de l'exposition des beaux-arts. Que voulez- » vous, les pontifes avaient parlé ! »

M. Grégoire dit que M. Cavalier a commis une erreur regrettable, car, s'il a été décidé par le comité de l'exposition des beaux-arts de ne pas admettre les photographes, ce n'est pas pour la raison que donne M. Cavalier : on n'a pas discuté si la photographie est une industrie ou un art, mais on a écarté la photographie uniquement parce que la superficie de l'exposition ne permettait pas de lui réserver la place nécessaire.

A son tour, M. R. Moreau, secrétaire de la commission de l'exposition, rend compte de l'impression pénible qu'ont causée au président de cette commission, M. le baron Le Febvre, qui n'a pu assister à notre séance, les attaques dont cette commission a été l'objet dans plusieurs articles du *Bulletin-Revue* de la Société d'émulation.

On peut, dans un journal, dit M. Moreau, critiquer les actes de cette commission, mais ce n'est pas dans notre *Bulletin* que ces critiques doivent avoir lieu. M. Cavalier répond qu'il est dit sur la couverture que la Société ne prend pas sous sa responsabilité les articles insérés dans ledit *Bulletin*.

Enfin, M. Grégoire fait la motion que l'article 22 de nos statuts soit strictement observé ; cet article est ainsi conçu :

« Il n'y aura qu'un *Bulletin* unique pour les deux classes. Sa rédaction » est confiée à une commission composée du président, du vice-prési- » dent de la Société, du secrétaire-archiviste et de deux membres élus » par chaque classe à laquelle n'appartiendra pas le secrétaire archiviste. » Les membres de cette commission sont nommés pour un an et rééli- » gibles. »

Plusieurs de nos collègues font observer que l'application de cet article est difficile, que la réunion de la commission au complet est quelquefois impossible, et que la publication du *Bulletin* pourrait être retardée. M. Grégoire propose alors d'admettre que, à défaut de la réunion de la commission, les travaux et articles devront, avant d'être imprimés, porter le visa du président ou du vice-président. Il est entendu que cette formalité ne s'applique pas aux travaux lus aux séances.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

Ce procès-verbal sera inséré, *in extenso*, dans le prochain numéro du *Bulletin-Revue*.

M. Frobert, trésorier, rend compte du budget des dépenses et des recettes pour l'année 1895. Son rapport est approuvé. Il présente ensuite le budget provisoire des dépenses et des recettes pour l'année 1896. Les propositions de M. Frobert sont adoptées.

M. Yves entretient la Société de puits découverts par lui dans différentes communes du département. Il doit rédiger une note indiquant, d'une manière précise, ces découvertes et les objets qu'on a recueillis dans ces puits.

Séance du 10 avril 1896.

PRÉSIDENCE DE M. BERTRAND

Etaient présents : MM. Bertrand, Pérot, Grégoire, Delaigue, Cavalier, Yves, Clément, Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après discussion.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouve un travail qui a pour titre *G. Baglivivi, médecin italien de la fin du XVIIe siècle*, par M. le Dr Fabre, de Commentry; il est offert à notre bibliothèque par l'entremise de M. F. Pérot.

M. Pérot fait une communication sur les baguettes divinatoires de l'époque gallo-romaine qui se trouvent au Musée départemental. Il fait remarquer que ces objets ont été gravés par M. Belin-Dolet et que la planche existe au Musée départemental.

Un silex, trouvé à Montbeugny, est offert pour le musée par M. B. Prieur.

M. Lemoine, ingénieur, a remis à M. Bertrand une clef en bronze gallo-romaine et cinq pièces en bronze des meules à bras, le tout trouvé dans les fouilles nécessitées pour conduire les eaux à l'asile Sainte-Catherine. Ces différents objets seront déposés au musée.

M. L. Perrin offre pour la même destination un jeton de Louis le Gros.

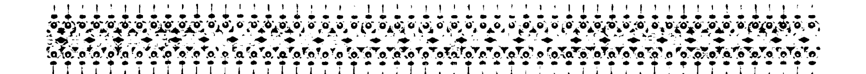
M. Delaigue appelle l'attention de M. le conservateur du Musée sur un vase en pierre en forme de corbeille qui se trouve sur la pompe de la rue d'Allier et deux mascarons en bronze qui ornaient cette fontaine et qu'il faudrait réclamer pour le musée départemental.

M. Fustier a envoyé à notre secrétaire le dossier de l'affaire Roux, pour être conservé dans nos archives, et il ajoute, avec son dévouement habituel pour nos intérêts, qu'il s'occupe de savoir quand ce legs nous sera délivré.

Sont admis en qualité de membres titulaires dans la classe des lettres : sur la présentation de MM. Clément, Bernard et Cavalier, M. Tiersonnier, sous-directeur de l'Assurance mutuelle de Moulins, et, sur la présentation de MM. Delaigue, Bernard et Cavalier, M. Perrot, curé doyen de Ferrière-sur-Sichon.

G. B.





NOTE

sur une Croix sculptée et un Feuillet de parchemin de la fin du XVe siècle.

En perçant une porte dans la cave d'une ancienne maison de la rue d'Allier, on a découvert, il y a quelque temps, un gros bloc de grès formé de deux parties superposées, au centre desquelles, dans une petite cavité, se trouvaient un vase, une croix et un feuillet de parchemin enluminé et écrit sur les deux côtés.

Le vase, en terre rouge très fine et orné sur ses parois, a été brisé en menus morceaux; il portait une anse et une tubulure.

La croix, en bois d'olivier, mesure $0^m,70$ de longueur sur $0^m,52$ de largeur et $0^m,09$ d'épaisseur ; elle est façonnée d'un seul morceau; dans le haut un trou de suspension fortement usé.

On remarque, sur l'un des côtés, un cœur double, deux clous à chaque extrémité des bras, un autre dans le bas; au centre, un M et un A gothiques ; le tout est circonscrit dans un mince filet courant sur les bords extérieurs de la croix ; ce filet est semblable sur les deux faces.

Le côté opposé porte dans le haut une rosette, au-dessus un phylactère portant INRI en caractères gothiques fleuris.

Sur le bras de la croix, se lit : AMORMEVS en mêmes caractères; sur le pied de la croix, se voit le fouet de la Passion; au centre, une couronne avec le monogramme du Christ; sur les côtés, la colonne de la flagellation, un faisceau de verges, et, sur les parois de l'extrémité des bras, un marteau avec tige fendue, et un scarabée sur l'autre côté.

Cette croix est de la fin du xve siècle, ainsi que le feuillet de parchemin.

Ce feuillet provient d'un livre manuscrit magnifiquement enluminé. Il avait conservé les vives couleurs des dessins; malheureusement, elles ont à peu près disparu à la suite d'un lavage que le trouveur a fait subir au parchemin dans l'espoir de mieux lire les caractères qui s'y trouvent tracés.

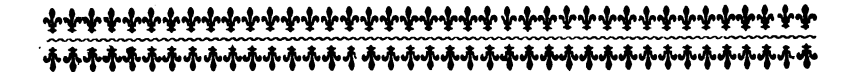
Il mesure 0^{m},21 de longueur sur 0^{m},15 de largeur; le texte est encadré de filets diversement coloriés. Sur la face anépigraphe réservée à un dessin, se voit une ville assiégée. Les murailles sont crénelées et de grandes tours en coupent les angles; sur les remparts, se montrent les assiégés armés de lances, la tête casquée; un clocher surmonté d'un coq se dresse dans le fond, des tourelles sont sommées de pavillons; plusieurs têtes de femmes aux regards inquiets apparaissent dans les étroites fenêtres des maisons.

Dans le bas, une rencontre se produit entre deux groupes d'hommes armés de lances qui fondent impétueusement les uns sur les autres. Au-dessus coule un fleuve supportant des navires avec leurs voiles et leurs mâtures.

L'autre face présente, à la partie supérieure, un texte de vingt lignes écrit sur deux colonnes, qui occupent un peu plus de la moitié de la feuille. La partie inférieure représente une mer où naviguent quatre galères; l'une d'elles est reliée à la terre par une passerelle que traversent des soldats armés; l'un d'eux tient un pavillon, d'autres s'apprêtent à le suivre; les lances et les pavillons s'élèvent au-dessus des rameurs, chaque grand mât supporte un tonneau à son faîte. La forme des galères est très élevée; c'est à peine si l'on voit le sommet des casques des soldats qu'elles contiennent.

Ce feuillet appartenait à un manuscrit de l'*Énéïde*; le nom de Troie, celui des Troyens, sont répétés dans le texte, et le fait qu'il relate se rapporte au chapitre X de l'*Énéïde*, folio CCLVI, de l'édition de 1507.

Francis Pérot.



LES CRYPTES BOURBONNAISES

(Suite et fin)

VI

SAINT-DÉSIRÉ (1)

CRYPTE DE L'ÉGLISE SAINT-DÉSIRÉ

Nous savons que, construite vers le xᵉ siècle, achevée au xiiᵉ à Salviacus (2), plus tard Saint-Désiré, pour remplacer l'antique église de Saint-Martial, dont il est parlé au viiᵉ siècle dans un diplôme de Dagobert qui la range parmi les propriétés de

(1) A consulter : *Anc. Bourbonnais*. II. Voy. pitt., 393. — *Congrès archéologique de Moulins*, 1854, pp. 58, 68, 70, 71, 73, 74, 132, 217, 219. — *Chronique bourbonnaise*. I, pp. 235, 248, 284, 288, 312, 329. (Ces articles ne sont que la reproduction d'un travail entrepris, en 1861, par le R. P. Desrosiers, à l'instigation de M. l'abbé Richerolles, curé de Saint-Désiré, qui, devant faire classer son église parmi les monuments historiques, pria le père mariste de rédiger une notice. C'est ce que fit ce dernier, qui envoya, dès 1862, son travail au ministère des Beaux-Arts, l'accompagnant des plans et des devis dressés par M. Dadole, architecte à Moulins. Cette petite brochure a été augmentée, au profit de la *Chronique*, du chap. IV.) — *Collection des Bulletins de la Soc. d'Em. de l'Allier*, VIII, 109 ; XVI. — *Les origines de Saint-Désiré*, par M. l'abbé Richerolles (*Revue bourbonnaise* et M. Prot, Montluçon). — *La Peinture décorative en France,* par M. Gélis Didot, feuille 32, B et C (lettre O), planche, fig. 5, 6, 7, 8, 9, et feuille 19. Ces dessins ont été reproduits dans les *Annales bourbonnaises*, année 1888. C'est un de ces beaux relevés qui forme la seconde planche de la présente étude.

(2) Salviacus était le nom primitif, gallo-romain, de Saint-Désiré, comme Mailliacus était le nom primitif de Saint-Menoux. Les premiers prédicateurs de l'Evangile et, à leur défaut, la piété des fidèles transformaient

Saint-Denis (1), l'église paroissiale actuelle, dédiée à saint Désiré, évêque de Bourges (2) — une des plus belles du Bourbonnais — est mentionnée dans les chartes du XIe siècle (3).

Elle est classée parmi les Monuments historiques de la France et a été complètement restaurée de 1866 à 1878 (4).

Nous ne nous laisserons pas entraîner à étudier ici la partie haute de la belle église de Saint-Désiré, qui mérite plus qu'une mention sommaire, mais bien une monographie toute spéciale : nous nous bornerons à la description de nos intéressantes cryptes.

Description. — (*Voir la figure* 1 *de la planche* A.) Ce petit monument (A), qui occupe le dessous du sanctuaire de la maîtresse abside (B), est flanqué de deux couloirs (C D) qui correspondent, au-dessus, à deux salles de l'église haute (C' D') qui sont de chaque côté du chœur et servent aujourd'hui de sacristie (5).

ainsi les noms païens des lieux, comme ils consacraient à l'usage exclusif du culte du vrai Dieu des temples autrefois élevés en l'honneur des divinités gauloises ou romaines.

Le vicus de Salviacus devait avoir une certaine importance au VIIe s., car, outre l'église Saint-Martial, il y avait non loin d'elle une autre église ou chapelle dédiée à saint Martin.

(1) *Cfr. Saint-Désiré*, par le R. P. Desrosiers, ouv. cit., p. 3.

(2) Le changement de nom a dû avoir lieu longtemps après la mort de saint Désiré, évêque de Bourges, qui, au retour d'un voyage entrepris dans l'intérêt de l'Eglise au Puy et à Clermont, serait tombé malade à Salviacus et y serait mort vers 560. (Voir *Saint-Désiré*, par le R. P. Desrosiers, p. 4.) Il semble, d'après le diplôme de Dagobert, que le changement n'eut lieu qu'après le VIIe s., puisque l'église existant à cette époque à Salviacus était dédiée à saint Martial. *Cfr. St-Désiré* du R. P. Desrosiers, p. 4, et *Origines de Saint-Désiré*, par M. l'abbé Richerolles.

(3) On trouve cette église désignée dans une charte de 1075, citée par M. Chazaud : *Ecclesia sancte desiderati*. Cette église relevait alors de l'abbaye Saint-Michel de la Cluse en Savoie.

(4) Par MM. Denis et Georges Darcy, architectes du gouvernement.

(5) Ces sortes de petits réduits, que l'on retrouve dans les églises de cette région, à Huriel, à Domérat, à La Chapelaude, et qui communiquaient d'ordinaire et primitivement avec le sanctuaire ou du moins avec le chœur, étaient destinés vraisemblablement à recevoir les trésors, vases sacrés, etc., de l'église, sortes de transitions des *diaconica* et *secretaria* des basiliques primitives.

A Saint-Désiré, l'élévation du sanctuaire a permis de superposer aisé-



On accède à la crypte (*Voir figure 2 de la planche*) en descendant plusieurs degrés, par les deux passages ou *couloirs* (1) (*Voir fig. 3 de la planche* A) ménagés de chaque côtés du déambulatoire qui précède l'abside maîtresse.

Le R. P. Desrosiers nous a conservé (2) l'aspect de l'un de ces couloirs avant leur restauration : « En arrivant à cette crypte par l'unique passage qui se trouve conservé aujourd'hui dans l'étage inférieur de l'absidiole du nord qui avoisine le sanctuaire, j ai été surpris d'apercevoir d'énormes bandes rouges intercalées entre les longs claveaux blancs qui forment le cintre de la porte de la crypte. Je crus un instant distinguer des briques et me trouver en présence d'une construction mérovingienne. Mon illusion dura peu. Je vis et je palpai de fortes couches d'un ciment rouge d'une dureté et d'une fraîcheur de conservation vraiment remarquables. »

Ces passages ont été restaurés par M. Darcy (3), qui a relevé les autels du fond (4).

ment « les trésors » aux couloirs de la crypte, ce qui, comme le fait remarquer judicieusement le R. P. Desrosiers, est une « ressource de bon architecte ».

(1) Les cryptes n'ont souvent qu'une seule entrée, comme celle de l'église de Vicq dont l'unique entrée se trouvait au milieu de l'église et sur l'axe de la crypte. A Iseure, l'entrée primitive était à droite du chœur, dans la chapelle dédiée aujourd'hui au Sacré-Cœur. A Billy, elle devait occuper la même position. Il est probable qu'à Avermes, l'entrée était ménagée comme pour la crypte de l'église de Vicq. La crypte de Domérat comme celle de Saint-Désiré paraît avoir eu deux entrées par deux couloirs latéraux.

(2) Ouv. cit., p. 5.

(3) Les dessins de notre planche A sont faits à l'aide des plans et relevés de M. Georges Darcy, architecte du gouvernement, qui a bien voulu mettre à notre disposition ses riches cartons. Nous profitons de cette occasion pour lui en exprimer publiquement notre vive gratitude.

(4) Voici ce que disait de ces autels un ancien curé de St-Désiré : « On voit dans la crypte trois autels sur lesquels on a dû célébrer les saints mystères, puisque les tables portent plusieurs croix qui témoignent de leur consécration. *Aux pieds de ces autels, des ossements ont été exhumés. Je présume que c'était le lieu des sépultures des bons religieux.* Si la fabrique avait des ressources, elles seraient employées à restaurer cette crypte; mais son modique revenu ne lui permet aucun sacrifice, et elle n'a rien à espérer de l'indifférence et de l'égoïsme des fidèles. » (Rapport manuscrit de M. l'abbé Desévaux, curé de Saint-Désiré, 20 juillet 1840.) Nos Archives ; *Fonds Saint-Desiré* et *Renseignements généraux sur nos Paroisses*.

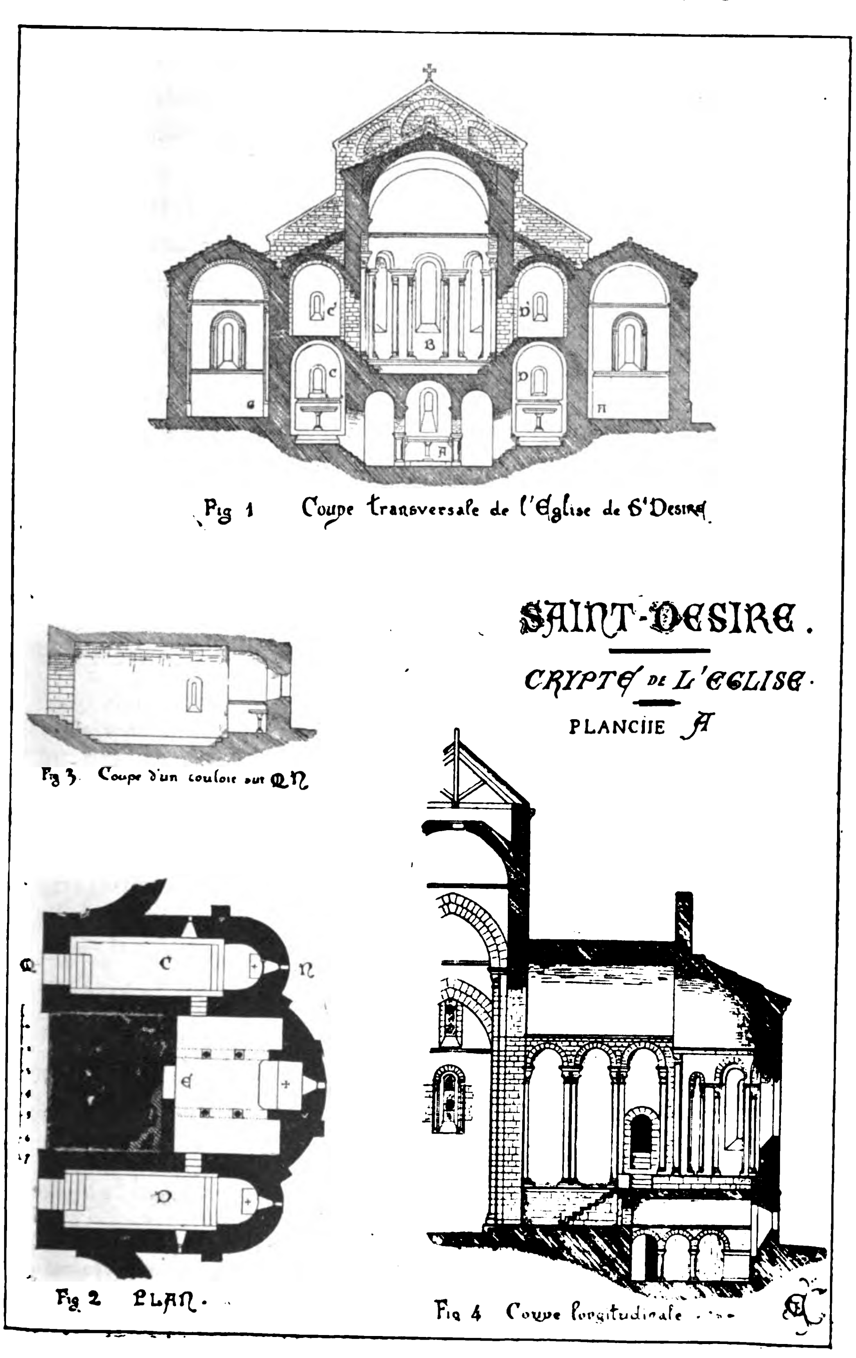


Fig 1 Coupe transversale de l'Eglise de S' Desiré

La crypte proprement dite se compose de trois nefs, de trois travées voûtées en berceau (1).

La pierre employée dans cette chapelle souterraine est en grès blanc ; l'appareil des cintres des portes est long et étroit comme dans les constructions primitives ; les joints épais et saillants sont faits avec d'excellent ciment rouge.

Des trois nefs de la crypte, celle du milieu est plus longue et plus large que les deux autres. Elles sont terminées par des murs plats.

Au fond de la nef centrale, un autel a été adossé au mur du fond ; il est dominé par une fenêtre qui éclaire cette crypte.

Une petite fenêtre (E *de la figure* 2, *planche* A), ouverte dans la paroi antérieure, sous le dallage du sanctuaire élevé, permettait à la lumière de l'intérieur de l'église de pénétrer dans la crypte et aux fidèles d'introduire la tête par cette ouverture pour prier le saint qui y reposait.

C'était un usage ancien. M. Quicherat, qui a consulté les textes nombreux de Grégoire de Tours où sont relatés les sépultures des saints personnages, fait observer que cette disposition des édifices sacrés était générale du temps du docte évêque.

L'architecte de la restauration a fort heureusement accusé cette particularité en ménageant une baie entre les escaliers qui introduisent dans le sanctuaire (*Voir la figure* 4 *de notre planche* et la vue du sanctuaire, par M. Gélis Didot) (2).

Les voûtes en berceau reposent sur des arceaux que supportent quatre colonnes cylindriques, au tailloir carré, dont l'angle inférieur est abattu en forme de cavet. Ce tailloir est la seule transition entre le fût des colonnes et le sommet des arcs.

(1) Cette crypte nous fait penser à la description que Grégoire de Tours donne de ces petits monuments : « *crypta miro opere fabricata, eleganti opere transvoluta, in arcatum modo transvoluta.*

(2) *Cfr. Peinture décorative* en France du XIe au XIIe s., par MM. Gélis Didot et Laffillée, architectes. M. Gélis Didot a bien voulu nous permettre de reproduire sa vue du sanctuaire de Saint-Désiré ; au bas des degrés, on aperçoit la petite baie qui permet de voir la crypte.

Quant aux bases, elles sont formées d'un piedestal carré peu élevé qui ne se raccorde au fût que par son chanfrein, qui dessine une pyramide tronquée dont la base est carrée et la section circulaire.

Peinture. — La crypte de l'église de Saint-Désiré n'offre aucune trace de peinture murale, tandis que l'église haute, au contraire, paraît avoir reçu, dès le XIe ou le XIIe siècle du moins, une coloration complète (1), surtout le déambulatoire et le sanctuaire, où des restes très remarquables, entre autres la représentation de l'archange saint Michel terrassant le démon (2), ont été relevés.

Date (3). — A quelle date remonterait la construction de cette crypte ? Voici l'opinion du R. P. Desrosiers (4) :

« L'absence de débris antiques, la saillie des joints, la simplicité de la construction nous indiquent comme limite extrême de notre petit monument le Xe siècle. C'est alors, et dans le commencement du XIe siècle, que les cryptes offrent ces types de simplicité sévère comme *Iseure*, *Vicq*, *Notre-Dame-du-Port*. On sait du reste que les édifices carlovingiens, à peu près comme ceux de l'époque mérovingienne, abondent de pièces empruntées aux constructions antiques, et que les joints des appareils de cette époque n'offrent pas la saillie qu'on leur reconnaît plus tard.

» Cependant, est-ce dans les constructions du XIe siècle que l'on rencontre un ciment aussi bien fait et aussi bien conservé ?

(1) Voir les planches en couleurs et les figures données par M. Gélis Didot dans son magistral ouvrage : *la Peinture décorative*.

(2) Ces peintures n'étaient-elles pas inspirées par l'abbaye qui possédait le prieuré de Saint-Désiré et qui a dû contribuer à l'édification de sa belle église romane ? On sait que cette abbaye de la Cluse, en Savoie, avait saint Michel pour son titulaire.

(3) Les auteurs (le P. Desrosiers, M. de Soultrait...) s'accordent généralement pour attribuer au Xe s. la partie absidiale maîtresse de l'église actuelle, depuis la crypte jusqu'au transept ; au XIe s., les quatre travées de la grande nef et les bas-côtés ; au XIIe s., les deux bras du transept et la coupole sur pendentif de l'intertransept.

Au milieu du XIIe s., l'église terminée, ornée de brillantes peintures, devait être dans toute sa splendeur.

(4) Ouv. cité, p. 6 et 7.

» Lorsque, il y a quelques années, un curé de la paroisse, obéissant à je ne sais quel instinct irréfléchi, voulut abattre une partie de la voûte de cette crypte, on crut, un instant, que la résistance énergique du mortier, plus dur que la pierre, le forcerait à renoncer à son projet. Mais l'énergie de la violence que l'on fut obligé de déployer pour cette ruine inouïe ébranla tout l'édifice et en compromit plus la solidité que neuf siècles n'avaient pu faire. Une voûte du XIe siècle eût-elle opposé une résistance si puissante au pic du démolisseur?

» Et puis les moulures sont, si l'on veut, simples; mais cette simplicité me parait tout à fait éloignée de la simplicité raide et sèche des moulures du XIe siècle. Quand ce ne serait que ce cavet, naïvement profilé, au rebord inférieur du tailloir, sans onglet pour le séparer de la plate-bande, il y a loin de là au simple chanfrein des tailloirs qui surmontent les chapiteaux du XIe siècle dans la grande nef.

» Enfin, ce petit appareil allongé me semble, au moins dans nos contrées, étranger au XIe siècle.

» Je crois donc devoir attribuer au Xe siècle l'établissement de cette crypte. Nous verrons bientôt que l'abside qui la surmonte remonte également à cette époque.

» Une chose à noter dans le raccord du plan de cette crypte et de l'abside, c'est que les deux contre-forts qui s'appuient au chevet de chaque côté de la fenêtre orientale sont établis dans l'axe même des murs de la crypte et point du tout dans celui du rayon de l'abside supérieure. C'est une façon d'amener la transition du plan carré au plan circulaire et de faire deviner la forme plate de la crypte sous la forme arrondie du sanctuaire. »

Ce jugement du Révérend Père qui, on le sait, est un archéologue distingué, restera le nôtre, jusqu'au jour où des documents écrits permettront d'assigner d'une façon rigoureuse à la construction de nos édifices religieux bourbonnais une date certaine.

Jusqu'à présent nous ne pouvons déterminer approximati-

vement leur âge que d'après leur aspect, et par comparaison avec d'autres monuments dont la date de fondation est connue.

Il est donc sage de ne pas se montrer trop affirmatif ; car il

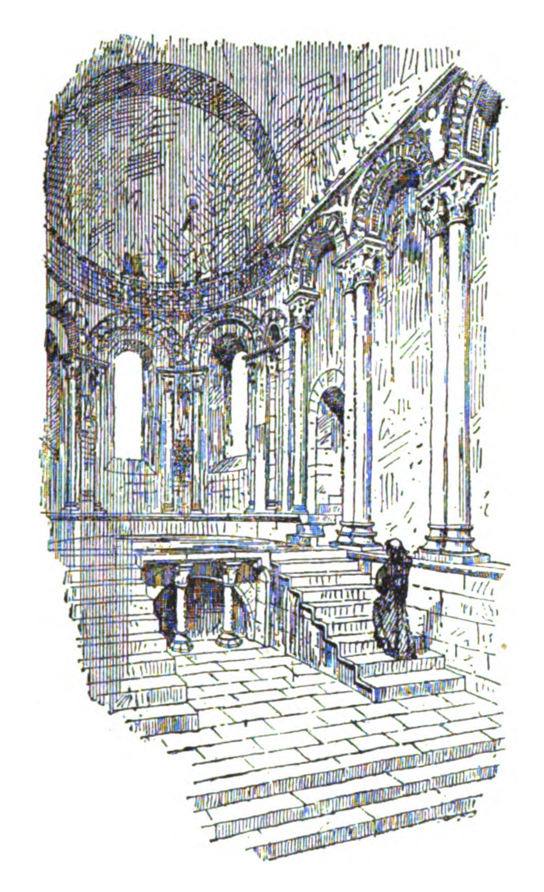


PLANCHE B. — VUE DU SANCTUAIRE DE L'ÉGLISE DE **SAINT-DÉSIRÉ**

en est des monuments comme des hommes. Les signes extérieurs trompent au sujet de l'âge comme sur la situation sociale, financière, etc.

Tout ce que nous pourrons dire à propos de la crypte de l'église paroissiale de Saint-Désiré, c'est qu'elle est une des plus anciennes et des plus intéressantes du centre de la France.

VII

VICQ (1)

CRYPTE SAINT-MESMIN DE L'ÉGLISE SAINT-MAURICE



La crypte de l'église Saint-Maurice de Vicq (2) nous paraît appartenir à l'ère romaine primitive (3). Elle est classée parmi les monuments historiques.

Le bourg de Vicq, d'ailleurs, semble avoir une origine fort ancienne (4).

La crypte, placée sous l'invocation de saint Mesmin (5), s'étend sous le sanctuaire de l'église ; elle a été remarquée des archéologues, qui en ont donné de courtes descriptions et

(1) A consulter : *Ancien Bourbonnais*, II. *Voy. pitt.*, 348 ; — *Congrès archéologique de France*, 1854, p. 67, 96, *121*, 185 ; — *Dictionnaire raisonné d'architecture*, de M. Viollet-le-Duc, t. IV, p. 455, *fig.* 8 et 9 ; t. V, p. 169 ; — *Chronique bourbonnaise*, I, 248 ; — *Annales bourbonnaises* (février 1891), p. 40, article de M. Henri du Ranquet. — Les archives départementales possèdent la photographie de l'église par M. Raveyre.

(2) On la trouve mentionnée dans des chartes du XIIe siècle : *Ecclesia de Vico.* (*Cfr. Dict. des noms des lieux habités*, par M. CHAZAUD.) Elle est désignée sous le nom de chapelle Saint-Maurice dans une bulle du pape Pascal II en 1115, qui la met sous la dépendance de l'abbaye d'Ebreuil. Mathilde, dame de Bourbon, y fonda, en 1217, un anniversaire. L'église, qui est romane, a été remaniée au XIIIe siècle et augmentée au XVe d'une chapelle à chevet, qui a remplacé l'absidiole septentrionale. M. Bosc indique le Xe siècle comme date de construction de la crypte.

(3) A propos de la date de sa construction, voir ce que nous disons à ce sujet de la crypte de l'église de Saint-Désiré. Nous répéterons volontiers ici, et avec autant de raison, ce que nous en disions en terminant l'étude de cet intéressant monument.

(4) Il paraît devoir son nom à un vicus du *pagus arvernensis*.

(5) D'après un rapport de M. l'abbé François Arfeuille, curé de Vicq en 1840, qui assure que « la tradition populaire attribue la fondation de l'église à saint Mesmin, moine du VIe siècle. » (Mes archives, fonds : *Renseignements sur nos paroisses.*)

quelques reproductions, d'ailleurs peu exactes, par le dessin (1).

Plan. — Le plan de cette vieille chapelle souterraine, à laquelle on accède de l'intérieur de l'église (voir planche, *fig.* 1, A) par un escalier unique, placé aujourd'hui (2) dans le bras méridional du transept, est celui d'un parallélogramme terminé par une abside semi-circulaire (voir planche, *fig.* 2).

Elle est divisée en trois nefs de trois travées par quatre colonnes cylindriques aux chapiteaux ornés de feuillage et aux bases massives (voir planche *fig.* 4).

Les anciennes voûtes ont été détruites lors d'une réparation maladroite du chœur et remplacées par un plafond plat formé de larges dalles soutenues par des cintrées un peu surbaissées qui reposent, au centre, sur des colonnes et, aux extrémités, à l'ouest, sur des corbeaux, et, du côté de l'abside, sur des pilastres. Ces derniers sont surmontés d'un simple tailloir. Le tailloir du pilastre nord (3) du fond de l'abside est seul orné dans son cavet de trois billes ou boutons.

(1) Après le *Voyage pittoresque* de l'*Ancien Bourbonnais,* l'*Art en Province* a parlé de ce petit monument et en a donné une planche dessinée par M. Sagot. M. Batissier lui consacre un petit dessin dans l'*Art monumental en France.* Dans les *Annales bourbonnaises*, 1891, p. citée, M. du Ranquet, à propos de « l'église de Vicq au point de vue archéologique », décrit plus minutieusement cette crypte ; il relève plusieurs des erreurs commises par ses devanciers. On consultera avec fruit, pour le texte, cette consciencieuse étude. M. Viollet-le-Duc a bien voulu en signaler, t. IV, p. 455 et *fig.* 8 et 9, les particularités dans son *Dictionnaire d'architecture.* — M. Ernest Bosc, dans son *Dictionnaire raisonné d'architecture*, p. 546, fig. 4, reproduit le dessin assez grossier et surtout assez inexact de M. Batissier.

(2) Il paraît, d'après les dessins qu'en ont donnés MM. Sagot, Batissier et Viollet-le-Duc, que l'entrée était placée autrefois dans l'axe de la crypte, au-devant du chœur de l'église haute (voir planche, *fig.* 1, B).

(3) Une des inexactitudes des dessins qui ont été donnés jusqu'ici sur cette crypte consiste dans ce fait que tous les auteurs, en particulier MM. Sagot, Batissier et, après eux, Ernest Bosc, indiquent ce pilastre comme se trouvant au sud de l'autel, tandis que c'est celui du nord qui porte ces billes sculptées. M. Viollet-le-Duc a reproduit leur erreur dans son dictionnaire, ce qui ferait supposer que l'illustre auteur du *Dictionnaire d'architecture* n'a fait son dessin que d'après leurs relevés (voir notre planche, *fig.* 3 et 4).

Deux fenêtres, aboutissant dans les bas-côtés et percées dans le circulaire de l'abside, éclairent aujourd'hui cette crypte.

Aux dépens des murs latéraux, on a formé des bancs de pierre (*fig.* 2 E, F).

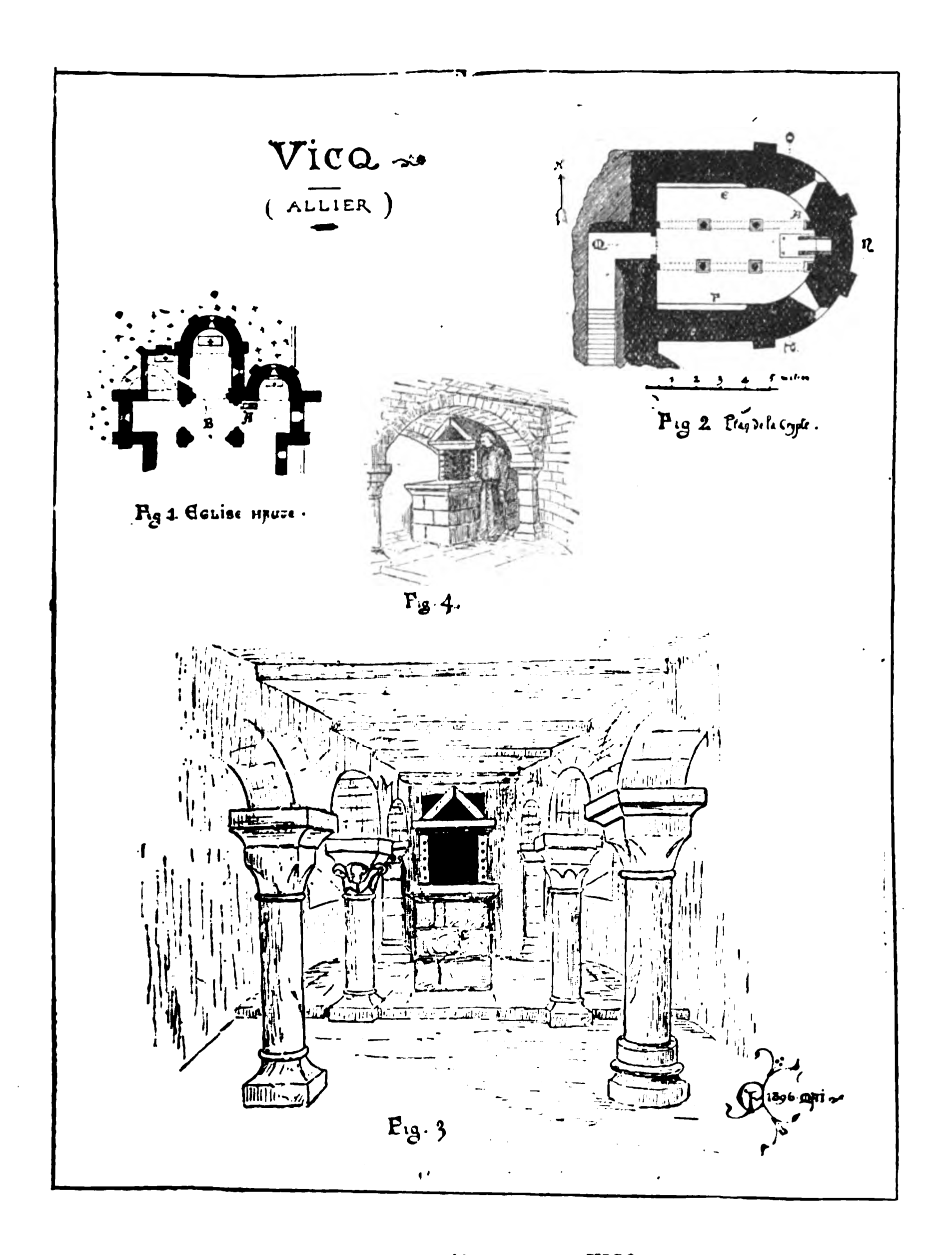
Autel et reliquaire. — Ce qui rend surtout ce petit monument intéressant, c'est qu'il a conservé son autel surmonté de son antique reliquaire (voir planche, *fig.* 2, B et C, *fig.* 3 et *fig.* 4) (1).

Dans la plupart des cryptes de France, ces meubles sacrés, et en particulier les tombeaux ou reliquaires (2), ont complètement disparu. A cet égard, la crypte de Vicq offre un véritable intérêt, et c'est à ce titre, sans doute, qu'elle a eu l'honneur d'être dessinée par M. Viollet-le-Duc pour son grand ouvrage d'architecture française.

L'autel (*fig.* 2 B) est formé de trois assises de pierre. Il est couvert d'une table d'autel dont les bords n'offrent qu'un large chanfrein. Un peu en arrière de la table d'autel s'élève (*fig.* 3 C) le reliquaire en pierre grossièrement taillée. Ce reliquaire est en partie encastré dans la muraille. Il est formé (*fig.* 4) de deux pierres qui constituent comme les côtés du du reliquaire, sur le haut duquel s'étend une grande dalle chan-

(1) Dans la *fig.* 4 nous donnons une vue-perspective de cet autel avec son reliquaire d'après le dessin de M. Viollet-le-Duc, en rectifiant certains détails, spécialement la physionomie du pilastre septentrional, et en y plaçant un personnage pour indiquer les proportions du monument.

(2) Certains auteurs appellent ce dernier meuble un « tabernacle » et d'autres « une espèce de tabernacle » ; c'est là une erreur manifeste. M. Viollet-le-Duc est mieux inspiré quand il dit : « Il existe à Vicq une petite crypte fort curieuse en ce que la place du *reliquaire* est parfaitement indiquée derrière un autel massif » (ouv. cité, p. 455), et M. du Ranquet, qui cependant répète le mot « sorte de tabernacle », ne se trompe pas en faisant observer qu'à l'époque de la construction de l'autel de Vicq, ces meubles du sacrifice divin n'avaient point de tabernacle. Nous sommes, à Vicq, en présence d'un de ces tombeaux si nombreux à cette époque qui servaient de châsse, de reliquaire à un corps saint dont on venait vénérer les restes au travers d'un grillage qui les protégeait et qu'on plaçait dans les cryptes pour les soustraire aux profanations, rendues peu difficiles dans ces chapelles souterraines.



CRYPTE DE L'ÉGLISE DE VICQ

frennée. Le tout est couvert par deux dalles en forme de toit, à double égout, comme le couvercle d'un cercueil.

Ce reliquaire, très profond et qui était destiné à recevoir le corps d'un saint (1), offert ainsi aisément à la vénération des fidèles, pénètre dans le mur en cul-de-four d'environ 48 centimètres.

Le devant était fermé par une grille en fer qui n'existe plus et qui, tout en laissant voir le corps du saint, le mettait à l'abri de toute profanation ou de toute atteinte.

Le département de l'Allier ne possède pas d'autres cryptes.

Celles que conservent nos édifices religieux sont dignes d'être étudiées. Si elles ne sont pas aussi vastes et aussi monumentales que les chapelles souterraines de certaines régions de la France, du moins elles sont chez nous en plus grand nombre que dans les autres départements; en tout cas, elles sont fort anciennes et très intéressantes.

Et c'est pour les faire mieux connaître et apprécier des artistes et des archéologues que nous avons groupé dans un même cadre nos diverses cryptes bourbonnaises.

Abbé Joseph CLÉMENT.

FIN DES CRYPTES BOURBONNAISES



(1) Dans le rapport de M. le curé de Vicq en 1840, déjà cité par nous, les reliques auraient disparu pendant la grande révolution.





EXPOSITION DES BEAUX-ARTS

DE MOULINS (1896).

AVANT de parler des œuvres qui figurent à notre exposition des beaux-arts, il est intéressant de rappeler rapidement comment son organisation eut lieu.

Dans sa séance du 2 septembre 1894, sur la proposition d'un de ses membres, la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais décida de confier à une commission prise dans son sein le soin de préparer une exposition, qui se ferait à Moulins, en 1896, au moment du concours régional agricole. Le 4 janvier suivant, on nomma cette commission, qui n'était chargée que de l'étude du projet, l'organisation définitive étant réservée à un comité à constituer d'accord avec la municipalité.

La Société délégua MM. Doûmet-Adanson, de la Boulaye, Bertrand, baron Le Febvre, Delaigue, Pérot, Grégoire, Tourteau et Vié.

Ces commissaires se préoccupèrent tout d'abord de trouver un emplacement convenable, les nécessités du service de la préfecture ne permettant pas d'utiliser, comme en 1885, la grande cour vitrée des bureaux. La chose était difficile ; deux terrains furent examinés : la petite place située derrière l'évêché et un jardin dépendant de l'hôtel de Villequetout, offert avec empressement par son propriétaire. Ces emplacements furent jugés insuffisants, avec raison, — l'installation de



l'exposition le prouve, — et l'on choisit le vaste enclos de la rue Victor-Hugo, partie invendue des jardins de la préfecture. Sur la bienveillante intervention de M. le préfet Guérin, le conseil général accorda l'autorisation d'occuper l'enclos.

Cette difficulté aplanie, on réunit, en juin 1895, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. le maire, un grand nombre de personnes de la ville et l'on constitua un comité d'organisation.

Les membres élus, dont nous ne rappellerons pas les noms que tout le monde connaît, se mirent immédiatement à l'œuvre et menèrent rapidement les travaux préliminaires : préparation du règlement, invitation aux artistes, démarches auprès des autorités et du conseil municipal, appel aux souscripteurs. Tout réussit à souhait, grâce à l'appui des administrations préfectorale et municipale, à la vive sympathie de nos compatriotes, au zèle du président du comité, M. le baron Le Febvre, à ses démarches à Paris et à Moulins et au dévouement de M. René Moreau, secrétaire général.

Les ressources financières assurées, le concours d'un groupe important d'artistes acquis à l'œuvre, M. l'architecte Tourteau présenta le projet du bâtiment à construire. Le comité en approuva les heureuses dispositions, et un traité fut passé avec un entrepreneur actif du pays. A la fin de mars, l'édifice fut commencé, et il fut terminé assez à temps pour abriter, le 15 avril, les envois et permettre leur déballage et leur classement.

C'est alors que le comité eut à travailler sans relâche pour répartir, entre les diverses salles, toiles et dessins, pour les placer sur les cloisons. Il faut avoir pris part à ces travaux pour se rendre compte des difficultés qu'ils présentent, du soin qu'ils exigent. Il ne s'agit pas, comme bien des personnes le supposent, de fixer, au hasard et par dimensions, toutes ces toiles et aquarelles de tonalité, de genres si variés, de valeur artistique si différente. Il est indispensable de les grouper en tenant compte de leur coloration, tel tableau à la gamme claire ne

pouvant supporter le voisinage d'une œuvre dans laquelle chantent toutes les couleurs de la palette, en prévoyant que telle toile insignifiante aux dimensions prétentieuses écraserait la jolie et consciencieuse étude qui la toucherait. Il faut enfin mettre au point, sur la cimaise, sous le regard des visiteurs, les œuvres remarquables dont on dispose, et en faire des centres de panneaux, autour desquels peuvent se fixer les envois bons, médiocres ou mauvais.

Le comité de notre « Salon bourbonnais » s'est heureusement tiré de toutes ces difficultés, et l'impression des premiers visiteurs lui est des plus favorables ; elle constate le bel ensemble des salles, le goût parfait de leur aménagement, la valeur incontestable de beaucoup des œuvres exposées. C'est aussi l'avis d'un artiste distingué, qui a bien voulu s'arrêter à Moulins et nous consacrer quelques heures.

L'exposition de 1896 est réellement meilleure que celle de 1885 ; elle est mieux groupée, plus agréable à l'œil, et ses éléments sont, au point de vue artistique, bien supérieurs à ceux d'il y a dix ans.

Le bâtiment ne semble pas du dehors aussi vaste qu'il l'est réellement ; sa situation en contre-bas de l'avenue en est la cause.

Mais, quand on entre dans le salon d'honneur et que l'on aperçoit, à travers les deux baies, décorées de rideaux gris à bandes rouges, ouvertes sur les côtés, les quatre autres grandes salles, on est réellement séduit par ce coup d'œil.

L'éclairage avait préoccupé vivement la commission ; elle elle est aujourd'hui absolument rassurée et satisfaite. La lumière arrivant par les panneaux vitrés est bien tamisée et répartie par les velums blancs du plafond. Au milieu des salles, des bancs confortables permettent aux visiteurs de prolonger leur visite en prenant quelques instants de repos. Aux encoignures, aux entrées des baies, des statuettes de bronze, des bustes entourés de feuillage coupent les lignes droites des cimaises et des cloisons.

Cet exposé terminé, examinons les œuvres qui, de tous côtés, attirent nos regards.

Dans le vestibule, nous trouvons, à droite, les n°s 641 à 646, eaux-fortes admirables du grand artiste Desboutin, notre compatriote, qui a fait un envoi de tous ses travaux; c'est un ensemble de premier ordre dont n'a joui aucune exposition de province. Elle fait déjà l'admiration des connaisseurs. De l'autre côté, signalons les belles gravures et lithographies données par l'Etat pour la loterie de l'exposition; deux dessins du Bourbonnais Pierdon, n°s 733 et 734, et un fusain de Mlle Meletta, « le père Séraphin », tête bien connue à Moulins.

Entrons maintenant dans le salon central, en suivant la paroi à droite.

L' « Hiver », de Mme Annaly, n° 12, est une étude qui donne l'impression de l'hiver, avec son paysage couvert de neige, son ciel gris, sur lequel se détachent les arbres dépouillés de leur feuillage, et la petite maison bien close dans laquelle grelotte le campagnard.

N° 149, Dainville, frais paysage d'une matinée d'été. — N°s 163-164, Delpech, « Coin d'atelier » et « Jardin », études habiles.

Une vaste composition, « le Cidre », n° 85, par Bouchor, occupe les trois quarts du panneau après celui du n° 12. Cet homme et cette jeune fille poussent avec mollesse la barre du pressoir; mais ils sont, comme la femme qui recueille le jus des pommes, bien dessinés et largement peints. Cette toile est d'une tonalité verdâtre un peu monotone qui nuit à l'effet.

Le n° 424, « Fin de revue, charge de cavalerie », par Petit-Gérard, a beaucoup de visiteurs. Cette ligne de cuirassiers qui arrive au galop dans un nuage de poussière, ces généraux et ces officiers bien groupés au premier plan, tout cela est bien peint, dans une gamme vibrante, attire et retient les yeux.

M. Petit-Gérard est un travailleur ; chaque Salon atteste ses rapides progrès, et il est probable que, cette année, il aura à Paris sa première médaille.

Il y a de sérieuses qualités dans le nº 530, de Zwiller, « les Gros Bonnets d'un village alsacien ». Ces braves gens, réunis au cabaret, ne pensent pas seulement à leur jeu de cartes ; ils n'ont pas oublié la Patrie, dont ils ont été violemment séparés, et soyez bien sûrs que, s'ils ne craignaient pas une oreille indiscrète, ils lèveraient leurs verres en poussant le « Vive la France ! » à moitié effacé sur l'affiche allemande apposée sur le mur. Que M. Zwiller nous permette une observation : les deux hommes à gauche de son groupe sont un peu trop serrés l'un contre l'autre, et celui qui a le pied sur la chaise vient trop en avant.

Nº 171. Les chrysanthèmes de Mlles Desliens manquent d'éclat ; mais ils sont dessinés comme tout ce que font nos deux compatriotes.

Nº 370. Mme Moreau, de Tours, a sans doute envoyé des asperges et des fraises, vigoureusement dessinées et peintes, au lieu du souvenir du Tréport annoncé par elle et inscrit au catalogue.

Nº 69. « Le puits du garde », de Biva Henri. Panneau très décoratif.

Nous passons la baie à droite et nous continuons le tour du salon central.

Au milieu du panneau, le nº 399, superbe composition d'un enfant de Moulins, Pierre Outin : « Episode de la déroute de Quiberon », qui fut admirée à Paris, au Salon de 1889, sous le nº 2,245. Page savante, pondérée, dramatique, dessin impeccable, recherche et vérité des costumes dans les moindres détails, tout est remarquable. Voyez, derrière ces cadavres du premier plan, le groupe formé par le général vendéen frappé mortellement et cette femme qui se désole de ne pouvoir, comme paraît le lui proposer un officier, transporter son cher



blessé dans la barque que des chouans poussent à la mer. Quelle expression touchante chez ce vieux chouan, serviteur fidèle, oubliant la blessure qui lui a déchiré le visage et ne pensant qu'au chef qu'il ne veut pas abandonner ! Et cet autre Vendéen blessé qui prie à genoux ! Et ces deux solides gars qui chargent leurs fusils ! Remarquez le fond du tableau, cette mer verdâtre, ce ciel obscurci par la fumée de la fusillade et des canons des vaisseaux, cette foule éperdue qui fuit vers les barques. C'est tout un drame que représente cette toile, qu'on ne saurait trop admirer et qui devrait depuis longtemps être placée dans un de nos grands musées. Depuis longtemps aussi, Pierre Outin devrait avoir à la boutonnière le ruban rouge de la Légion d'honneur.

N° 123. Excellente étude de notre vieil ami Charvot : « Juive de Constantine ».

N° 148. Nature morte de Marius Perret, peinte avec cette habileté que notre compatriote montre dans toutes ses œuvres.

N° 319. Lortet : « Le glacier de Tour et la vallée de Chamonix », vue prise de Brévant. On est sur les sommets les plus élevés, près des neiges éternelles qui brillent à l'horizon. C'est la solitude que le peintre a cherchée et a rendue admirablement.

N° 371. Moreau, de Tours : « Le départ du conscrit ». Au milieu d'un champ de choux se trouve une jeune fille qui profite de ce que sa mère est occupée à ramasser ces trop verts légumes pour envoyer un baiser à son amoureux partant pour le service. Scène champêtre dans tous ses détails.

N° 409. Paupion : « l'Etoile du berger ». Cette étoile est une charmante femme nue qui se dresse dans une lueur blanche derrière la colline, et le petit berger l'admire avec raison. Ce tableau est dans une gamme grise, très poétique, que recherche Paupion.

N°s 281-283. Laronze. Deux beaux paysages, surtout le petit qui est sur la cimaise.

N° 223. « Le Désert », de Girardet. A remarquer. Le ciel

ne paraît pas assez lumineux et justifier les ombres violentes du terrain.

N° 36. Intéressante marine de Baton.

Nous arrivons maintenant au grand panneau du salon d'honneur, décoré d'œuvres signées par des artistes célèbres : Puvis de Chavannes, Gerveix, Gilbert, Desboutins, Dardoize, Outin, de la Boulaye, Rochegrosse, Barillot, etc.

Au centre, Puvis de Chavannes : « la Décollation de saint Jean-Baptiste ». L'envoi du grand artiste à notre exposition est un honneur et une preuve de sympathie dont nous le remercions ; cette toile date de 1869. Quel chemin glorieux son peintre a parcouru depuis cette époque !

N° 222. « Le Joaillier », de Gilbert. Appartient à l'Etat. Cet homme est vivant et sort du cadre. Quelle science du dessin dans cette tête intelligente, dans ces mains qui préparent de délicats bijoux !

Le n° 402, d'Outin, brille de tout l'éclat que le peintre a donné, avec son pinceau séduisant, à la Fortune et aux trésors qu'elle déploie aux yeux de l'homme qui a couru après elle.

N° 169. Remarquable portrait de Desboutins peint par lui-même.

N° 220. Gerveix : « Tête de Madeleine ». Un des joyaux de l'exposition.

N° 286. De la Boulaye : « Jeune femme le livre à la main ». Etude harmonieuse et dessinée avec cette conscience que l'on trouve dans toutes les œuvres de notre compatriote.

N° 249. « En Provence du temps de César », par Hirsch. D'après ce titre, on croit voir une scène d'histoire intéressante, et l'on ne trouve qu'un jeune garçon et une fillette s'amusant à souffler sur des pissenlits en graine dans un paysage trop vert, mal dessiné, avec, au fond, des montagnes d'un bleu trop éblouissant.

N° 31. Barillot, le célèbre animalier, a représenté, sous un ciel couvert, deux grands bœufs de Saintonge au labour.



N° 197. « Quiétude ». Etude de Mme Donnadieu. Mollement appuyée sur des coussins, une jolie fille au doux sourire se drape dans un flot de mousseline.

N° 152. Paysage délicat de Dardoize : « de la Napoule à Théoule ».

Cette partie du salon a encore plusieurs bonnes toiles.

304. « Labourage dans la Creuse », de Pierre Leprat, professeur de dessin au lycée de Montluçon. Paysages et animaux étudiés avec soin. Un grand chêne est remarquablement dessiné.

N° 497. Sébilleau. Paysage à large facture et à grand effet : « Soleil couché en Touraine ».

N° 211. Galerne : « Bords de la Creuse à Crozant ». Paysage serré comme dessin, mais d'un vert bien monotone.

N° 465. Etude de Rochegrosse.

N° 364. « La Charité », de Montenard. N'ayant jamais vu la Provence, nous sommes, comme bien d'autres, un peu effarouché par ces ombres violentes et ce ciel trop bleu.

N° 510. Marine, de Vergez. Toile intéressante.

Le quatrième panneau du grand salon ne présente pas moins d'attrait que les autres. Au milieu, sur la cimaise, « le Ravin de Waterloo », de Checa ; entre eux et les régiments anglais sur lesquels ils chargent, les « hommes géants sur des chevaux colosses » de la brigade Dubois trouvent le chemin d'Ohain et roulent pêle-mêle, se broyant les uns sur les autres, comblant le fossé. Le peintre des courses de chars à Rome, et de la Naumachie, a admirablement rendu la charge furieuse, l'effroi des cavaliers à la vue du ravin et des escadrons engloutis, l'entassement des corps, ces choses tragiques décrites par Victor Hugo dans un chapitre de ses *Misérables*.

Au-dessus du ravin, « les Ruines d'Hérisson », par Lecomte, n° 298. Toile de grand effet représentant les ruines du château d'Hérisson et le paysage qui les entoure. Le peintre aurait pu peindre plus exactement ce qu'il a vu; sa toile n'en aurait rien perdu.

N° 136. « La Becquée », de Coeylas. Ces deux femmes sont jolies, vêtues d'étoffes aux couleurs gaies ; le bébé a bon appétit. Il y a des visiteurs qui admirent ce tableau.

N° 147. Excellent paysage de Dainville : arbres d'un bon dessin, filant bien dans le ciel, bien dans l'air ; lointain et premiers plans sérieux.

N° 218. « Arrêt de setter blanc et orange sur une bécasse », par Gélibert. Des amateurs de sujets de chasse ont remarqué cette toile.

N° 488. « Eau dormante », de Saïn. Heureux sera celui qui pourra se payer ce paysage d'une vérité parfaite, d'une peinture si habile. Elle dort, l'eau profonde de cet étang qui entoure le grand bois ; elle s'enfonce au loin sous les arbres qui se reflètent au premier plan, sous les larges feuilles des nénuphars.

N° 208. « Jeune mère », de Frappa. « Petite maman fait dodo, Bébé est réveillé, mais bien sage. » Peinture agréable à l'œil, un pendant pour « la Becquée », de Coeylas.

N° 267. « Le Chapelet », de M. de la Boulaye. Placé un peu haut pour une toile de cette valeur.

N° 37, « Mimosa », bonne toile de Baudoin, et n° 35, Baton, jardinier qui prépare des oignons pour son déjeuner à la porte de sa cabane. Cette coloration ne nous étonne pas comme celle de « la Charité », de Montenard.

Sixième panneau. — Les roses du n° 71, de Biva, ont de la couleur, mais manquent de légèreté.

N° 237. « Le soir à Grodignan (Gironde) », par Guibert. Bon paysage ; ciel, arbres et lointain joliment touchés.

Furcy de Lavault nous a envoyé dans le n° 200 un de ces grands panneaux décoratifs comme il sait les faire.

N° 514. Une immense toile du Lyonnais Tollet : « Bachis chez la magicienne. » La jolie courtisane a recours à la Syrienne, fort habile magicienne, afin que ses enchantements rendent à son amie Melitte l'amour de Chérinus, son amant. Bachis a déposé, aux pieds de la vieille, du sel, sept oboles, un flambeau.

Comme il fallait un objet appartenant au volage Chérinus, elle a apporté ses sandales, qui sont suspendues à un pieu. La Syrienne, après avoir brûlé du soufre et du sel, prononce les paroles magiques. Cette grande composition est fort belle et d'un grand effet. Le corps gracieux de la jeune courtisane, ses riches vêtements transparents aux broderies d'or, ses bijoux contrastent habilement, à la lueur du soufre jeté dans le foyer, avec les haillons et les traits ridés de la sorcière.

N° 153. « Le moulin de Lezeaux », de Dardoize. Etude d'une habileté charmante ; comme tout y est vrai !... cette grande roue avec les filets d'eau qui coulent, ces herbes et fleurs sauvages qui envahissent le premier plan, ces vieux toits couverts de mousse.

N° 495. « Une ondée », par Scalbert. Surpris par la pluie, un canotier et sa canotière se sont réfugiés sous les arbres de la rive.

N° 372. « Soir de bataille », par Moreau, de Tours. Des infirmiers parcourent le champ de bataille et ramassent les blessés. Ce ciel taché de rouge ne donne pas l'effet qu'en attendait le peintre ; il nuit sérieusement à l'ensemble.

N° 202. Philipsen : « les Rochers de Sauvion, près Sanary (Var) ». Peinture tricolore.

Le septième et dernier panneau du grand salon supporte le beau paysage de Beauverie : « Soleil perçant le brouillard », très fin de ton et d'une grande vérité. Il y a aussi une charmante « Etude d'automne » d'Isembard, n° 258. Les arbres et le lointain sont touchés de main de maître. Les reflets dans l'eau sont exagérés.

Nous passons maintenant dans le premier salon, à gauche du salon d'honneur, où l'on a groupé quelques-unes des œuvres de Sylvestre Milanolo, peintre qui s'était fixé depuis de longues années à Moulins, où il avait acquis droit de cité et où il est mort en janvier 1895. Milanolo avait ouvert un atelier très

fréquenté et avait ainsi créé dans notre ville un mouvement artistique des plus sérieux. Cet artiste a fait de nombreux portraits et de grandes toiles, comme « le Rallye-Bourbonnais » et « Un sacrifice à l'âge de pierre ». Ses élèves et amis se sont réunis pour lui élever un monument que surmontera un buste dont l'exécution a été confiée à un sculpteur de talent, notre compatriote M. Mony. Cette œuvre a été livrée à la fonte il y a quelques jours et figurera probablement à l'exposition avant la clôture. Les œuvres de Milanolo sont disséminées un peu partout, et il a été impossible de se procurer en temps voulu d'excellents portraits qui, joints à ceux inscrits au catalogue, n°s 350, 351, 352, 354, eussent montré la valeur réelle de ce peintre, sa science du dessin et du modelé. Comme paysagiste, Milanolo a fait quelques bonnes études, notamment le n° 353, remarqué par Harpignies, et le n° 356, impression prise sur les bords de l'Allier. Nous parlerons plus loin de ses aquarelles charmantes qui se trouvent dans le salon réservé aux productions de ce genre.

A la suite des toiles de Milanolo, nous voyons de jolies fleurs, n° 253, de Mme Hodieux-Belous, et un frais paysage de de la Hogue, n° 151.

Gélibert a deux beaux chiens à l'arrêt sur un faisan qui s'envole lourdement.

N° 116. « Trois enfants de chœur dans une église de village ». Cette grande toile de Charpentier est amusante ; les physionomies de ces enfants sont spirituellement étudiées.

Il y a des qualités évidentes dans le n° 382, de Mlle Moulinot : « La baie du Grand-Mathieu à Batz ».

Ne passez pas sans regarder le n° 529, « Avril », de Zuber, bien séduisant malgré les grands arbres blancs du centre.

Le n° 99, de Calva, n'est pas agréable à l'œil avec sa symphonie en vert.

« L'Espièglerie », par Mme Ponson du Terrail, n° 441, représente, dans une gamme grise et avec un dessin serré, un gentil gamin qui fait un pied de nez.

Deux amis bourbonnais ont, sous les nos 419 et 306, deux œuvres intéressantes : Marius Perret, une esquisse — perdrix rouges, cailles et petits oiseaux groupés avec goût ; — Leprat, une « Femme tissant de la toile », souvenir de ses séjours annuels dans la Creuse. Il y a de la vie dans le visage de cette ouvrière campagnarde qui travaille à ce métier primitif, éclairé par le jour d'une étroite fenêtre. Tout est dans une lumière grise, qu'égaie discrètement une note de verdure arrivant par un coin de la petite croisée.

N° 63. Bidault : « La vallée de Rossillon ». Examinez ce paysage, un des meilleurs de l'exposition, et le n° 164 : « A Beuzeville-la-Bastille », de Dardoize, un bord de rivière plein du calme et de la lumière du matin.

A côté de ces petites toiles se dresse la grande composition de Leenhardt, n° 299 : « Les adieux de Michel-Ange à Vittoria Colonna ». La morte, au visage déjà décomposé, est étendue sur un grand lit aux riches ornements ; des gerbes de fleurs sont jetées sur le sol ; une dame d'honneur soulève le voile de mousseline qui couvre Vittoria. Michel-Ange s'approche et baise une dernière fois la main de sa protectrice. Toute la scène n'est éclairée que par la lumière des torches funéraires qui brûlent sur un riche lampadaire. C'est du grand art, une toile de musée.

N° 194, paysage de Ferry. Envoyé par l'Etat. Bon lointain. Les grands arbres du premier plan sont un peu lourds.

Nos 792-793. Portraits de l'auteur et de M. l'abbé Eugène Cavalier, œuvres de M. Mallet, sculpteur récemment fixé à Moulins. Nous avons déjà vu du même artiste un portrait très ressemblant de M. Moretti, qui a été admis cette année à une des expositions de Paris. Les deux toiles exposées avenue Victor-Hugo et deux bustes dont nous parlerons montrent que M. Mallet peut manier aussi bien le pinceau que l'ébauchoir.

Dans une grande toile, n° 341, placée au-dessus de celle de

Leenhardt, Merlin nous montre une nymphe étendue au bord d'une rivière, dans une pose peu ordinaire, sur un gazon d'un vert encore moins ordinaire.

Biessy Gabriel a trouvé, dans une jeune fille des îles Marken, n° 64, un sujet très gracieux dont il a fait un joli tableau.

Amédée, un des bons élèves de Leprat, a dessiné et peint consciencieusement une bergère de la vallée du Cher. Cette fileuse gagnerait, à notre avis, à se détacher sur un paysage d'une note moins sourde. La tête est bien, mais le corps ne se trouve pas suffisamment indiqué sous la grande cape.

N° 42. « Petits bouquins », par Baye. D'une vérité étonnante, un trompe-l'œil.

Arrivant au grand côté de la salle, nous trouvons, au centre, « les Gorges du Dessoubre (Doubs) », n° 257. Toute la gamme des verts chante harmonieusement dans ce magnifique paysage d'Isembart, le peintre bisontin. Aux premiers plans, de grands arbres, un fouillis de plantes, de fleurs, traitées de main de maître ; la rivière fuit sous la voûte de verdure en miroitant au soleil. Aux derniers plans, des rochers laissent voir un coin du ciel bleu. On ne peut que féliciter M. le baron Le Febvre d'avoir acheté cette œuvre remarquable.

Aux deux extrémités du panneau, encore deux grandes toiles : « Le matin aux bords du Rhône », de Ridet, n° 461. Paysage inférieur au n° 462 du même placé dans une autre salle. — « Hallali de cerf à l'Etang, près Saint-Saulge (Nièvre) », n° 10, par M. d'Anchald. Nous engageons le peintre à choisir des sujets moins grands, moins difficiles, qui lui permettraient de soigner le dessin et la couleur.

Sur la cimaise, à la place qu'il mérite, un groupe de jolies choses :

N° 259. « L'Etoile du soir », d'Iwil.

N° 155. « Vieux bassin à Tréport », de Darien.

N° 522. « Au bord de la Chaize », de Vergez. Au-dessus,



une marine de Mme Morin : « Vue du port ». Bon dessin et bonne peinture. Ces vagues sont mouvementées, c'est bien de l'eau.

« Le soleil couchant sur le lac de Genève », de Guériz, n° 234, flamboie aux dépens de ses voisins.

Il y a, bien haut placé, un n° 278 : « Canards sauvages », bien étonnant. Nous ne voulons pas en dire davantage.

N° 517. Une étude intéressante de Trouillebert : « Un coin de village à Houdon ».

N° 330. « Les bords de la Marne à Chelles », de Mannoury. Lointain et eau réussis ; arbres du premier plan trop durs.

Guillaumier a, dans le portrait de Mlle X..., n° 240, une étude sérieuse de plein air ; cette tête est bien vivante et dans de très jolis tons ; la robe bleue et la collerette nous plaisent moins.

Le n° 290, de Mme L..., « Roses trémières », a un dangereux voisin, le n° 68, de Biva Henri. Il est difficile de trouver des fleurs et des feuilles mieux dessinées et mieux peintes. La maison couverte en ardoises, les peupliers du fond et une maisonnette du deuxième plan auraient pu être supprimés, et le panneau n'en aurait rien perdu. Le n° 67, « Dalhias et Soleil », du même, est aussi fort ; toutefois, nous nous permettrons une critique : le soleil et les dahlias ne font pas corps ; on dirait que les uns ont été peints séparément, et non dans le même groupe de fleurs.

Bon tableau que cette jolie religieuse, n° 250, d'Hodebert, qui dit son *Ave Maria*.

N° 170, de Mlles Desliens, portrait de M. Bourdarie, secrétaire général de la Société africaine. La partie supérieure de la tête est irréprochable.

« Le Messager », de Tollet, n° 515, a une coloration bien froide pour une scène d'Algérie.

Le portrait très ressemblant de Mme G..., par Jean Milanolo, n° 358, nous rappelle que nous avons oublié de signaler plus haut, comme il le mérite, celui de M. l'abbé Vichy, par le même.

Nous avons également omis deux exposants du pays, n°s 75 et 76, « Pensées de Pascal » et « la Plume d'un plagiaire », natures mortes de M. J. Bonneton, ainsi que les « Chrysanthèmes » de Mme Bouchard, n° 82.

Nous sortons de la salle en examinant avec plaisir le n° 190, « Chrysanthèmes, vases et étoffes », par Euler, et nous arrivons au salon voisin.

Il y a, sur la cimaise, à gauche, en entrant, n° 289, le portrait d'une vieille connaissance, M. A. V..., par Mme Laussedat, sa fille. La ressemblance est grande, mais nous ne voyons pas le modèle avec un teint aussi coloré.

Au-dessus du n° 289, au lieu d'un moine de village annoncé par erreur par le catalogue, nous avons la « Mariée de village », jolie toile dans de fins tons gris.

Puis une quantité de choses intéressantes :

N° 383. « Les deux vieux », par Mlle Moulinot. Études très consciencieuses.

N° 404. « Le village de Chitry », de Pail. Jolie lumière sur les maisons et le sol.

« Bibliophile », n° 41, de Baye. Encore un trompe-l'œil, une œuvre de patience ; « Mimosas et violettes », n° 263, de Kind, qui aurait pu simplifier sa nature morte en supprimant le pot de grès peu amusant ; une « Vue de l'exposition de Bordeaux » pleine de lumière et de mouvement, n° 214, de Gardère ; n° 489, de Saïn : « La nuit à Saint-Cénery ». Dans le coin, sur la cimaise, le 509, de Thévenot, « Déjeuner ». Jolie étude largement enlevée.

Sur la deuxième cloison, il y a, au centre, une file de tableaux choisis, parmi lesquels le Bourbonnais est représenté par Guillaumier, n° 240, « Portrait de petite fille », habillée de velours bleu, son cerceau à la main. C'est ressemblant et joliment peint. Nous aurions aimé un autre fond. Charvot, n° 122, « Fumeur de Kif », étude sérieuse qui fait plaisir à ceux

qui aiment la sincérité dans le dessin et la couleur. Les mêmes qualités se retrouvent dans l'envoi remarquable de Girardet, n° 224, « Femme d'El-Kantara ». Au-dessus de Guillaumier, « Les bords de la Sauldre en Berry », n° 105, de Carl-Rosa. Paysage d'un vert bien doux et dans un joli cadre, N° 518, « Fleurs », de Mme Van-Parys ; elles sont très remarquées.

N° 310. « Place de l'Horloge à Moulins », par Mlle Le Sage. Fait, sans aucun doute, de chic et d'après une photographie. Nous n'y retrouvons pas la couleur de notre vieux Jacquemard et des anciennes maisons de la rue du Palais.

Une grande composition, n° 408, « Les langes de Jésus », par Paupion, ne nous fait pas oublier sa poétique toile du « Berger ».

« L'amateur de gravures », de Rougier, n° 474, est d'un fini extrême, d'une couleur agréable ; il y a une quantité de petits détails bien rendus.

Leprat, dans son « Chemin de la Creuse », n° 305, a fait une sérieuse étude de plein air : le fossé couvert d'herbes est bien vrai, le chemin est ensoleillé et fuit ; les arbres du fond, à gauche, nous plaisent moins ; il a copié ce qu'il voyait.

Dans un mince cadre, quatre petites marines de Bille, « Environs de Toulon ». Il y en a deux bien fines de touche et de couleur.

N° 379. « Après la chasse », de Mme Moulinet. Bonne nature morte. N° 393, « Fleurs », roses et marguerites, de Mlle Nauwelears ; ce tableau mérite la place qu'il a.

En repassant devant les deux panneaux que nous avons étudiés, nous constatons quelques oublis ; que voulez-vous ! l'œil se fatigue vite à suivre cette quantité de toiles. Revenons donc sur nos pas : 512, 513, « le Port du Croisic » et « le Départ pour la pêche aux crevettes », envois de Timmermans, un fidèle aux expositions de Moulins et qui y a toujours vendu. Bonne chance pour cette année.

217. « Seule », de Mme Giraud, qui nous rappelle beaucoup une « Orpheline », d'Henner, que nous avons vue à un Salon de Paris.

« Le lever de lune au crépuscule », immense toile de Bouvet acquise par l'Etat et envoyée par lui, forme le centre du panneau que nous allons examiner. Il y a, dans cette marine, un grand effet de lumière, un maniement de couleur d'une habileté indiscutable. Ce tableau éblouissant ne nous empêche pas de regarder avec intérêt le « Soir », de Costeau, n° 143.

Quelle jolie petite marquise représentée par le n° 27 !

L' « Herbage près de Honfleur », de Besnus, n° 60, est d'un artiste de talent. Consacrez-lui quelques minutes et vous reconnaîtrez que, si le ciel est lourd, les chevaux sont remarquablement dessinés.

Le n° 366, « Bords de l'Oise, matin d'été », de Montholon, a de la couleur et de l'air.

Jean Milanolo a bien étudié sa « Tête de fillette ».

Le « Printemps », de Petillion, n° 422, est bien le printemps ; ses dimensions modestes font qu'il échappe à l'œil de l'amateur. « Le portrait de M. Moulinot », peint par sa fille, n° 381, est une toile remarquée. Il est très ressemblant, la tête est modelée, les mains sont bien dessinées, la couleur est bonne, sans rien de prétentieux, le costume noir est artistement traité.

Le dernier panneau est envahi par le « Saint François d'Assise » de Frappa, n° 207, qui a figuré au Salon de 1894, et dont Yriarte a fait la description suivante dans le *Figaro-Salon :* « Saint François en extase ; une blanche auréole encadre sa » face émaciée ; les yeux levés au ciel, il contemple face à face » son Sauveur ; des paroles d'amour infini et de foi brûlante » s'échappent de sa bouche et un frère convers les recueille. » Nous n'ajouterons rien à cette notice, si ce n'est qu'on ne saurait prendre pour une blanche auréole l'arc-en-ciel qui entoure la tête du saint.

Le « Chien danois », n° 286, de Lastic, est une belle bête

bien posée et assez bien dessinée. Sur la cimaise et au deuxième rang :

« Bords de Vienne, à Poitiers », de Galerne, n° 212. Manque un peu de lumière.

239. « La vieille maison », par Guibert, à laquelle nuit ce vilain verre qui miroite.

261-262. « Bords du Scorff » et « Avignon », de Joubert. Deux bonnes toiles où l'on reconnaît l'élève de Pelouse.

N° 516. Un « Corot », de Trouillebert.

N° 178. « Le Sichon », bien différent de dessin et de couleur des autres envois de Dheurs, nos 176 et 177.

N° 277. « L'aveugle de Biskra », excellente étude de Landelle.

N° 273. « La Meurthe à Warengeville », de Lainé. Il y a, au premier plan, de grandes herbes d'un vert bien crû.

Le « Sous-bois à Barbizon, » de Mlle Taconet, n° 506, est une étude sérieuse, comme la « Vue de Verneuil », de Guillaumier, n° 242.

(*A suivre.*)

Pierre Darot.





NOTES

TIRÉES D'UN REGISTRE PAROISSIAL

DE VARENNES-SUR-ALLIER

L'intérêt qui s'attache à l'étude des registres paroissiaux a été trop souvent signalé dans des revues bourbonnaises pour qu'il soit utile d'insister une fois de plus sur ce point.

Le registre de la paroisse Saint-Jean de Varennes, auquel j'emprunte les extraits qui vont suivre, n'avait point échappé à l'examen du regretté A. Vayssière, au cours de ses inspections d'archives communales, et il en avait même publié, sous la signature de Saint-Gris, les passages les plus curieux pour l'histoire de cette localité au tome II des *Archives historiques du Bourbonnais* (1).

Il reste encore à glaner dans les notes diverses dont messire Antoine Chambon, curé de Saint-Jean de Varennes vers 1615, a parsemé, pour la plus grande édification des générations futures, les mentions plus ou moins sèches de baptêmes, mariages et sépultures qu'il était tenu de rédiger.

A retenir, par exemple, le récit d'un voyage qu'il fit à Clermont en compagnie de messire Claude Viallet, curé de Saint-Pierre de Vouroux (2), à l'occasion d'un « saint sinode » tenu dans la ville épiscopale en l'an de grâce 1615. Inutile d'y chercher quel cérémonial fut usité en cette occurrence, quelles questions furent soumises à la grave assemblée, par qui furent prononcés

(1) P. 356 et suiv.

(2) Avant la Révolution, Varennes dépendait, au point de vue religieux, de deux paroisses : Saint-Jean de Varennes et Saint-Pierre de Vouroux.

les discours d'ouverture et de clôture. Messire Chambo an prévu sans doute que tout cela serait un jour conservé aux archives du Puy-de-Dôme, dans le fonds important de l'évêché de Clermont, et il n'a pas voulu que son récit fît double emploi avec les procès-verbaux officiels. Peut-être eût-il été bien empêché de nous dire ce qui se passa dans l'assemblée de ses confrères. Mais foin de médisance! Ne raconte-t-il pas qu'il entendit chanter la messe en musique à Notre-Dame ? Seulement, il paraît s'être préoccupé davantage de l'état du vignoble auvergnat et des prouesses gastronomiques que commirent ce jour-là plusieurs de ses confrères chez un pâtissier de l'endroit que du programme *officiel* de la journée. Le lecteur jugera en dernier ressort si messire Antoine Chambon assista réellement à ce synode. Il ne me refusera pas que ce curé était un psychologue doublé d'un bon vivant. Oyez plutôt :

« JESUS † MARIA

» Je, messire Anthoyne Chambon, prestre, curé de Saint-Jean de Varenes, aagé de 63 ans 8 mois, assisté de messire Claude Viallet, aussi prestre et curé de Saint-Pierre de Vouroux, aagé de cinquante-cinq ans ou environ, nous sommes transporté de compaigne, en l'année presente 1615, au saint sinode à Clermont, où estant et ayant treuvé monseigneur nostre official dans la cour proche sa maison aucunement mal disposé, — neantmoint attendoit ceux qui menoyent sa vandange, — nous commanda nous assoir auprès de luy et qu'il estoit bien aise d'ouïr des nouvelles, ce que luy octroya librement ledit Viallet et luy en conta, et des plus meures et quantitez, à quoy ledit official se plaisoit fort, et ledit curé encore mieulx, se voyant assis au mesme degré de son supérieur. Pour moy, je estois debout, bien empeschez de quelque chose pesant pour le moint 25 livres que je tenois soubz mon manteau, et euse prins volontier place, n'eust esté que ledit curé tenoit le bout du banq où il se donnoit carrière. Partant de là, nous allâmes en la maison de monsieur Pé, où il n'estoit, ains vers ses vignes. Sortis de là, nous allâmes faire autres petites affaires, entre autres payer nos decimes. Et, sur les

deux ou trois heures du soir, retornasmes chez ledit Pé, auquel lieu l'ayant treuvé et après l'avoir salué, nous dit qu'il se trouvoit aussi mal et qu'il avoit un devoement de vantre. Je espère, moyennant la grâce de Dieu, que tant luy que mondit sieur l'official se pourteront bien quant ils seront guérits. Nous faisant colation chez ledit Pé, et fut question de parler des vandanges de laditte année : nous dit qu'en dix-huict œuvres de vigne, il avoit reculit (*sic*) quarante poinson de vin et qu'il espéroit en reculit cent poinson la mesme année. Nous dit aussi qu'il avoit acheté une charge (1) qui tenoit, mesure de ce païs, un tonneau, qui luy coustoit unze livres. Monsieur de Vouroux fit responce qu'il avoit veu un homme qui pourtoit de vandange dans un sac. Ledit Pé luy dict que ce n'estoit point de vandange, ains du foin qui estoit dans ledit sac ; à quoy fit responce ledit curé qu'il avoit veu pisser le vin ; luy fut respondu que c'estoit le vin des bacholles (2) qui couloit par dessus le sac. Un garçon qui se trouva là luy dit qu'il ne dit plus cela ; hort je prins la parolle. On luy dit qu'il avoit beau venir à Clermont pour dire qu'ils portoyent leurs vandanges dans leurs sacs. Après plusieurs parolles, il se contentast. Et, le mesme soir, nous allasmes soupper à Saint-Christophe, où estoyent monsieur le curé de Neuvy, celuy de Monesté, celuy de Salpèze, de Saint-Loup, de Lafferté-aux-Moynes et plusieurs autres jusque au nombre de neuf ou dix tous en une table. Et, au milieu de nostre souper, nous fust envoyé de la part de monsieur Pé, à qui Dieu doint bonne et heureuse vie et santé, deux boutailles de vin fort bon, dont une de vin rouge et l'autre de blanc muscat, qui furent distribués par ledit curé de Saint-Loup, qui se plaisoit fort à telle charge. Ainsi avions-nous baillé la poule au renard et la brebis garder au loup.

» Le lendemain, jour du saint sinode, monsieur le curé de Vouroux et autres allèrent desjeuner chez un pastissier, où ils

(1) Sorte de mesure.
(2) Sorte de hotte.

mangèrent du boudin et un pasté, et en furent quittes chascun pour deux soulz six deniers. Pour moy, je entendit, si plaist à Dieu, chanter la messe à Nostre-Dame en musique, où je prenoit et avoit grande devotion. Dieu vueille que j'en soit de celle et des autres recompancé au ciel, comme aussi tous mes pauvres parrochiens de leurs bonnes euvres et tous autres des leurs.

» Et le mesme jour, estant encore audit Clermont, entendismes crier par les rues à aute voix : « Le bon vin à huict deniers la carte. » Et si y avoit, Dieu mercy ! si grand quantité que les poinçons faicts en Bourbonnois se vandoyent quatre livres dix soulz, et encore ne s'en trouvoit que bien peu ; et y avoit si grande cantité de vandange que monseigneur l'official nous dit qu'ils en recullirent plus qu'ils ne vouloyent. Et estoyent contrain, le bon vin otté, de gitter la grappe à monseau auprès des murailles, ce que nous avons veu. Mesme que plusieurs de ceulx de Clermont bailloient leurs vignes à vandanger à moitié. Encore davantage, nous fut dit que ceulx de Maringues laisoient une partie de leurs vandange à vandanger, et plussieurs autres choses qui nous fut dit qu'ils seroyent trop longue à réciter. Dieu soit loué du tout !

» Ledit jour, sur les trois heures du soir, voulant partir dudit Clermont, estant chez nostre dist hoste, où il y a proche un esperonniez assez vieulx, je marchandoit de luy un esperont. Voicy arriver une belle déesse ou nimphe propre à passer les rivières, qui me dit, tout en riant, parlant dudit esperonnier : « Monsieur le curé, voicy mon marry. » Moy, ne sçachant ny ne cognoissant si la chose contenoit vérité ; neantmoint, voyant la myne et visage de ce pauvre esperonnier, visage triste, sy décrasseux, barbe meslée, mal habilée, qui n'avoit grand sonnerie en sa boutique et ne sçay alleur, d'autre costé voyant ladite déesse belle par dhéor, bien habilée, coueffée à mesure, beau visage bien fardé, toutes fois les cheveux de la teste noirs, luy fit responce : « Madame, la sonnerie n'est semblable ; il vous faudroit un mari plus réveillé ; ce bon-

homme s'y romproit le né. » Incontinent, arrivèrent monsieur le curé de Vouroux, celuy de Creschy, de Saint-Loup et de Lafferté, lesquels tous concordablement, comme gens cognoissant en estoffe et maistres en Israël, commencèrent à prendre cause en main. Moy, considérent la clairté de la lune estre estainte par les rayons du soleil, retorne devers l'esperonnier, qui me fit marché de sondit esperon à raison de trois souls. Et ainsi que les contoit, entendit derrier moy parler de fringon en aoust (?), ne sçay sy sont mas... (1) ou autre. Tant y a que tous estoyent joyeux et [la] nymphe bien aise d'estre environnée de telle compaignie. Le curé de Lafferté avoit une piesce d'or non metta... (1) qui la luy monstroit. Toutesfois, il ne se fit aucune... (?), bien qu'il luy parloit bec à bec et de bien près. Après, chascun montast à cheval, ormy celui de Creschy, qui demeura pour quelques affaires. Dieu soit loué en toutes choses !

» Or, c'estoit au mesme temps, mesme saison, que nostre roy, à qui Dieu doint santé et heureuse vie longue, estoit à Bayonne et autres villes circonvoisines, pour illec attendre l'infante d'Espaigne, pour faire leur mariage. Priant Dieu que, estant faict et eulx parvenus en aage, ils puissent avoir lignée masculine qui puisse heureusement succéder à la coronne de France et gouverner ce royaume en son temps selon la volonté de Dieu, maintenir la foy et l'Église catholique et le vray service de Dieu, oster toutes hérésies, que toutes justices soyent faictes. Pendant lequel temps et saison, le pauvre peuple, en plussieurs endroits de la France, estoit grandement obbligez pour les armées des princes ou parties d'iceulx qui se sont revortés, disants par l'une de leurs raisons que le susdict mariage estant faict pourroit avoir du remuement en France par l'Espaignol ; une autre raison qu'ils disoyent, que l'argent de France en sortoit et que le peuple à ce subject estoit pauvre et qu'ilz vouloyent empescher ; une troisiesme

(1) Bout de ligne rongé dans le registre.

raison qu'ils se sont élevés, c'est que monsieur le prince de Condé se disoit estre roy en soy-mesme parlant ; en amassant son armée, il disoit que c'estoit pour le roy, en quoy plussieurs ont esté deceu et trompé ; autres disoyent qu'ils vouloyent vanger la mort du feu roy ; encore une quatriesme raison, qu'ils vouloyent avoir certaines testes de France. Tout ce que dessus, je le me suis laissé dire et ne le sçay autrement.

» Bien est vray qu'ils ont ruyné la Picardie, la Champaigne et plussieurs autres contrées. Dieu les vueille consoler et y vueille mettre si bon ordre que nous puissions tous vivre en meilleure paix.

» Pour ce lieu de Varenes, bien que le régiment de monsieur de Drognon (*sic*) se soit logé à Creschy, à Magnet, à Saint-Alyre de Valanche, à Saint-Félix, à Périny et autres androis et que monsieur de Chanteloube soyt passé avec sa compagnie, toutefois neul n'a logé en cedit lieu, tant pour estre muny des lectres de monsieur de Saint-Geran qui portoyent qu'on ne laissât loger personne qu'ils n'eussent le visat et signature du roy ou exprès commandement dudit sieur de Saint-Geran, que aussi les habitans de cedit lieu estoyent tellement unis ensemble, pleins de courage, se sentant forts de leurs murailles et ponts qu'ils faisoyent faire, et de l'aide de Dieu qui devoit estre la première (1), pour autant que *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam* (Si le Seigneur Dieu ne garde la cité, celuy qui la garde veille en vain). Toutes lesquelles choses munies ensemble, ils se sont conservez jusques au quinziesme novembre. Dieu le veuille conserver par cy-après.

» Au mesme tamps, la quarte de vin blanq valloit deux souz six deniers, la coupe de froment dix souz, le seigle huict, et estoit une saison comme aussi la precedante que plusieurs femmes faisoyent deux enfans d'une ventrée, tant pauvres que riches. On ne sçait si cela signifioyt la guerre que les hommes

(1) Tout ce qui précède de ce paragraphe a déjà été publié dans les *Archives historiques du Bourbonnais*, t. II, p. 356-357.

faisoyent les uns contre les aultres, ou ailleurs. Quoy qui soit, au tour du bastiment on cognoit qui est dedans : flux laborages, les laboureurs ; flux euvres, les ouvriers. Ce faisant, le commandement de Dieu est accompli qui dit : « Fructifiez et multipliez et remplissez la terre. » Que le tout soit à la louange de Dieu et à l'édification de la pauvre Eglise et au salut des âmes ! *Omnis spiritus laudet Dominum !* — A. CHAMBON. »

On sait quels moyens de corruption employaient les paroissiens du curé Chambon pour éviter de loger les gens de guerre qui traversaient le Bourbonnais. Le long récit qu'il a laissé de cet épisode a été publié *in extenso*, et je me borne à renvoyer au texte de cette publication (1).

Quelques pages plus loin, parlant de la fin tragique du maréchal d'Ancre (2) et de la maréchale Léonora Galigaï (avril-juillet 1617), il tire ainsi la morale de l'histoire :

« Voylà que c'est de bien vivre. Ny son mary ny elle on ne les entant nommer monsieur ny madame, aints simplement : le marquis d'Enchres et sa femme, pour faire entendre que ce n'est proprement les moyens qu'on est honoré, mais la vertu et l'humilité. — A. CHAMBON. »

Pas plus que les questions de politique intérieure, les nouvelles de l'étranger ne laissaient indifférent messire Antoine Chambon, et il les consignait scrupuleusement sur son registre. Qu'on en juge :

« Au mesme temps [août 1617], les nouvelles ont esté en Bourbonnois que la ville appellée Versel, cituée en Piémon, a esté prinse par l'Espagnol, et faict-on estat qu'à la prinse d'icelle, c'est tué, tant d'une part que d'autre, dix-sept mil hommes. Et ce baptoyent ceux qui estoyent dedans à coups de pierre, n'ayant autre arme pour avoir lontemps soubstenu le siège. Plus a esté dict que le dist Espagnol de là est allé investir Turin appartenant au duc de Savoye, où il est de présent. Nostre roy, à qui Dieu donne bonne et heureuse vie, luy

(1) *Archives historiques du Bourbonnais*, t. II, p. 357 et suiv.

(2) Concini fut assassiné le 24 avril 1617 ; la nouvelle en parvint à Varennes le 28 suivant.

envoye des forces qui passent tant delà la rivière d'Allier que deçà au commencement de ce mois d'aoust. Dieu leur doint la grâce de bien faire ! La contesse d'Auvergne estoit lougée en ce lieu de Varennes le 18 aoust, et son mary y passast le 20 dudit mois pour aller audit Piémont. »

Suivent des nouvelles de la sécheresse avec le cours des denrées :

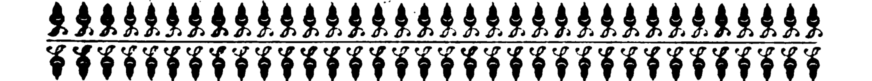
« La sécheresse est sy grande audit temps et a esté despuis quinse mois que les molins qui sont près la rivière de Valanson n'ont guère ganié, mesme qu'en cedit mois d'aoust ils demeurent quinze jours à moudre, tellement que les meuniers, faulte d'eaue, au lieu de vin, boivent de l'eaue. Dieu les vueille consoler en leurs afflictions, principallement celuy du molin Bourbon qui est bien fâché, se fâchant souvent à sa femme qui n'en peu maist. La carte de vin communément se vendoit quatre soulz et ny avoit de trois sous ; la couppe de froment vieulx valloit au marché sept souls et le seigle cinq. Dieu soit loué du toust ! — A. CHAMBON. »

Ce « Dieu soit loué du toust ! » à propos du meunier « se fâchant souvent à sa femme » me fait songer à un souhait que le même curé Chambon place parfois à la suite de ses actes de mariage à l'adresse des nouveaux mariés : « Dieu veille qui fassent bien leurs affaires et feront mentir plusieurs qui n'y ont que faire ! »

Vraiment, la philosophie de messire Antoine n'avait rien de maussade, et Mgr l'official dut s'en apercevoir la veille du synode de Clermont et en entendre en effet « et des plus meures et quantitez », en compagnie des deux curés de Vouroux et de Varennes. Seulement, ce dernier accorde à son confrère de Vouroux tous les honneurs de la journée. Pour cette fois, ce que l'on sait du caractère de messire Antoine Chambon me le fait croire trop modeste.

Ferdinand CLAUDON.





LES BAGUETTES DIVINATOIRES

DE L'ÉPOQUE ROMAINE

DU MUSÉE DE MOULINS

Le musée départemental de l'Allier, confié aux soins de la Société d'Emulation, possède un très singulier objet en bronze, catalogué sous le n° 142, vitrine plate n° 2.

C'est une trousse formée d'une mince feuille de bronze roulée et fortement oxydée. Elle contient cinq baguettes également en bronze. La plupart sont bien conservées, grâce à l'étui qui les protégeait. Cette trousse provient de fouilles faites dans le jardin de M. Bonnichon, alors notaire et maire de Cosne-sur-l'Œil, qui s'est empressé de l'offrir au musée départemental.

Plusieurs antiquités ont été recueillies en même temps : des poteries rouges ornées, une monnaie des Bituriges, un moyen bronze d'Auguste et Agrippa, pour la colonie de Nîmes, et coupée au milieu avec un burin tranchant ; la coupure a été faite à dessein entre les deux têtes, afin de faire une sous-division monétaire. Remarquons que cette mutilation est particulière à cette pièce, qui porte les deux bustes de l'empereur Auguste et de son gendre Agrippa, et qu'on la retrouve assez fréquemment en Bourbonnais et en Bourgogne. C'est près de la borne qui divise et sépare les héritages qu'on la rencontre, allusion bien nettement exprimée du rôle de la pierre à limites à laquelle on ne doit jamais toucher, non plus qu'au simulacre de trésor déposé près de cette pierre.



La voie romaine de Varennes à Bourges, par le Montet, Hérisson, Cordes, Drevant, Allichamps, passait à Cosnes, suivant Danville et Walkenær; celles de Bourbon et de Néris s'y réunissaient.

Ces baguettes sont plates, légèrement effilées aux extrémités et renflées au milieu ; elles sont de la même dimension, mesurant $0^{m},160$ de longueur, $0^{m},004$ de largeur et $0^{m},002$ d'épaisseur; l'un des plats a été chanfreiné à la lime. Chacune de ces baguettes porte des signes différents, burinés sur les côtés plats.

Le n° 1 porte un double chevron à chacune de ses extrémités X, et, au centre le signe ʌ\ y est buriné ; la face postérieure est uniface.

Le n° 2 présente les deux mêmes X à chacun de ses bouts, puis un signe X au centre ; la face opposée porte deux traits transversaux | aux deux bouts.

Le n° 3 offre un trait transversal | à une extrémité, l'autre étant oxydée, ainsi que les deux signes X, burinés vers le centre ; ces traits ont été obtenus au burin, car l'un d'eux est double ||| ; le dessous est uniface.

Le n° 4 porte sept traits transversaux | ; le centre est très uni, mais le dessous est ainsi marqué Λ, vers le milieu.

Enfin, le n° 5 porte deux X à chaque extrémité, un trait transversal | au milieu ; le dessous est marqué de deux traits obliques // à chaque extrémité, et de deux traits transversaux || au centre.

Aucune de ces baguettes n'est semblable. Chacune pèse 5 grammes, et les cinq réunies 24 grammes. L'étui devait être complet avec les cinq baguettes qu'il contenait, son diamètre ne permettant pas d'en contenir davantage.

C'est le troisième objet de ce genre connu en France. Ni le musée du Louvre, ni celui des antiquités nationales de Saint-Germain, n'en possèdent. Nous avons pensé qu'il serait intéressant de faire connaître un objet aussi rare et ayant une destination aussi singulière.

C'est en 1844 que l'on découvrit, à Tournus (Saône-et-Loire), le premier de ces étuis, actuellement déposé au musée de Lyon, décrit par Comarmond, sous le n° 714. Il est gravé dans la description de ce musée, planche XIII, et ainsi décrit :

« Cylindre en bronze en forme d'étui, renfermant 14 broches » allongées, évasées au centre et gravées sur chaque face de » signes et caractères romains depuis l'unité jusqu'à XIV..... » La similitude que nous avons trouvée entre ces broches et le » jeu de *jonchet* nous porte à croire que ce pouvait bien être » un jeu qui offrait des combinaisons que nous n'avons pu » deviner. Longueur des broches, 0^{m},18 ; largeur, 0^{m},006 ; » poids des quatorze broches, 87 gr., ce qui fait 6 gr. pour » chacune. »

Avec cet étui, il a été trouvé un petit sanglier en bronze qui figure au même musée, sous le n° 229.

Le second étui a été trouvé en 1878 à la Columelle-sous-Beuvray, arrondissement d'Autun, et décrit par M. Harold de Fontenay dans le tome IX des *Mémoires de la Société Éduenne*. Neuf statuettes en bronze, une traquette, sorte de jeu qui sert, encore de nos jours, de hochet pour amuser les jeunes enfants, une grande patère à bords ornés, un bélier, un tintinnabulum en bronze et un silex taillé, composaient cette précieuse découverte.

L'étui est, comme les précédents, formé d'une très mince feuille de bronze roulée ; il mesure 0^{m},19 de longueur ; il contenait quatre broches ayant 0^{m},17 de longueur, et d'une largeur de 0^{m},004. Elles sont toutes marquées d'une manière dissemblable par les signes suivants ▷◁ , /, //, ///, Λ Λ Λ N, Λ. Chaque broche pèse 5 gr., le même poids que celles de Cosne et de Tournus. Cet étui et ces broches sont gravés dans la planche III, sous le n° 14.

M. Harold de Fontenay, auquel nous avons indiqué l'étui et ces broches trouvés à Cosnes, repousse l'opinion du conservateur du musée de Lyon. Que ferait, dit-il, un jeu de jonchet au milieu de ces divinités et ustensiles religieux ? Et

cette trouvaille, qui ne se compose que d'objets ayant un caractère sacré, comment admettre que celui-ci puisse faire exception ? Qu'est-ce donc alors? « Les façons de deviner, dit un ancien auteur (1), sont presque infinies, par sorts, dez, astragales, feuilles, pépins, par faisceaux de bruyère, par *petits bastons ou rainceaux, marquez et meslez ensemble et tirez bien après l'autre vv* » N'est-ce point là la véritable explication de nos petites tiges numérotées ?

Il est à remarquer que ces trois étuis et les baguettes sont exactement les mêmes par leurs formes, séries de marques, dimensions et poids ; que celui de la Columelle ne pouvait contenir que cinq baguettes, et que, peut-être, il y avait, comme chez les tireuses de cartes, le petit et le grand jeu, celui de Tournus comptant quatorze baguettes.

La présence d'un silex peut être vivement commentée. Tite-Live (2), au sujet d'un silex, disait que les Romains et les Albains, après avoir remis leurs destinées à la suite du combat des Horaces et des Curiaces : Ce jour-là, *ô Jupiter, frappe le peuple romain comme je vais frapper ce pavé avec un silex. « Ubi dixit, porcum saxo silice percussit* ». Le couteau de pierre était consacré par les Juifs et ils en ont continué l'usage bien au delà de la conquête romaine.

Quelles que soient les destinations de ce singulier objet, qui pouvait très bien être la trousse d'un sorcier, il n'en est pas moins vrai que c'est l'une des pièces les plus curieuses du musée départemental de l'Allier.

M. Belin-Dollet a gravé l'étui et les baguettes ; il a offert la planche au musée départemental, où elle est actuellement conservée.

1er avril 1896.

Francis PÉROT.

(1) *Discours et histoires des spectres, visions et apparitions des esprits*, par Pierre Le Royer. Paris, Becon, 1605.

(2) *Hist.* 1. 24.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1896.

Séance du 1er mai 1896.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON LE FEBVRE

Étaient présents : MM. le baron Le Febvre, Bertrand, Doûmet-Adanson, Grégoire, Yves, Claudon, Mitton, Pérot, Vié, Seulliet et Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion. Parmi eux se trouvent, offerts :

1° Par M. de la Boutresse : *Les fiefs du Bourbonnais : La Palisse*, notes et croquis, par Aubert de la Faige et Roger de la Boutresse.

2° Par M. Doûmet-Adanson : *Exploration scientifique en Tunisie ; Catalogue raisonné des plantes vasculaires de la Tunisie*, par MM. E. Bonnet et G. Barratte ; préface par M. Doûmet-Adanson, délégué à la direction de la mission.

3° *Les premiers sires de La Palisse : Lubier et la Motte des Noyers*, par notre confrère Ch. Renoux.

M. le secrétaire fait connaître que la commission du *Bulletin* s'est réunie chez lui. M. Cavalier assistait à cette réunion et a déclaré qu'il n'insérerait pas dans le *Bulletin* le procès-verbal du 6 mars. La Société

décide de nouveau que ce procès-verbal sera imprimé *in extenso* dans le *Bulletin* et charge le secrétaire d'en donner avis à M. Cavalier.

M. F. Pérot donne lecture d'une notice sur une monnaie inédite de Souvigny.

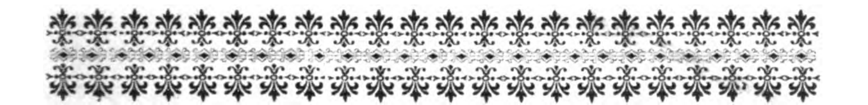
M. Bertrand fait passer sous les yeux de la Société plusieurs silex trouvés à Aurouer et qui ressemblent à ceux recueillis à Saint-Ennemond et à Gennetines. Il les a achetés pour le Musée.

M. Pérot avise la Société que M. P. Changarnier-Moissenet, directeur du musée de Beaune (Côte-d'Or), a donné au Musée départemental deux monnaies gauloises d'argent, l'une de l'Armorique pour les Osismiens, l'autre pour le chef gaulois Abudos.

MM. G. Seulliet et Mitton présentent, comme membre titulaire dans la classe des sciences, M. L. Dubost, ingénieur des arts et manufactures.

G. B.





EXPOSITION DES BEAUX-ARTS

DE MOULINS (1896).

(*Suite et fin*)

DERNIÈRE SALLE DES PEINTURES, AU FOND, A DROITE DU SALON D'HONNEUR

L' « Atelier de fleuristes », de Baille, n° 25, est au milieu de la première cloison : une ouvrière debout devant le grand vitrail de l'appartement, qui laisse apercevoir les maisons couvertes de neige, prépare le bouquet de la mariée, que regarde avec tristesse une blonde jeune fille soupirant après le jour où elle pourra orner sa chevelure et son corsage de la blanche fleur de l'oranger. Cette personne a également servi de modèle à la marquise de Baille, n° 27. Une autre ouvrière, absorbée par son travail, réunit quelques-unes des fleurs qui couvrent la table et sont venues du pays du soleil dans une petite corbeille en jonc posée par terre. L'attitude de ce groupe de femmes est naturel. L'artiste n'a eu qu'à reproduire ce qu'il voyait ; cette toile, bien dessinée et bien peinte, indique du talent. Le sujet n'exigeait peut-être pas de telles dimensions.

Sous le tableau de Baille, à la place d'honneur, la toile de Pierre Outin, n° 400 : « Manon Lescaut et le chevalier des Grieux au séminaire de Saint-Sulpice », attire les regards des visiteurs. Manon est venue retrouver des Grieux au séminaire



où il s'était réfugié après la trahison de sa maîtresse ; « elle l'a comblé de caresses passionnées, l'a appelé de tous les noms que l'amour invente pour exprimer ses plus vives tendresses ». La lutte a été vive tout le long de ce banc de parloir. La résistance de des Grieux est vaincue, et c'est en vain qu'il regarde le ciel pour ne pas voir les beaux yeux de Manon et les trésors de son corsage ; il est prêt à quitter le séminaire et à sacrifier tous les évêchés « du monde chrétien ».

Le tableau de notre compatriote est merveilleux de composition, de dessin et de coloris. Dans ce parloir de séminaire aux murs nus, qui n'a pour mobilier que les rideaux jaunes des larges fenêtres et des bancs de bois, le groupe des deux amants se détache admirablement. Comme ces petites têtes expriment bien les sentiments des personnages, l'émotion de des Grieux, son abandon et les amoureuses instances de Manon ! Et quelle habileté de touche, de couleur dans ces figures, dans ces vêtements de femme élégante, dont aucun détail d'ornementation n'a été oublié !

Deux excellentes études de tête : « Paysan nivernais », n° 344, de Meslé, et n° 349 : « Vieille paysanne », de Mme Michelot-Carillon, encadrent la toile de Pierre Outin.

Il y a également sur la cimaise, en entrant, des gerbes de fleurs, n° 380, peintes avec goût et dans des tons agréables par Mme Moulinet, une artiste moulinoise, et, au-dessus, près des fleuristes de Baille, deux toiles à remarquer : un appétissant bouquet de cerises, d'Euler, n° 189, et un beau paysage de Maillard : « la Clairière », bien vraie avec ses feuilles roussies par les premières gelées et des chasseurs qui se chauffent.

Sur le plus grand panneau de la salle sont disposées trois toiles qui comptent au nombre des œuvres de choix de l'exposition :

N° 499. « L'étang de Brisemiche », de Simonet. C'est bien la représentation du matin : le soleil n'a pas encore dissipé entièrement le brouillard qui couvrait la vallée, et ses premiers rayons glissent à peine à travers les feuilles

des grands peupliers. Une légère brume s'élève au-dessus de l'étang, auquel viennent s'abreuver les troupeaux avant de gagner le pâturage. Cette bonne toile ira au château de la Ronde faire pendant aux « Gorges du Dessoubre », d'Isembart.

N° 139. « Chardons et bouillons blancs », par Mlle Costadan.

Ce grand panneau est très décoratif, mais l'artiste aurait pu donner de moindres proportions à ces plantes. Nous n'aimons ni le fond d'arbres ni le terrain du premier plan.

N° 456. « La forêt de Fontainebleau en octobre ». C'est un paysagiste d'avenir qui a dessiné et peint ces chênes aux troncs vigoureux, ces sous-bois dans lesquels circulent l'air et la lumière, ces fougères qui couvrent le sol, ce lointain doré par le soleil. Les verts des arbres sont bien monotones et, de plus, ne s'expliquent guère pendant la saison que l'artiste a cherché à représenter.

A côté des trois œuvres dont nous venons de parler, les tableaux voisins sont un peu oubliés. Il y a cependant des toiles intéressantes.

N° 29. « Les moissons » d'Artigue, qui ont air et lumière.

N° 440. « Les violettes et mimosas » de Mme Ponson du Terrail ; tonalité un peu triste.

N° 129. « Les asperges cuites » de Claude, tableau de saison.

N'oublions pas non plus un Bourbonnais, n° 133, Clérico, avec son portrait fort ressemblant. C'est bien lui, avec son bel habit bleu.

Encore un panneau avec une grande composition, la « Ronde des roses », de Détanger. Le catalogue a eu raison de mettre « panneau décoratif » ; on aime ces enfants jouant dans ces bouquets de roses.

Sur la cimaise, un bon Vergez, n° 521, « Port de Cassis » ; deux sujets de genre très plaisants, par Rossy : un « Bedeau » superbement costumé et « le Tonnelier ».

A noter également le paysage n° 460, de Ridet : ciel et arbres, terrains étudiés avec grande vérité, et « En train de plaisir » de Salla. Ce coin de vagon est bien amusant ; nous avons tous vu cet ouvrier qui dort, cette vieille femme son panier sur les genoux, et ce monsieur à lorgnon qui roule une cigarette en regardant par la portière.

« Les pommiers », n° 447, sont du même artiste que le n° 446, « Forêt de Fontainebleau ». On y retrouve son dessin et sa couleur.

Ne négligez pas cette petite vue de Beauverie, « l'Allier aux Martres — temps gris », n° 45 ; c'est fin de ton et savant de touche.

Nous apercevons aussi trois petits paysages du Moulinois Fournier des Corats : « Souvenirs de vacances », n°s 204, 205 et 206.

« Sur la côte aux environs de Toulon », n° 365, par Montenard ; le peintre de la Provence y a prodigué les belles couleurs de sa palette.

Le n° 95, « Paysage du Bazadais », nous montre, avec les n°s 96, « Matinée de septembre », et 97, « Fin d'automne », du même artiste, une tonalité agréable à l'œil, mais bien fantaisiste.

Petit-Gérard, l'auteur de la « Fin de revue », a, dans le n° 425, « Général de brigade », une petite toile que l'on regarde. Son encadrement à marge blanche lui nuit beaucoup.

Pour la quatrième cloison, plaçons en première ligne l' « Aristide Bruant », n° 167, de Desboutin. Portrait remarquable à tous les points de vue. Cette tête intelligente est modelée de main de maître et mise habilement en valeur par le foulard rouge, le chapeau et les vêtements noirs. Il est regrettable que la glace qui recouvre la toile donne un reflet souvent gênant.

Nous trouvons, dans cette partie du salon, le « Furon à Rossillon », de Bidault, n° 62, que nous ne recommandons pas moins aux amateurs que le n° 63, du même artiste.

Les toiles dignes d'attention ne manquent pas autour de celles que nous avons indiquées : « Avignon le soir », de Saïn, n° 487 ; « Intérieur de maison arabe », par Charvot, n° 121.

N° 462, les « Fleurs d'Automne », de Ripault ; « l'Allier aux Martres-de-Veyre », de Beauverie, n° 44 ; « Au Cabestan », n° 157, de Darien.

N° 398, Nozal, « Le long de la falaise d'Amont », et surtout le 397, « Fin de journée dans le Petit-Val, à Etretat », paysage qui n'a pu, faute d'espace, avoir sur la cimaise la place due à sa valeur.

Le paysage n° 501, de Smith, « la Charente près Cognac », a des qualités et des défauts : le ciel, l'eau et la prairie sont bien, mais la ligne d'arbres est d'un lourd !

Nous terminons avec le « Passage de cailles et de râles de genêts » de J. Gélibert : toile intéressante à cause de ses mille détails curieusement observés et peints. Les personnages sont des portraits de Gélibert, de son frère, de ses amis et gardes. Les parapluies seraient également la reproduction fidèle de ceux qui servirent pendant ces chasses extraordinaires. Quant au gibier, le peintre et d'autres personnes dignes de foi attestent que son passage est réellement aussi abondant que le montre ce tableau.

La salle des aquarelles, dessins et gravures n'a pas suffi pour caser les envois de ce genre, et c'est pour cette raison que plusieurs ont été placés dans le vestibule, où ils ne font pas mal, du reste, sur les échantillons de tapisseries exposés par la maison de l'Incrustat français et que nous recommandons à ceux de nos visiteurs qui voudraient, pour leurs vestibule, salle à manger et cabinet, des tentures décoratives.

Il y aurait à consacrer une dizaine de pages aux œuvres de cette dernière salle, si nous n'étions pas obligé d'aller vite, afin de ne pas étendre outre mesure ces notes déjà bien longues et de laisser à nos confrères de la Société la place qu'ils attendent pour leurs travaux.

Le velum qui s'étend dans la salle des aquarelles et dessins ne couvre que les parties latérales; le milieu est orné d'un plafond Louis XV peint par M. Sauroy, un artiste de Moulins qui a fait avec succès les décorations du théâtre. Le plafond exposé avenue Victor-Hugo représente, sous la figure d'une jeune et jolie femme, assise sur un nuage, dans un ciel lumineux, le Printemps apportant des fleurs, qu'elle jette à de petits amours volant gracieusement autour d'elle. Des roses et des lilas apparaissent sur les côtés prêts à être cueillis par la main du Printemps. Un encadrement, dont l'artiste a habilement réduit les proportions à ce qui était nécessaire pour mettre sur la peinture une note d'or discrète, fait valoir le fin coloris du plafond. Il est décoré à ses quatre coins de médaillons dans lesquels se trouvent de petits amours. Cette œuvre très artistique de M. Sauroy est fort admirée par les visiteurs.

AQUARELLES.— Que de fleurs! C'est ce qui domine dans les œuvres exposées. Beaucoup sont remarquables, mais combien d'ordinaires! Essayons de faire une sélection impartiale :

Deux grands panneaux, nos 588-589, de Biva Henri, « Roses et boules-de-neige », « Dahlias ». N° 620 : « Fleurs et fruits d'automne », de Chavagnat, qui a également de jolies « Roses, violettes et mimosas », nos 621-622.

L'envoi de Cannes, n° 753 : « Fleurs de Rogniat », est remarqué. On regarde avec plaisir les « Anémones » de Mme Bret-Charbonnier, n° 594 ; les « Quarantains » de Mlle Brugier, n° 605; l'envoi de Mlle Dybowska, 657 et 658; celui de Mme Faux-Froidure, 659 et 660 ; les « Capucines » de Mlle Moissonnier, n° 716; les belles « Anémones et violettes » de Rivoire, 750 et 751. Une artiste trop modeste, Mlle Le Febvre, n'a pas signé ses deux aquarelles bien dessinées et d'un frais coloris : « Carafés et œillets ». Elle nous permettra de réparer son oubli.

Les paysages et scènes de genre sont à proportion moins nombreux que les fleurs. Le n° 573, d'Appian, deux paysages dans le même cadre : remarquez celui d'en haut. Arrêtez-vous

devant ces aquarelles réunies sous les nos 712 et 715, qui montrent avec quel talent Sylvestre Milanolo, notre regretté ami, traitait ce genre de peinture.

« La Gorge-aux-Loups », de Brisgand, n° 596, avec ses bouleaux et ses rochers couverts de mousse, est d'une vigueur étonnante. Les vues prises au Caire par M. Brugière de Lamotte, nos 600, 601 et 602, sont des croquis bien enlevés.

Carbonnier a, dans ses deux panneaux, nos 611-612, des paysages réussis.

Le n° 613, de Caron, « la Roches-Besnard en hiver », est un paysage excellent, remarqué par M. le préfet et acheté par lui au nom de la Société populaire des beaux-arts, une association qu'on ne saurait trop soutenir à raison des encouragements qu'elle donne chaque année aux jeunes artistes dans les expositions de Paris et de la province.

N° 618. Magnifique aquarelle de Chaussemiche : « le Cloître de Santa-Cruce à Florence ». Bonnes choses que le 629, de Courant : « Marée basse ». Les nos 669 et 670 : « Scènes de chasse » de Gélibert ; les « Bouquets » de Guillaumier, nos 678 et 679, et deux paysages de Dutasta, nos 804 et 805.

Pastels. — « La femme à la toilette », n° 738, de Puvis de Chavannes, est bien la pièce capitale de la salle. L'artiste montre une fois de plus, dans cette œuvre, toute sa science du dessin et du modelé. Il faut, pour apprécier ce pastel, se placer à quelque distance.

Carot a une jolie « Etude de paysanne auvergnate », n° 615 ; sérieux paysage le n° 710, de Mangin, « les Gerbes », effet du matin ; bon « Portrait d'un évêque », n° 711, par Mme Michelot-Carillon. « En Provence le soir », de Montenard, attire les regards avec son ciel, son eau et ses montagnes d'un bleu intense. « Perdrix rouge », n° 754 ; « Bouquet de muguet », n° 755 ; « Soleil couchant sur la mer », n° 756 : trois artistiques envois de M. Rondeleux.

Jolie tête que cette « Agnésina » de Lebayle, n° 691.

Fusains. — Nous mettrons en première ligne le portrait de Mme G. C., par Mme Van-Parys. Pose gracieuse, dessin irréprochable, telle est l'opinion des connaisseurs que nous sommes heureux de transmettre à l'artiste.

Vient ensuite le « Passage du bac à Bas-en-Bausset (Haute-Loire) », de Ducaruge, n° 653.

M. Grégoire fils a fait, d'après nature, « le Père Imbert, du petit génie », et un portrait de son grand-père ; ces études montrent de sérieuses dispositions artistiques. « La dernière de la famille », n° 576, d'Artigue : cette malade qui se traîne à une fenêtre, sans avoir l'appui d'une main amie, est d'un dessin bien remarquable.

Les trois panneaux, nos 721 à 723, de Mme Moulinet, feront un paravent bien décoratif.

Nous avons encore à noter les nos 592 et 593, paysages de Bonneton ; les trois études de M. Capelin ; « les Ouvriers » de M. Cayot, n° 617 ; le portrait de « M. Moretti père », par Clérico, et un trop petit paysage de M. Perroy, « la Vallée de la Somme ».

Gravures. — Deux planches superbes sont admirées par tout le monde : nos 603, l'« Église Saint-Pierre à Caen », et 604, « Parting-Day ». Dans ces eaux-fortes, la pointe de Brunet-Debaines est merveilleuse, soit qu'elle reproduise les mille détails de l'architecture de l'église et des vieilles maisons qu'elle domine, soit qu'elle copie le tableau de Zeader et qu'elle en donne le ciel si lumineux ou les vigueurs de ce paysage qui s'éteint dans le crépuscule.

Les cinq planches gravées à la pointe sèche par Desboutin d'après les « Fragonard de Grasse (Alpes-Maritmes) » complètent, avec celles de ses œuvres qui décorent le vestibule, un ensemble sans précédent dans les expositions de province. Voyez avec quel art, quelle habileté le graveur a, pour ainsi dire, reproduit la couleur des « Fragonard ! » Quelle jouissance il y aurait, pour un amateur, à avoir sous les yeux, dans son cabinet, cette suite splendide de gravures !

Les nos 681 à 683, de Hotin, copies de la « Femme hydropique », du portrait d'Elisabeth de France et de celui de la princesse des Deux-Siciles peuvent dignement figurer à côté des œuvres de ses confrères.

La « Hutte des charbonniers », de M. Vié, n° 771, montre déjà une pointe habile.

M. Raynaud a de bonnes eaux-fortes, nos 742-743.

LITHOGRAPHIE. — La lithographie renaît et, dans les expositions, on voit maintenant apparaître des planches faites avec ce procédé. Dans des mains exercées et habiles, il donne des résultats très artistiques dont on peut trouver la preuve dans les albums et les ouvrages illustrés dans notre département par ces habiles dessinateurs qui s'appelaient Tudot et Bariau.

A noter, dans notre Salon moulinois, les lithographies de Louis Voisin, n° 775, une « Vénus » ; 776, une « Rêveuse » ; d'Alexandre Voisin, n° 777, « Bohémienne » ; de Fournier des Corats, nos 644 et 645, « Souvenirs de la campagne 1870-1871 ».

DESSINS. — Deux grands dessins de Maldant, nos 701 et 702, « Vieilles rues à Genève et à Chalon-sur-Saône », sont à signaler ; il y a aussi les dessins de Defaux, nos 636, 637, 638, et le « Souvenir du Tréport » de M. Rondeleux.

EMAUX ET MINIATURES. — Notre exposition a reçu plusieurs œuvres de valeur en ce genre : les émaux de Mme Bidermann, nos 586 et 587 ; ceux de Mlle Richard, nos 744, 745, 746, 747, 748 et 749 (voir sa « Ronde d'amour ») ; les miniatures de Mlle Daunis, n° 634 ; le n° 695, de Mlle Lesueur ; les nos 727 et 728 de Mlle Odérieux, deux cadres renfermant des portraits remarquables.

SCULPTURE. — Il est rare que les expositions des départements reçoivent beaucoup de sculptures, d'abord parce que les comités d'organisation reculent devant les frais qu'entraîne l'emballage compliqué de ces œuvres, et surtout parce que les sculpteurs vendent peu en province et ne

répondent pas aux invitations. A Moulins, nous avons peu de choses de ce genre; celles qui ont été envoyées se trouvent disposées un peu dans toutes les salles, où leur note spéciale donne un heureux motif de décoration.

A l'entrée des salles à gauche, un buste majestueux du maréchal de Villars, de Montillé, de Saint-Menoux, n° 559. Le beau « Moissonneur buvant à la régalade », statuette en bronze, de Baffier, n° 531 ; l'« Aurore », de Coulon, statue en bronze.

Dans la première salle à gauche, un buste très ressemblant de l'abbé Cavalier, par Mallet, n° 557 ; « Ouled-Nail », plâtre patiné, de Loiseau, n° 555 ; « Réjoui », de Dussour, n° 547 ; une terre cuite, de Lecregnier, n° 552.

Dans la deuxième salle, à gauche, un buste excellent de M. Moretti, par Mallet, n° 558 ; le « nègre Salem », de Loiseau, n° 555 ; « Vieillard napolitain », n° 546, de Dufour ; n° 535, « Bacchus enfant », de Choppin.

Entre la première et la deuxième salle, à droite, le magnifique buste-marbre style Henri II, de Mony, portrait de Mme *** ; l'« Etoile du Berger » et l'« Amour désarmé », de Levasseur, n°s 553 et 554.

Dans le deuxième de ces salons, un saisissant buste du petit Bara, de Paris, n° 565 ; « Bianca Capella », marbre de Daillion.

Dans le premier salon, à droite, un grand et beau médaillon marbre de Mony, étude de femme, profil et épaule ; l'« Echassier », statuette bronze, de Paris, trois terres cuites de Fournier des Corats, n°s 549, 550, 551 ; la « Fugitive », statuette terre cuite, de Paris ; la tête terriblement expressive du « saint Jean-Baptiste » de Baffier, et enfin, sur le meuble du milieu, l'admirable cruche à vin du même sculpteur, décorée si artistement de pampres de vigne et de deux figurines charmantes représentant un paysan et une paysanne bourbonnais.

Sur ce meuble figurent aussi les beaux plats d'étain de Coulon, la « Vigne » et la « Maternité »; celui de Debut, « Vénus ».

Sur les côtés sont accrochés les grands plats très décoratifs en faïence émaillée, de Claudet.

Nous allions oublier deux objets bien haut cotés par leurs auteurs, le groupe marbre 548 et le 540, « Nymphe de l'Allier »?

Le meuble, dont nous avons parlé, a, sur ses côtés, un cadre long qui renferme de petits tableaux reproduisant les six panneaux d'une peinture du xve siècle qui se trouvent à l'église Notre-Dame de Montluçon. Elle représente des scènes de la vie de la Vierge. Cette peinture, qui a une grande valeur, n'était pas conservée avec soin et plus d'une fois le balai du sacristain a enlevé, avec un peu de couleur, la poussière et les araignées qui la couvraient. Mlle Duchet a heureusement mis fin aux dangers qui menaçaient ce trésor, l'a fait restaurer à grands frais par un spécialiste habile et a pris les mesures nécessaires pour sa conservation. C'est Mlle Duchet qui a dessiné et peint, avec un art délicat, les petites reproductions que nos visiteurs admireront.

Dans le grand salon, sont placés sur le plafond la composition de Matisse, « Avènement du christianisme », et le carton « l'Exorcisme », décorations destinées à l'église d'Antony (Seine). L'espace a manqué pour développer en entier ces toiles, et on a dû en rouler une partie. Malgré ce retranchement, on peut apprécier l'œuvre de Matisse, se rendre compte de l'heureuse disposition de ses personnages et bien présager de son avenir.

C'est avec les décorations du jeune artiste que nous finissons ce compte rendu trop long, nous le reconnaissons, mais qui a pour but de laisser un souvenir aussi complet que possible de l'exposition des beaux-arts de 1896. Comme conclusion dernière, nous dirons, de nouveau, avec les artistes qui l'ont visitée, avec le public nombreux qu'elle a reçu, qu'elle est réellement la meilleure qui ait eu lieu à Moulins, et qu'elle constitue, au point de vue de la décentralisation artistique, un progrès sérieux.



Ajoutons, en terminant, une observation qui est l'écho des réflexions d'un certain nombre de personnes autorisées, de celles disposées à acheter. Plusieurs artistes de Paris et de la province ont envoyé des œuvres incontestablement remarquables ; les envois d'un grand nombre sont bons ; mais il y en a quelques-uns qui n'ont pas hésité à expédier des choses insignifiantes et même mauvaises. Que ceux-ci sachent bien que les relations fréquentes avec Paris et les grands centres, la visite des expositions et des musées, les études artistiques ont élevé le goût et développé les connaissances des provinciaux, des bourgeois comme ils disent, et qu'il faut, pour que ces bourgeois achètent, qu'on ne leur offre pas de mauvaises œuvres de jeunesse ou des ébauches jetées depuis longtemps dans un coin de l'atelier.

Pierre DAROT.



RÉCOMPENSES

Pour compléter le compte rendu du Salon moulinois, nous publions le procès-verbal rédigé par le jury chargé de décerner les récompenses aux exposants :

Le jury, composé de MM. Beauverie, vice-président de la Société lyonnaise des beaux-arts, de la Boulaye, Outin et Rochegrosse, a commencé ses opérations le 30 mai pour les terminer le 31 mai à 9 heures du matin, quelques minutes avant la visite de M. le ministre des colonies à l'exposition des beaux-arts. Le comité avait laissé à MM. les membres du jury le soin de déterminer la nature et le nombre des récompenses à décerner dans chaque section, le règlement (art. 119) mettant hors concours à Moulins tous les artistes décorés ou

médaillés à Paris. Avant de se séparer, MM. les membres du jury ont tenu à transmettre au comité l'expression de la vive satisfaction qu'ils avaient eue en constatant le bon effet général de l'exposition, tant au point de vue de la valeur des œuvres exposées qu'à celui de l'installation qui avait été faite pour les recevoir. Ils lui ont ensuite donné communication de la liste des récompenses accordées :

Diplômes d'Honneur

PEINTURE

MM.

PAUPION. — *Les Langes de l'Enfant Jésus* (408) ; *L'Etoile du Berger* (409).
TOLLET. — *Bacchis chez la Magicienne* (514).

SCULPTURE

MONY. — *Portrait de Mme X...*, buste marbre (562).

Médailles de 1re classe (vermeil)

PEINTURE

BAILLE. — *Le Bouquet de la Mariée* (25).
Mme COSTADAU. — *Chardons et Bouillons blancs* (139).
DÉTANGER. — *La Ronde des Roses* (173).
LORTET. — *Le Glacier de Tour* (319).
ROUGIER. — *Amateur de Gravures* (474).

Médailles de 2e classe (argent)

PEINTURE

Mme ANNALY (rappel). — *L'Hiver* (12).
BAIL. — *Intérieur* (24).
BAYE. — *Bibliophile* (41).

DE BÉLAIR. — *Diane au Repos* (46) ; *Saint Hubert* (47).
BIDAULT. — *Vallée de Rossillon* (63).
Mme CHARDERON. — *Les Violettes* (114).
CHARPENTIER. — *Enfants de chœur* (116).
CHARVOT. — *Intérieur arabe* (121).
DAINVILLE. — *Octobre* (147).
DARIEN. — *Vieux bassin au Tréport* (155).
EULER. — *Cerises* (189).
GUILLAUMIER. — *Portrait de Mlle X...* (240).
HODEBERT. — « *Ave Maria* » (250).
LEPRAT. — *Labourage dans la Creuse* (304) ; *Femme tissant de la toile* (306).
MATISSE. — *Avènement du Christianisme* (335).
MERLIN. — *Nymphe* (341).
Mlle MOULINOT. — *Portrait de M. M...* (331).
SALA. — *En Train de plaisir* (795).
SAUROY. — *Plafond Louis XV* (493).
VERGEZ. — *Port de Cassis* (521).

DESSINS, GRAVURES, AQUARELLES, etc.

CARBONNIER. — Aquarelles (611 et 612).
Mme CHAVAGNAT. — Aquarelle (620).
HOTIN. — Eau-forte (681).
ROGNIAT. — Aquarelle (753).
Mme VAN PARYS. — Fusain (769).

Médailles de 3me classe (bronze)

PEINTURE

AUBURTIN. — *Marine* (22).
BATON. — *Le Repos du Jardinier* (35).
BRET-CHARBONNIER. — *Cerises* (88).
COSTEAU. — *Le Soir* (143).
DELPECH. — *A l'Atelier* (163).

Mlles Desliens. — *Portrait de M. Bourdarie* (170).
Gœpp. — *Coucher de Soleil* (230).
Hodieux-Belous. — *Fleurs* (252).
Baronne Lambert. — *Fleurs d'automne* (274).
Mme Michelot-Carillon. — *Vieille paysanne* (349).
J. Milanolo. — *Portrait de Mme G...* (358).
Mme Moulinet. — *Fleurs* (380).
Mme Moreau de Tours. — *Primeurs* (370).
Nauwelaers. — *Fleurs* (393).
de Ponson du Terrail. — *Espièglerie* (441).

SCULPTURE

Mallet. — *Portrait de M. Moretti*, buste plâtre (558).

DESSINS, GRAVURES, AQUARELLES, etc.

Mlle Duchet. — Aquarelles.
Grégoire. — Crayon noir (677).
Mlles Richard. — Emaux (744 à 749).

Mentions honorables

PEINTURE

Amédée. — *Fileuse* (5).
Bichet. — *Etude* (61).
Mme Bouchard. — *Fleurs* (82).
Dheurs. — *Le Sichon* (178).
Guibert. — *Vieille masure* (239).
Mlle Hain. — *Les Confitures* (246).
Laronze. — *L'Arroux à la Guinguette* (283).
Mme Laussedat. — *Roses trémières* (290).
Mme G. Morin. — *Marine* (375).
Parent. — *Prairie de Vergers, Nièvre* (407).
Soulié. — *La Rue Tour-de-Maïsse* (503).
Versepuy. — *Intérieurs en Auvergne* (524, 525).

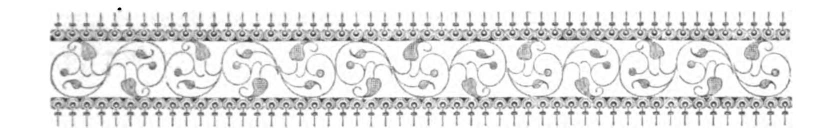
SCULPTURE

DUFOUR. — Buste plâtre (546).
DUSSOUR. — Buste plâtre (547).
FOURNIER DES CORATS. — Terre cuite (550).
LECREGNIER. — Terre cuite (552).
MONTILLIÉ. — Buste plâtre (559).

DESSINS, GRAVURES, AQUARELLES, etc.

BONNETON René. — Fusain (593).
BRUYERRE J. — Aquarelle (605).
CAPELIN. — Fusain (610).
LE BLANC-BELLEVAUX. — Aquarelle (693).
Mlle LE FEBVRE. — Aquarelle.
MALDANT. — Sépias (701-702).
RONDELEUX. — Crayon (757).
SAINT-LANNE. — Pastel (763).
VIÉ. — Eau-forte (771).





UNE MONNAIE INÉDITE

DE SOUVIGNY

Parmi les 61 deniers d'argent trouvés près de Monteignet (Allier), et qui sont du monnayage commun entre les moines de Souvigny et les ducs de Bourbon, il y a une pièce inédite de cet atelier, et qui n'a point été signalée par Barthélemy, Poëy-d'Avant, Caron et le docteur Vannaire, qui s'est spécialement occupé du monnayage de Souvigny.

Ces rares pièces, au type de saint Mayeul de profil et mitré, sont dans un très bel état de conservation; elles me seront communiquées, et, dans une aussi grande quantité, il pourrait bien s'y rencontrer des variétés inédites, puisque la seule qui m'a été remise en offre une assez remarquable.

Denier d'argent : diamètre, 18^{mm}; poids, $1^{g},007$.

S· C· S· MAIOLVS. Buste mitré de Saint-Mayeul, à gauche et tenant la crosse; la mitre ornée de trois annelets, le buste traversant le champ de la légende, le col du vêtement orné de quatre annelets.

R/ ✠ DE·SILVINACO. Croix pattée, à branches égales, cantonnée de 2 coquilles et de D· B·, qui sont l'abréviation de *Dux Borbonniæ*.

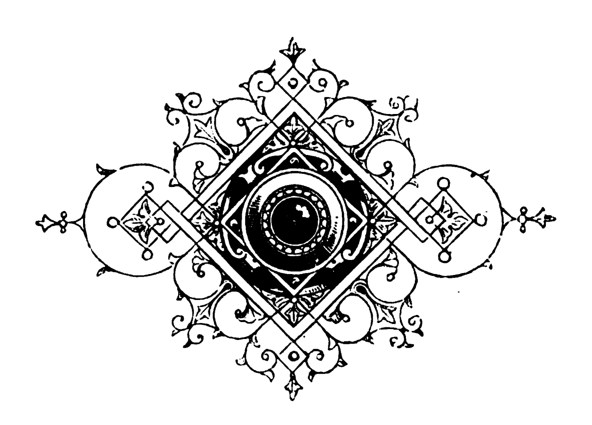
Cette pièce, qui est du monnayage d'association entre le

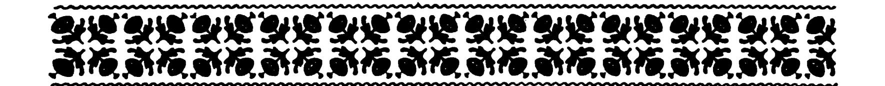


prieuré et les sires de Bourbon, a été frappée entre les années 1262 et 1269 et présente cette particularité, c'est que le troisième I de Silviniaco, qui se voit sur tous les autres types, manque à celui-ci; il a été supprimé par le graveur du coin; mais, en faisant cette suppression du dernier I, l'artiste a exagéré le dernier jambage de l'N, qui, dans sa pensée, tenait lieu de l'I supprimé.

Cette pièce se rapporte à Agnès de Bourbon et à Jean de Bourgogne.

Francis Pérot.





DEUX LETTRES

DE ROBERTET AU DUC D'ALBANYE

OU IL EST PARLÉ DU CONNÉTABLE DE BOURBON.

Le duc d'Albanie, Jean Stuart, dont le père Alexandre, prince d'Ecosse, étoit frère de Jacques III, né et élevé en France, avoit été élu régent d'Ecosse pendant la minorité de Jacques V. Mais son administration, contrariée par la Reine douairière Marguerite, sœur de Henri VIII, n'avoit point été heureuse. Contraint de retourner en France, il avoit accompagné François Ier en Italie et en avoit reçu un commandement important pour la conquête du royaume de Naples. L'issue de Pavie le fit rentrer en France. Mais on peut à cette époque rattacher le projet, dont il eut le premier l'initiative, d'un mariage entre l'un des fils de France et la jeune nièce de Clément VII, si célèbre depuis, sous le nom de Catherine de Médicis. Jean Stuart ayant épousé Anne de la Tour dite de Boulogne, comtesse d'Auvergne et de Lauraguais, sœur de Madeleine de la Tour, femme de Laurent de Médicis, étoit pareillement oncle et tuteur de Catherine. — Dès l'année 1524, le duc d'Albanie avoit perdu sa femme. — De son côté, Marguerite d'Angleterre, remariée, après la mort de Jacques IV, au comte d'Angus, de la maison de Douglas, et lasse d'un époux livré à de folles passions, travailloit à faire prononcer son divorce, et, au grand chagrin de Henri VIII, encourageoit sous main les vœux du duc d'Albanie. — L'union d'une Médicis à un fils de France resserroit pour Stuart les liens et l'amitié de François Ier, qui pouvoient ne pas lui être inutiles dans la réalisation de ses espérances en Ecosse. — Ce sont ces intrigues croisées, auxquelles est mêlé le secrétaire d'Etat Florimond Robertet (qui recevoit volontiers des deux mains), qu'il faut savoir démêler dans la correspondance de cette époque, dont les lettres qui suivent sont un court spécimen.

Monseigneur, j'ay receu vos lettres et veu les discours qu'il vous a pleu me faire communiquer. Mais par la nouvelle que avons eue par la voye de Venise, les choses d'Italie ont pris telle forme que sans y veoir plus avant et savoir à la vérité l'estat en quoy est le Pape, il ne se peult prendre résolucion certaine en aucune chose. Et pour le premier fault que vous entendiez que l'ambassadeur de la seigneurie de Venise a monstré et leu au Roy lettres de sadite seigneurie par lesquelles elle lui fait scavoir que Bourbon, avecques les Espagnols et lansquenetz qu'il a, est rentré le VI de moys dedens Rome par le cousté de Belvedera, sacaquagé le bourg Saint-Pierre et dela entré dedans la ville, et avecques grande tuerie fait de mesmes et tant d'aultres cruaultez et inhumanitez qu'il n'est possible de plus ; — et que ledit Bourbon a esté tué d'un coup de harquebuze ; et le Pape reduict et enfermé dedens le chasteau Sainct-Ange, avecques les cardinaulx ses ambassadeurs, le sieur Renze et quelques autres qui estoient lors audit Rome.

Monseigneur, ladite nouvelle venue, le Roy a incontinent commencé de donner ordre et pourveoir au secours, deffense et conservation dudit Pape et de l'Église, et pour commencer, a envoié lever x^{m} Souysses pour incontinent marcher droit en Italie. Plus a envoié lever x^{m} autres hommes de pié, tant Françoys que Italiens, et les fait assembler à Ast, et d'iceux a baillé la charge totalle au comte Petro de Navarre, et le fait venir audit Ast. Plus fait passer dela les mons III^{c} IIII^{xx} hommes d'armes, entre lesquels est votre compaignie du nombre, et III^{c} chevaulx legiers qui sont audit lieu d'Ast. Ladite seigneurie de Venise y aura x^{m} hommes de pié. La gendarmerie des chevaulx legiers qu'elle a acoustumé y avoir, et le duc de Milan IIII ou V^{m} hommes de pié. Et du cousté où sera Monsieur le marquis de Salusse se trouveront avecques les XV^{m} hommes de pié et la gendarmerie qu'il a tousjours eus ; et avecques le duc d'Urbin x^{m} hommes de pié, II^{c} L. hommes d'armes, et ung bon nombre de chevaulx legiers ; et pour la

seigneurie de Florence, suivant la cappitulation et traicté faict avecques ledit marquis et duc d'Urbin, II^{c} L. hommes d'armes, V^{c} chevaulx legiers et V^{c} L. hommes de pié, qui sont forces tant grandes qu'elles sont souffisantes pour faire plusieurs bons et grands effets. Et pour chef s'est devisé de Monsieur de Lautrec : touteffoys il n'y a rien encores arresté ny faict aucune déclaration de celluy qui le sera ; mais il se tient pour certain que s'il veult accepter la charge qu'il l'aura. — Monseigneur, depuis ceste première nouvelle venue il n'en est point venue d'aultre, et ne se set ce qui en est à la vérité, tant de la mort dudit Bourbon, que de ce que est devenu le pape, et que ont fait les ennemys. De quoy le Roy est en grande paine, car vous entendrez assez de quelle importance est la chose ; de heure en heure, on est actendant qui en viendra, de quoy vous serez incontinent adverty.

Monseigneur, quant au fait d'Angleterre, les ambassadeurs qui doyvent venir pour veoir ratiffier les traictés qui ont esté faicts sont partys, et sont Boulent et Bron, lesquels le Roy a délibéré honorablement et grandement recueillir et traicter, et après les renvoyer bien contans et bien satisffaicts. Et au regart de la veue du Roy et du Roy d'Angleterre, on en parle tousiours et jusques icy se cret qu'elle se fera sans pompe ny despense grande. Mais le cardinal viendra premier et jusques à Abbeville, et là se concluera dans la forme de ladite veue. Monsieur de Tarbe est retourné devers ledit Roy d'Angleterre et cardinal, en poste, et retourné qu'il soyt, le Roy pourra prendre conclusion de son partement d'icy pour aller en Picardie.

Monseigneur, jusqu'à ce qu'on sache bien certainement nouvelles dudit pape et dudit Bourbon, je ne voy pas qu'on puisse faire fondement certain sur aucune chose et néantmoings on continue haster lesdites provisions.

Monseigneur, pour ce qu'on fait venir ledit conte Petro Navarre en Ast, le Roy a envoyé Lamothe *au groing* pour

demeurer dedans la ville et Monsieur de Morete pour avoir la charge des galleres le ......, en l'absence dudit conte.

Monseigneur, estant les choses et autres où vous les voiez, il me semble qu'il n'est nul besoing de parler au Roy ni à Madame du discours par vous envoyé à vostre secretaire, car il ne peult rien faire pour le Pape que ce qui est faict, vous advisant qu'on fait grand doubte que sy Rome a esté saquagée et ruynée, comme l'on dit, que les lansquenetz qui sont tous lutériens, ne facent quelque oultrage au Pape et aux cardinaulx pour couronner le tout. Et sy y a grand dangier que monsieur de Bourbon ne se soyt saisy de Madame vostre niepce, ce qu'on sçaura, comme je croy par la première ou seconde nouvelle qui viendra de Rome ou de Venise, ou de Monsieur le marquis de Salusses.

Monseigneur, en attendant que nous ayons quelques nouvelles, vous adviserez ce qu'il vous plaira qu'on face, et sy vous vouliez point venir icy, car à vous parler franchement, peu de choses se font pour ceulx qui sont absens ; parquoy vous y penserez et me commanderez vos bons plaisirs pour les acomplir : me recommandant à vostre bonne grâce tant et si très-humblement que faire, puis, priant Dieu, nostre seigneur, qu'il vous doint très-bonne et longue vie. — Du boys de Vincennes, le xxviie jour de may, de

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

(*Arch. nat.*, C. 3,965.) ROBERTET.

DU MÊME AU MÊME

Depuis les lettres escriptes, il est venu nouvelles de Venise du xv de ce moys qui conferment les autres précédentes, tant de la mort de Bourbon que du sacagement de Rome et retraicte du Pape et cardinaulx dedens le chasteau de Sainct-Ange et oultre cela que le Pape a envoié devers Monsieur le marquis

de Salusses et duc d'Urbin pour avoir aide et secours, et à ce qu'on dit ils marchent contre Rome avecques la force qu'ils ont : la seigneurie de Venise fait XL galleres et ung capitaine général sur la mer ; les ennemys demandent tout ce qui est dedans ledit chasteau et III c. m. escus pour la rançon du Pape et qu'il aille en Espagne. Le Roy conferme les provisions dont mes aultres lettres font mention en la plus grande dibligence qu'il est possible. On dit aussi qu'on a tué dedans Rome XIII ou XIIII c. (*ou* m.) personnes. Nous n'avons reçu que deux lettres. — C'est de la mesme main de

(*Arch. nat.*) ROBERTET.



CHRONIQUE

FÊTES DU CONCOURS RÉGIONAL

Bien que la presse locale ait donné le compte rendu du concours régional et des attractions préparées à cette occasion, il nous paraît intéressant de résumer dans la chronique de notre *Bulletin* les diverses parties de cette fête, qui a été favorisée par un temps exceptionnellement beau et qui avait attiré dans le chef-lieu du département une foule considérable.

Le cours de Bercy, avec ses immenses allées, offre un emplacement unique pour l'installation d'un concours régional et de ses annexes. Cette année, le plan de toutes les exhibitions avait été arrêté d'une manière encore plus heureuse qu'en 1885. De tous côtés, des mâts avec écussons, des drapeaux, des arcs de triomphe ; le coup d'œil était vraiment imposant : dans l'allée des Gâteaux, le concours régional ; dans l'allée allant à la rivière et sur la Levée, l'exposition industrielle ; dans celle venant de la rue de Paris, les stalles de l'exposition hippique ; le long des murs du lycée, l'exposition canine ; dans la cour de l'établissement, la Société d'horticulture avait dressé son élégante construction. L'exposition scolaire était à la mairie. Avenue Victor-Hugo, le salon des beaux-arts.

*
* *

Le concours agricole présentait une réunion remarquable d'animaux et d'instruments qui ont fait l'admiration des connaisseurs. Les produits agricoles et viticoles figuraient sous des tentes, à droite et à gauche des instruments. L'école départementale d'agriculture de Gennetines avait une bonne production de travaux. A signaler aussi des vues et produits de Madagascar exposés par un colon, M. Fillion. Nous n'insisterons pas davantage sur le concours agricole, attendu que le compte rendu de ses résultats sera certainement fait dans son *Bulletin* par la Société d'agriculture, seule compétente pour en parler.

L'exposition industrielle a reçu une foule de visiteurs, attirés par ses constructions monumentales créées avec goût par notre confrère M. l'architecte Tourteau. Dans la rotonde et dans la grande galerie, des objets de tous genres, habillements, meubles, machines, vins, biéres, gâteaux, bicyclettes, voitures, harnais, etc., ont été disposés avec goût par les négociants de notre ville et du département et par quelques étrangers.

Nous regrettons de ne pas avoir assez de place pour passer en revue les détails curieux de cette exposition.

Il n'y a jamais eu, à Moulins et dans les départements du centre, de concours hippique aussi important que celui de cette année; étalons, juments poulinières, pouliches des plus belles races occupaient les stalles.

Très belle aussi l'exposition canine, bien qu'elle eût été décidée tardivement.

La Société d'horticulture avait transformé en un jardin splendide la cour du Lycée. Rien n'était plus séduisant que son installation, avec ses pelouses de fin gazon, sa pièce d'eau et ses nombreuses et rares collections de fleurs admirables.

Les visiteurs n'ont cessé de parcourir cet Eden. MM. Doûmet, Treyve et leurs collaborateurs se sont surpassés, et le succès a récompensé leurs efforts.

*
* *

Dimanche 31 mai, de 2 à 6 heures, l'orchestre admirable du Casino de Vichy est venu donner un concert à l'exposition des fleurs, et notre population a acclamé cette phalange d'artistes. Le soir, ils ont bien voulu, malgré les fatigues de la journée, jouer sous le kiosque de la Préfecture, de 8 à 10 heures. Un accueil chaleureux leur a été fait.

*
* *

A l'occasion du concours régional, M. l'inspecteur d'académie avait organisé, dans les deux salles de la bibliothèque de la ville de Moulins, une exposition scolaire départementale.

Avaient été invitées : 1° les écoles maternelles ; 2° les écoles primaires élémentaires ; 3° les écoles primaires supérieures ; 4° les écoles normales. Cent instituteurs ou institutrices seulement ont répondu à l'appel de M. l'inspecteur, et nous avons remarqué avec étonnement l'absence de trois écoles primaires supérieures sur quatre : celles de Vichy, Gannat et Saint-Pourçain.

Les écoles maternelles ont exposé de nombreux travaux manuels intéressants à examiner, et le visiteur se demande si réellement des petits doigts de cinq à six ans peuvent fournir toutes les belles choses qui sont étalées sous ses yeux.

Les travaux de couture des écoles primaires de filles sont aussi très nombreux ; certains diront trop nombreux et trop variés. Parmi ces travaux, quelques-uns répondent exactement aux programmes officiels et méritent de chaleureuses félicitations ; d'autres ne sont que des ouvrages de fantaisie qui auraient été mieux à leur place à l'exposition industrielle.



Sur les tables sont étalés des cahiers de devoirs, des albums de dessins, des spécimens de tissage en papier. Tous ces travaux prouvent, de la part des maîtres, de la méthode, de l'ordre, des efforts intelligents et sérieux.

L'école primaire supérieure de Moulins a une exposition des plus belles et des plus variées. On remarque des cahiers de notes et des devoirs d'élèves bien conduits, des carnets de manipulations bien compris, des moulages et modelages faits avec goût, des travaux sur fer et sur bois qui accusent la marche de front de la théorie et de la pratique.

Au nombre des travaux des maîtres, citons : les collections complètes de végétaux, de minéraux, de produits agricoles, de coquillages, d'insectes de MM. Bailly, de Couzon ; Driffaut, de Saulzet ; Roulleau, de Saint-Loup ; de Mme Laurent, de Buxières ; les cartes scolaires du département de MM. Georges, de Toulon ; Debord, de Besson.

Les expositions des écoles normales sont bien différentes. Mme la directrice de l'école normale expose des dessins, trois albums de cartes, de tableaux de sciences physiques et naturelles, de plans de leçons de morale. M. le directeur nous ouvre les portes de son établissement et nous montre tout ce qui s'y fait : spécimens de leçons, devoirs et compositions d'élèves, albums d'histoire naturelle, dissections, expériences agricoles, travaux manuels ; tout cela est sérieux, solide et témoigne à la fois du travail soutenu des élèves et des efforts intelligents des professeurs.

En résumé, l'enseignement primaire a réellement fait de grands progrès depuis vingt ans ; les méthodes et les procédés sont avantageusement modifiés, les résultats sont devenus plus pratiques et plus solides.

*
* *

Pendant la durée du concours, l'exposition des beaux-arts a reçu un public très nombreux, qui a admiré les œuvres remarquables que contiennent les galeries. Le succès de cette exposition se continue, et elle ne fermera pas ses portes avant le 10 juillet.

Le dimanche 31 mai, à 9 heures du matin, M. le ministre des colonies s'est rendu aux beaux-arts avec M. le préfet de l'Allier ; M. Bruel, sénateur ; MM. Vacher et Ville, députés ; la municipalité, M. le général et les autres personnages officiels de son cortège. Par suite d'une omission inexplicable, cette visite n'avait pas été annoncée sur le programme officiel de la municipalité. M. le ministre a été reçu à l'entrée de l'exposition par le bureau et les membres du comité. Après avoir remis la rosette d'officier de l'instruction publique à M. Grégoire, ancien chef de division à la préfecture, membre du comité, M. Lebon a parcouru toutes les salles et a témoigné à plusieurs reprises sa satisfaction à M. René Moreau, secrétaire général du comité, qui s'est consacré avec un dévouement au-dessus

de tout éloge à l'organisation de l'exposition et à qui est dû en grande partie l'honneur du succès.

*
* *

A 10 heures, le cortège officiel a quitté les beaux-arts et s'est rendu en voiture sur la place de la République pour l'inauguration de la statue de Banville, dont l'érection a été décidée sur l'initiative de la Société d'émulation et des beaux-arts. La veille, une plaque de marbre avait été placée au lycée pour rappeler que désormais cet établissement prendra le nom de Banville.

Aux personnages officiels s'étaient joints le comité Banville, M. Rochegrosse, le peintre célèbre, beau-fils du grand poète, notre savant compatriote M. le colonel Laussedat, membre de l'Institut, directeur du Conservatoire des arts et métiers, ami intime de Banville ; M. Armand Silvestre, inspecteur des beaux-arts ; MM. Catulle Mendès, Claude Couturier, Camille Mauclair.

Après une allocution du maire, le voile couvrant la statue fut enlevé ; le bronze brillant apparut, et l'œuvre de Coulon fut saluée par la foule. C'est alors que M. Armand Silvestre prononça l'admirable discours que la presse locale a reproduit. MM. Claude Couturier et Catulle Mendès prirent aussi la parole. M. le colonel Laussedat a clos la série des discours en parlant en termes émus de son vieil ami.

Avant de se retirer, M. le ministre a remis la rosette de l'instruction publique à M. Gasmann, un des plus anciens professeurs du lycée ; les palmes académiques à MM. Delaigue, le dévoué secrétaire général du comité Banville, qui a supporté presque tout le poids de l'organisation ; Baër, architecte, auteur du piédestal ; Sauroy, peintre du beau plafond du théâtre, représentant l'apothéose de Banville ; Péronneau, adjoint au maire de Moulins ; Seulliet, président de l'Association des anciens élèves du lycée ; Chevassus, Meyer, professeurs au lycée ; Dumont, directeur de l'école primaire supérieure.

La statue représente Banville assis dans un grand fauteuil et drapé dans un vêtement aux larges plis. Il est coiffé du béret qu'il portait toujours chez lui. A ses pieds, des livres et le petit chien favori. Banville regarde en souriant sa ville natale, qu'il a toujours si tendrement aimée, son vieux

Moulins bâti de briques roses
Ses cours tout embaumés par l'odeur des tilleuls.

Sur son piédestal monumental, l'œuvre de Coulon produit grand effet et affirme solennellement le talent de l'artiste. Il est regrettable que M. le ministre se soit trouvé, le 31 mai, dans l'impossibilité de disposer d'une



croix et de placer à la boutonnière du statuaire le ruban rouge qu'il mérite. Nous espérons, avec tous ses amis, que la promotion du 14 juillet apportera enfin cette récompense à Coulon.

*
* *

Le dimanche soir, de 2 à 6 heures, M. le ministre a visité les expositions agricole, horticole, hippique, canine et industrielle, où il a été reçu par M. l'inspecteur général de l'agriculture et les présidents des comités. Il a présidé également à la distribution des récompenses des concours agricole et hippique ; une foule considérable assistait à ces solennités.

Nous donnons ci-après les principales récompenses et distinctions accordées par le Gouvernement et son représentant.

1re DIVISION

Rappel de prime d'honneur : M. BIGNON Louis, agriculteur à Theneuille.

Prime d'honneur consistant en un *objet d'art* de la valeur de 3,500 fr. : décerné à M. PETIT Félix, fermier général à Saint-Menoux, lauréat du prix cultural de la 3e catégorie.

PRIX CULTURAUX

1re Catégorie. — Prix consistant en un *objet d'art* de 500 francs et une somme de *2,000 francs* : décerné à M. BERNACHEZ, propriétaire-agriculteur à Diou.

2e Catégorie. — Prix consistant en un *objet d'art* de 500 francs et une somme de *2,000 francs* : décerné à M. LAURENT Simon, fermier à Escurolles.

3e Catégorie. — Prix consistant en un *objet d'art* de 500 francs et une somme de *2,000 francs* à répartir entre les métayers : décerné à M. PETIT, fermier à Saint-Menoux ; métayers : MM. Jean BURLEAU, François BURLEAU et Gilbert JULIEN.

4e Catégorie. — Prix consistant en un *objet d'art* de 500 francs et une somme de *1,000 francs* : décerné à M. BARTHELAIX, fermier à Gannat.

Sur la proposition du jury et en raison du mérite exceptionnel des concurrents, M. le ministre de l'agriculture a accordé un *objet d'art :*

1° A M. Marcel VACHER, agriculteur à Montmarault, pour les beaux résultats obtenus dans son exploitation, ainsi que pour son enseignement et ses publications agricoles ;

2° A M. ARCIL, agriculteur à Yzeure, pour la belle tenue et la bonne construction de ses domaines, ainsi que pour ses défrichements et créations de prairies ;

3° A M. ADVENIER (Jean-Marie), agriculteur à Saint-Pourçain-sur-Besbre, pour la bonne administration d'une vaste exploitation agricole et pour création de prairies.

PRIX SPÉCIAL DES ÉCOLES PRATIQUES D'AGRICULTURE

Un *objet d'art* décerné à M. DESRIOT, directeur de l'Ecole pratique d'agriculture de Gennetines.

PRIX DE SPÉCIALITÉS

Médailles d'or grand module. — M. GRAND-RACAT, à Meillard, pour la continuation et le perfectionnement de l'œuvre viticole commencée par M. Racat, son beau-père ; M. MARTENOT, à Commentry, pour création de prairies et utilisation des eaux d'égout de Commentry.

PRIX D'IRRIGATION

1re *Catégorie* (propriétés contenant plus de 6 hect. de terres arrosées). — 1er prix, un *objet d'art* et *1,000 francs*, à M. GIRAULT DE MIMORIN, à Moulins; 2e prix, *médaille d'argent* grand module et *700 francs*, à M. ADVENIER Jean-Marie, déjà nommé; 3e prix, *médaille d'argent* et *400 francs*, à M. ARCIL, déjà nommé.

ARBORICULTURE

Prime d'honneur. — Un *objet d'art* de 300 francs et une somme de *100 francs*, à M. TREYVE-MARIE, à Yzeure.

CONCOURS HIPPIQUE

Prix d'honneur à AUDOUIN Ulysse, à Muron (Charente-Inférieure) : *Objet d'art* (grand bronze représentant un cheval à l'entraînement).

Ont été nommés chevaliers du Mérite agricole :

M. AUCLERT, agriculteur, maire de Saint-Priest-en-Murat ;
M. BRUEL fils, constructeur-mécanicien à Moulins ;
M. CORNETTE Georges, constructeur-mécanicien à Moulins ;
M. GIRARD Paul, agriculteur, maire de Bessay ;
M. LAURENT Simon, fermier à Escurolles ;
M. MASSON Louis, agriculteur, maire de Gennetines ;
M. MOLLET Pierre, propriétaire-agriculteur à Lusigny ;
M. THÉVENET Antoine, fermier aux Varennes-de-Bresnay ;
M. BUVAT Jean-Baptiste, chef de division à la préfecture ;
M. GANNAT Jean-Louis, architecte-voyer à Moulins ;
M. THONIER Jean-Baptiste, secrétaire de la Société d'horticulture.

***

Pendant toute la journée de dimanche, une grande animation a régné à Moulins. Les trains arrivaient bondés de voyageurs ; les hôtels, restau-

rants et cafés pouvaient à peine servir les consommateurs. A 7 heures du soir a eu lieu, dans la cour vitrée des bureaux de la préfecture, un banquet auquel assistaient le ministre, le préfet, les députés et sénateurs, la municipalité de Moulins et de nombreux invités. Il a été suivi d'une réception dans les salons de la préfecture. M. et Mme Goulley ont fait le plus aimable accueil à leurs hôtes.

A la nuit, nos splendides promenades étaient brillamment illuminées ; le feu d'artifice terminait la fête.

Le lundi, Moulins a conservé beaucoup d'étrangers ; mais, aujourd'hui, notre petite ville a repris ce calme qui la caractérise et que troubleront bientôt, nous l'espérons, les fêtes de l'exposition industrielle, des beaux-arts, des courses et des concours de musique et de gymnastique.

BIBLIOGRAPHIE

Feuilles détachées. — Traduction d'Achille MILLIEN. — Moulins, Crépin-Leblond, éditeur, 1896.

JOAQUIM DE ARANJO. — L'*Idée de Bébé*, composé à l'occasion du mariage de son ami Antonia da Silva Carvalho avec Mlle Schroker, février 1895. Traduite du portugais par Alexandre Boutroue, février 1896. — Paris (Moulins, Crépin-Leblond, imprimeur).

HENRY FAURE. — *Mondor et Mascarelle*, comédie bouffonne en un acte, en vers libres. — Moulins, Crépin-Leblond, imprimeur-éditeur.

FRANCIS PÉROT. — *Inventaire des Découvertes archéologiques faites en Bourbonnais en 1895* (quatorzième année), in-8o, 8 pages. — Moulins, Auclaire, imprimeur.

PAUL BAILLEAU. — *La Tuberculose bovine*, maladie, lois et décrets, in-8o. — Moulins, imprimerie Bourbonnaise.

GIRAUD. — *Les Maires de Montluçon*, d'après les archives municipales, in-8o. — Imprimerie Montluçonnaise.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1896.

Séance du 3 juin 1896.

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON

Etaient présents : MM. Doumet-Adanson, Bertrand, Pérot, Bourdelier, Seulliet, Grégoire, abbé Clément, Capelin et Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

M. l'abbé Clément fait connaître que M. Duchet offre aux membres de notre Société deux cents exemplaires d'une photogravure qui représente « la Sibylle de Libye annonçant la venue de la Vierge et du Messie ». C'est la reproduction du motif qui décore le centre d'un grand tableau à compartiments appartenant à l'église Notre-Dame de Montluçon, que M. Duchet vient de faire restaurer et dont une intéressante réduction, due au talent de Mlle Duchet, figure à l'Exposition des beaux-arts de Moulins, salle des Aquarelles.

M. Capelin appelle l'attention de la Société sur une pierre sculptée trouvée dans la propriété de M. Arcil, aux Vesvres, près Iseure, et dont il communique un petit croquis. Cette pierre est sortie du sol sous les pieds de chevaux qui tournaient à la longe ; c'est un fragment d'écusson qui se compose d'un chevron en chef et de trois merlettes. Le côté droit est brisé, coupant ainsi une des merlettes par le milieu.

Cette trouvaille a eu lieu non loin du domaine de Laillaud, où ont été déjà trouvées d'autres pierres de même nature et de fine sculpture ; ces débris pro-



viennent sans doute de la chapelle de Mibonnet, autrefois lieu de pèlerinage pour toute la contrée.

M. Bertrand informe la Société qu'il a été trouvé une petite clef romaine en bronze sur les terres du domaine de Fourneu, commune de Treban, et demande à M. Seulliet, qui est propriétaire dans cette commune, de vouloir bien s'enquérir auprès du maire de Treban, lorsque les récoltes seront levées, s'il n'y a pas là des restes de constructions antiques.

Cette clef a été donnée par M. le maire de Treban à M. Grégoire, notre confrère.

En faisant part à la Société de son projet de publication d'une petite brochure sur l'histoire, le pèlerinage et le couronnement solennel de Notre-Dame de Saint-Germain-des-Fossés, à l'occasion des fêtes qui doivent avoir lieu le 2 juillet, M. l'abbé J. Clément communique à la Société plusieurs écussons des seigneurs de Saint-Germain et des armoiries qu'une ancienne municipalité a fait graver pour les papiers de la mairie et a fait sculpter comme blason de la ville de Saint-Germain et qui paraissent à notre confrère être ceux d'un des seigneurs féodaux de la petite ville.

A ce sujet, M. Doumet-Adanson émet l'avis que, dans notre *Bulletin*, on insère, sous le titre de *Desiderata*, les questions sur les sujets qu'on ne peut déterminer. Il y aurait peut-être des réponses intéressantes, car, ce que l'un ne sait pas, l'autre peut le savoir.

La Société adopte cette proposition.

M. Pérot donne lecture de deux notes concernant des découvertes archéologiques à Cressanges et à Avermes.

Est admis en qualité de membre titulaire, dans la classe des sciences, M. Léon Dubost, ingénieur des arts et manufactures.





LE TABLEAU A COMPARTIMENTS (1)

DE LA

VIE DE LA TRÈS SAINTE-VIERGE

DANS L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE MONTLUÇON

Art flamand. — Fin du XVe siècle.

I

Désignation



LA vieille église de Notre-Dame de Montluçon vient de voir réintégrer et installer, sous la belle verrière restaurée de l'Adoration des Mages (2), un magnifique tableau à compartiments, du xve siècle, que l'intelligente munificence d'un ami des arts, M. Lucien Duchet (3), a débarrassé de la poussière et des salissures dont trois siècles l'avaient recouvert (4).

(1) Nous ne trouvons pas d'autre expression pour désigner cette série de sept panneaux peints, et c'est évidemment à tort qu'on l'a mentionnée dans certains Guides sous l'étiquette de « triptyque ». Car le triptyque est essentiellement, d'après tous les lexiques des termes d'art, un tableau que *recouvrent* deux autres panneaux peints sur des volets *mobiles autour d'une charnière*. Or, il est bien évident que, à l'église de Montluçon, nous ne nous trouvons pas en présence de panneaux se *refermant* les uns sur les autres, puisque le panneau central, au lieu d'être, comme dans tous les triptyques, aussi large que les deux volets réunis qui le recouvrent, est, au contraire, dans notre tableau, très étroit et plus haut.

(2) C'est M. l'abbé Pannetier, curé doyen de Notre-Dame, qui a eu l'heureuse idée de le mettre à cette place, qui, aussi bien, est la meilleure.

(3) Nous avons pu l'étudier et le voir en excellent jour dans le luxueux salon de Mlle Duchet, où le tableau est resté quelque temps après la restauration pour lui permettre d'en prendre de ravissantes petites copies, que les connaisseurs ont admirées à l'exposition des beaux-arts de Moulins, où il a reçu du jury plus qu'une mention honorable.

(4) Bien qu'il n'ait jamais été méconnu par les artistes montluçonnais, le

Les Guides à travers la France connaissaient, à la vérité, ce beau spécimen de peinture ancienne, mais ils se bornaient tous à en constater l'existence.

Nous avons attendu, pour le mieux faire connaître des artistes bourbonnais, que la restauration, due à un habile praticien, M. A. Grolleau, l'ait rendu à sa splendeur originelle et que M. Duchet en ait donné au public de fort belles reproductions (1) accompagnées d'un bon texte qui est de lui et d'une vue de l'église de Notre-Dame dessinée par M. Georges Brugière de Lamotte.

Ne pouvant faire apprécier ce tableau comme il mérite de l'être, nous le décrirons du moins aussi exactement que cela est en notre pouvoir (2).

II

Description.

Le tableau se compose de sept panneaux en chêne sur lesquels l'artiste du XV[e] siècle a retracé six sujets religieux se rapportant à la vie de la très sainte Vierge et une image du donateur (3).

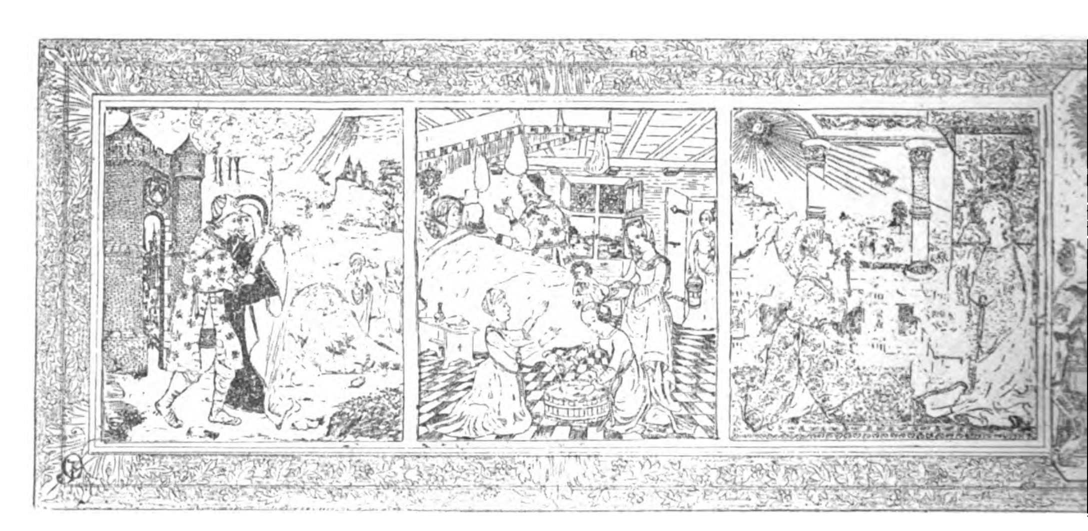
tableau avait un peu souffert de la mauvaise place qu'il occupait depuis longtemps dans l'église, et aussi — nous l'avouerons pour empêcher que le fait ne se reproduise — de quelques coups de balai que le balayeur lui lançait à la fin de son travail, sous prétexte de le débarrasser de toiles d'araignées...

(1) Il a été tiré de cette brochure in-4° raisin, imprimée chez M. Herbin à Montluçon, « 280 exemplaires de grand luxe, 20 sur papier de Hollande, avec gravure avant la lettre et une double suite avant la lettre en sanguine, 10 sur papier vélin, avec les gravures avant la lettre, tirées en sanguine, destinées à être enluminées, en feuilles ; 50 exemplaires sur papier vélin, avec toutes les planches coloriées à la main ; enfin, 200 exemplaires sur papier vélin avec les planches en noir. » (*Prospectus.*)

(2) On peut pour cette description se reporter au dessin que nous donnons de ce tableau. — M. Duchet a eu la gracieuseté d'offrir aux membres de la Société d'émulation, pour accompagner notre texte, la reproduction par la photogravure du panneau central représentant la sibylle de Libye annonçant la venue du Messie à l'empereur Auguste.

(3) Voici ce que dit de ce beau spécimen de la peinture du XV[e] siècle M. Duchet dans la notice dont nous avons parlé plus haut :

« Chacun des panneaux dont se compose ce tableau nous fournit de



Abbé J. CLÉMENT, *del.*

LE TABLEAU A

DE LA VIE DE LA

dans l'église de Notre-Dame de Mo

Ce superbe tableau représente dans ses sept panneaux : la RENCONTRE DE SAINT
SIBYLLE LIBYQUE ANNONÇANT A L'EMPEREUR AUGUSTE LA NAISSANCE DU MESSIE ; la PUR
et le DON DE SA CEINTURE A SAINT THOMAS ; MESSIRE MICHEL DE LAAGE, LE DONATEU
Il a été restauré par les soins de M. Lucien Duchet, de Montluçon, par M. A. Gr
Le cadre en bois doré, guilloché au XVIIe siècle, orné de feuilles d'acanthe et de fe
Aujourd'hui ce tableau, qui mesure près de 4 mètres de largeur sur 0^{m},85 de
verrière de l'Adoration des Mages.

. — *Juin 1896.*)



Imp. Et. Auclaire.

COMPARTIMENTS

ÈES SAINTE-VIERGE

tluçon. — (Art flamand, XVe siècle.)

NNE ET DE SAINT JOACHIM ; la NAISSANCE DE LA SAINTE VIERGE ; l'ANNONCIATION ; la CATION DE LA VIERGE MARIE et la PRÉSENTATION AU TEMPLE ; l'ASSOMPTION DE MARIE t SAINT MICHEL, son patron.
au, peintre de Paris.
age, a été redoré par M. E. Zuber, de Paris.
iteur, est placé, dans l'église de Notre-Dame de Montluçon, au-dessous de la belle

Ces peintures offrent à l'intérieur du cadre un développement de 3m,72 de longueur sur 0m,63 de hauteur; chaque panneau mesure en moyenne 0m,56 de largeur; seul, le panneau central n'a que 0m,19 de largeur et dépasse les autres en hauteur.

Le cadre en bois doré qui renferme les sept panneaux a 0m,11 d'épaisseur. Il nous paraît avoir été guilloché au XVII[e] siècle (1) et offre, divisées par des feuilles d'acanthe, des séries de feuillages et de fleurs dont les contours et les nervures, simplement gravés au burin, sont d'un très heureux effet.

Il a été restauré par M. E. Zuber, doreur à Paris.

Voici la description sommaire de ce beau tableau :

1. — Le *premier panneau* représente la scène de la RENCONTRE DE SAINTE ANNE ET DE SAINT JOACHIM (2). Au premier plan, les saints personnages s'abordent et s'embrassent devant la Porte-Dorée, figurée dans notre tableau par une porte de ville flanquée de deux tours ; au-dessus de la baie, est peint dans un chapelet de perles blanches et rouges — ce qui semble indiquer que le donateur, dont ce blason figure les armoiries, faisait partie d'une confrérie de la Vierge — un écusson portant : *d'argent, au chevron de gueules, à la bordure de sable.* La porte ouverte laisse voir l'intérieur d'une rue du moyen âge, bordée de hautes maisons et pleine de personnes, les unes allant à

précieux renseignements sur les mœurs et les costumes de cette époque. Presque tous les personnages sont somptueusement vêtus avec les riches étoffes orientales, de soie et de velours tissé d'or, alors en usage dans toute l'Europe, et portent des bijoux richement montés. Nous remarquons que ceux d'entre eux qui paraissent dans plusieurs des scènes du tableau y figurent avec le même costume.

» Les intérieurs sont ornés des marbres les plus précieux, de meubles, de frises sculptées, et l'un d'eux même, la chambre de sainte Anne, d'une sorte de reliquaire garni de pierres précieuses. Les murs sont tendus de cuirs de Cordoue gaufrés de couleurs éclatantes, et l'or est constamment employé dans les détails d'architecture et dans les costumes. »

(1) M. Duchet fait observer que, lors de la restauration de ce cadre, on a retrouvé les traces de la dorure unie dont il était couvert.

(2) *Cfr.* les *Bollandistes*, pour la fête de sainte Anne et de saint Joachim,



une fontaine monumentale (1), les autres conduisant des animaux ; d'autres, enfin, entrant dans deux hôtelleries aux enseignes de l'*Etoile d'Or* et de l'*Ecu de France*. Au second plan, on voit sainte Anne, instruite par l'ange de la bénédiction donnée par Dieu à son mariage, se diriger vers la ville. — Le troisième plan est occupé par un paysage charmant, au milieu duquel s'élève, sur une colline, un château fort, relié par un pont ancien à une ville endormie dans un discret lointain. Un ange apparaît au-dessus du castel. C'est le messager divin de la légende Joachime venant annoncer au saint, alors occupé dans les plaines du soin de son troupeau (2), que le Seigneur avait exaucé sa prière et qu'Il lui donnerait une fille, enfant bénie entre toutes (3). Le troupeau de Joachim est représenté paissant au-devant d'une ferme avec son berger particulier, qui dort couché dans l'herbe.

2. — Le *deuxième panneau* retrace la NAISSANCE DE LA SAINTE VIERGE. A droite, dans un large lit dont les courtines sont relevées aux angles (4) et au dais formé d'un baldaquin en étoffe,

(1) Elle rappelle absolument l'état ancien d'une fontaine de Montluçon appelée « Notre-Dame », dans la rue de la Fontaine, et aujourd'hui complètement dépouillée de son ancien caractère par les différentes mutilations qu'elle a subies pour recevoir des bornes et des conduites en fonte. — Ce singulier rapprochement donnerait peut-être à penser, avec M. Duchet, que le peintre a fait son tableau à Montluçon, en conservant cependant à ses scènes de fond les formes générales flamandes.

(2) Voir la *Légende dorée : De Nativitate Beatæ Mariæ Virginis* (cap. CXXXI) et spécialement les *Bollandistes*, 26 juillet : *Sainte Anne et saint Joachim*. On trouve même dans les *Petits Bollandistes* les détails les plus naïfs et les plus charmants sur cette phase de la vie de saint Joachim, qui n'avait point d'enfant, après vingt ans de mariage avec sainte Anne, et comment, par suite de l'humiliation publique subie un jour au Temple pour n'avoir pas vu son mariage béni de Dieu et n'avoir pas donné d'enfant à la tribu de Juda, « il sortit en pleurant, ne retourna point à sa maison, mais alla rejoindre son troupeau, et, prenant avec lui ses pasteurs, s'enfonça au loin dans les montagnes ».

(3) Saint Jean Damascène : *De orthodoxa fide*, IV, et *Oratio de nativitate Mariæ*.

(4) On trouve déjà, dans une miniature de la fin du XIVe siècle (ms. de la Bibliothèque nationale de Paris), un lit semblable, à baldaquin, dont les courtines sont relevées de la même manière en forme de poires ou de ballons. (*Les Arts au moyen âge et à la Renaissance*, par Paul LACROIX, page 20.)— On peut rapprocher le lit de notre panneau de deux représen-



sainte Anne est couchée ; à sa gauche saint Joachim s'approohe et lui offre des fruits. Au premier plan, deux femmes sont occupées de la petite Marie, dont la tête est entourée d'une auréole d'or. L'une la prend dans ses mains, prête à la plonger dans un bassin qu'a préparé une femme à genoux ; une domestique entr'ouvre la porte du fond pour aller chercher de l'eau dans un seau en bois. Les deux volets ouverts de la fenêtre laissent apercevoir un joli paysage. Les châssis dormants sont ornés de deux grisailles, au milieu de chacune desquelles se détachent dans le vitrail les armoiries que nous avons décrites dans le précédent panneau et dont nous reparlerons tout spécialement à propos du septième.

3. — Sur le *troisième panneau* est peinte l'ANNONCIATION. L'ange Gabriel, le sceptre en main, ploie le genoux devant la Vierge, et sa salutation est écrite au-dessus de la balustrade qui sépare la galerie où s'accomplit sa mission du paysage qu'on entrevoit par-dessus. La Vierge, vêtue de brocart et d'un manteau bleu orlé d'or, est sous un dais et se détache d'un large dossier à la riche tenture ; à ses côtés, un livre d'Heures est ouvert sur un pupitre recouvert d'étoffe ; de l'angle supérieur droit, au milieu d'un soleil, une tête divine se détache et émet des rayons d'or qui vont porter une colombe, figure de l'Esprit saint, dans la direction de Marie (1). Le sol de cette pièce est recouvert d'un tapis oriental aux voyantes couleurs. Entre les deux colonnes de marbre cerclées d'or qui supportent la corniche de la terrasse et une large arcature, on voit un paysage représentant au premier plan, à gauche, un moulin avec sa roue tournante, le bief, le meunier et un âne chargé d'un sac ;

tations de lit qu'on retrouve dans une série de miniatures dues à des artistes du XVe siècle, de la Bourgogne. (Voir à ce sujet notre note (2) de la page 191.) La pendeloque qui orne le lit de sainte Anne rappelle celle que le bibliophile Jacob donne dans les *Arts au moyen âge* d'après Benvenuto Cellini. (*Cabinet des Antiquités*, Bibl. nat. de Paris.)

(1) C'était une des représentations fréquentes à cette époque de l'opération du Saint-Esprit, ainsi que le témoignent les miniatures du temps, comme, par exemple, celle que le bibliophile Jacob a tirée des *Petites Heures* d'Anne de Bretagne. (*Les Arts au moyen âge*, frontispice.)



des castels avec leur ancienne potence ; à droite, un monticule gazonné, qui sert de piédestal à un château fort auquel conduit un escalier taillé dans le roc (1).

4. — Le *panneau central*, qui est le quatrième de cette série, représente la SIBYLLE LIBYQUE (2) révélant à l'empereur Auguste le mystère de l'Incarnation de Marie et son divin Fils.

(1) A ce propos, M. Duchet fait encore observer que « ce château rappelle singulièrement celui de Montluçon, avec sa cour carrée », et que « les anciens habitants de notre ville ont tous connu l'escalier, semblable à celui-ci, qui conduisait à la plate-forme et qui a été détruit il y a environ cinquante ans ».

(2) Ce fut surtout au moment où, grâce à une renaissance païenne des plus déplorables, l'étude de l'antiquité profane était davantage en faveur, vers le XVe siècle, que les sibylles prirent dans l'iconographie chrétienne un rang qui ne tarda pas à égaler celui des prophètes sacrés.

La sibylle la plus ordinairement représentée par les peintres et miniaturistes est la sibylle tiburtine, d'après certains historiens qui rapportent que l'empereur Auguste, ayant consulté cette inspirée pour savoir s'il devait se faire adorer comme dieu, aurait reçu d'elle l'annonce de la naissance du Messie. Jehan Le Gendre raconte le fait dans sa *Mer des histoires*. (Voir notice de M. Duchet, p. 7 et 8.) Mais la sibylle de Libye était cependant aussi connue des auteurs et des artistes de cette époque. C'est ainsi que, dans son livre sur les *Disputes de Jérôme et d'Augustin*, imprimé à Rome en 1481, Philippe de Barberii attribue à la sibylle de Libye la prophétie suivante : « Bientôt un jour viendra, et Il (le Sauveur) sera porté dans le sein d'une vierge souveraine du monde, dont le règne sera celui de la miséricorde. » — Michel-Ange la représente parmi les cinq figures de sibylles qui décorent les pendentifs du plafond de la chapelle Sixtine. Dans son *Histoire des peintres*, M. Charles Blanc, faisant la description de ces peintures, dit : « La sybille de Libye, tenant son livre haut et laissant tomber un regard dédaigneux au-dessous d'elle, exprime comme le mépris du vulgaire, auquel il est interdit de jeter les yeux sur les livres sybillins. » M. C. Blanc a donné de cette sibylle, dans son *Ecole florentine*, p. 17, une reproduction de la belle peinture de Michel-Ange, et, dans la note de la page 48, il fait observer qu'il s'agit bien de « la sybille de Lybie et non pas de celle de Cumes, comme on l'a imprimé par erreur ». — Voir dans l'*Iconographie chrétienne* de Mgr Crosnier, p. 194, ce qu'il dit du rôle important joué par les sibylles dans l'art chrétien, particulièrement au XVe et au XVIe siècle — on les retrouve partout dans nos églises, et aux portails, et sur les vitraux, et sur les stalles, et aux cancels — et, en particulier, la mention que le savant auteur fait de la sibylle de Libye, *Libyssa* (sic), même page.

A Auxerre, des fresques du commencement du XVIe siècle qui garnissent les parois de la tribune de l'orgue représentent huit sibylles avec l'âge qu'elles avaient quand elles rendirent leurs oracles. Celle de Libye est décrite ainsi : « La sybille Libyca, âgée de XXIV ans, prédit que Jésus-



4. La Sibylle de Libye
annonce la venue de la Vierge
et du Messie

Ce panneau, qui est plus haut que les autres ($0^{m},76$), n'a que $0^{m},19$ de largeur. Il est, comme peinture, un des meilleurs. A gauche, l'empereur Auguste, somptueusement vêtu de brocart et d'hermine, « comme un empereur d'Allemagne du XVe siècle », la couronne impériale sur la tête, regarde, les mains jointes, la sibylle, luxueusement coiffée et habillée, et agrafée de bijoux, qui porte de la main droite un phylactère sur lequel on lit : « *Sibylla libyca* », et qui, de la main gauche, montre dans l'air, au milieu d'une auréole elliptique à rayons droits et flamboyants, la Vierge tenant dans ses bras l'enfant Jésus.

5. — Le *cinquième panneau* est consacré à la scène de la PURIFICATION DE LA VIERGE MARIE et à LA PRÉSENTATION AU TEMPLE. A gauche, la Vierge tient dans ses mains tendues l'enfant Jésus, qui se retourne gracieusement de son côté. Deux femmes l'accompagnent ; une femme âgée, qui pourrait être la prophétesse Anne, et une plus jeune, sorte de suivante qui porte dans un petit panier d'osier l'offrande de Marie : quatre oiseaux qui paraissent être plutôt, ici, des cailles ou des perdrix que des colombes.

A droite se tient, au premier plan, le grand prêtre, la tête couverte d'une mitre d'argent et les mains supportant un tissu broché d'or destiné à recevoir l'enfant Jésus ; derrière lui est placé saint Joseph.

Au milieu, dans le fond de la salle, qui rappelle une pièce du Temple, aux murs de marbre vert, avec carrelage de marbres divers, se dresse, dans une retraite dont les cintres

Christ pour humain lignage viendrait rempli du Saint-Esprit. » Elle tient un cierge à la main. La sibylle libyque est d'ordinaire représentée avec une torche enflammée, parce qu'on lui attribue la manifestation du Sauveur aux gentils. (*Cfr.* Mgr Crosnier, p. 206.) C'est ainsi qu'on la trouve dans les vitraux de la cathédrale d'Auch et qu'elle a été peinte au XVIe siècle sur le mur des salles du château de Chitry en Nivernais.

M. P. Gélis-Didot, le jeune et déjà renommé architecte de Paris, a donné la reproduction de la sibylle de Libye de la chapelle Saint-Eloi, dans la cathédrale d'Amiens. (*Fig.* B de la feuille ayant pour signe « l'épée » et planche 53 de la *Peinture décorative en France du XIe au XVIe siècle.*)



sont portés par des colonnes de porphyre, un vaste autel de marbre blanc représentant, au-devant d'un retable d'or et sous un fronton triangulaire, Moïse tenant de sa main droite les deux tables de la loi judaïque.

6. — Le *sixième panneau* représente une curieuse ASSOMPTION DE MARIE et le DON DE LA SAINTE CEINTURE A L'APOTRE THOMAS. Le tombeau de Marie, dont l'architecture rappelle la Renaissance italienne, est placé au milieu d'un ravissant paysage qui offre, à droite, une vieille église au campanile roman (1), un fier castel et d'humbles demeures de paysans qui sont enfoncés dans la verdure et les bosquets, et, à gauche, les péripéties diverses d'une pêche à la ligne, et surtout d'une émouvante chasse à courre, où un cerf, après avoir franchi une rivière, forcé par les chiens, semble se jeter vivant dans les panneaux tendus à la lisière d'un bois. Au-dessus du tombeau, la Vierge, emportée par un vol d'anges distribués au nombre de douze autour d'elle, et environnée d'une auréole elliptique, tandis que six grands anges volent autour, trois de chaque côté les mains jointes et les ailes déployées, détache sa ceinture noire à la boucle et ardillon et bout d'or, et la tend à l'apôtre Thomas, qui, placé à gauche, lève les mains pour recevoir ce don précieux (2). Cette particularité nous paraît constituer la *signature* du peintre. Que signifiait, en effet, dans ce panneau, la présence

(1) M. Duchet, dans sa notice, fait observer avec beaucoup d'à-propos que ce paysage « rappelle les environs de Montluçon, et surtout les bords du Cher, près de Lavault-Sainte-Anne ». Il est certain que la vieille église à campanile du tableau ressemble de tout point à l'église de Saint-Genest.

(2) Ce trait qui fait partie de la légende de Saint-Thomas nous fournit l'occasion de faire remarquer que le don de la ceinture de la Vierge est une *caractéristique* du saint apôtre au point de vue iconographique. Le savant Père Cahier, dans sa *Caractéristique des saints dans l'art populaire*, à l'article « Ceinture », dit : « On a longtemps représenté saint Thomas près du tombeau vide de la sainte Vierge, et, dans les airs, se voyait l'Assomption de Notre-Dame, qui laissait tomber sa ceinture vers lui pour le consoler de n'avoir pas été présent à sa mort. » Le couvent de Watopédi, sur le mont Athos, prétend conserver cette ceinture venue du ciel.

Saint Thomas, d'après la *Légende dorée*, aurait été privé d'assister avec les apôtres aux funérailles de Marie, en punition de son manque de foi



de saint Thomas? Il nous paraît n'être là qu'à titre de patron. Or, il ne peut être le patron du bienfaiteur, puisque ce dernier, comme nous allons le dire, a déjà le sien : saint Michel, qui figure derrière lui dans le septième panneau. Il pourrait donc être le patron du peintre, qui serait représenté dans son œuvre d'une façon moins banale que par une signature ordinaire et qui aurait ainsi trouvé le moyen de signer son œuvre tout en ne mettant dans les principaux mystères de la vie de Marie, comme élément étranger, que le portrait du donateur(1).

7. — Le *septième* et dernier *panneau* renferme le DONATEUR DU TABLEAU et SAINT MICHEL dans l'intérieur d'une église dont on voit deux nefs romanes divisées par une série de colonnes rondes en marbre cerclées d'or, dont les tailloirs, comme la bague du milieu et la base, sont formés d'un simple tor et

envers ses collègues affirmant les visites du Christ ressuscité. (S. JEAN, XX, 19-29.)

Le P. Cahier observe que « cette espèce de pénitence imposée à saint Thomas lors de la mort de Marie à laquelle il n'assista pas, dit-on, semble rappelée par des documents fort reculés, et le peuple y a voulu voir une expiation de l'opiniâtreté affichée par l'apôtre lorsqu'on lui apprit que son absence l'avait empêché de voir Notre-Seigneur ressuscité. Dans presque toute la *Belgique*, cette persuasion a fait naître l'usage de rattacher à la saint Thomas une pratique originale. Le père ou le maître est alors (au jour de la fête) l'objet d'une petite conspiration, qui a pour but de chercher à le mettre hors du lieu de réunion commune, et, s'il veut rejoindre les autres, il doit payer une sorte de rançon, sans laquelle on le tient obstinément *forclos*. En faveur de la coutume dont ils ont tiré parti en leur premier âge, les parents se prêtent bénignement à cette mystification joyeuse. » (*Reinsberg-Dürings feld*, Calendrier belge, t. II, p. 319-321 (21 décembre, etc.) — On trouve ce don de la ceinture de la Vierge figuré dans une charmante miniature d'un livre d'Heures latines du XVI[e] siècle, de la bibliothèque de l'Arsenal, et reproduites par MM. Gruel et Engelmann dans leur *Imitation de Jésus-Christ*, d'après les mss. des XIII[e], XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècles. La page 90 représente en marge, dans le rez-de-chaussée, saint Thomas faisant ouvrir le tombeau de la Vierge, et, en haut, l'apôtre recevant des mains d'un ange la ceinture de Marie.

(1) Nous ne donnons cette explication que comme une simple et toute rationnelle hypothèse capable d'éclairer les recherches et de provoquer peut-être la découverte du nom du peintre de notre tableau. Si la présence de saint Thomas n'indiquait pas un patronage, elle pourrait alors confirmer notre opinion des inspirations flamandes du peintre, attendu que l'ensemble de la scène est une représentation à peu près exclusivement employée par cette école.



d'un ornement dentelant le fût de petites pointes. Les deux nefs sont voûtées en lambris plein cintre, avec tirants et entraits peints alternativement de diverses couleurs. Un collatéral de gauche, qui semble contrebuter les deux nefs de l'église, est recouvert d'un plafond. Dans le fond de la nef principale est dressé un autel d'or avec son retable, sur lequel le peintre a simplement indiqué les personnages du Crucifiement.

Au premier plan, un chevalier recouvert de ses armes et d'un surcot à ses couleurs est à genoux sur un carreau rouge, les mains jointes, la figure tournée vers les panneaux qui retracent la vie de la Vierge ; son casque est à ses pieds. Et, sous ses mains, on aperçoit un prie-Dieu dont la table, recouverte d'un tapis, porte un livre d'Heures ouvert : la face est ornée, au centre d'un collier de perles, des armoiries que nous avons déjà vues dans le premier et le second panneau : *d'argent, au chevron de gueules, à la bordure de sable.*

Derrière le chevalier se tient un ange, qui paraît être saint Michel ; il est armé de pied en cap et présente de la main droite le donateur à la Vierge, dont les autres compartiments du tableau racontent l'histoire, et, de la main gauche, s'appuie sur une croix processionnelle. Une chape écarlate fleurdelisée, doublée de vert, recouvre par derrière les épaules et l'armure de l'ange, dont le visage, au centre d'une auréole, est superbe.

III

Donateur. — Date. — Ecole de peinture.

Voilà, en quelques mots, la description un peu sommaire de ce beau morceau de peinture qui porte la gracieuse et naïve trace d'un art primitif, assez habile déjà pour plaire, et timide encore, ce qui lui donne comme un duvet de jeunesse et un cachet de fraîcheur.

Naturellement, on se demande par qui il a été commandé,

à quelle école de peinture il appartient et à quel pinceau il est dû.

Ce sont là des problèmes auxquels il ne nous est pas permis de répondre dès aujourd'hui et dont la solution demande encore de nombreuses recherches, servies par de providentielles trouvailles.

En attendant qu'on donne une réponse absolument satisfaisante à ces questions soulevées à première vue par notre tableau, qu'on nous permette du moins de soumettre quelques réflexions de nature à éclairer un peu ces obscurités.

Donateur. — Et, d'abord, quel est le donateur qui figure dans le septième tableau?

Nous ne pensons pas faire une attribution fautive en voyant dans ce chevalier, dont l'écusson est répété trois fois dans le tableau, un membre de la famille des de Lâge ou de Laage, originaires du lieu de Lâge (Lâge-Bartillat), dans la paroisse de Saint-Martinien, canton d'Huriel, seigneurs de Chezelles, de la Cour-de-Domérat, de Puyhaut, de Lavault-Sainte-Anne, de Quinssaines, près Montluçon ; qui étaient possessionnés dans les châtellenies de Montluçon et d'Hérisson ; et qui portaient, en effet : *d'argent au chevron de gueules, à la bordure de sable* (1). Il est difficile d'admettre, en effet, que ce soit un membre d'une autre famille qui puisse être le donateur représenté sur le septième compartiment de notre tableau, car aucune autre famille de nos régions ne porte les armoiries qu'on retrouve les mêmes et dans ce tableau de l'église Notre-Dame et chez cette famille presque montluçonnaise.

Mais il est plus malaisé de déterminer le membre de la famille de Lâge qui est représenté sous les traits du chevalier.

M. des Gozis, le savant et consciencieux généalogiste montluçonnais, a donné une filiation de la famille de Lâge. Or il lui a malheureusement été impossible de trouver le Michel de

(1) *Cfr. Armorial du Bourbonnais*, par M. le comte DE SOULTRAIT, 2e édition, t. II, p. 26, planche XX, d'après les archives de l'Allier, les *Noms féodaux et l'Armorial* de Guillaume REVEL.



Lâge qui, suivant toute vraisemblance, est représenté dans le septième panneau.

En effet, le premier de Lâge qu'on trouve est Guillaume (damoiseau), seigneur de Lâge, puis de Chezelles par sa femme, qui figure, en 1355, comme vassal de Louis de Brosse, baron d'Huriel.

Les générations qui suivent sont à peu près inconnues ; il faut arriver au milieu du xve siècle pour trouver Jean de Lâge, chevalier, seigneur de Lâge, Chezelles, la Cour-de-Domérat, qui rend foi et hommage au duc de Bourbon l'an 1445 et qui mourut avant 1451, laissant ses biens à Honoré de Lâge, mort lui-même avant 1485. Honoré semble avoir eu pour fils Jean de Lâge, deuxième du nom, qu'on retrouve en 1485 et en 1505. Au xvie siècle, on rencontre encore un Bompart de Lâge, qui est sans doute le frère ou le fils du précédent et qui rendit foi et hommage pour ses terres de Quinssaines en 1506. Après lui, la famille de Lâge disparaît des environs de Montluçon.

Le de Lâge qui figure comme donateur, et que son protecteur saint Michel désigne assez clairement pour être un Michel de Lâge, semble appartenir à la fin du xve siècle.

Seules, de nouvelles recherches historiques pourront faire retrouver ce personnage, qui a dû tenir par des liens très rapprochés à Honoré de Lâge.

Date. — Les costumes du tableau semblent indiquer qu'il a été peint vers la fin du xve siècle, entre 1485 et 1500.

Le mouvement de la composition, l'habilité du faire, un commencement de science dans l'agencement des groupes et des figures, la recherche sensible de la beauté, et surtout certains détails d'architecture, font sentir l'approche de la Renaissance.

Ecole de peinture. — A quelle école de peinture pourrions-nous attribuer ce tableau ?

S'il nous est impossible, en ce moment, d'en connaître

l'auteur (1), du moins tous les détails de notre tableau nous portent à croire qu'il faut l'attribuer à un peintre de l'école flamande. Nous avons retrouvé dans certains peintres de cette école (2), et particulièrement dans Roger Vander Woyden à Bruxelles (3), la même manière de présenter les intérieurs, de retrousser les courtines des lits et de représenter les scènes évangéliques et spécialement le mystère de l'Annonciation, et surtout, dans Jean Memlinc (4), le même faire et les mêmes traditions.

Ces influences flamandes admises, devons-nous rechercher dans un des maîtres de cette école l'auteur de notre tableau

(1) M. Duchet, dans la notice qui accompagne les photogravures dont nous avons parlé, dit : « Il nous paraît impossible de l'attribuer à un peintre déterminé, quoiqu'il y ait sur la robe de la sibylle une sorte de monogramme qui pourrait être celui de l'auteur de cette œuvre remarquable...

» Nous sommes disposés à croire que ce tableau a été peint à Montluçon même par un de ces artistes nomades qui, souvent, n'étaient pas des moindres et qui allaient, suivant une habitude alors fréquente, de ville en ville, s'arrêtant lorsqu'un amateur ami des arts leur offrait un bon gîte et du travail assuré pour quelques mois. Il a dû, dans l'origine et jusqu'au commencement du XVIIe siècle, servir de retable à l'autel de la Vierge. » (Voir p. 182, note (1), de cette présente notice.)

(2) Ce qui confirme ce sentiment, c'est cette représentation de l'Assomption de la sainte Vierge, à laquelle est associée la scène de tradition bien flamande du don de la ceinture de saint Thomas. (Voir plus haut la note relative au 6e panneau). Les Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, publiés à Dijon en 1838, renferment une très intéressante *Histoire de la fondation des hôpitaux du Saint-Esprit de Rome et de Dijon*, avec 22 sujets gravés d'après les *miniatures* d'un manuscrit du XVe siècle, de la bibliothèque de Dijon, qui offrent avec notre tableau un air de famille évident. Dans les quatrième et huitième miniatures, les lits ont des franges et des courtines relevées qui sont tout à fait semblables au ciel de lit et aux courtines du lit de notre deuxième panneau, et, dans la douzième miniature, la corniche de la porte de l'hôpital a les mêmes ornements que la base de notre autel de la Présentation au Temple.

Or, on sait que ces miniatures de l'*Histoire de la fondation des hôpitaux de Dijon* ont été faites de 1450 à 1500, probablement vers 1465, par des artistes de l'*école bourguignonne*, qui s'inspiraient des règles et du faire de l'école flamande.

(3) Né en 1400, mort en 1464. — *Cfr. Histoire des peintres de toutes les écoles*, par M. Ch. BLANC.

(4) 1425-*1495*



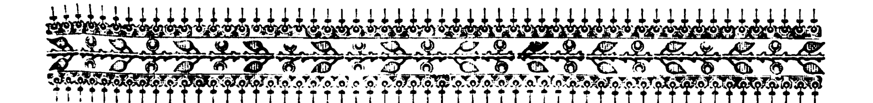
ou l'attribuer à un de ces artistes bourguignons qui s'étaient inspirés des chefs-d'œuvre de l'art flamand, tout en subissant quelque peu l'influence de la Renaissance italienne?... Nous ne pouvons encore le décider.

Ce que nous voulons dire aujourd'hui de ce beau tableau, c'est qu'il est digne de l'attention et de l'estime de nos artistes et qu'il constitue pour la vieille église de Notre-Dame de Montluçon, — par ses qualités supérieures, la simplicité de la composition la sincérité des attitudes, l'extrême finesse de certaines têtes, le grand air de certains personnages, leur noble tournure, et aussi par un coloris clair et limpide, aussi éclatant qu'harmonieux, qui met les scènes comme en un bain de fraîcheur et de lumière, enfin par l'élégante exécution de l'ensemble — un véritable monument artistique.

L'abbé Joseph Clément.

La Madeleine, juin 1896.





NOTICE

SUR M. LE Dr VANNAIRE

Le 6 juin 1896 est mort à Gannat, dans sa soixante-dixième année, M. le docteur Antoine-Victor Vannaire, originaire de Riom, qui fut un de nos meilleurs érudits bourbonnais.

Dès sa plus tendre enfance, il prit le goût du travail et, lorsqu'il entra au collège de Riom, ce fut avec l'intention bien arrêtée d'y apprendre le plus de choses possible. Il eut le bonheur de connaître M. le président Tailhand, qui avait mis sa riche bibliothèque à la disposition du jeune étudiant, et il put ainsi faire connaissance avec bien des auteurs et bien des ouvrages qu'il n'aurait pas appris à aimer au collège.

Son goût pour les sciences naturelles l'entraînait vers la médecine ; « mais, peu fortuné, il essaya d'acquérir les connaissances exigées pour atteindre le doctorat par un moyen qui fait honneur à son énergie, en allant en Crimée comme chirurgien (1) ». De cette expédition, il rapporta quantité de souvenirs intéressants dont il a publié quelques fragments dans la *Quinzaine bourbonnaise* (Milo, Kamiesch, Constantinople, Smyrne, etc.). Déjà, commençaient à se développer en lui cette

(1) Discours prononcé par M. le docteur Girard, député de Riom, sur la tombe de M. le docteur Vannaire. (*Journal de Gannat* du 13 juin.)



lucidité d'esprit et cette perspicacité qui devaient lui être si utiles pour ses travaux, et il désirait pour sa pensée de nouveaux champs d'exploration. L'histoire et l'archéologie l'attirèrent, mais ce n'est guère qu'à son retour en France qu'il se livra avec passion à ces études, en même temps qu'il suivait, à l'École de médecine de Paris, les leçons des brillants professeurs qui l'illustraient alors. Il se rencontra même sur les bancs de l'École avec M. Naquet, l'homme politique si connu.

Le 23 mai 1859, il soutenait sa thèse sur *Une des causes du choléra* (1). Peu après, il venait s'établir à Gannat.

Si le séjour de Paris lui avait été profitable au point de vue médical, il ne lui avait pas été moins utile pour ses études historiques, et il m'a souvent raconté que, pour se délasser des dissections, il allait souventes fois sur les quais, à la recherche de livres curieux. Les musées aussi l'attirèrent, et il regrettait amèrement de n'avoir pas acheté, en passant à Corfou, deux splendides sarcophages égyptiens qui n'auraient pas été déplacés au Musée du Louvre. « Malheureusement, me dit-il en exprimant ses regrets, c'était trop encombrant pour ma modeste cabine du vaisseau-amiral..... et un peu trop cher pour ma bourse. »

Le docteur Vannaire vint donc s'établir à Gannat, et, là, il commença à mener de front la médecine et l'étude de l'histoire. Il n'avait personne pour le guider : il fut obligé de se faire à lui-même son éducation scientifique ; il s'abonna à des revues, se fit adresser des catalogues de libraires, acheta des livres élémentaires, et, après un certain temps, il possédait un fonds suffisant de connaissances pour pouvoir commencer à jeter les linéaments d'une histoire de Gannat. Il publia quelques études sur les communalistes de Sainte-Croix, sur Bègues, etc., dans un journal de Gannat. Ce fut à la même époque qu'il entra dans la Société d'Émulation.

Puis, arrivèrent la guerre, les désastres, la chute de l'Empire.

(1) Thèse de Paris, nº 104. — Paris, Rignoux, 27 p. in-4º.



Le docteur Vannaire fut nommé sous-préfet de Montluçon, où il resta six mois ; il rentra alors à Gannat, où il reprit ses occupations.

Esprit actif et réfléchi, partisan de la solidarité et du groupement, il fonda la Société de secours mutuels, dont il était encore président à sa mort ; puis, connaissant mieux que personne les bienfaits de l'instruction, il créa à Gannat la bibliothèque populaire et un musée dont il ne cessa de s'occuper pendant toute sa vie. Entre temps, il continuait l'exercice de la médecine, ses études historiques, et se risquait à faire des fouilles.

En 1871, il publia dans le *Franc-Tireur de Gannat* un *Essai sur la légende de sainte Procule*, remarquable étude de critique hagiographique qui fut bientôt suivie d'un *Essai sur les origines et les développements de Gannat ;* en 1878, paraissait dans le *Bulletin* de la Société d'Émulation les *Peintures de l'hôtel Graulier*, et, quelques mois après, commençait à paraître, dans le *Journal de Gannat*, une série de notices gannatoises qui, réunies, formèrent le volume intitulé : *Récits et fragments d'histoire*, qui contient une histoire de Genzat absolument complète.

Depuis, il publia dans la *Revue bourbonnaise*, les *Annales bourbonnaises*, les *Archives historiques du Bourbonnais*, la *Quinzaine bourbonnaise*, de nombreux articles historiques ou humoristiques. En 1891, le titre de correspondant du ministère de l'instruction publique lui fut accordé. Il faisait encore partie de la Société d'Émulation de l'Allier en 1893.

Tous les ouvrages, toutes les études, tous les essais de M. le docteur Vannaire étaient rédigés d'après les sources. La préhistoire de Gannat a été faite et bien faite par lui : il n'y a pas à y revenir ; de même, pour l'*Histoire du monnayage de Souvigny*, dont un juge très compétent a dit que c'était une œuvre à signaler (1).

(1) A. DE BARTHÉLEMY, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1892, p. 638.



L'histoire de Gannat et celle de Genzat, faites d'après les documents des archives communales et départementales, ne contiennent rien à supprimer ; le seul reproche que j'avais fait à leur auteur était l'absence d'indication des dépôts où se trouvaient les documents dont il s'était servi (1). Il avait commencé selon la méthode de l'érudition moderne une *Étude sur la vie municipale à Gannat*, où il se proposait de refondre certaines parties de ses travaux antérieurs : il est mort sans l'avoir terminée. On trouvera dans la note bibliographique qui termine cette trop courte notice l'indication des travaux imprimés ou manuscrits laissés par le docteur Vannaire. Nous espérons pouvoir publier bientôt les manuscrits.

Nous avons parlé de l'historien, du médecin, du savant ; nous aurions pu aussi parler du bibliographe qui a sauvé de la destruction un incunable unique : la *Vie de sainte Poille* (2), par Jean Arfeuil (et qu'il a fait déposer au Musée), ainsi que de l'homme et de l'ami ; mais ces détails auraient été déplacés dans une notice scientifique : ils trouveront place dans une étude familière qui paraîtra prochainement dans le *Journal de Gannat*.

Félix CHAMBON.



BIBLIOGRAPHIE

I. — Ouvrages imprimés.

1. *D'une des causes du choléra*. Thèse de Paris, n° 104. Soutenue le 23 mai 1859. Paris, Rignoux, 1859, 27 p. in-4°.

2. *Histoire de Gannat*. Première série. Sous ce titre, ont été réunies les études sur Bègues, la communauté de Sainte-Croix, le Franc-archer de Gannat, la Font-Vialleix, parues en 1869 dans le *Journal de Gannat*. Il n'y a eu de tirés que cinq exemplaires en placards seulement, dont deux ont été donnés. L'un des deux est à la bibliothèque de Gannat.

(1) La même critique a été faite par M. G. Rouchon dans la *Revue d'Auvergne*, 1888, p. 140.
(2) Cf. *Journal de Gannat*, 8 juillet 1888.

3. *Essai sur la légende de sainte Procule*, publié par le journal *le Franc-Tireur* des 23 et 30 juillet et 6 août 1871. Tiré à part : 10 pages in-12. Il en existe un tirage avec le numéro suivant. — L'exemplaire de l'auteur porte de nombreuses corrections qui seront utilisées si cet opuscule est réimprimé.

4. *Les origines et les développements de Gannat.* Parues d'abord dans le *Journal de Gannat*, ces deux études furent réunies, en 1872, en un volume in-12 de 144 pages ; elles sont précédées de l'*Essai sur sainte Procule*. Il en a été fait un tirage sur grand papier à 10 exemplaires. L'édition in-12 et celle in-4° n'ont pas été mises dans le commerce et sont restées en feuilles entre les mains de l'auteur, sauf quelques exemplaires donnés par lui.

5. *Les peintures de l'hôtel Graulier.* Tirage à part de l'étude parue en 1878 dans le *Bulletin de la Société d'Émulation*. Il en a été tiré 10 exemplaires sur papier de Hollande. Non mis dans le commerce.

6. *Récits et fragments d'histoire. Gannat et ses environs.* Ces notices, parues d'abord dans le *Journal de Gannat* en 1883-1885, furent réunies en un volume (Gannat, Marion, 1885, in-8°, 430 pages). Tiré à 225 exemplaires, dont 25 sur papier vergé.

7. *La Fauconnière et ses seigneurs*, tirage à part des *Annales bourbonnaises*, 1887, avec planches.

8. *Vie de sainte Poille*, par Jean Arfeuil. Tirage à part (25 exemplaires) du *Bulletin de la Société d'Émulation* (1888). Non mis dans le commerce.

9. *Essai sur le monnayage des prieurs de Souvigny et des sires de Bourbon.* Tirage à part des *Archives historiques du Bourbonnais* (1891), in-8°. — 1 pl.

10. *Les Mercier.* Tirage à part des *Arch. hist. du Bourbonnais* (1894). Il en existe quelques exemplaires sur papier vergé. Il a été fait, en outre, trois exemplaires d'un tableau généalogique manuscrit de cette famille.

II. — Articles imprimés.

11. *Souvenirs archéologiques* [Ruines de Champureix ; la motte d'Ennezat], dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont*, XLII (1869), p. 386.

12. *Fouille faite à Gannat* [Monnaies de Charles le Chauve], dans le *Bull. de la Soc. d'Émul. de l'Allier*, X (1867-68), p. 290.

13. *Les peintures de l'hôtel Graulier*, id., XV (1878-79), p. 605-640. Cf. n° 5.

14. *Notice sur une sculpture gallo-romaine découverte à Gannat*, dans la *Revue bourbonnaise* (1887), p. 142-146.

15. *Une monnaie préhistorique*, dans les *Annales bourbonnaises* (1884), p. 232-234.

16. *Note sur un monument mégalithique*, id., p. 331-332.

17. *Sculpture antique découverte à Gannat*, id., (1888), p. 122-125.

18. *La Vie de sainte Poille*, dans le *Bulletin de la Société d'Émulation*. Cf. n° 8.

19. *Enseigne de pèlerinage de Notre-Dame du Marthuret de Riom et méreaux de la même ville*, dans la *Revue d'Auvergne* (1887), p. 470-472.

20. *Bransat*. Un compte de luminier (1562), dans les *Archives historiques du Bourbonnais*, I (1890), p. 75-81.

21. [*Extraits des registres paroissiaux de Charmes*], dans le même recueil, p. 254-255.

M. le docteur Vannaire avait envoyé à notre ami commun, l'archiviste A. Vayssière, un article humoristique intitulé : *Graffiti*, contenant une correspondance amoureuse assez curieuse relevée sur les registres paroissiaux de Charmes ; mais, comme nous nous y attendions l'un et l'autre, les *Archives* ne publièrent que les considérations générales.

22. *Essai sur le monnayage des prieurs de Souvigny*, dans les *Arch. hist.*, II (1891), *passim*. Cf. n° 9.

23. *Fouilles du Puy-Chenatel* [à Gannat]. Même volume, p. 59-60. Cf. V. Vannaire, dans le *Journal de Gannat* des 24 et 31 janvier 1891.

24. *Un cahier municipal* [documents des archives communales de Gannat]. Dans le même volume, p. 166-176.

25. *Mlle Guy*, dans la *Quinzaine bourbonnaise*, I (1892), p. 58-61.

26. *Une Vierge de Raphaël* [souvenir de voyage], id., p. 149-151.

27. *La bibliothèque des communalistes de Sainte-Croix*, id., II (1893), p. 31-34.

28. *Singulières réquisitions* [arch. communales], id., p. 128-131.

29. *Milo* [souvenir de voyage], id., p. 241-244.

30. *Smyrne* [souvenir de voyage], id., p. 350-352.

31. *Odessa*, id., p. 385-389.

32. *Lettres de la famille Desaix*, id., p. 467-469.

33. *Comment Sébastien Gauvin suscita à Gannat un mouvement populaire*, id., p. 514-518.

34. *Histoire d'un mot* [vélocipède], dans la *Quinzaine bourbonnaise*, III (1894), p. 15-18.

35. *Constantinople*, *Kamiesch*, etc. [souvenirs de la guerre de Crimée], id., *passim*.

36. *Les Fiolants d'Ébreuil*, id., p. 452-455.

37. *L'imprimerie à Gannat*, id., p. 492-497.

38. *Les Mercier*, dans les *Archives historiques du Bourbonnais*, III (1894), *passim*. Cf. n° 10.

39. *Trouvaille de monnaies à Gannat*, id., p. 135-138.

40. *Découverte d'un bronze*, id., p. 393.

41. *La maladrerie de Rossignol*, dans la *Revue d'Auvergne* de décembre 1894.

42. *Un panama au XVIIIe siècle*, dans le *Bull. de la Soc. d'Émul.* (1894), p. 35-39.

43. *Nos grands citoyens* [de Gannat], dans la *Quinzaine bourbonnaise*, IV (1895), p. 35 et 57.

44. *A travers les registres paroissiaux*, id., p. 163-166.

45. *Géologie des environs de Gannat*, id., p. 297-299.

46. [*Le Musée de Gannat*], id., p. 311.

47. *Médecine et hygiène à Gannat*, id., p. 471.

Et de nombreux articles et nécrologies dans les journaux de Gannat.

III. — Manuscrits.

A. *Stévenet*. Roman historique du XVIe siècle se passant à Gannat et aux environs. Formerait un volume de 500 pages environ. Très intéressant. Un chapitre important est consacré à la reconstitution d'*École* (ville détruite en 1590), d'après le terrier conservé aux archives de l'hôpital de Gannat. Composé en six mois, vers 1876.

B. *La vie municipale à Gannat*. Travail commencé en 1891. Inachevé. Il doit s'arrêter au milieu du XVIIe siècle.

C. *Notice sur l'église Sainte-Croix de Gannat*. Commencée en 1891. Terminée.

D. *Notice sur l'église Saint-Étienne*. Commencée à la même date, cette étude est annoncée pour paraître prochainement dans la *Quinzaine bourbonnaise*.

E. *La dévotion à Notre-Dame de Bannelle*.

F. *Notice sur l'église de Mazerier*.

G. *Graffiti*. Cf. no 19.

H. *Souvenirs administratifs* (1870-71) (?). Il avait commencé à les dicter en 1894. Je ne sais s'il les a continués. En tout cas, ils ne devaient être publiés que plusieurs années après sa mort.

J. *Essai sur le monnayage de Montluçon*. Nous publierons prochainement, dans la *Quinzaine bourbonnaise*, une lettre relative à ce sujet.

Enfin, M. le docteur Vannaire laisse en manuscrits des ébauches de travaux ou d'articles.

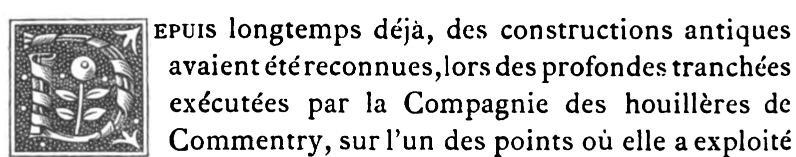




SUITE
AUX ANTIQUITÉS OBSERVÉES
AU CENTRE DE LA GAULE

PAR M. BERTRAND, CONSERVATEUR DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL

1° Restes de Constructions gallo-romaines du Pré Gigot, à Commentry (Allier). — 2° Notes sur les Mines de Commentry.



DEPUIS longtemps déjà, des constructions antiques avaient été reconnues, lors des profondes tranchées exécutées par la Compagnie des houillères de Commentry, sur l'un des points où elle a exploité la mine à ciel ouvert. J'en ai levé le plan et tous les détails avant leur entière disparition ; c'est un fait accompli depuis l'année dernière, car cette partie de la mine est en plein fonçage.

La plate-forme sur laquelle reposaient ces ruines, de forme elliptique, mesure 245 mètres dans son grand axe et 141 mètres dans le petit; elle est traversée par la ligne nord-sud. Un très large fossé l'isolait des terres environnantes ; à l'aspect ouest, ce fossé avait 28 mètres de largeur et $3^{m},50$ de profondeur ; le fond était le même au nord et au sud, avec une largeur de 24 mètres ; à l'est, le fossé avait 41 mètres de largeur et 5 mètres de profondeur ; il est à remarquer que, si les bords se sont, à la longue, éboulés, ils ont dû produire des atterris-

sements dans les cuvettes du fond de cet immense vallum.

A l'est avait été ménagée une prise d'eau par les premiers constructeurs de cet important retranchement; quelques-uns des pieux debout sont espacés de 2 à 6 mètres les uns des autres et reliés par des palplanches afin de retenir les terres; ces bois, encore bien conservés, étaient complètement noirs, par suite de leur long séjour dans l'humidité; et leur essence se reconnaissait facilement.

Non loin de là, à l'intérieur de la plate-forme, on a retiré une longue auge ou bâche creusée dans un grand chêne de 5 mètres de longueur, présentant un vide de $0^m,35$ au sommet et de $0^m,25$ au fond, de $0^m,33$ de profondeur et de $0^m,10$ de bord de chaque côté, ayant dû servir d'abreuvoir à bestiaux; un peu plus loin, il a été extrait une série d'environ 40 mètres de tuyaux aussi en bois de chêne, perforés d'un trou de $0^m,04$ de diamètre sur 2 mètres à $2^m,30$ de longueur et d'environ $0^m,20$ de base, également noirs comme les pieux ci-dessus mentionnés; à la suite, quelques caniveaux en pierre de taille de grès de la contrée taillée en U, de $0^m,12$ de profondeur, avec abouts à emboîtements, dirigeaient l'eau au N.-O., à un réservoir ou piscine dont on n'a retrouvé que la fondation circulaire de 20 mètres de diamètre.

A peu de distance en deçà, j'ai remarqué plusieurs carreaux circulaires de terre cuite, provenant des piles d'hypocauste qui sont la conséquence des bains qui ont disparu lors du déblaiement des couches supérieures, sans que l'on ait consigné exactement leur emplacement.

En se dirigeant au nord-ouest, on voyait, à peu de distance l'un de l'autre, deux puits d'un mètre de diamètre intérieur, comblés par des matériaux antiques. Le forage du deuxième a dû être fait parce que l'eau du premier n'aura pas été trouvée de bon goût; ce qui a dû arriver également pour le dernier, car les puits que l'on creuse dans la houille ne donnent qu'une eau détestable et tout à fait impropre à l'alimentation.

Je ne crois pas que ces premiers pionniers aient mérité le

qualificatif de mineurs, car les Romains n'ont pas connu la houille comme combustible ; rien n'indique là qu'ils l'aient utilisée, le toit de la mine étant vierge de tout coup de pic, et il n'a tenu qu'à bien peu de chose que ses propriétés n'aient été reconnues beaucoup plus tôt, car ce n'est, je crois, qu'à la fin du xve siècle que l'on a commencé à l'employer.

A l'ouest de ces puits et à environ 10 mètres du bord de la plate-forme, se trouvait la base d'un grand monument en gros libages de grès grossier à gros grains de quartz, dont trois assises seulement étaient restées en place ; la première, reposant sur la couche schisteuse de la houille sans béton, avait $0^m,30$ de haut, la deuxième $0^m,35$, et l'autre $0^m,56$; la tête franche de ce massif avait $1^m,08$ de longueur, et se retournait d'équerre, sur $1^m,60$ à l'extérieur, tandis qu'à l'intérieur l'un des retours avait $0^m,80$ et l'autre $0^m,90$. Toutes ces pierres de gros appareil étaient posées sans mortier, et la plupart sont en retrait et indiquent que d'autres assises y faisaient suite.

La partie opposée à ce massif manquait, mais tout fait supposer qu'il y avait là un portique de l'ordre dorique. Les déblais ont fait découvrir d'autres débris de ce monument : un tronçon de colonne lisse de grès houiller assez fin, de $0^m,55$ de diamètre et de $0^m,72$ de haut, deux bases dont les colonnes qui les surmontaient avaient $0^m,60$ de diamètre. Ces bases, composées de deux énormes boudins de $0^m,20$ de saillie sur le fût, étaient raccordées par une doucine de même dimension ; elles étaient faites de grès très grossier, à empâtement de gros galets de quartz dont le gisement est à Commentry même (1).

Ce détail architectural a été suivi par les modeleurs gallo-romains de nos officines pour plusieurs socles de leurs statuettes de terre blanche. Le directeur de la mine a fait déposer

(1) Ces fragments, qui avaient été entreposés dans la cour des bureaux de la direction de la mine, ont été depuis peu enlevés et jetés au remblai.

dans une pièce spéciale un grand nombre de débris gallo-romains de terre cuite qui ont été trouvés dans ce déblai. Je signalerai, entre autres, deux bols en terre rouge à reliefs de fleurons et de dauphins, dont l'un, tout à fait intact, a été donné à feu M. Riekötter, ancien payeur de la mine, ainsi qu'une Mairée, sans sa tête, qui provenait des officines de Toulon-sur-Allier ; l'autre de ces deux bols, presque semblable au premier, est fragmenté, mais il est facile à raccorder ; il appartient à M. Fayol.

Une nombreuse suite de débris de grands doliums, d'amphores, de vases à libations en terre jaune engobés de blanc, d'une grande perfection et surtout de peu d'épaisseur ; des fragments de vases noirs d'un galbe peu commun ; des terrines à versoirs ; des assiettes rouges et enfumées ; une base carrée de $0^m,20$ de côté en terre cuite, ayant quatre faibles ressauts, allant en diminuant jusqu'au milieu ; elle est percée d'une petite ouverture carrée de $0^m,05$ de côté, imitant une moulure à fixer au mur pour ornementer une patère de suspension.

Dans le cours des fouilles, on a recueilli plusieurs monnaies de bronze du haut Empire ; des meules à bras en arkose, et, dans une habitation en dehors de l'enceinte, plusieurs meules en lave d'Auvergne ; une aire en argile sur laquelle reposait un lit de tuiles à rebords posées à plat avec une grande régularité, ne laissant presque pas de joints entre elles, comme si elles eussent fait partie d'un fond de bassin. A l'aspect ouest, on remarque de nombreux fragments de matériaux de construction et de vases provenant d'habitations antiques qui n'avaient pu être édifiées dans l'enceinte principale ou qui étaient venues se placer sous la protection de cette défense. Dans ces déblais, on a recueilli des monnaies de bronze du haut Empire et quelques fibules et ustensiles de même métal, qui ont été donnés à M. Riekötter et que nous retrouverons en parlant de ses collections, qu'il a offertes à la ville de Néris.

Il me reste à dire quelques mots d'un autre genre d'antiquités d'un âge bien plus reculé qui ont été recueillies et mises en ordre par M. l'ingénieur Henri Fayol et qui forment un véritable musée paléontologique et minéralogique houiller de la mine de Commentry (1).

Dans la cour des bureaux et laboratoires de la mine, tout au pourtour des murs, on a dressé d'énormes troncs d'arbres fossiles de calamite, de lépidodendron, de psaronius d'environ 1 mètre de diamètre et de plus de 2 mètres de haut, qui, par la pression, sont devenus presque ovales sans déranger leur structure externe, dont on remarque les nœuds de croissance et les cicatrices des feuilles tombées, qui sont très bien accusées.

Au premier étage se voient les nombreux échantillons de roches des environs, ainsi que ceux qui ont été extraits à toutes les profondeurs de la mine ; les uns et les autres sont taillés sous une même forme rectangulaire et placés et étiquetés dans des casiers en pente qui permettent de les bien voir et de suivre les différents étages de leurs formations ; il y a également des échantillons des minéraux transformés par l'incendie de la mine qui, depuis un demi-siècle (1840), brûle toujours, mais avec moins d'intensité qu'au début.

Au-dessus des rayonnages se voient des cylindres de pierre ou grès houiller ayant la plupart $0^{m},15$ de diamètre ; ce sont des *carottes* provenant de sondages de quelques centaines de mètres de profondeur qui ont été exécutés sur plusieurs points de la mine pour reconnaître certaines couches.

On voit également d'innombrables plaques de schistes houillers avec les merveilleuses empreintes de la flore et de la faune de ce riche bassin ; les unes avec des fructifications et des tiges d'une admirable perfection de détails. Les fruits

(1) *Bulletin de la Société de l'Industrie minérale* de Saint-Etienne, 1887. — *Lithologie et stratigraphie du bassin de Commentry*, par H. FAYOL, avec collaboration de MM. Ch. Brongniart, de Launay, S. Meunier, Renault, Sauvage et Zeiller.

de ces mêmes plantes et de ces arbres, jadis altiers, sont étalés en grand nombre dans des boîtes étiquetées.

Un tronc de calamite de $0^{m},20$ de diamètre et de $1^{m},50$ de haut, qui a été pressé à peu près uniformément dans le sens latéral, affecte la forme d'une colonne torse. On voit encore des piles d'arbres et leurs racines étalées sur des mamelons houillers, comme des arbres sur mottes ; on voit sur beaucoup d'entre eux les cicatrices de leurs frondes et de leurs branchements.

Plus loin, des empreintes de poissons (paléoniscus et espadons), et, comme raretés, des insectes ailés, névroptères ou libellules, dont l'un d'eux a $0^{m},70$ de longueur de corps et les ailes dans les mêmes proportions ; il a été reconnu jusqu'à... *une araignée fossile.*

Dans les combles, on nous a montré les doubles de toute cette minéralogie et des fossiles classés, que l'administration de la mine serait toute disposée à nous offrir pour notre musée si nous avions un local pour les recevoir.

30 juin 1896.

BERTRAND,
Conservateur du Musée.





CHRONIQUE

Exposition des beaux-arts. — Le salon de la rue Victor-Hugo a reçu, pendant le mois de juin, un grand nombre de visiteurs, et plusieurs acquisitions nouvelles ont été faites. Nous donnerons, dans le prochain numéro du *Bulletin* de notre Société, la liste de toutes les œuvres acquises.

Le tirage de la loterie a eu lieu vendredi 26 juin, à 3 heures, ainsi qu'il avait été annoncé. Après vérification des numéros par MM. Auradou, Bazin et Sayet, le tirage a eu lieu sous la présidence de M. Doûmet-Adanson. Ont gagné :

Nos 501	M. L. Tissier, avocat	bon de	500 fr.
148	M. Besson, géomètre		400
104	M. Artault, bijoutier		400
563	M. Chambalous, négociant		300
444	M. Pimint, entrepreneur		300
378	M. le docteur Lejeune		300
444	M. Pingrit, négociant		200
430	M E. Olivier, propriétaire		200
306	M. Galland, négociant		200
139	M. G. Bernard, propriétaire		200
408	M. Monicat, propriétaire		200
517	M. Valois, propriétaire		200
508	M. le marquis de Tracy, propriétaire		200
463	M. Robert-Dulac, négociant		200
114	M. le comte de Ballorre, propriétaire		200
178	M. le baron de la Brousse, propriétaire		100
453	M. de Quirielle, propriétaire		100
443	M. Pilliaudin, négociant		100
335	M. Jouhannet, négociant		100
481	M. Sarasin, notaire	gravure	no 800
141	M. Bernasconi, négociant	id.	801
437	M. Perret, négociant	id.	803
224	M. le vicomte de Chavagnac	id.	806

308	M. Génermont	gravure nº 809	
173	M. G. du Bouys	id.	809 *bis*
169	M. R. de la Boutresse	aquarelle nº 830	
157	M. R. Bonneton	id.	811
273	M. Doûmet-Adanson	id.	623 *bis.*
132	M. Benoid-Pons de Fréluc	id.	624 *bis.*

Exposition industrielle. — Cette exposition a eu de nombreux visiteurs. Le comité a organisé, chaque dimanche, des fêtes qui ont bien réussi. Le 7 juin, fête de gymnastique avec la Bourbonnaise et la société musicale la Lyre moulinoise. Le 14, l'excellente musique de l'école d'artillerie de Clermont est venue donner un concert qui a attiré une foule d'auditeurs. Le 21, c'était le tour de la fanfare de Dompierre ; le 28, celui de la fanfare de Saint-Hilaire. La Bourbonnaise a fait, le même jour, des exercices très intéressants. Tout Moulins s'était porté à l'exposition industrielle et a chaleureusement applaudi les exécutants. Dimanche 6 juillet, la fanfare de Saint-Pourçain-sur-Sioule doit venir à Moulins jouer à l'Industrie.

Une attraction, « le Cinétographe », a été installée à l'exposition industrielle et a fait salle comble ; ses photographies, déroulées devant les yeux des spectateurs, donnent d'une manière très curieuse le mouvement de la rue et de diverses scènes reproduites : bateaux sur la Seine, intérieur de cafés, danses. Ce n'est pas la perfection des appareils cinématographiques qui fonctionnent à Paris, Lyon, Saint-Etienne, mais c'est néanmoins intéressant.

***

Un magnifique concours hippique a eu lieu à Vichy, en juin, comme tous les ans. Il a donné, paraît-il, des résultats très remarquables.

BIBLIOGRAPHIE

Clinique chirurgicale d'Autun.— *Considérations sur la technique opératoire des grandes interventions abdominales,* par M. le Dr F. Latouche, chirurgien de l'hôpital d'Autun. Montluçon, imprimerie du *Centre médical,* 1866 ; in-8º de 15 pages.

***

Association des anciens élèves du collège et du lycée de Montluçon.— Annuaire 1895-1896. Montluçon, imprimerie Maugenest, 1896; in-8º de 16 pages.

***

Vichy and environs. Pocket-guide, by professor Gros, 20e édition, 1896 ; in-12 de 103 pages. Nombreuses gravures dans le texte. Ce guide est divisé en deux chapitres : le premier est consacré à Vichy, ses eaux, ses monuments,

parcs, églises, théâtre, casino et Vichy historique ; le second est réservé pour les excursions des environs, Billy, Busset, Thiers, etc., etc.

*
* *

M. Jules Lefort, 1819-1896. Moulins, Crépin-Leblond, imprimeur-éditeur, 1896; grand in-8° de 20 pages.

Biographie, discours, extraits de la *Quinzaine bourbonnaise* du 20 avril, du *Bulletin de l'Académie de médecine,* séance du 14 avril, et du *Journal de pharmacie et de chimie* du 15 avril.

*
* *

Madame Roland, drame en cinq actes en vers, par Henry FAURE. Paris, Stock, éditeur, 1896 ; in-8° de 163 pages. Moulins, imprimerie Crépin-Leblond.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1896.

SÉANCE DU 3 JUILLET 1896

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON LE FEBVRE

Étaient présents : MM. le baron Le Febvre, Doumet-Adanson Bertrand, Seulliet, Bourdelier, Pérot, Grégoire, Yves, Abbé Clément, Claudon, Vié, Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouvent une brochure où sont réunis les différents articles de journaux publiés lors de la mort de notre confrère J. Lefort, offerte à notre Société au nom de la famille, et un petit opuscule ayant pour titre : *Notre-Dame de Saint-Germain-des-Fossés* (Histoire, Pèlerinage, Couronnement), hommage de l'auteur, notre confrère, M. l'abbé J. Clément.

MM. les présidents de la *Lyre moulinoise* et de la Société de gymnastique sollicitent de notre Société une médaille à décerner aux Sociétés qui prendront part aux concours qui doivent avoir lieu à Moulins dans le courant du mois d'août. Il est voté à chacune de ces deux Sociétés une médaille de vermeil du prix de 34 francs.

M. l'abbé J. Clément, dans notre dernière séance, avait émis des doutes sur les armoiries que s'attribue la ville de Saint-Germain. Il lui paraissait que ces armoiries appartenaient à un des seigneurs féodaux de cette petite ville. Or, d'après de nouvelles investigations de notre sagace confrère, ces armoiries sont celles de Jean d'Albon de Saint-André, dont il fait passer un dessin sous les yeux de la Société.

M. Claudon donne lecture d'une notice sur la vie et les travaux du docteur Vannaire, par M. Chambon.

M. Pérot communique un travail sur la célèbre station néolithique de Solutré. Il a déposé au Musée une trentaine d'échantillons provenant de cette station.

M. Bertrand fait passer sous les yeux de la Société plusieurs silex préhistoriques trouvés près de Lurcy et qu'il offre pour le Musée.

M. Doumet-Adanson lit un nouvel extrait de : *Au fur et à Mesure, suite aux Pensées fugitives imprimées* (manuscrit inédit de sa grand'mère, Mme Aglaé Adanson), qui intéresse vivement les membres présents.

La Société décide que, vu ses absences fréquentes de Moulins, M. E. Cavalier est relevé de ses fonctions de bibliothécaire de notre Société et qu'il sera procédé dans la prochaine séance à la nomination d'un nouveau bibliothécaire. G. B.



AU FUR & A MESURE

SUITE A
MES PENSÉES IMPRIMÉES

Manuscrit inédit de Mme AGLAÉ ADANSON (*Suite*).

UNE SCÈNE RÉELLE ENTRE TROIS PERSONNAGES DE 50 ANS

*Mme B***, M. C***, son cousin, et Mme D***, connaissance intime. — Mme B*** est occupée à écrire ; sa mise est simple, mais soignée. M. C*** entre.*

M. C. — Eh bien, cousinette !... toujours à écrire ! — Il est vrai que vous vous en acquittez si bien ! — Mais pourquoi ne pas venir faire l'ornement, le charme de nos salons ? Vraiment, c'est un meurtre d'enfouir ainsi tant d'esprit et de qualités aimables !

Mme B. — Cher cousin, oubliez-vous mon âge ? C'est celui de la retraite, et, si j'y ai passé les années de ma jeunesse, ne serait-il pas ridicule de la quitter maintenant pour me présenter dans les salons comme débutante ? — Mais vous, cher cousin, ne serait-il pas temps que vous fissiez comme moi, sans attendre votre congé ? Ne devriez-vous pas renoncer à ce ton léger et folâtre qui sied à peine à 25 ans, et surtout vous déshabituer de prodiguer à tort et à travers ces cajoleries, ces compliments que vous débitez pour ainsi dire les yeux fermés ? Par exemple, quand vous m'en faites à *moi*, qui ai la cinquantaine, savez-vous que je suis tentée de les prendre pour une insulte ?



M. C. — Ne parlez donc pas d'âge, *cousinette !* personne ne se doute du vôtre... je n'y crois pas moi-même !... Prendre mes galanteries pour une insulte ! ah ! vous seriez la première. Au contraire, ce sont elles qui font ma vogue et ma fortune ! je suis l'enfant gâté du faubourg Saint-Germain..... Il n'y a pas de femme, vieille, jeune, belle ou laide, qui ne soit charmée de s'entendre louer.

Mme B. — Que je plains ces pauvres femmes !... car, prêter au ridicule, c'est ce que je connais de pire.

M. C. — Tenez, pour vous donner une idée de ce que j'avance, je voudrais que Mme D***, que vous savez si laide, vînt vous voir pendant que je suis là ; vous verriez combien mon langage lui plaît. Ce n'est pas ma faute, à moi, et ce sont les femmes qui m'ont rendu ce que je suis. J'ai vu qu'il n'y avait que ce moyen d'être accueilli, fêté, pouponné, dans un salon.

Mme B. — Taisez-vous... je crois que je l'entends ! De grâce, ne poussez pas les choses trop loin : je serais désolée qu'elle pût penser qu'on veut la mystifier chez moi.

M. C. — Ah ! bah ! ne craignez rien ! les plus forts seront les mieux reçus.

*(On annonce Mme D*** — Sa mise est très recherchée ; elle a un air satisfait d'elle-même.)*

M. B. — Comment, madame, vous voilà ! — Nous parlions de vous à l'instant : je me plaignais de n'avoir jamais le bonheur de vous rencontrer chez ma cousine.

(Il lui met un tabouret sous les pieds, lui ôte son châle et s'assied près d'elle. Mme D. lui sourit.)

Mme D. — *(S'adressant à Mme B.)* Comment va donc votre santé ? Je vous ai trouvé un air triste et souffrant, l'autre jour ; je craignais que vous ne fussiez retombée malade.

(Mme B. se met à sa tapisserie et ne la quitte plus tout le temps de la scène.)

Mme B. — Vous savez que ma santé est toujours chancelante depuis la longue maladie que je viens d'éprouver ; mais

on s'habitue à souffrir et on ne s'en occupe plus, du moins vis-à-vis des autres.

M. C. — Cette chère cousine a une résignation, une philosophie !... (*S'adressant à Mme D.*) Vous, madame, vous paraissez jouir d'une bien belle santé !

Mme D. — Oui, assez bonne... à mes migraines près. Mais, monsieur C., pourquoi ne venez-vous donc plus nous voir? vous nous feriez tant de plaisir !

M. C. — Mon Dieu ! je le voudrais, je le projette chaque jour, et je me reproche de ne pás aller plus souvent vous faire ma cour ; mais, en vérité, je ne puis disposer d'un instant ; on ne m'accorde pas une heure de liberté ; je me laisse entraîner si facilement ! Il est si doux de vous obéir, mesdames !

Mme B. — Vous le voyez, madame, mon cousin ne manque pas de suffisance : il est absolument gâté.

M. C. — Je l'avoue... et m'en trouve si bien !

Mme D. — Venez dîner demain ; mon mari a une loge aux Bouffes, vous nous accompagnerez.

M. C. — Vous êtes charmante... et la proposition si séduisante ! (*Il ramasse le mouchoir que Mme D. a laissé tomber.*) Si c'était à exécuter tout à l'heure, vous disposeriez de moi, je serais à vos ordres ; mais d'ici à demain... on peut m'enlever malgré moi.

Mme D. — Aujourd'hui, je ne peux, je dîne en ville.

Mme B. — Mon cousin badine, madame ; je réponds qu'il se rendra à votre invitation de demain.

M. C. (*regardant tendrement Mme D.*) — Non, tenez, plus je me sens entraîné, moins je promets. Je crains tant de perdre cette liberté qui fait mon bonheur ! J'ai juré de n'être à aucune pour être à toutes et ne point m'exposer à devenir ingrat.

Mme D. — Puisque vous êtes à *toutes*, il m'en revient une portion.

M. C. — Certes ! certes ! et ce n'est pas la moindre, si je m'arrête au charme de votre conversation. — Demain donc, madame, *si je le puis*... j'aurai l'honneur de porter à vos pieds

l'hommage de mon respect.—(*Il touche légèrement la robe de Mme D.*) Que cette robe est jolie ! Vous avez dans tout ce que vous portez... Je ne vois aucune femme aussi bien mise !

Mme D. — Pur compliment.

M. C. — Non! d'honneur!

Mme B. — Oh ! mon cousin, madame, est d'une franchise !... dont je faisais l'éloge quand vous êtes entrée. (*Mme D. se lève pour sortir.*)

Mme D. — Adieu, madame, soignez votre chère santé. — (*S'adressant à M. C.*) Monsieur, je vous la recommande... et vous attends demain. (*Elle sort.*)

M. C. — Eh bien, cousinette! j'espère qu'elle a donné dedans ? Mais je me sauve ! J'oublie près de vous tous mes engagements ; donnez-moi votre patte blanche et doucette, que je la baise. (*Il sort.*)

Mme B. — Pauvre cousin ! quel dommage !



MON PAUVRE CHIEN

Il a cessé de vivre et de m'aimer, mon pauvre chien !

Je viens de déposer ses restes dans un bocage de mon parc, car je ne veux pas perdre son souvenir.

L'amitié, de quelque part qu'elle nous soit octroyée, est un sentiment sacré. C'est une parcelle du bonheur céleste envoyée par Dieu pour consoler l'homme et lui prêter un peu de force et de courage au milieu des maux attachés à la vie.

Dans une solitude, quand la mélancolie s'emparait de mon âme, mon pauvre chien m'offrait son affection. C'était, hélas ! tout ce que pouvait sa fidélité !

Par instinct du cœur, il devinait ma tristesse et semblait

s'y conformer. Mais, si je recouvrais ma gaieté, lui aussi s'unissait à ma joie en folâtrant autour de moi.

Jamais importun : recevant mes caresses avec reconnaissance, il en supportait la privation avec une douce résignation !

Hélas ! qui me rendra un attachement si dévoué, si constant, si sincère ! Qui m'aimera sans voir ma vieillesse et mes défauts ? sans critiquer mes ridicules, sans se plaindre de mon caractère ?... Ah ! il n'y avait que mon pauvre chien !

Il aimait qui j'aimais ; il accueillait qui j'accueillais ; il prenait part à nos réunions ; il se glissait partout où nous étions ; son regard nous disait : « Moi aussi, je suis *un ami ;* la parole me manque, mais le cœur ne me fait faute ; donnez une caresse au pauvre chien de la maison ! »

L'homme à l'agonie devient maussade ; il s'enveloppe dans le *moi* plus que jamais et semble dire : « Vos pleurs m'importunent puisqu'elles ne peuvent me sauver. »

Le pauvre chien vient expirer aux pieds de son maître comme pour lui dire : « Voilà tout ce qui me reste ; je t'ai été fidèle jusqu'au dernier moment, ma dépouille est encore à toi, ainsi que l'a été ma vie ! Si mon âme survivait, je t'aimerais au delà du tombeau ! »

Et je rougirais, moi, de laisser couler une larme sur ce corps inanimé ? Ah ! non ; je pleure sans honte, et les malheureux comprendront ma douleur ! Quant aux heureux de la terre, qu'ont-ils de commun avec moi ?

Hélas ! mon pauvre chien est mort !... Qui m'aimera maintenant ?

*
* *

Nous n'avons d'*inférieurs* que ceux qui ont moins de vertus ou de talents que nous, et, par conséquent, nous n'avons de *supérieurs* que ceux qui ont plus de vertus et de talents que nous.

*
* *

Malheur à ceux qui connaissent le *mieux des choses :* ils ne seront jamais satisfaits !





CRÉATION DU LYCÉE
DE MOULINS

Le lycée de Moulins, l'un des premiers établissements de ce genre en France, fut installé le 11 pluviôse an X, sur les instances du préfet de l'Allier, J.-X. Bureaux-Pusy, dont nous donnons ci-après le mémoire adressé au premier Consul, avec les notes complémentaires qui l'accompagnent. — On remarquera dans une de ces notes, combien l'état de l'agriculture était alors précaire, et combien il s'est heureusement amélioré de nos jours, ce qu'a permis de constater le dernier concours régional.

MÉMOIRE

Où l'on examine s'il convient d'établir un Lycée dans la Commune de MOULINS.

IL n'est qu'une raison qui puisse déterminer le gouvernement dans le choix des villes qu'il destine à recevoir des lycées : c'est la justice générale, autrement l'utilité publique d'accord avec la justice particulière, c'est-à-dire des avantages à faire à certaines communes, en considération de motifs légitimes. Je vais essayer de montrer que, sous l'un et l'autre de ces points de vue, Moulins a des titres bien fondés à l'obtention d'un lycée.

1° Le gouvernement atteindra le but de la justice générale, si le local qu'il désignera pour recevoir un lycée est facilement accessible pour tous les points de la République ; s'il est salubre ; s'il offre des ressources abondantes pour les divers besoins de la vie, tels que les logemens, les vivres, l'instruction, la société, la récréation à la suite de l'étude, et si tous

ces avantages peuvent s'obtenir avec économie, ou, mieux encore, sans aucune dépense de la part du trésor public.

Or, il n'est aucune de ces conditions à laquelle le choix de la commune de Moulins ne satisfasse éminemment.

Un simple coup d'œil sur la carte prouvera que cette ville est le nœud de cinq grandes routes qui en facilitent la communication avec tous les points de la République, dont elle est presque le centre.

Située dans une position riante, sur le bord de l'Allier, intermédiaire entre Paris et Lyon, bien peuplée (1), agréablement bâtie, coupée ou entourée de promenades charmantes, dans un climat sain, dans une plaine fertile, elle réunit tous les objets d'agrément et d'utilité qui peuvent appeler et fixer les étrangers.

Les mœurs y sont douces. Une espèce d'éloignement naturel des affaires d'intérêt, éloignement secondé par plusieurs circonstances qu'il seroit trop long de déduire, s'est opposé jusqu'ici au développement du commerce et de l'industrie, auxquels les habitans semblaient devoir être portés par les avantages de leur position.

Cette apathie pour les affaires laisse dans leur existence un vide qu'ils remplissent par les plaisirs de la société ; de là, l'urbanité, le goût délicat qui les distinguent ; de là, leur aptitude aux lettres et aux beaux-arts, qu'ils honorent et qu'ils cultivent (2).

(1) La population de Moulins est de 13 à 14,000 âmes.

(2) Moulins a produit, presque à toutes les époques, des hommes recommandables dans la littérature et dans les arts.

Claude Billard, seigneur de Courgenay, poète tragique sous Henri IV, estimé avant que Corneille eut créé la tragédie française.

Blaise de Vigenere. traducteur des Commentaires de César, de Tite-Live, de Chalcondyle, de divers ouvrages de Cicéron, de Philistrate, d'Onosender, etc., et auteur de plusieurs ouvrages physiques.

Claude Duret, auteur d'un ouvrage savant, intitulé : *Trésor des Langues de cet univers, contenant les origines, décadences, changemens et ruines des Langues.*

Antoine de Laval, géographe du roi et capitaine du château de Moulins,

Le département de l'Allier, dont Moulins est la capitale, est coupé de montagnes, entremêlé de plaines, de forêts, d'étangs, qui offrent aux recherches du naturaliste de précieuses col-

auteur d'une histoire de la maison de Bourbon, de divers traités de morale, traducteur de quelques ouvrages de Lucien et de Cicéron.

Gilbert Gaulmin, conseiller d'Etat, versé dans les langues anciennes et modernes ; auteur de plusieurs traductions et de diverses pièces de poésie, telles que des odes, épigrammes, tragédies, etc.

Jean de Lingende, poète estimé.

Deux autres du même nom, l'un jésuite, l'autre évêque de Mâcon ; tous deux auteurs de sermons estimés.

Durand de Saint-Pourçain, évêque du Puy et ensuite de Meaux, auteur d'ouvrages théologiques.

Dauvergne, musicien d'un talent connu, ci-devant intendant de la musique du roi.

Jean Duret, auteur d'une Coutume du Bourbonnais.

Auroux des Pommiers, auteur d'une Coutume du Bourbonnais très étendue et très estimée.

Claude Berroyer, avocat en parlement, auteur de plusieurs ouvrages de droit.

Nicolas Musner, jurisconsulte, auteur d'un ouvrage intitulé *Pratica forensis*. Fontanon l'a traduit en français.

Charles de Chanteclerc : a écrit en latin plusieurs ouvrages d'histoire et de politique. Il est cité avec éloge par Sainte-Marthe et Blanchard. (*Histoire du Parlement de Paris*.)

Beaucaire de Peguilon, évêque de Metz, auteur de l'ouvrage intitulé : *Rerum galliarum commentaria ab anno* 1461 *ad annum* 1562.

Durand, évêque de Meaux en 1326 : a écrit des commentaires sur les quatre livres des *Sentences*, et un traité de l'*Origine des juridictions*.

Pierre Dinet, docteur en théologie, auteur des *cinq livres des Hiéroglyphiques où sont contenus les plus rares secrets de la nature et propriétés de toutes choses, avec plusieurs admirables considérations et belles devises sur chacune d'icelles*.

Jean Benoît, curé de la paroisse des Saints-Innocens de Paris, auteur de plusieurs ouvrages de théologie.

Pierre Bizot, auteur de l'*Histoire métallique de la république de Hollande*.

Jean-Henri Aubery, jésuite, auteur de plusieurs poésies latines.

François d'Aubeil, jésuite, auteur de divers ouvrages de morale et de piété, traducteur des ouvrages de M. Jean-Eusèbe Nienemberg, jésuite espagnol, et d'une histoire arabe du roi Almanzor, écrite par Aly Abemesian.

Henri Griffet, jésuite, prédicateur du roi, auteur de divers ouvrages d'histoire, de morale, de piété, de poésies, de sermons, etc.

Claude Griffet, jésuite, coopérateur du journal de Trevoux.

Il existe aujourd'hui un auteur de la même famille, connu plus particulièrement sous le nom de Labaume ; il a donné des ouvages de théâtre, plusieurs traductions de romans anglais et allemands, une traduction de l'histoire des Suisses, par Muller ; plusieurs morceaux dans

lections à faire en botanique et en lithologie ; aux travaux du physicien et du chimiste, diverses espèces d'eaux minérales à étudier ; de riches et nombreuses mines de fer, de plomb, d'antimoine, de charbon, de terres à poterie et à porcelaine, à utiliser (1).

le *Mercure de France*, le *Journal Encyclopédique*, la *Bibliothèque des romans*, etc., etc.

Un frère de ce dernier, mort récemment ingénieur en chef des ponts et chaussées à Nice, avait été couronné par l'Académie de Lyon, pour un mémoire sur les voûtes plates. Il a écrit sur divers objets de son art et composé quelques romans.

Claude de Lidelle, jésuite, auteur d'ouvrages de piété et de théologie.

Jean de Saint-Aubin, jésuite, auteur de l'*Histoire ecclésiastique de la ville de Lyon* et de paraphrases en vers latins, sur les livres de Job et de l'Ecclésiaste.

François Delsau, bénédictin : a écrit une dissertation sur l'auteur de l'ouvrage de l'*Imitation* et une apologie du cardinal de Furstemberg ; il est l'auteur de l'épitaphe estimée qui se lit à Saint-Germain-des-Prés, sur le tombeau de Casimir, roi de Pologne.

Jean Dupin, moine de Citeaux, auteur de l'*Evangile des femmes*, en vers, et du *Champ vertueux de bonne vie.* Lacroix du Maine et Guichardin en parlent avec éloge.

Gabriel Musson, professeur de Navarre, auteur d'une théologie estimée.

Jean Aubery, médecin, auteur d'une *Apologie de la médecine* et de l'*Antidote de l'Amour*, ouvrage curieux et savant qui, imprimé en 1599, le fut de nouveau en 1663.

Claude Berigard, auteur d'ouvrages latins sur divers sujets, d'un, entre autres, sur l'immobilité de la terre. Le marquis d'Argens, dans le tome troisième des *Mémoires secrets de la République des lettres*, en fait un examen critique.

Guillaume de Saligny, auteur d'une histoire de Charles VIII.

Pierre Petit, mathématicien ; entre autres ouvrages qu'il a laissés, il en est un sur la jonction de l'Océan et de la Méditerranée par les rivières de l'Aude et de la Garonne.

Jean de l'Orme, médecin, auteur d'un *Traité de la rate*.

Jean Aubery, médecin du duc de Montpensier, auteur d'un ouvrage très estimé sur les bains de Bourbon-Lancy et de Bourbon-l'Archambault.

Jean Megret, trésorier de France, auteur d'une histoire du Bourbonnais, d'ouvrages héraldiques, etc.

Vigier, sculpteur, l'un des auteurs des Bains d'Apollon à Versailles.

Regnaudin, de l'Académie royale, auteur du groupe d'Orithye et Borée que l'on voit aux Tuileries.

Ledart, peintre, qui vivait en 1640, auteur de plusieurs tableaux d'histoire et portraits dans le style héroïque, estimés.

Sève, peintre, qui, en 1653, fit, pour l'église de Saint-Pierre de Moulins, un tableau précieux représentant la naissance du Christ, — Etc., etc.

(1) Le département de l'Allier est peu renommé pour son agriculture. C'est autant la faute de son territoire qui, en général, est pauvre, que celle

La langue française, illustrée par la plume de tant de grands écrivains, ne sera certainement pas l'objet le moins soigné

des cultivateurs attachés à leurs vieilles habitudes par les préjugés et par la misère qui appesantit le joug des préjugés.

Mais, si la nature lui a refusé le premier principe des richesses agricoles, elle a mis sous les pieds de ses habitans une source inépuisable de plusieurs richesses d'industrie.

Les mines de fer y sont abondantes et de bonne qualité : témoin les produits de la forge de *Tronçais* qui, à l'exposition du Louvre, ont mérité d'être placés au rang des premiers et des meilleurs fers de France.

Deux mines d'antimoine situées à *Bresnay*, dans une exploitation de six années, ont fourni 212 milliers de matière épurée. Le manque de fonds a forcé les entrepreneurs d'arrêter les travaux.

Il existe dans la commune de *Ferrières* une mine de plomb qui n'a jamais été exploitée ni même essayée.

Entre plusieurs carrières de marbre situées à divers points, je ne citerai que la carrière de *Bert* qui fournit un très beau marbre blanc.

Des mines de charbon sont ouvertes à *Noyant*, à *Tronget*, à *Fins*, à *Commentry*. Ces deux dernières sont d'une qualité supérieure ; indépendamment des quatre ci-dessus, il en est à *Chatelperron* une cinquième qui n'est point encore attaquée.

Le complément de ces richesses naturelles se trouve dans les terres à poterie fine et commune, qui sont abondamment répandues dans le département de l'Allier. Presque partout, on les y rencontre à une petite profondeur, et presque partout blanches, pures et n'exigeant que la plus simple main-d'œuvre avant de les placer sur le tour ou dans les moules du potier.

Au moment où j'écris cette note, j'ai sous les yeux des essais qui, par la beauté et la solidité de la pâte et de la couverte, peuvent être mis à côté des belles faïences anglaises. Des calculs bien faits prouvent que les produits de la manufacture naissante d'où sortent ces essais pourront être livrés aux débitans à un taux fort modéré.

Enfin, si l'on ajoute à ce qui précède près de quarante mille hectares de forêts nationales, dont passé trente mille hectares en futaie, sans compter les forêts particulières, on aura une idée de l'immensité d'élémens offerts par la nature à l'industrie humaine dans le département de l'Allier.

Mais ces germes stériles de richesses ne peuvent être fécondés que par la main des arts : les matières brutes appellent les manufacturiers, de qui, seuls, elles peuvent recevoir de la valeur ; mais le manufacturier fuit le séjour de la pauvreté universelle. S'il peut désirer de la voir régner parmi la généralité des citoyens du canton où il fixe ses ateliers, parce qu'alors il espère payer, à bas prix, le travail du pauvre, il désire en même temps que quelques individus soient exceptés de la misère commune. Il a besoin de trouver autour de lui quelques capitalistes, quelques riches propriétaires, dont les fonds ou le crédit puissent étayer, dans des circonstances difficiles, son établissement chancelant, par l'effet de quelques-unes de ces crises où toute entreprise commerciale est exposée, et il ne viendra pas chercher ces secours dans une commune abandonnée, et en quelque sorte réprouvée par le Gouvernement,

parmi les diverses sciences qui s'enseigneront dans les lycées. Je ne crains pas d'avancer qu'il n'est pas dans toute la République une seule ville où un professeur d'éloquence et de langue française ait moins d'obstacles locaux à surmonter qu'à Moulins. On y parle français avec pureté ; la classe pauvre du peuple n'a pas même de patois, et la politesse du langage, qui n'est vicié par aucun mauvais accent, contraste singulièrement avec les idiomes incorrects, durs ou barbares, de la plupart des autres départemens.

Des casernes pour la cavalerie, superbes dans l'état même d'imperfection où elles sont restées, semblent assurer à Moulins la présence constante d'un corps de troupes à cheval. Le manège qu'il est indispensable de construire, pour compléter cet établissement, pourrait être bâti dans la double intention de le faire servir à l'instruction des troupes comme à celle de la jeunesse, qui, à l'aide d'une école de natation, dont le voisinage de l'Allier prescrit, en quelque sorte, la nécessité, aurait ainsi les moyens de se perfectionner dans deux branches importantes de la gymnastique.

Moulins a, dans son école centrale, des avances considérables pour l'établissement d'un lycée, savoir : une bibliothèque assez riche, quelques tableaux, des marbres estimables, tels que ceux du mausolée de Montmorency, monument parfaitement conservé, et dans l'ensemble duquel se rencontrent des morceaux supérieurement traités, à côté de quelques parties un peu faibles ; de beaux modèles en plâtre ; une collection de gravures ; des instruments de physique ; un laboratoire de chimie ; une collection d'histoire naturelle peu considérable, mais suffisante pour les leçons actuelles, et qui pourrait être facilement augmentée ; un jardin botanique, etc.

Le ci-devant couvent des Visitandines est un grand bâtiment, très susceptible d'être approprié à la destination d'un lycée. Il offrirait à la classe de botanique un jardin vaste, fertile, admirablement exposé ; des pièces spacieuses pour les

différentes classes, pour la bibliothèque, pour les cabinets de physique, de chimie, d'histoire naturelle, pour l'exposition des tableaux (1), etc. Il pourrait loger, outre tous les professeurs, plus de deux cents élèves pensionnaires, *et, enfin, cet établissement ne coûterait rien à l'Etat.*

Le premier consul a bien voulu répondre aux magistrats de Moulins, qui lui demandaient un lycée pour cette ville, *que le meilleur titre pour en obtenir un était de fournir un édifice propre à le recevoir.* Cette condition a été acceptée avec joie, et déjà l'on serait occupé à la remplir, s'il n'était pas nécessaire de connaître avec précision la nature et l'étendue des besoins de cet établissement avant d'y pourvoir ; mais, aussitôt que le gouvernement aura manifesté ses intentions sur ce point, le département de l'Allier et la commune de Moulins s'empresseront de s'y conformer et feront tous les sacrifices d'argent capables de justifier la préférence qu'ils sollicitent.

A tout ce qui précède, on peut ajouter une dernière considération. Moulins était anciennement chef-lieu d'une généralité, dont le territoire forme aujourd'hui les départemens de l'Allier, de la Nièvre et de la Creuse. Elle avait un bureau des finances, un grand présidial, une sénéchaussée, la recette générale de tous les impôts de trois départemens, ci-dessus mentionnés. Elle avait dans son arrondissement le collège d'Effiat, où elle possédait douze bourses fondées, et la pension des autres élèves toujours nombreux était au compte de l'Etat. Un grand nombre de riches propriétaires habitaient cette commune, vivifiée par la consommation qu'ils y faisoient de leurs revenus. Tout est évanoui : la Révolution a fait disparaître les établissemens publics et ne les a point remplacés. Un tribunal criminel et un tribunal civil de première instance ne sont pas les équivalens du seul présidial de Moulins. Son école centrale ne l'indemnise point de l'ancien collège, riche-

(1) La chapelle de ce couvent, agréablement décorée, qui n'a pas subi la moindre dégradation et qui renferme le mausolée de Montmorency, offre l'emplacement naturel d'un *Muséum*.



ment doté, qu'elle possédoit. La perte de trente-deux de ses principaux habitans, qui ont péri victimes de l'anarchie, a entraîné la perte de leurs fortunes. Cette ville, sans industrie, sans commerce, sans capitaux, ruinée sous tous les rapports, conserve encore le souvenir et les habitudes d'une opulence dont la source est tarie ; elle languit et doit finir par n'être bientôt plus qu'un grand village, si le premier consul ne lui tend la main.

Un lycée est aujourd'hui le seul grand établissement dont elle soit susceptible et auquel elle puisse prétendre ; il suffirait pour la relever et lui rendre toute son ancienne prospérité. Elle y convient autant que quelle autre ville que ce soit dans la République. Ce dédommagement qu'elle réclame à tant de titres serait encore une juste récompense du bon esprit qui l'anime et de son attachement non équivoque au gouvernement actuel.

Moulins, 28 germinal de l'an X de la République.

Le Préfet du département de l'Allier,
J.-X. Bureaux-Puzy.





Passage de Charles IX et de la Cour
EN BOURBONNAIS

Nous extrayons du travail de M. l'abbé Crégut, paru dans le *Bulletin historique de l'Auvergne*, n° 6 (juin 1896), le passage suivant intéressant notre province et ayant pour titre : « Le roi Charles IX a-t-il visité le lac d'Aydat ? »

En 1564, Marie de Médicis exécuta le projet qu'elle avait conçu : montrer à son fils la plus grande partie de la France. Ce voyage, commencé le 24 janvier 1564, se termina le 1er mai 1566.

Le groupe royal, composé du roi, de la reine mère, de Marguerite de Valois, d'Edouard (Henri III) et d'Hercule (le duc d'Alençon), arrivait à Moulins le 20 mars 1566 ; le 27, la caravane était à Vichy.

« Et le mercredy, 27e iour dudict, le roy sortit de ce lieu au matin pour aller passer en la dicte ville de Vichy au sortir d'icelle vn pont de bois qui est fort long et fascheux. Au sortir d'icelluy, le roy entra au pays de Lymaigne en Auvergne.

» Puis, après disner, le roy quittant Clermont, alla faire son entrée et coucher à Aigueperse, qui est une belle et longue ville qui appartient audict sieur de Montpensier. Et le ieudy quatriesme iour dudict mois d'avril, le roy alla passer la rivière d'Eziole (*la Sioule*), par-dessus un pont de bois en entrant a Ebrusle (*Ebreuil*), qui est belle ville avec belle abbaye de religieux en laquelle le roy disna, et en ce mesme lieu sortit d'Auvergne, puis alla faire son entrée et coucher a Chantelle, — le Chasteau — qui est petite ville avec beau et fort chasteau que le feu duc de Bourbon feit faire. (Pour ce jour, 6 lieues.) »

Extrait du *Recueil et discours du voyage du roy Charles IX*, faict et recueilly par Abel Jouan, serviteur de Sa Majesté. Paris, Jean Bonfons, 1566.





DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

AVERMES

La reconstitution de l'abside de l'église romano-byzantine d'Avermes est achevée ; ce travail délicat a été entrepris par M. le curé chapelain de cette commune et M. L. Julliard, architecte à Moulins.

L'amorce des murs ayant été retrouvée, ils ont pu être surélevés avec les mêmes matériaux qui provenaient de leur démolition et qui ont été trouvés dans les déblaiements pratiqués autour de cette abside ; de sorte que ces murs, élevés de plus d'un mètre, dessinent très exactement le sanctuaire de cette église, édifié lui-même au-dessus d'une crypte encore bien conservée et dont le plafond cintré repose sur des doubleaux en pierre d'appareil de grès de Coulandon.

Les fouilles qui ont été faites autour de ce monument ont amené la découverte d'une quantité de fragments en pierre blanche du Berry, la plupart sculptés, et qui paraissent avoir appartenu à un temple païen sur les ruines duquel l'église romane a été édifiée. Par leur genre architectural et sculptural, nul doute que ces débris n'aient d'autre origine ; ils ont été trouvés mélangés à des tuiles à rebords, à des tuiles creuses. M. Bertrand, du reste, qui a reconnu les premières découvertes qui ont été faites en cet endroit, en a entretenu la Société.

Le temple ou oratoire romain a été détruit par un incendie, car toutes les pierres portent les traces évidentes du feu.

Parmi les derniers débris récemment découverts, s'est rencontré un graffiti très intéressant et qui est venu aug-

menter le nombre de ceux déjà découverts ; il représente une petite tête vue de face, entourée d'un trait en forme de nimbe, tandis que d'autres traits transversaux en feraient un nimbe crucigère ; serait-ce une figuration du Christ gravée vers le ve ou vi^e^ siècle sur la pierre du temple païen, la nouvelle religion se substituant au paganisme, vaincu par l'évangélisation chrétienne ?

Cette bourgade présente encore cette particularité, c'est qu'elle a été édifiée sur le sommet d'un monticule factice de forme circulaire, dont on remarque le circuit par la bordure d'arbres qui contourne la naissance de cette butte, laquelle n'est autre chose qu'un *dunum*, analogue à ceux du Veurdre, d'Aubigny, de Bagneux (ces deux derniers sont détruits), de Sainte-Catherine à Yzeure, de Marcellange. Edifié à l'époque celto-gauloise, ce dun, dont la circonférence est de près de 200 mètres, était circonscrit de l'est à l'ouest par un large fossé en demi-lune, en grande partie comblé, mais qui cependant est encore accusé par une dépression sensible.

Au sommet de ce dun, s'élevait une tour dont les gros matériaux de base se voient un peu partout, au bourg, dans le jardin de la cure ; le mur de façade de l'orphelinat est construit en partie avec des matériaux antiques. Autour de la forteresse se groupèrent les habitations, dont le sol recèle encore les fondements ; du reste, la butte renferme des substructions dans toute son étendue.

Admirablement placé, de ce point culminant on domine une assez grande étendue de la vallée de l'Allier, de la Queune, et, tant au point de vue stratégique qu'à tous autres, on peut dire qu'Avermes a été un centre habité dès les temps préhistoriques, puisque des silex taillés, une belle pointe de flèche pédonculée, des grattoirs et d'autres instruments en pierre de ces âges reculés y ont été trouvés.

A 200 mètres environ à l'est du bourg, se remarque, en sentinelle avancée, une butte avec porte coupant le fossé circulaire. Butte et fossés sont actuellement en pré, de sorte

15

qu'il est impossible, quant à présent, d'en assigner la date par des débris quelconques que l'on ne peut découvrir. Mais, à coup sûr, par sa forme, son emplacement et le voisinage du dun d'Avermes, ce n'est point là une motte féodale, mais bien un ouvrage avancé de défense complémentaire de ce dun.

CRESSANGES

La démolition de l'église de Cressanges a mis à découvert plusieurs cercueils en pierre ayant la forme d'auges et assez semblables à ceux de la nécropole de Coulandon. Leur longueur varie de 1m,70 à 1m,95 ; les parois ont à peu près 0m,060 d'épaisseur ; les couvercles sont formés d'une pierre plate amincie en biseau sur la ligne médiane. L'un d'eux portait les traces d'une inscription mutilée.

Ces sépultures ont été bouleversées lors de chacune des réparations faites à l'église, car aucune d'elles ne contenait d'ossements ; ceux-ci étaient jetés pêle-mêle avec la terre, les débris de matériaux. Plusieurs d'entre elles étaient à l'intérieur de l'église, d'autres à l'extérieur.

On a mis à jour une quantité d'écuelles à deux oreillons ornés de bourrelets ou du monogramme du Christ ; la fabrication des vases était à Moulins à l'angle des rues Sainte-Catherine et de la Paix. Ces écuelles sont vernissées à l'intérieur au massicot. Puis l'on a découvert beaucoup de petits vases à une anse également vernissés à l'intérieur et qui accompagnaient ces sépultures.

Ces écuelles des morts étaient destinées à contenir l'eau bénite au moment des funérailles ; on les déposait à l'intérieur et à l'extérieur de la tombe ; leur usage était à peu près général en Bourbonnais jusqu'au XVIIIe siècle. Cette pieuse coutume se conserve en Berry, notamment dans l'arrondissement de Saint-Amand et dans les environs de la Châtre.

Francis Pérot.

Moulins, le 5 juin 1896.



SOLUTRÉ

La célèbre station néolithique de Solutré, devenue typique, est une station unique dans son genre. Son voisinage la rend plus intéressante pour le Bourbonnais. Du reste, les gisements de Gennetines, Saint-Ennemond, Molinet, Pierrefitte, se rattachent à l'influence que la période solutréenne a produite dans la vallée de la Loire. C'est surtout à ce titre que nous voudrions faire connaitre Solutré avec son gisement, sa taillerie de silex, son estuaire, ses vastes nécropoles.

L'époque chelléenne disparaissait avec sa faune et sa flore particulières, une nouvelle évolution dans la vie de l'homme primitif donnait naissance à une nouvelle époque dite moustérienne, et que caractérisait la présence du mammouth, du rhinocéros tichorinus, le grand cerf megaceros, l'ours des cavernes, etc.

Le creusement des grands lacs s'effectuait en même temps que l'extension des glaciers, dont le retrait a laissé tant de preuves sensibles ; les blocs erratiques, le moutonnement des roches, les moraines en sont encore les témoins.

Déjà, le type humain des squelettes trouvés à Engis, à Grenelle, à Clichy et celui de l'Olmo sont sensiblement différents de ceux de l'époque précédente.

A la suite de cette grande évolution, se dessine, pour s'accentuer plus tard, une troisième grande époque déjà bien différente des précédentes : le Solutréen. C'est au centre de la Gaule que se manifesta très sensiblement cette transformation de l'homme et de l'humanité. C'est à cette époque que se rapporte la domestication des animaux. Le sentiment artistique

se reconnaît non seulement dans les armes, dans les instruments, mais aussi par les gravures produites, avec un burin de silex, sur des plaques de schiste, sur les palmes du renne; cet animal devient aussi la caractéristique de cette époque.

L'industrie du silex se modifie profondément : le polissage des haches rend celles-ci plus usuelles et plus pratiques; l'homme est devenu si habile, qu'il va débiter et tailler des lames de silex de grandes dimensions et avec une habileté qui n'a jamais été surpassée.

Ainsi transformée, la vie humaine à l'époque solutréenne est l'une des grandes étapes qu'a parcourues l'humanité à ces époques si lointaines.

Le développement moral se manifeste dans la structure des restes de l'homme que l'on rapporte à ce temps, et l'on constate des modifications très sensibles dans la forme des crânes, dont les conséquences devaient avoir une influence considérable sur le caractère des individus.

Solutré était un centre intellectuel; il était aussi une localité habitée par une population très dense. Sur une grande étendue on y trouve des débris de silex en abondance, ce qui fait supposer un nombre considérable d'ateliers. Le sol ne produisait point cette matière: les habitants allaient en faire leurs provisions à Salles et à Charbonnières, localités distantes de trois lieues de Solutré ; le silex, apporté en blocs, était ensuite débité sur divers points de la station, puis façonné en haches, couteaux, grattoirs, flèches, puis en poignards très habilement taillés et retouchés.

La présence du renne domestiqué est l'un des principaux caractères de Solutré; mais, à côté, l'éducation du cheval était poussée au plus haut degré. Seule, la station de Solutré offre, dans les stratifications de son terrain, l'homme, son industrie, le cheval, le renne, durant la longue période de l'évolution solutréenne.

Non loin de Mâcon, à Charnay, s'élève un immense rocher à large base émergeant d'une colline aux pentes raides et

abruptes, surtout du côté où le rocher taillé à pic surplombe au-dessus du Cros du Charnier ; c'est là que sont entassés les cadavres de plus de 200,000 chevaux empâtés dans l'argile, mélangés à des silex taillés, aux débris du renne, à ceux de l'homme.

Ce puissant dépôt constitue un amoncellement prodigieux au pied de la roche. La race des chevaux est de celle dite ardennaise, courte, grosse tête, et se rapprochant du cheval belge. Cette race devait vivre dans cette aire à l'état libre probablement ; l'homme le chassait uniquement pour sa nourriture.

Il a été calculé que l'homme de Solutré, pour un clan composé de cent individus, aurait pu se nourrir durant huit cents ans de la viande des chevaux dont les débris se retrouvent aujourd'hui.

De nombreux foyers se rencontrent sous les éboulis multiples de la montagne, autrefois plus élevée qu'elle ne l'est actuellement, d'immenses couches superposées au-dessus des lits argileux ayant glissé par l'infiltration des eaux jusqu'au delà des dernières pentes. On peut compter cinq zones d'éboulis ou de glissement des strates, dans lesquels on retrouve pêle-mêle des silex taillés, polis, des haches, des os façonnés, brûlés, des débris de mammouth, deux variétés de lion et autant de l'hyène.

L'homme a été fréquemment rencontré mélangé à tous ces débris, mais il arrive qu'il est très difficile de lui assigner une date ; les sépultures cependant sont moins anciennes que les foyers : les inhumations se faisaient entre deux rangées de pierres plates posées sur champ, puis recouvertes de mêmes pierres posées horizontalement ; des silex accompagnent ces tombes.

Suivant la dernière classification palethnologique adoptée par l'école d'anthropologie, la période solutréenne correspond aux temps géologiques quaternaires, elle tient le juste milieu entre les périodes paléolithiques et néolithiques, dont elle est le trait d'union ; cette station se rattache donc aux âges préhistoriques et protohistoriques.

Seize stations de l'époque solutréenne ont été reconnues dans le monde entier, mais Solutré en demeure le type le plus parfait. Celle de Laugerie-Haute, dans la Dordogne, est celle qui s'en rapproche le plus ; viennent ensuite les grottes de la Vézère fouillées par Lartet et le marquis de Vibraye.

Après le développement de Solutré, se dessine l'époque dite de la Madeleine, qui lui est intimement soudée. L'âge de la pierre polie touche à sa fin ; l'emploi du schiste, de la chloromélanite, de la fibrolithe, de la serpentine se substitue à l'usage du silex, matière bien plus dure que ces dernières, plus longue à tailler et à polir ; la découverte du bronze va transformer prochainement toute la civilisation en modifiant profondément la manière de vivre. C'est le changement radical de l'existence humaine qui va chaque jour se modifier. Puis, après l'emploi du fer, l'art du potier, qui s'était manifesté à l'époque antérieure, va lui-même se modifier, et, derrière ces grands bouleversements, apparaissent les nations plus sédentaires, les incursions moins vagabondes et plus distancées. Néanmoins, le Gaulois se sert du silex avec les métaux ; il façonne à la main puis au tour des poteries qu'il durcira au contact du feu ; avec le bronze il se fera des torques, des armilles ; au mont Beuvray, il ornera d'émaux les agrafes et les fibules qu'il a fabriquées dans cette ville fameuse. Plus près de nous, à Gennetines, les tribus y forgeront des lames et des armes pour se défendre dans leurs retranchements de Lucenay-la-Vallée, de Mulnay, ou retirés dans leurs villages murailles de pierres sèches, comme à la Font-Belle de la Prugne ou au Ré-Mur-Seint d'Arfeuilles ; et, quand la Rome envahissante aura vaincu ce peuple, grâce à ses divisions malheureuses, le César vainqueur des Gaules se fera lui-même le bourreau de Vercingétorix, ce fier Gaulois, dont l'ardent patriotisme se retrouve encore chez les derniers Gaulois, dans le cœur du vrai Français.

Francis Pérot.

Nous avons déposé au Musée départemental environ trente silex provenant du Cros du Charnier à Solutré ; ce sont des lames, couteaux, grattoirs, racloirs, pointes, nucleus, éclats, deux dents et le métatarse d'un pied de renne.



EXPOSITION DES BEAUX-ARTS

DE MOULINS

Jusqu'au dernier moment, l'exposition a reçu de nombreux visiteurs venant voir, encore une fois, les œuvres remarquables que contenaient les cinq grandes salles de l'avenue Victor-Hugo. L'exposition était, pour beaucoup de nos compatriotes, un lieu de réunion journalière, une agréable distraction qui, pendant longtemps, laissera un vide à Moulins.

Dans les dernières semaines, les élèves des lycées ont été admis à visiter les galeries, à prix réduit ; les écoles normales des instituteurs et des institutrices, les écoles communales, le personnel des services municipaux ont eu l'entrée gratuite ; le 14 juillet, le public a été admis gratuitement, et plus de 5,000 personnes ont été reçues, de 1 heure à 5 heures du soir.

Avant la clôture, le comité a donné des fêtes dans le parc de l'exposition.

Le 5 juillet, de 4 à 6 heures du soir, la Lyre moulinoise s'est fait entendre, avec un beau programme ; un public nombreux a applaudi notre excellente société musicale.

Le 9 juillet, le comité s'était assuré le concours de Mlle Alexandrine Boullard, dont le talent musical est si justement apprécié à Moulins ; M. Boullard père avait réuni un bon orchestre. Une scène avait été établie dans le jardin,



entre les arbres, et deux artistes de l'Odéon, Mlle Wyssocq et M. Darras, y auraient joué le *Baiser* de Théodore de Banville. Dans ce cadre de verdure et de fleurs, éclairé artistement au gaz, avec des verres de couleur et des lanternes vénitiennes, l'effet eût été charmant, et, en voyant les préparatifs de la fête, tout Moulins se disposait à en jouir. Malheureusement, à 7 heures du soir, un violent orage est venu s'abattre sur la ville et a empêché la représentation, qui a eu lieu dans le salon central.

Que de regrets ont exprimés tous les spectateurs en voyant Mlle Wyssocq et M. Darras obligés de jouer la jolie pièce de Banville sur une estrade élevée à la hâte, pour remplacer le merveilleux décor que la pluie inondait ! Ces deux excellents artistes ont interprété le *Baiser* avec un talent remarquable.

Mlle Boullard et l'orchestre ont également obtenu grand succès.

Nous croyons intéressant de conserver, dans ces notes, le programme complet de la fête :

PROGRAMME

Ouverture du *Caïd*	A. Thomas.
La Basoche (entr'acte passe-pied)	A. Messager.
Chant hindou (Mlle A. Boullard).	Bemberg.
Gavotte et Musette pour instruments à cordes. .	J. Praghiauti.

LE BAISER

de Théodore de Banville

La fée Urgèle	Mlle Wyssocq.
Pierrot.	M. Darras.

Le chant des fées sera dit par Mlle A. Boullard.

Marche du *Songe d'une nuit d'Été*.	Mendelssohn.
La Solitaire, mélodie persane (Mlle A. Boullard).	Saint-Saens.
Tutti in maschera	Carlo Pedrotti
Le beau Danube bleu	J. Strauss.

Le 16 juillet, le comité de l'exposition des Beaux-Arts a pris une revanche en donnant, à 8 heures du soir, un magni-

fique concert, avec le concours de Mlle Boullard, de la Lyre moulinoise et de l'Union chorale : scène, illuminations avaient été établies comme elles devaient l'être le 5 juillet ; l'effet était admirable et a fait maudire une fois de plus le malencontreux orage.

Cette fête a clos définitivement la durée de l'exposition, et le lendemain commençait le décrochage de toutes les œuvres qui couvraient les immenses panneaux du bâtiment, leur classement pour le départ, et enfin leur emballage.

Le 28 juillet, tout était terminé, et la dernière voiture prenait le chemin de la gare. Dans quelques jours, les ouvriers démoliront la construction, et il ne restera plus aucun vestige matériel de ce qui fut l'exposition des Beaux-Arts de 1896. Mais le souvenir de cette exhibition artistique si importante ne se perdra pas, car il y a, dans le musée de la ville, deux toiles remarquables qui le rappelleront : les tableaux d'Outin et de Leenhard, la « Déroute de Quiberon » et les « Adieux de Michel-Ange à Vittoria Colonna ».

Pour la première, le comité de l'exposition en a facilité l'acquisition à la ville, en abandonnant les 500 francs qui lui revenaient sur le prix de vente ; il a acheté la seconde à son compte. C'est un sacrifice de 1.000 francs que le comité a consenti avec joie pour que Moulins conservât ces toiles et pour remercier la municipalité, le conseil municipal et les habitants de la bienveillance qu'ils ont témoignée à son entreprise.

En résumé — et c'est avec une grande satisfaction que nous le constatons une dernière fois — l'exposition qui est finie a réussi à tous les points de vue.

Elle a offert à ses visiteurs un local très heureusement disposé, des œuvres fort intéressantes et savamment groupées ; des acquisitions nombreuses ont été faites ; les récompenses accordées par le jury ont été, sauf pour une exception dont le public a fait immédiatement justice, bien accueillies par les exposants. C'est, en un mot, un succès complet dont le

comité d'organisation peut être fier, et qui doit l'encourager pour l'avenir.

Nous donnons ci-après la nomenclature des œuvres acquises à l'exposition par les particuliers :

ŒUVRES ACQUISES PAR LES PARTICULIERS

Nos du Catalogue	NOMS des ARTISTES	SUJETS DES ŒUVRES	NOMS des ACQUÉREURS
		PEINTURE	
14	Appian.	Bords de Rivière (Cervérieux)	Mme Capelin.
38	Baudoin.	Petits Glaneurs.	M. le Dr Léon Bruel.
53	Mme Bergerot.	Prie-Dieu.	Mme Berthollet.
86	Bourgogne.	Fleurs de printemps.	M. Croizier, notaire.
152	Dardoize.	De la Napoule à Théoule.	M. de Rocquigny.
154	id.	A Beuzeville.	Mme Capelin.
239	Guibert.	La vieille Masure.	Société populaire des Beaux-Arts.
242	Guillaumier.	Vue de Verneuil.	Mme Larbaud.
257	Isembart.	Gorges du Dessoubre.	M. le baron Le Febvre.
259	Iwill.	L'Etoile du soir.	M. Valois.
260	id.	Le matin sur la mer.	Le Comité.
268	de la Boulaye.	Rêveuse.	M. Croizier, notaire.
306	Leprat.	Femme tissant de la toile.	Mgr l'Évêque.
315	Lortet.	Le Glacier de la Tour et la Vallée de Chamonix.	M. Eugène Collas.
322	Lutcher.	Halte de chasse.	Mgr l'Évêque.
366	de Montholon.	Bords de l'Oise.	Mgr l'Évêque.
399	Outin.	Episode de la déroute de Quiberon.	La ville de Moulins.
423	Petillion.	A Paris.	M. E. Capelin.
412	Pavada.	Viejo verde.	M. Croizier, notaire.
418	Perret Marius.	Nature morte.	M. Petit, à St-Menoux.
433	Pierdon.	Un coin de paysage bourbonnais.	M. Sayet.
460	Ridet.	Bords du Rhône.	M. Fustier.

Nos du Catalogue	NOMS des ARTISTES	SUJETS DES ŒUVRES	NOMS des ACQUÉREURS
474	Rougier.	Amateur de gravures.	Mlle Léry.
479	Roussy.	Bedeau de l'église de Cette.	M. Doumet-Adanson.
483	Royer.	Etude de femme.	Mme Péronneau.
495	Scalbert.	Une ondée.	M. E. Capelin.
499	Simonnet.	L'étang de Brisemiche.	M. le baron Le Febvre.
521	Vergez.	Le port de Cassis.	M. Cartelier, avoué.
44	Bauverie.	L'Allier aux Martres-de-Veyre.	M. Petit, de St-Menoux.
246	Mlle Hain.	Les confitures de prunes.	M. le baron Le Febvre.
247	id.	Les œufs sur le plat	M. Pimin.
248	id.	Champ de sarrasin.	M. Pingusson.
512	Timmermans.	Le port du Croisic.	Mme Capelin.
513	id.	Départ pour la pêche aux crevettes.	Mme Capelin.
299	Leenhart.	Les adieux de Michel-Ange à Vittoria Colonna.	Acheté par le Comité pour le Musée de Moulins.
		SCULPTURE	
531	Baffier.	Moissonneurs buvant à la régalade.	M. Marcelin Crépin-Leblond.
542	Coulon	Cruche d'étain (la Vigne).	M. le marquis de Tracy
		AQUARELLES	
613	Caron.	Le rocher Besnard en hiver.	La Société populaire des Beaux-Arts.
671	Gelibert.	Cailles.	M. le baron Le Febvre.
573	Appian.	A Artemare.	M. le baron Le Febvre.
693	Le Blanc-Bellevaux.	En famille.	Mme Prieur.
750	Rivoire	Anémones.	Mlle Léry.
		FUSAINS	
573	Appian.	Environ d'Autun.	M. de Mareschal.
		PASTELS	
594	Mme Bret-Charbonnier.	Pavots.	M. le baron Le Febvre.

Nos du Catalogue	NOMS des ARTISTES	SUJETS DES ŒUVRES	NOMS des ACQUÉREURS
		EAUX-FORTES	
604	Brunet-Debaines.	Parting-Day.	M. le mis de Tracy.
640	Desboutin.	Le rendez-vous. La surprise. La confidence. L'amour couronné. L'abandonnée. *(Cinq gravures à la pointe sèche d'après les Fragonard de Grasse.*	Mme de Chantemerle.
644	id.	Portrait de l'auteur.	M. le mis de Tracy.
641	id.	Portrait d'Aristide Bruant.	Mme Bertin.
645	id.	Portrait de Desboutin en fumeur.	Mme Bertin.
644	id.	Portrait de l'auteur vu de face.	M. le baron Le Febvre.

ŒUVRES ACQUISES EN TOUT OU EN PARTIE

AVEC LES BONS DE LA TOMBOLA

Nos du Catalogue	NOMS des ARTISTES	SUJETS DES ŒUVRES	NOMS des ACQUÉREURS
42	Baye.	Petits bouquin.	M. Monicat.
237	Guibert.	Le soir à Grodignan.	M. le Dr Lejeune.
258	Isembart.	Etude d'automne.	M. Pingrit.
261	Joubert.	Bords du Scorff.	M. A. Besson.
272	Lainé.	La Meurthe à Warengeville.	M. Pimin.
274	Mme Lambert.	Fleurs d'automne.	M. Tissier.
320	Lutcher.	Avec la permission.	M. Chambalous.
321	id.	Sans la permission.	id.
345	Mme Michelot-Carillon.	Vieille paysanne.	M. le bon de la Brousse.
376	Morin de Lespinasse.	Vues des îles de Lérins.	M. Pimin.

Nos du Catalogue	NOMS des ARTISTES	SUJETS DES ŒUVRES	NOMS des ACQUÉREURS
431	Pierdon.	Petit bois à Parmain (S.-et-O.).	M. Gustave Bernard.
447	Prell.	Les pommiers.	M. E. Olivier.
82	Mme Bouchard.	Chrysanthèmes.	MM. Galland et Ronchaud.
83	id.	Paysage.	
84	id.	Mimosas et violettes.	Id.
157	Mme Fleury.	Les cartes.	M. Robert-Dulac.
»	Dutasta.	Etude de chênes à Hérisson (Allier).	M. Artaud.

AQUARELLES

678	Guillaumier.	Bouquet de muguet.	M. Pilliaudin.
673	id.	Bouquet de seringua.	id.
696	Le Sueur.	Femme aux canards.	id.
704	Mme Malfilatre.	Lever de soleil.	M. Chambaloux.
568	Mme Achille-Fould.	Bonjour.	M. le mis de Tracy.

DESSINS

702	Maldant.	Rue Saint-Vincent à Chalon-sur-Saône.	M. Jouhannet.

GRAVURES

»	Desboutin.	L'Amour couronné.	M. de Quirielle.

AQUARELLES, GRAVURES & LITHOGRAPHIES

données par l'Etat et des artistes et gagnées à la Tombola.

623 *bis*	Nature morte, donnée par M. de Chavigny.	M. Doumet-Adanson.
624 *bis*	Nature morte, donnée par M. de Chavigny.	M. Benoid-Pons.
310	Carafés, aquarelle donnée par Mlle Le Febvre.	M. R. de la Boutresse.
811	Œillets, aquarelle donnée par Mlle Le Febvre.	M. R. Bonneton.
800	Gravure.	M. Bernasconi.
801	Lithographie. — L'homme à la guitare.	M. Sarrazin.
803	Lithographie. — Portrait de Meissonier.	M. Perret.
806	Lithographie. — La Glaneuse, de Breton.	M. de Chavagnac.
809	Gravure. — La mort d'Orphée, de Baudon.	M. Génermont.
809 *bis*	Gravure.	M. Dubouys.

Le tableau ci-après résume le bilan de l'exposition et prouve ainsi le succès qu'elle a obtenu.

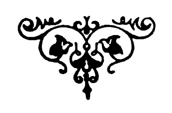
Recettes.

Subvention de la Ville, du Département, etc. . . .	3.500 »	
Souscriptions et billets de loterie.	9.860 »	
Entrées	5.984 50	21.479 50
Remise sur la vente des tableaux	2.074 »	
Divers	61 »	

Dépenses.

Construction des bâtiments	4.450 41	
Installation intérieure	1.860 »	
Assurances	1.308 35	
Emballages et transports.	3.334 15	
Impressions, règlement, affichage.	921 60	
Employés, surveillants, etc.	1.103 30	15.043 96
Correspondance et recouvrements.	522 »	
Fournitures diverses.	624 95	
Représentations et concerts.	569 90	
Eclairage.	349 30	
		6.435 54
Sur cette somme, il a été pris pour		
La loterie.	4.500 »	
Les médailles et diplômes	890 »	6.206 »
Les achats du Comité	816 »	
Reste en caisse		229 54

Cette somme de 229 fr. 54 sera déposée à la caisse de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts pour servir de fonds de réserve pour une autre exposition des Beaux-Arts.





CHRONIQUE

Un prix de Rome. — *Vallon-en-Sully.* — L'Académie des beaux-arts vient de juger l'épreuve du concours de gravure en taille-douce pour l'obtention du prix de Rome.

Les concurrents étaient au nombre de huit.

Notre jeune compatriote, M. Lucien-Eloi Pénat, né à Vallon le 1er octobre 1878, élève de MM. Jacquet et Bonnat, a obtenu le premier second grand prix.

Le grand prix a été décerné à M. Mayeur, qui compte sept années de plus que notre jeune Bourbonnais.

***

Notre compatriote, Marcellin Desboutins, vient de recevoir de la ville de Paris la commande d'une tête de femme, gravure laissée à son choix.

***

Le *Courrier de l'Allier,* dans son numéro du dimanche 9 août, a donné : *Moulins sous la Restauration,* par la comtesse Dash. C'est une charmante étude rétrospective qui fait d'autant plus plaisir à lire que l'on a encore le souvenir des héroïnes citées, tout en devinant celles qui ne sont désignées que par une initiale.

Ces petites scènes intimes, si gracieusement racontées et que l'on semble encore toucher du doigt, dénotent déjà un genre de vie, des habitudes, qui ne seraient non seulement de mode, mais complètement inadmissibles, tant il est vrai que l'écoulement d'un demi-siècle transforme le monde.

***

Les concours musicaux des 9 et 10 août, organisés à Moulins par la Lyre moulinoise, ont pleinement réussi. Soixante-trois sociétés, comptant plus de 1,900 exécutants, sont venues prendre part à ce concours, qui laissera dans notre ville un durable souvenir.

Pendant ces fêtes, Moulins était transformé, de splendides décorations ornaient les rues et les places. Nos hôtes ont été vraiment bien reçus ; il est vrai de dire que les organisateurs se sont multipliés, et les habitants ont chaleureusement répondu à l'appel qui leur a été fait.

La journée du 10 août aura sa place marquée dans les annales artistiques de notre cité. Plusieurs symphonies, celles de Bourges et de Varennes-sur-Allier, ont obtenu des succès éclatants ; il est rare d'entendre d'aussi belle musique ; le jury, vivement touché par ces belles auditions, a félicité ces sociétés d'une manière toute particulière.

***

La grande fête de gymnastique des 15 et 16 août n'a pas été moins brillante que les fêtes musicales. Même accueil sympathique, mêmes dévouements. On sait vraiment bien faire les choses à Moulins ; nos hôtes n'ont pas été sans remarquer ce courant sympathique mis au service de l'art et de tout ce



qui peut être utile et profitable tant à la ville qu'aux habitants. Aussi que de sympathies échangées de part et d'autre ! Ces fêtes ont eu un double caractère : l'amour des arts et l'urbanité.

Chacun des membres de toutes ces sociétés emporte le meilleur souvenir des habitants de Moulins, dont la courtoisie n'est pas la moindre des qualités.

BIBLIOGRAPHIE

Le Docteur Paul Fabre, par Henry CARNOY, avec portrait. Paris, imprimerie de l'*Armorial français*, G. Colombier, 4, rue Cassette ; petit in-12 de 12 pages.

Cet extrait du *Dictionnaire biographique des médecins et chirurgiens* est une esquisse bien fidèle du célèbre docteur de Commentry, membre de l'Académie de médecine et d'un grand nombre de sociétés diverses.

Travailleur opiniâtre, le Dr Fabre a donné au monde savant une quantité de mémoires, de travaux d'une grande valeur, dont cette esquisse énumère les titres, et notamment sur l'*hygiène* et la *pathologie des mineurs*, la *dermatologie*, la *chirurgie* et travaux divers sur la médecine.

Au pays de Berry, par Hugues LAPAIRE. Paris, A. Lemerre, éditeur, 23 et 31, passage Choiseul ; New-York, 1127, Broadway, 1896 ; in-8° de 160 pages. A la fin : « Achevé d'imprimer pour A. Lemerre par Crépin-Leblond, imprimeur à Moulins-sur-Allier. »

Hygiène professionnelle : Hygiène du pharmacien, par A. PANNETIER, pharmacien de 1re classe, membre de la Société des sciences médicales de Gannat. Paris, Lebrun, J.-B. Baillière et fils, 79, rue Hautefeuille, 1896 ; in-12 de 270 pages.

Association amicale des anciens élèves du collège de Felletin. Compte rendu du 16 juin 1896. Notice sur MM. de Cessac et Chalevot. Montluçon, imprimerie Herbin, 1896 ; grand in-8° de 43 pages.

La vie de la Vierge d'après le tableau à compartiments de l'église Notre-Dame de Montluçon, avec sept gravures photographiques et une vue de l'église Notre-Dame. Notice explicative par M. L. Duchet. Montluçon, imprimerie Herbin, avenue de la Gare, 1896 ; couverture bleue lustrée, titre doré.

Papier vélin, prix net : 5 francs.

Tiré à deux cent cinquante exemplaires, vingt sur papier de Hollande (gravures avant la lettre et une double suite avant la lettre, imprimées en sanguine), numérotés de un à vingt.

Dix exemplaires sur peau de vélin, avec gravures avant la lettre tirées en sanguine (destinées à être enluminées, en feuilles), numérotés de vingt et un à trente.

Cinquante exemplaires sur vélin, avec planches coloriées à la main, numérotés de trente et un à quatre-vingt.

Et deux cents sur papier vélin, avec planches en noir, numérotés de quatre-vingt-un à cent quatre-vingt.

Cet ouvrage, grand in-4°, comprend 15 pages de texte.

La copie réduite, exécutée en miniature, œuvre de Mlle Duchet, a figuré récemment à l'exposition des beaux-arts de Moulins.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1896.

SÉANCE DU 7 AOUT 1896

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON LE FEBVRE

Etaient présents : MM. le baron Le Febvre, Abbé J. Clément, Bertrand, Yves, Doumet-Adanson, Claudon, Bernard et F. Pérot.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— Il est procédé au scrutin pour la nomination d'un bibliothécaire. Après le dépouillement des bulletins, M. Pérot est nommé pour cinq ans bibliothécaire de la Société.

— M. le docteur Yves entretient la Société d'un instrument en fer devant servir aux cautérisations et qui paraît remonter à deux siècles.

Le même membre parle d'un artiste peintre montluçonnais, Bridier, peu connu. Il cite plusieurs tableaux de Bridier qui sont actuellement au château de M. du Ligondès ; deux existaient à Saint-Pierre de Montluçon et deux autres dans l'église de Lavault-Sainte-Anne.

M. l'abbé Joseph Clément fait passer sous les yeux des membres de la Société une curieuse médaille, en cuivre, grand module, de saint Benoît et de Notre-Dame de Montserrat, en Espagne, trouvée dans les champs des Paturaux, commune de Bellenaves, non loin de l'ancienne commanderie de l'ordre de Saint-Jean du Beyrat. Cette médaille, frappée à Rome, est de la fin du XVIIe siècle.

M. Pérot lit une note rappelant le passage de la cour du roi Charles IX en Bourbonnais, à Vichy, Ebreuil, Chantelle.

Il donne ensuite lecture d'un travail sur un poids en fer du XVIIe siècle aux armes de Moulins.

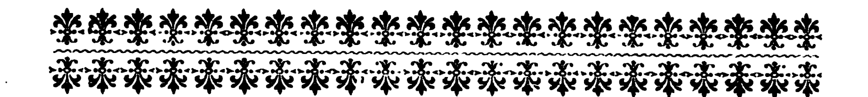
M. Doumet-Adanson continue la lecture de plusieurs pièces manuscrites de Mme Doumet-Adanson ayant pour titre : *Au fur et à mesure ; suite de mes pensées imprimées.*

— Est présenté en qualité de membre dans la classe des lettres, M. Thérond, rédacteur en chef de la *Démocratie*, par MM. le baron Le Febvre et Doûmet-Adanson.

F. P.



16



AU FUR & A MESURE

SUITE A
MES PENSÉES IMPRIMÉES

Par Mme AGLAÉ ADANSON (*Suite*).

E hasard est le principal agent qu'emploie la nature dans les choses *secondaires*. La Providence et le hasard ne font qu'un. Dans une infinité de circonstances, nous pouvons modifier le hasard et le soumettre à nos vues ; c'est un pouvoir que nous a octroyé la nature en nous accordant le *jugement*. Cependant, je me dédis, car peut-il y avoir quelque chose *sans cause?* Non. Alors, il n'y a pas de hasard comme nous l'entendons vulgairement. Vous rencontrez un homme que vous aviez cru à cent lieues de vous, mais cet homme est parti *à temps* pour se trouver là, sans songer à vous, de même que vous êtes parti de votre côté ; *vous deviez donc vous rencontrer nécessairement :* il n'y a donc pas là de *hasard* — et le hasard n'est que l'ignorance où nous sommes *des causes*.

*
* *

L'aspect de la lune me remplit de terreur et de tristesse. Les poètes la nomment pourtant l'*astre des amants ;* il me semble au contraire que c'est plutôt celui des malfaiteurs.

Sa lumière a éclairé plus de forfaits que de plaisirs innocents.

Si elle seconde la marche du voyageur nocturne, elle indique aussi à l'assassin la place où il doit frapper sa victime.

Il n'y a pas *une seule nuit* peut-être où, dans un lieu quelconque, elle ne favorise un meurtre ou un vol.

Les ombres qu'elle projette ne ressemblent-elles pas à des fantômes? Ne transforme-t-elle pas les plus simples objets en géants difformes et menaçants?

Sa lumière blafarde n'imprime-t-elle pas à la figure une teinte cadavéreuse?

Si, assis au *clair de lune*, vous écoutez une histoire de voleurs ou de revenants, vous frissonnez involontairement, car elle atténue le courage et elle rend craintif et défiant.

Promenez-vous dans un cimetière *au clair de lune*, si vous avez un remords, il vous poignera; si vous avez une joie, elle s'éteindra.

Et l'hiver, quand la terre est couverte de neige, la clarté de la lune ne lui donne-t-elle pas l'apparence d'une vaste tombe couverte d'un linceul?

Oh! la lune est triste! C'est le miroir dans lequel on entrevoit la mort!



La femme divorcée et la femme adultère

Mme B..., riche veuve, possédait un hôtel somptueux dans lequel se réunissait, chaque semaine à jour fixe, l'élite de la haute société.

Elle avait une fille de 17 ans qu'elle tenait séquestrée dans une pension hors de la ville; elle n'en parlait jamais, et jamais on ne l'avait vue dans ses réunions; à peine connaissait-on son existence.

Mme B... était encore belle et coquette; elle aurait craint que l'apparition de sa fille dans son salon ne détournât l'attention qui se dirigeait sur elle seule et ne fît soupçonner un âge qu'elle avait su cacher jusqu'alors.

Cependant, il devenait urgent de se débarrasser de cette fille de 17 ans, et le seul moyen était de la marier. Mais comment ? à qui ? Elle ne pouvait la présenter subitement dans la société à laquelle elle avait fait un mystère de son existence. C'était un grand sujet d'inquiétude pour Mme B...

Elle avait un homme d'affaires discret, intelligent et dévoué ; elle lui confia son embarras en le priant de se mettre à l'enquête d'un gendre tout à fait étranger à sa société.

Comme Amélie était jolie, riche, bien élevée, il n'eut pas de peine à trouver un de ces jeunes gens sans fortune, d'un extérieur agréable, ayant reçu une bonne éducation, qui accepta les *conditions* que Mme B... mettait à cette union, savoir : *qu'aussitôt le mariage prononcé*, les jeunes époux iraient s'exiler dans la terre qui constituait la dot d'Amélie. Celle-ci, de son côté, consentit aussi de grand cœur à un arrangement qui la tirait de sa pension et surtout la délivrait de la tutelle d'une mère qui n'avait été pour elle qu'une marâtre.

Le mariage se fit donc mystérieusement, et le jeune couple partit immédiatement pour le château de *** à 80 lieues de Paris.

Amélie joignait, à une charmante figure, des talents et de l'esprit ; son mari se félicitait d'une bonne fortune si miraculeuse et il la rendit heureuse *pendant un an.*

La seconde année, les dissensions commencèrent ; Paul Duval se montra jaloux, despote, intéressé ; il devint joueur (car les exilés faisaient des échappées pour passer incognito des mois à Paris). Enfin, peu à peu le ménage devint insupportable pour Amélie, qui cependant ne donnait aucun motif aux emportements de son mari ; elle ne sortait point et s'occupait uniquement du soin de ses deux enfants ; elle avait nourri le premier et allaitait encore le second, quand Paul Duval, dans une altercation très vive, en vint à la frapper.

Depuis quatre ans qu'ils étaient mariés, il y en avait trois que les querelles étaient devenues journalières et allaient toujours en augmentant de gravité. Amélie était bonne, mais non pas de cette douceur qui n'est qu'une abnégation de sa raison

et de toute volonté : elle voulait, en retour, de la justice et des procédés. Après cette scène, elle désespéra de son bonheur et sa détermination fut prise de se séparer de son mari. L'aîné de ses enfants avait deux ans, le second neuf mois ; elle savait que la loi les lui accordait *jusqu'à sept ans.*

Un jour donc que son mari était absent, elle emmena ses deux enfants et sut se cacher dans un lieu sûr et ignoré : les recherches de Paul furent inutiles pour la trouver ; elle demanda le divorce pour incompatibilité d'humeur, et, au bout des délais fixés par la loi, il fut prononcé. Amélie reprit son nom de famille, se logea dans un appartement modeste à Paris et concentra toutes ses jouissances dans l'éducation de ses deux fils. Elle essaya bien de regagner la tendresse de sa mère en allant l'implorer à genoux, accompagnée de ses deux enfants, mais celle-ci lui répondit froidement qu'une femme *divorcée* était un *déshonneur* pour la famille et que toutes relations avec elle lui étaient *irrévocablement* interdites.

Amélie, atterrée sous cette espèce de malédiction, retourna tout en larmes dans sa solitude. Mais, enfin, fatiguée de l'abandon absolu où elle se trouvait et le cœur flétri par la douleur, elle se ressouvint qu'elle avait une amie de pension : elle se décida à aller la voir et en fut bien accueillie. Cette amie était mariée à un homme de lettres peu fortuné ; elle-même était pauvre, ses parents ayant été ruinés à la Révolution de 93. Elle était *remarquablement* belle, mais sans esprit, sans instruction solide ; elle aimait la toilette, les spectacles, et se rappelait le luxe de son enfance. Elle rêvait au bonheur d'avoir un équipage, et son mari était pauvre ! Le brave homme *pleurait* sur les privations de sa femme ; il ne pouvait rien de plus. Cependant, soit en empruntant, soit *on ne sait comment*, Clara trouvait le moyen d'avoir une brillante toilette et même quelquefois une remise à ses ordres. Son mari, contrit de sa pauvreté, faisait semblant de n'y rien voir, et puis d'ailleurs, un jour, elle lui avait dit naïvement : « Tu vois bien, *mon ami*, que je ne puis pas vivre sans un carrosse, » et S... avait répondu en

soupirant : « C'est vrai ! » — « Eh ! bien, mon cher, répliqua Clara, amuse-toi à écrire et laisse-moi faire à ma guise. » Ainsi convenu, ainsi fut fait.

Clara en était donc là de son libre arbitre, lorsque Amélie se présenta chez elle, sans connaître aucun de ces détails ; elle croyait Mme S... riche puisqu'elle la voyait élégante.

Amélie lui raconta toute l'histoire de son divorce et Clara l'*approuva,* la plaignit, et l'engagea à venir souvent la voir, car l'idée lui vint de suite que sa compagnie et celle de ses deux enfants lui serviraient de passeport ; aller toujours seule était par trop inconvenant, et l'on commençait à jaser ; Amélie apparut donc à Mme S... comme une providence, et Amélie eut l'imprudence et la sottise de s'abandonner entièrement à cette unique société qui offrait une distraction agréable.

Clara ne lui livrait aucun de ses secrets et jamais elle ne la recevait avant l'heure du dîner, auquel assistait aussi le pauvre S..., qui filait discrètement aussitôt le café pris.

Clara avait une loge à Feydeau et un acteur très à la mode venait, dans les entr'actes, montrer son nez à la petite ouverture de la porte. On sut depuis que c'était *un* des favorisés par Clara ; mais *celui* qui payait la loge était un vieux richard, ayant titres, rentes et châteaux ; Amélie le rencontrait quelquefois chez Clara, mais son âge déroutait les soupçons. On se lasse à la fin de la contrainte, et Mme S... dit un jour à Amélie : « Ma chère, j'ai loué un petit hôtel à la chaussée d'Antin, c'est un bijou ; je vous y invite à dîner, le baron *** y sera, c'est un vieil ami de mon père que j'ai retrouvé ; soyez, je vous prie, aimable pour lui. »

Clara roulait carrosse attelé de deux superbes chevaux. Elle accoucha aussi d'un beau garçon. Puis, enfin, son mari mourut de chagrin. Elle porta le deuil et vécut en retraite dans son hôtel avec le baron ; puis, peu à peu, elle battit froid à Amélie, qu'elle ne voyait plus que rarement.

Au bout d'un an, Clara s'appelait la baronne de *** et le baron avait *exigé* que la porte de l'hôtel fût fermée à Amélie :

parce qu'il n'était pas *convenable* que la baronne de *** reçût dans sa société *une femme divorcée*, et qu'on *se devait* aux préjugés des gens comme il faut.

Pauvre Amélie ! Sa mère était morte; mais, de son vivant, elle avait semé la réprobation de sa fille dans l'opinion de sa société, et même dans celle de tous ses parents, et chacun répétait avec un air de compassion : « C'est dommage, avec tant d'avantages, d'avoir gâté tout cela par un *divorce!* On ne peut pas voir cette femme-là. »

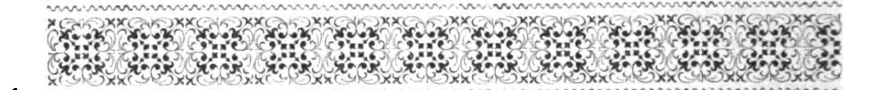
Et Amélie est allée s'enterrer, à la fleur de l'âge, dans une solitude où elle est devenue *misanthrope.*

Et la loi *qui a institué le divorce* n'a pas su le mettre à l'abri de l'ignominie ! Et le législateur, en *l'annulant* plus tard, a sanctionné l'*adultère, le plus immoral des crimes !*

(*Tout cet article est historique, mot à mot.*)

*
* *

Quoi qu'on dise de la galanterie du caractère français, les hommes nous tiennent si fort au-dessous de leur supériorité que, pour acquérir un peu de succès en littérature et courir la chance de ce qu'on nomme *une réputation*, nous sommes obligées de nous servir d'un pseudonyme masculin, et je suis sûre que, malgré le génie bien réel de *Mme Dudevant* (dite George Sand), elle n'eût pas atteint la moitié du succès qu'elle a obtenu si elle n'eût *masculinisé* son nom ; j'oserais même affirmer que la paire de pantalons qu'elle a bravement enfourchés lui a été un auxiliaire très avantageux : en la voyant *fumer* et prendre les allures d'un homme, on a oublié son sexe ; alors sa valeur intrinsèque s'est fait sentir et a triomphé du préjugé vulgaire *qui tend à étouffer* chez nous le germe du génie ; car ce n'est que l'*éducation et le costume* qui occasionnent la différence qui existe entre le caractère des femmes et celui des hommes sous *le rapport moral.* La faiblesse *physique* n'influe en rien sur la perspicacité de l'intelligence. Mais les hommes n'admettent pas de rivalité : les plus forts font la loi, et cette loi nous renvoie à filer et à faire des enfants.



NOTES SUR LES MUSÉES

DE LA CITÉ THERMALE

DE LA VILLE ANTIQUE DE NÉRIS



ANS le tome VIII, pages 45 et suivantes, 1863, des *Bulletins de la Société d'Emulation de l'Allier*, notre regretté confrère Tudot a fait connaître, dans une étude sur Néris, une grande partie des débris des monuments laissés par les Gallo-Romains ; quelque temps après, notre autre éminent et regretté confrère M. L. Esmonnot, architecte, qui a construit l'établissement actuel de notre cité thermale, et auquel on doit la pensée et le soin d'avoir conservé sous la galerie tous les restes d'architecture rencontrés dans les diverses fouilles, a édité à ses frais, et pour quelques privilégiés, un opuscule où sont décrits et dessinés tous ces restes, qui forment un intéressant musée lapidaire, avec lequel on peut, par la pensée, reconstruire la plupart des somptueux monuments que l'art romain avait édifiés autour de ces sources bienfaisantes où de bien loin, comme aujourd'hui, un grand nombre de malades venaient demander un retour à la santé.

Il y a quelques années, on a découvert, aux Péchins, deux inscriptions tumulaires, dont l'une est particulièrement intéressante ; c'est celle d'un soldat de la XIIII (*sic*) légion, SEX (*tus*) CLITERNIVS, né à Crémone (Italie).

La VIII[e] légion y a également longtemps séjourné ; elle y

a imprimé deux estampilles différentes sur des tuiles que ces soldats faisaient en temps de paix, fait déjà cité par Tudot ; plusieurs de ces matériaux ont été déposés également au Musée départemental à Moulins ; les rebords en avaient été martelés, et ces tuiles, posées sur champ sur le petit côté, formaient les parois d'une tombe, où reposait très probablement un légionnaire.

Outre ce musée lapidaire qui appartient à l'Etat, on voit encore, dans un appartement du premier étage du logement de l'inspecteur du service des eaux, une armoire vitrée qui renferme des poteries, des bronzes au nombre desquels il convient de signaler un vase de bronze précieux par une inscription au pointillé : DEO IBOSO, dieu topique égyptien, déjà connu par une stèle gravée trouvée dans les Pyrénées.

Il y a peu d'années, deux autres vases de bronze y ont été découverts ; l'un deux a été acquis par le Musée national de Saint-Germain-en-Laye. L'un et l'autre sont remarquables par l'ornementation de leur anse, dont les détails des reliefs provenaient des poinçons des potiers de Vichy ; je possède un vase de terre fragmenté où se voient ces mêmes ornements : d'où l'on peut conclure qu'ils sortirent des fonderies des bronziers romains de Vichy.

Les découvertes d'objets antiques à Néris datent de loin déjà ; d'après des notes laissées par M. Dufour, qu'il a relatées dans l'*Ancien Bourbonnais*, un fragment de vase rouge à relief, dont je possède le dessin, aurait été recueilli, en l'an IX, par M. le comte Didelot, préfet de l'Allier ; M. Dufour y avait ajouté des anses formées par deux serpents enroulés.

Du 22 au 25 fructidor de l'an XI, M. Dufour indique qu'il a dessiné, à Néris, trente-trois objets en verre, terre, bronze et fragments de statues et colonnes.

En fructidor an X, il relate aussi la découverte de quelques vases antiques recueillis dans quatre puits romains qui ont été décombrés des matériaux qui les avaient remblayés jusqu'au ras du sol.

Plus tard, en 1820, lorsque furent commencées par le gouvernement les fouilles de fondation du nouvel établissement, M. Dufour nous donne un extrait de son rapport comme inspecteur des monuments anciens, et indique que les journaux de Paris et du département, dans la feuille du 13 septembre 1820, font mention de la découverte des thermes antiques.

La matrice cadastrale de la commune de Néris vers 1828, section A du bourg, nous fournit, aux numéros 41, 42 et 51 du plan, terres labourables, l'indication suivante : « Lieu dit appelé *l'Amphitéâtre et les Os*, ci-devant à Marandet et Lafont Marien, aujourd'hui acquis par le gouvernement, pour en faire une promenade publique. »

Dans la même section, les numéros 566 à 577, désignés par le lieu dit : *Les Chaudes* (eaux ou terres), sont sans doute les emplacements des anciens thermes.

Au numéro 563, maison et cour à Lafont Gilbert, *tenant bains*.

Les différents auteurs qui ont cité les monuments de Néris à l'époque gallo-romaine ne sont pas d'accord sur l'interprétation des ruines de la riante promenade située au nord du bourg ; MM. Tudot, Esmonnot et Dufour les considèrent comme un théâtre, tandis que le docteur Baraillon et M. Boisrot, trompés par l'une des dénominations cadastrales et par certains ossements que l'on a trouvés sur l'emplacement du *proscænium*, croient y voir un cirque ou arènes ; je me range à l'opinion des premiers, avec d'autant de raisons que Tudot tire ses conclusions du parallèle des théâtres du midi de la France et d'Italie qu'il a visités et qui ont beaucoup d'analogie avec celui-ci, entre autres celui d'Orange que j'ai pu étudier il y a peu de temps, au cours des intelligentes restaurations qu'y fait faire l'Etat, qui va lui rendre, d'ici quelques années, un aspect presque conforme à ce qu'il était autrefois ; les artistes de notre première scène sont venus l'inaugurer et y donner le complément de l'illusion, n'étaient les costumes des spectateurs.

Notre Musée national de Saint-Germain s'est également enrichi de deux groupes en pierre blanche sculptée, dont l'un représente, assis, l'un des dieux de la Gaule d'origine égyptienne tenant une bourse de la main droite et de la gauche un gros serpent à tête busquée comme celle d'un bélier ; un jeune homme, le haut du corps nu et debout, à la droite du dieu, s'appuie de la main gauche sur la tête du personnage principal.

L'autre est une Epona préservant son enfant du pied d'un cheval prêt à l'écraser ; bien qu'à l'état de fragment, ce groupe est d'une bonne exécution.

Une parure et des bagues en or ont été trouvées, il y a quelques années, dans les ruines d'une villa, avec des fragments sculptés et des poteries ; ils sont encore entre les mains de l'inventeur, qui en demande un grand prix ; j'en ai montré la photographie à l'une des séances de la Société d'Emulation, et nos confrères MM. l'abbé J. Clément et F. Pérot nous en ont également entretenus.

Néris possède, depuis quelques années, un Musée municipal qui lui a été offert par l'un de mes amis, M. Riekötter, ancien payeur de la mine, à Commentry ; en reconnaissance de ce don, une concession perpétuelle lui a été accordée et son nom a été donné à l'une des rues de la cité thermale.

Ce musée ou plutôt ces collections sont le produit des économies de cet amateur de l'art antique qu'il recueillait soit dans ses voyages, soit à Néris, où il avait pris sa retraite ; il a voulu, par cette fondation, engager les donations pour augmenter ce noyau ; mais les offres des étrangers sont, le plus souvent, agréées par les possesseurs des épaves romaines que l'on trouve chaque année en fouillant les ruines des habitations antiques qui occupent une grande surface du nord à l'est de la ville actuelle.

Le Musée de Néris, en huit vitrines, renferme environ 2,000 monnaies grecques, gauloises, romaines, du moyen âge et quelques-unes modernes, assez bien classées, en or, argent et

bronze ; quelques pierres gravées et une suite de statuettes et ustensiles de bronze, dont quelques-uns sont apocryphes ; des statuettes de terres cuites, fragmentées blanches, des ateliers des céramistes de l'Allier, dont quelques types que je lui ai gracieusement offerts ; quelques fragments de verreries ; sur le haut des rayonnages, une centaine de vases de terre cuite sans ornements ; une nombreuse série de fragments de poteries rouges à reliefs ; un médaillon en poterie noire lustrée, provenant des céramistes de Clermont, avec un groupe de personnages où figure Apollon.

Nous citerons encore :

Deux fragments d'inscriptions antiques sur marbres ; des empreintes de végétaux fossiles des houillères de Commentry, quelques haches celtiques de silex polies et surtout un très remarquable couteau de silex finement retouché, terminé en grattoir arrondi d'un bout et en pointe prismatique brisée de l'autre, d'une forme concoïdale de $0^m,33$ de longueur, provenant de Beaune (Allier) ; c'est le plus beau spécimen connu.

Un beau lampadaire de bronze acheté sans aucun doute en Italie ; sur la tige, est un oiseau que poursuit un chat ; il n'a qu'une lampe terminée en croissant, mais, par un ingénieux système, le plateau à charnière en pouvait contenir une autre.

Un casque de bronze qui doit être également d'importation italienne.

Une vertèbre de cachalot et une énorme paire de cornes d'antilope forment le complément de ce musée.

Notre aimable confrère Riekötter avait d'excellentes qualités, mais avec cela deux... défauts, en archéologie : il était très myope et de plus trop confiant ; aussi beaucoup de personnes peu scrupuleuses en profitaient pour le tromper indignement et lui vendre comme authentiques des objets d'une fausseté grossière. Je respecte sa mémoire et sa grande

générosité, d'autant plus que, se considérant comme Français de cœur, il était d'une nationalité étrangère ; néanmoins, je ne puis laisser passer sans observations quelques pièces qu'il n'aurait jamais dû admettre dans ses collections, et aussi pour que les visiteurs du Musée ne se laissent pas surprendre par ces supercheries.

En première ligne, je désignerai une inscription sur un fragment de tuile romaine qui a été gravée en lettres capitales mélangées de chiffres de près de 4 centimètres et ainsi conçue :

QUHELD
FGTCPAB×J
SSNKYZMRI
5309ᘔ64ㄥ74
U. PUISSANT

Afin de donner à cette élucubration burlesque un passeport d'antiquité, le graveur-truqueur s'est donné la joie secrète de faire, au revers, des cercles, en ménageant, au milieu, des rosaces à cinq ou six pétales et des étoiles à sept pointes, d'environ $0^m,10$ de diamètre, en relief.

J'ai également reconnu quelques statuettes de bronze fausses.

Au milieu des fragments de terres cuites blanches, j'ai remarqué un mascaron à tête de Méduse auquel je trouvais une ressemblance de terre.... de pipe ; en le retournant, on y lit le nom d'un fabricant de Saint-Omer.

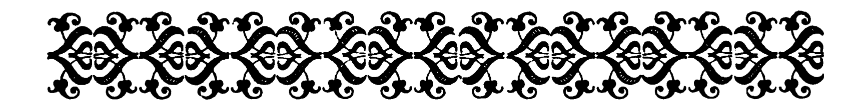
Il est fâcheux que la municipalité, liée par une donation, ne puisse faire disparaître des vitrines ces preuves de fourberies ou pièges grossiers tendus aux amateurs, ou, mieux encore, les expédier à Paris, au Musée des falsifications artistiques qu'a eu la bonne pensée d'instituer la Société française de numismatique, rue de l'Université, par l'initiative de l'un de ses éminents présidents, M. le comte de Ponton-d'Amécourt ; on finirait par tuer la déloyale industrie moderne du *truquage* qui

a pris de si larges proportions depuis quelques années et qu'a si bien dévoilée M. Paul Eudel dans un petit volume : *Le Truquage.*

J'ai obtenu de M. le maire de Néris de trier la plupart de ces faussetés et de les mettre à part, dans une vitrine, en les désignant sous l'étiquette d'*objets douteux*, par trop modeste vraiment ; j'ai également mis moins en vue qu'elles n'étaient plusieurs terres cuites phalliques provenant d'Italie.

BERTRAND,
Conservateur du Musée départemental.

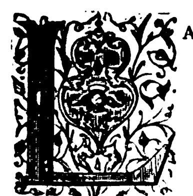




NOTICE

SUR UN POIDS EN FER DU XVII[e] SIÈCLE

AUX ARMES DE MOULINS



A métrologie provinciale a été très négligée dans les études archéologiques. C'est une lacune à combler, qui ne manquerait ni de piquant ni d'intérêt; la diversité des rapports métriques entre provinces et même entre villages contigus offre un vaste champ de contribution à l'histoire locale.

Les anciens actes des notaires fourniraient beaucoup de matériaux pour combler cette regrettable lacune, car l'on y trouve énoncées les mesures de longueur, de capacité et de densité dans des termes souvent très précis.

Il est des mesures qui prévalaient sur beaucoup d'autres; celles d'un village étaient souvent obligatoires pour les villes. La valeur du boisseau de Chantelle ou de Charroux faisait foi sur beaucoup d'autres, même à des distances très éloignées; la recherche de ces coutumes bizarres serait très intéressante.

Les textes des anciennes coutumes du Bourbonnais offrent beaucoup de ces cas.

Presque partout, les anciens poids, les vieilles mesures ont disparu : les musées avaient bien un peu dédaigné ces objets vulgaires; mais à Moulins, grâce à M. Bertrand, le Musée départemental possède deux boisseaux marqués au fer rouge, portant les armes de la ville de Moulins.



Une fois hors d'usage, depuis l'adoption du système métrique qui a unifié les poids et les mesures, ces vieux ustensiles de ménage ont été détruits, les uns brûlés, les autres confondus et mélangés à la ferraille; on comprend facilement la difficulté qu'il y aurait aujourd'hui de former une collection de ces objets, et dans un demi-siècle que restera-t-il de ceux qui n'ont pas encore été détruits ?

De même que les autres provinces, le Bourbonnais avait ses poids et ses mesures spéciaux pour chaque pays, ou pour une ville, lesquels possédaient ces poids et ces mesures depuis un temps immémorial.

On retrouve des poids remontant à l'époque gallo-romaine. Bourbon-l'Archambault a fourni une belle tête en bronze provenant du balancier d'une *romaine*. Cette tête creuse recevait le plomb nécessaire pour obtenir le poids convenu. Nous avons trouvé, non loin de Coulanges, un poids en pierre provenant d'une roche amphibolique noire, brillante, et très dense; il est de forme ronde, aplatie, le sigle ◦I◦ accosté de trous percés pour amener l'étalon à un poids déterminé; la face opposée porte des rainures centrifuges. Il pèse très exactement 499 grammes, et ce n'est pas sans surprise que l'on rapproche cette similitude avec la livre actuelle.

D'autres poids étaient aussi en usage à la même époque; ce sont des cônes pyramidaux en terre cuite percés d'un trou dans le haut; la face du sommet porte l'indication du poids :

I · V · V · X · X ·

Nous en possédons plusieurs qui ont été trouvés en Bourbonnais.

Le P. de Montfaucon, dans son remarquable ouvrage : *L'Antiquité expliquée* (1), décrit une quantité de poids analogues à ceux que nous citons; il donne aussi une description et les dessins de mesures de capacité en usage à l'époque romaine.

(1) Tom. III, 1re part., p. 150 et suiv.

Nous possédons des pesons à ressort à boudin, d'autres avec ressort en équerre, puis des crochets avec tiges en bois et en fer ; sur la boule de l'un d'eux sont imprimées en creux les armes de Moulins. Il y avait donc, dans notre ville, des étalons de poids et de mesures, puisqu'ils étaient vérifiés par les soins des échevins, qui autorisaient la mise dans le commerce de ces divers instruments, après les avoir frappés d'une marque constatant leur origine et leur vérification.

Tout récemment, nous avons découvert un poids en fer forgé, de forme carrée, mesurant $0^{m},53$ sur chacun des côtés et ayant $0^{m},20$ d'épaisseur. Au centre, est un appendice prélevé sur la masse du fer et qui sert de préhension ; la face supérieure est frappée en creux d'un écusson aux armes de Moulins ; au-dessous est gravée la date de 1676 ; le chiffre 7 est retourné L. Son poids est de 466 grammes. L'écusson de la boule du crochet dont nous venons de parler et celui-ci sont analogues.

Il serait intéressant de retrouver la série de poids en usage dans notre ville. Ce genre de poids en fer avait longtemps précédé l'usage des séries de poids en cuivre, qui, groupés les uns dans les autres, sont ensuite contenus dans un étui avec couvercle à charnière et à fermeture et qui fait lui-même partie du poids de la série. Parfois, ces étuis sont enrichis de figures ciselées ; ces derniers remontent déjà au XVIIe siècle. L'Allemagne possédait ces poids au XVIe siècle.

Deux poids en fer, analogues à celui que nous venons de décrire, viennent d'être trouvés dans le fond du petit ruisseau qui contourne l'église d'Orcival (Puy-de-Dôme).

L'un est un carré de fer, au centre duquel est fixé un anneau de fer plat immobile ; il pèse 192 grammes 5 décigrammes. Ce n'est point son poids normal : le plomb qui servait à le parfaire a disparu.

Le second, ayant la même forme et timbré d'un lis en creux ainsi que le précédent, pèse 459 grammes 7 déci-

grammes. Comme celui de Moulins, c'était l'ancienne livre, les deux n'ayant que 5 grammes d'écart.

L'ancienne livre de Paris pesait 489 grammes 5 décigrammes.

Si ces quelques lignes pouvaient provoquer la recherche et l'étude de nos anciens poids, de nos vieilles mesures, notre histoire locale serait connue par un point complètement ignoré.

Francis PÉROT.

Moulins, 6 août 1896.



LE MUSÉE DE VANNES

Mettant à profit le séjour que, récemment, j'ai fait à Vannes, et sur le désir que m'avait exprimé M. Bertrand de prendre pour le *Bulletin* de la Société d'Emulation quelques notes sur le Musée de cette ville, j'ai visité ce dernier et je rapporte ici mes impressions.

Le Musée est la propriété de la Société polymathique du Morbihan, avec laquelle notre Société est en communication par l'échange de ses publications. C'est assurément l'un des plus intéressants de France par la richesse de ses collections des temps préhistoriques.

C'est que, en effet, sur cette terre promise des Celto-Bretons, ses habitants avaient édifié de nombreux et remarquables monuments mégalithiques, et ceux-là mêmes qui savaient édifier de semblables monuments, qui soulevaient et transportaient ces masses de granit, savaient aussi tailler et merveilleusement polir ces instruments, ces haches et ces bijoux splendides, et parfois dans des roches d'une extrême dureté.

Arrivées plus tardivement que dans nos provinces centrales, les populations primitives qui s'établirent sur les côtes rocheuses de la Bretagne ne laissèrent que de très rares épaves se rapportant aux premiers âges ; tandis qu'à l'époque dite de la pierre polie, les tribus, devenues plus denses, taillèrent et polirent ces magnifiques haches que le sol révèle, ou que l'on retrouve soit au pied des menhirs soit sous la chambre sépulcrale des dolmens.

Ces haches sont d'une beauté remarquable, tant par leur matière que par la perfection du travail ; elles accusent un peuple intelligent, laborieux, très voyageur, car la plupart des matières utilisées sont le plus souvent de provenances lointaines. Parmi ces roches précieuses et à part de rares haches en silex, on rencontre la callaïte, le jade océanien, le jade ordinaire, la serpentine, la dioritine, la chloromélanite, la fibrolithe, la saussurite. L'usage et l'emploi du schiste, si fréquents dans le Bourbonnais, paraissent inconnus dans la Bretagne ; c'est exceptionnellement que l'on y rencontre des haches ou autres instruments en silex.

Plusieurs haches de ce Musée mesurent $0^{m},45$ de longueur ; le taillant ou tranchant est large, affilé, l'extrémité opposée est pointue. C'est une forme particulière, sans être cependant un type spécial pour cette contrée. Beaucoup de ces haches sont percées à l'extrémité inférieure d'un large trou de suspension, rodé sur les deux faces ; d'autres sont percées au centre, mais alors d'un plus grand diamètre, pour y passer un bâton.

Quatre colliers splendides, formés de grains et d'amulettes en callaïs, sont d'une beauté et d'une valeur inestimables ; ils se composent de plus de 500 pierres percées, arrondies et polies ; plusieurs ont une forme allongée. Ce sont là des pièces uniques et de véritables joyaux de ces époques reculées.

Quatre disques plats de 15 à 18 centimètres de diamètre sont aussi de très remarquables pièces ; ils sont en serpentine

verte, percés d'un trou au centre de 70 à 80 millimètres de diamètre. Ce sont des raretés qui appartinrent à l'industrie locale. Le Musée de Sens en possède un de ce genre, mais en silex taillé.

Parmi tant de belles pièces de l'industrie des temps préhistoriques, il ne se trouve aucune flèche pédonculée ou barbelée ; le manque absolu de ces objets nous a vivement frappé. Ces flèches, si communes dans nos régions, sont donc bien le produit de l'industrie d'un peuple ou d'une civilisation particulière. Les seules flèches du Musée de Vannes sont formées d'une pointe en silex de la forme d'une feuille de laurier. Mais, en revanche, nous ne trouvons dans nos stations ni callaïs, ni disques en serpentine.

Il faut conclure que les tribus disséminées sur les côtes maritimes de la Bretagne pouvaient être supérieures à celles disséminées dans l'intérieur des terres. En effet, quelle somme d'intelligence ne fallait-il pas pour concevoir même les alignements de Carnac ? Quelle audace et quelle force étaient nécessaires pour édifier les mégalithes de Lockmariaquer ! Aussi, ceux qui construisaient de semblables monuments, qui ne cessent de nous étonner, étaient bien capables de produire ces centaines de bijoux qui font l'orgueil du Musée de Vannes ; ajoutons qu'au delà, dans les Côtes-du-Nord, on a découvert non seulement de semblables bijoux, mais aussi des anneaux, des armilles, des torques en or le plus fin.

L'homme qui précéda l'édification des mégalithes ou qui fut le témoin de leur construction, était un être actif, intelligent, et doué de certaines qualités qu'il serait peut-être difficile de trouver chez ses descendants.

A la préhistoire, le Breton se couvrait de bijoux en jadéite, en or même. Aujourd'hui, par un reste de tradition, mais alors plus pauvre, la Bretonne ne se parera plus avec des bijoux aussi précieux ; mais l'esprit de coquetterie s'est perpétué jusqu'à nos jours : de Rennes à Vannes, à Lorient, à Quimper, que de costumes gracieux et coquets ne peut-on

admirer ! Les vestons courts que portent les hommes sont galonnés sur leurs bords ; les gilets sont encore ornés d'une double rangée de boutons étincelants. Quoi de plus charmant que ces coiffures si délicatement placées sur une chevelure habilement retroussée ! Quelle richesse de dessin et de coloris sur ces plastrons en dentelle si habilement brodés ! Ce sont là autant de témoignages traditionnels que l'antique Bretagne était assurément plus riche autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui ; et, si cette pauvreté n'eût pas été antérieure au siècle dernier, elle l'eût été par l'effet de la dernière révolution.

Après les richesses en pierres, apparaissent le luxe des bracelets en bronze, qui paraît avoir été très répandu dans cette province. Comme l'on sent bien, à leur aspect, que l'on est dans un pays où le luxe était autrefois très répandu !... car ces bracelets sont très richement ornés de ciselures, de bossages en appendices arrondis rattachés au cercle principal, et qui sont d'un bel effet. Ce genre est tout à fait inconnu dans nos contrées et doit être tout particulier à la Bretagne.

Les dolmens, les tumuli ont fourni une très grande quantité de vases en terre rappelant, par leur forme et leur genre, celles de la nécropole de Dompierre-sur-Besbre ; ces poteries celto-gauloises sont mates, en terre très fine, lissées à l'ébauchoir et à peine cuites.

Parmi les rares fragments de vases rouges, ornés et lustrés, nous avons pu constater que la plupart de ces poteries, sinon toutes, proviennent des officines du Bourbonnais, tandis que d'autres fragments sans engobe ni ornements sont de production locale. Nous faisons la même remarque pour les petits débris de statuettes en terre blanche, qui proviennent des officines de Toulon. Ce sont des fragments de mairées, de Vénus anadyomènes, quelques têtes de divinités, de petits fragments d'oiseaux et d'animaux, les trois quarts d'un buste de Risus.

Le colportage des vases de Toulon et des statuettes se fai-

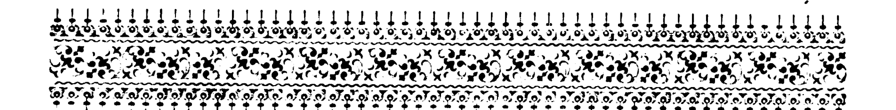
sait donc sur une grande échelle; en retour, si nous trouvons dans notre province de rares intruments ou bijoux en jadéite, tous proviennent de cette contrée, laquelle, quoique lointaine, faisait des échanges de ses productions.

Ce musée renferme, en outre, tout le mobilier funéraire provenant des fouilles des tumuli de Tumiac, de Manné-el-Roeck, de Saint-Michel, qui ont fourni une quantité très considérable d'objets de toute nature. Peu d'antiquités étrangères s'y rencontrent; aussi, grâce à cette recherche de n'admettre dans ses vitrines que des antiquités locales, le Musée de Vannes, unique en son genre, offre, dans son ensemble, un sujet d'études qui permet d'embrasser toutes les anciennes civilisations qui se sont succédé sur le vieux sol armoricain.

Francis PÉROT.

Vannes, le 29 juillet 1896.





CHARTE

DU ROI LOUIS LE GROS

DONNÉE L'AN 886

EN FAVEUR DU CHAPITRE SAINT-CYR DE NEVERS, PORTANT DONATION DE BIENS AYANT APPARTENU AUX ANCIENS BOÏENS.



A question de l'emplacement de la Gergovie des Boïens est loin d'être résolue, malgré les travaux de Guy-Coquille, de Blaise de Vigénère, de MM. Bonniard, Clairefond, Chazaud, Charleuf, Mgr Crosnier (1).

La Gergovie des Boïens a dû être édifiée très rapidement. Si l'on étudie de près les *Commentaires* de César, on voit que les Boïens, peuple venu de loin et implanté par César pour en faire ses alliés, n'étaient point un peuple indigène, lequel n'aurait pu construire la capitale de son domaine d'une manière ni somptueuse ni durable. Tout porte à croire, au contraire, que ce peuple belliqueux s'est construit très rapidement une

(1) Citons encore : La Martinière, Turpin de Cossé, de Vailly, Mgr de La Tour d'Auvergne, Mignard, Coutant, Baraillon, Brugières de la Motte, Mondajors, Vincent, Valkenëar, le Dr Robert (ce dernier indiquait Bourbon-Lancy), Pierre de Frasnay, Achille Allier, Dufour, Tudot, Batissier, le général Creuly, le colonel Rouby, les deux généraux badois Gaëlher et Boëlher, Duruy, A. Thierry, Louis Roubet, Pierre de Saint-Julien de Baleurre, Bulliot, d'Auville, Adrien de Valois, Samson, le Dr Noëlas et, tout récemment, M. A. Gonat.



ville en bois et en terre; que cette ville a dû disparaître aussi rapidement qu'elle avait été édifiée, en ne laissant que peu de traces. Ce n'est donc point aux ruines qu'il faut s'adresser pour la rechercher, mais plutôt aux documents.

Nous croyons devoir donner le texte complet de la charte de Charles le Gros, datée du xve des kalendes de septembre de l'année 886. C'est une donation faite au chapitre de l'église de Saint-Cyr de Nevers des biens ayant appartenu à des populations ayant une origine commune, Saint-Révérien et Yzeure.

L'opinion de la majeure partie des savants qui se sont occupés de la recherche de la capitale des Boïens, est que Saint-Révérien doit occuper l'emplacement de cette ville, lequel correspond à la position que lui assigne César entre Loire et Allier. Deux voies romaines encore visibles mettaient ce bourg en communication l'une avec Entrains, l'autre avec Autun par Tronçaye; cette dernière est encore très solide et visible sur une grande étendue.

M. Mélines a formé un musée des poteries, médailles, etc., qu'il a recueillies à Saint-Révérien.

Le savant mémoire de Mgr Crosnier paraît pleinement donner raison à la charte que nous allons reproduire. Ce savant s'appuie sur le texte même des *Commentaires* et des commentateurs : *gentiles vocabant romani*, etc.

Il conclut que le Nivernais était converti au catholicisme, tandis que le delta formé par la jonction de l'Allier et de la Loire était encore attaché à l'idolâtrie; il se réclame alors du *Pagus gentilicus*, qui désignait Saint-Révérien (1).

Au IXe siècle, dans la pensée d'affaiblir les comtes d'Autun, dont le pouvoir balançait l'autorité royale dans l'Autunois, Charles le Gros donna une partie de leurs possessions aux comtes et aux évêques de Nevers restés fidèles aux descen-

(1) *Etudes sur la géographie de la Nivernie.* — Nevers, 1877.

dants de Charlemagne (1). Dans l'une de ces occasions, l'église de Saint-Cyr reçut, pour sa part, des fiefs tellement éloignés les uns des autres et de Nevers, que la donation semblerait illusoire, si l'on ne comprenait bientôt qu'il fut dans l'intention du donateur de réunir sous une même administration des populations *ayant une souche commune* à cette époque. Ce sont précisément les anciennes stations des Boïens qu'on voit attribuées à l'église de Nevers, notamment Saint-Révérien près de nos ruines, et Yzeure en Bourbonnais (2), non loin de Saint-Révérien.

TEXTE DE LA CHARTE DE 886.

In nomine sancte et individue Trinitatis, Karolus, gracia Dei, imperator augustus. Si imperialis sollicitudo ea procuret que ad instaurationem sancte ecclesie catholice pertinere noscentur, sine dubio magnum imperii culminis statum preparare comprobatur, et non solum in presenti stabilimentum regni et imperii corroborat; sed etiam in futuro eterne retributionis premium sibi conciliat. Sit ergo cognitum cunctis fidelibus sancte Dei ecclesie tam presentibus quam et futuris; quoniam Wilhelmo comite aduente nostram celsitudinem exhortati sumus ab ipso et deprecati ut ad memoriam reduceremus inviolatam patris sui Bernardi fidelitatem, et pro memoria nostri nominis et pro redemptione anime patris sui Bernardi comitis ecclesie S. Cirici, cui Emmenus presidet episcopus Isidro abbatium S. Petri sitam in Augustodunensi comitatu, et cellam S. Reveriani beatissimi martyris sub precepti testamento in dispositione Nivernensis episcopi subditas constitueremus. Consilio autem adhibito cum consiliaris nostris remorantes cum quante fiducia et animi virtute, et permanente fidelitate Bernardus gloriosus comes et marchio se opposuerit contra hostes nostros et insidiatores ac devastatores regni contra Bosonem Tyranum et sequaces ejus, et quam prompto animo mori in bello contra supradictos

(1) *Mémoires de la Société éduenne*, 1844, p. 332.
(2) *Ibid.*

infideles pro excellentia nostre fidelitatis pugnans amaverit. Decentissimum repperimus ut quod filius ejus Wilhelmus comes et marchio postulabat exsequeremus; precepto igitur presentis auctoritatis et confirmationis res supradictas, cellulam S. Reveriani beati martyris situm Nivernensi comitatu cum omnibus appendiciis suis, villis, silvis et campis, pratis et ecclesiis et mancipiis, Isodro etiam S. Petri abbatium sitam in Augustodunensi comitatu simili modo cum omnibus suis reditibus sibi pertinentibus. Deo et beato Cyrioco martyri et presidibus ipsius ecclesie ad possidendum et disponendum subjugamus, ut indulgentiarum Dominus nobis et illi fideli nostro, si in aliquo deliquimus contra rectores ipsius ecclesie Nivernensis in futuro de omni excessu reatus dignetur esse propicius. Deinde hoc decretum largitionis nostre ut perseveranti auctoritate consistat subtus propria manu signavimus, et impressione annuli nostri precepimus sigillari.

Signum CAROLI.

Gloriossisimi imp. aug.

Amalbertus notarius ad vicem Liuguardi recognivi.

Actum XV *kalend. septembris, anno* V *regnante domno Karolo, imperatore in Francia* III, *in Italia* IIII, *indictione* VI *feliciter.*

Francis PÉROT.





CAUSERIE ARTISTIQUE

LES ORIGINES DE LA PEINTURE FRANÇAISE



Ceux de nos lecteurs qui ont été assez indulgents pour suivre jusqu'au bout notre dernière causerie ont pu constater que, partis de l'impressionnisme, c'est-à-dire d'un accident de la peinture moderne, nous avons été conduits à remonter jusqu'aux sources du grand courant artistique qui nous entraîne. Le même fait ne manquerait pas de se reproduire si nous essayions d'approfondir les origines des autres petites coteries qui émiettent notre vieil art gaulois. Tous ces petits ruisseaux jaillissent d'une même nappe centrale et souterraine située dans les profondeurs de notre sol national ; mieux vaut donc en entamer dès maintenant l'analyse ou, pour parler plus simplement, étudier les causes générales qui impriment à notre peinture française un cachet si particulier.

Nous ne nous dissimulons pas la témérité de cette tentative, et nous n'aurions pas osé la risquer sans la découverte d'un instrument des plus sûrs que Taine a mis dans la main de tous ceux qui veulent s'occuper de philosophie artistique. Nous voulons parler de la théorie des milieux, dont ce maître littérateur a fait une admirable exposition dans sa *Philosophie de l'art*, dans son *Voyage en Italie* et jusque dans ses *Essais de*

critique et d'histoire. On sait quels sont les principes de cette méthode d'investigation. Les écoles de peinture ne croissent pas au hasard dans le vaste champ des civilisations. L'histoire de l'art, dans tous les pays, montre qu'elles naissent à une période de l'évolution des peuples qui est toujours la même, au moment où le sol de la nation peut fournir à la graine artistique qui lui est jetée un terrain suffisamment fertile pour la faire germer, pousser et se développer en ces robustes plantes que nous avons vues fleurir aux grandes époques de l'art, en Grèce, en Italie et dans les Flandres.

Certes, l'importance de la personnalité ne peut être niée ; mais, pour qu'un homme devienne un grand artiste, il ne suffit pas qu'il naisse avec ces instincts rares et précieux qui le poussent vers le culte du beau et vers la recherche obstinée de sa réalisation plastique. Il lui faut, pour arriver à l'épanouissement complet de son génie, trouver le milieu indispensable à son développement, une tradition qui lui transmet la science et le métier péniblement acquis par les efforts successifs de ses devanciers, une sécurité assez grande pour lui permettre d'achever en paix son œuvre, une richesse publique suffisante pour alimenter les grands travaux artistiques et une génération capable de comprendre, d'encourager et de diriger son talent. Puis, cet artiste est un homme, et il faut qu'il recèle en lui l'énergie nécessaire pour soutenir jusqu'au bout, contre les difficultés matérielles de l'art, ce rude combat dont on ne peut comprendre l'héroïsme sans avoir vécu dans l'intimité d'un de ces vigoureux lutteurs.

Ces conditions si complexes, dont nous ne soupçonnons encore qu'une faible partie, ne se trouvent réunies qu'un moment dans la vie d'un peuple, à l'époque où sa virilité complète va bientôt faire place à une caducité plus ou moins précoce. L'histoire de la peinture en Italie, en Espagne et surtout dans les Pays-Bas montre que, dans chacun de ces grands ou petits Etats, la famille des peintres remarquables qui groupent leurs génies ou leurs talents pour former une grande

école naît au moment où la nation, après une série de guerres acharnées, a conquis, par ses victoires, puissance, sécurité, richesses et consacre toute son énergie à embellir sa demeure, si péniblement protégée ou conquise. De telle sorte que l'on peut dire avec Taine que la génération des grands artistes succède toujours à une génération de héros. Et c'est peut-être dans l'histoire de la Hollande que l'exemple est le plus frappant.

En dehors de ces grandes époques, la graine ne périt pas toujours; on la voit germer par intervalles dès qu'elle trouve un peu de terrain favorable à son éclosion. Mais alors elle ne pousse plus que de chétifs bourgeons élevés à grand'peine en serre chaude, ne rappelant que de fort loin les grandes espèces que l'on vit fleurir aux belles époques de l'art.

Tel est malheureusement le cas de notre école de peinture française, et, pour trouver les racines de ces floraisons toujours charmantes, mais le plus souvent isolées ou incomplètement épanouies, il faut fouiller les diverses couches qui constituent notre sol national.

La base en est formée, comme chez tous les peuples, par la nature humaine avec ses instincts bons ou mauvais, dur granit, partout le même, que rien ne peut entamer, sur lequel vient immédiatement se superposer, faisant corps avec lui, une nouvelle couche, presque aussi solide, aussi compacte, la race. Celle-ci est composée, chez nous, d'éléments divers que la science moderne a peine encore à dissocier et dont nous aurons à aborder l'étude si nous voulons connaître le fond de l'esprit gaulois.

Puis vient la terre meuble, le terrain arable formé par nos mœurs, nos habitudes, notre constitution sociale, couche épaisse, mais malléable, souvent labourée en France par le soc aigu de la charrue révolutionnaire. Elle se modifie spontanément tous les demi-siècles, à la mort de la génération qui va engraisser ses guérets. Bien des causes, guerres, massacres, déchéances morales, peuvent enrichir ou appauvrir cette partie

du sol, fertiliser ou stériliser ce terrain de culture, et le rendre plus ou moins apte à la production de la pousse artistique.

Il est à peine besoin de mentionner la dernière et la plus superficielle de ces stratifications, mince couche de sable qui se déplace, constamment soulevée par le souffle capricieux de la mode; les fleurs qui poussent dans ce terrain-là n'ont pas de racines assez profondes pour subsister longtemps.

Mais il est grand temps de quitter cette comparaison chère à l'illustre maître qui nous guide et, armé des principes de sa méthode, de chercher à analyser les causes générales qui ont imprimé à l'école de peinture française une évolution toute spéciale et qui dirigent encore le mouvement artistique auquel nous assistons.



Nous avons vu que l'influence la plus directe, la plus continue, la plus profonde, était exercée par la race, et chez les peuples issus d'une même souche, ou chez lesquels un des éléments de formation prédomine, elle est clairement visible. Chez nous, elle est plus difficile à démêler. Le peuple gaulois est formé de fractions de races très disparates et, dans ce sang primitif déjà mêlé, les invasions successives sont venues infuser tant de sang nouveau que ce grand corps qui s'appelle la France ne saurait dire exactement la composition du liquide qui circule aujourd'hui dans ses veines.

Cependant, les belles découvertes de l'anthropologie ont donné aux recherches ethniques un essor tout nouveau, et ont transformé des discussions jusque-là purement littéraires en une science des plus rigoureuses. Elles ont eu l'avantage considérable de faire disparaître des légendes accréditées surtout par nos bons voisins d'outre-Rhin et qui tendaient à faire de nous une nation néo-latine, comparable à l'Italie et à l'Espagne, et tout naturellement vouée aux mêmes fatalités ethniques. Or, les travaux les plus autorisés, consciencieusement analysés dans un récent travail de M. Fouillé, intitulé : *Digé-*

nérescence? (*Revue des Deux-Mondes*, septembre 1895), démontrent que le peuple français est une combinaison de trois éléments principaux auxquels, en Europe, se ramènent tous les autres, et que César, puis Auguste, distinguèrent déjà fort bien quand ils divisèrent la Gaule conquise en Aquitaine Ibérique, en Celtique ou Centrale, et en Belgique habitée par les Germains.

Le fond le plus ancien de la population gauloise est un peuple brun, au crâne allongé, parent des Ibères et appartenant au type méditerranéen des anthropologistes. Plus tard, le long de la chaîne des Alpes, pénètre un peuple brun nouveau, à tête très large, de petite taille et dont certains représentants ont paru mongoloïdes; ce sont les Ligures. Par la même voie, arrivent les Celtes, également brachycéphales, et peut-être aussi d'origine asiatique. Enfin, pendant l'âge du fer, des conquérants descendent du Nord, grands et blonds, à tête allongée. Ce sont eux qui formèrent, en se mêlant aux Ibéro-Ligures et aux Celtes, le peuple gaulois connu des Romains. L'assise même de la population française fut ainsi constituée dès l'âge du fer. Plus tard, les nouvelles invasions germanique, franque et normande, ne firent que renforcer l'élément grand et blond. Elles refoulèrent le Celte pur dans la Bretagne, dans le massif central, dans les Cévennes et dans les Alpes.

Aujourd'hui encore, les individus grands, blonds, aux yeux clairs, à la tête allongée, descendants des Galates ou Kymris, des Belges, des Francs, des Normands, se trouvent dans le Nord, dans l'Est et dans le Nord-Ouest de la France. Les départements du Sud et de l'Ouest sont surtout peuplés de châtains et de bruns, à taille moyenne ou petite, les uns, brachycéphales, descendants des Celtes et des Ligures, les autres, dolichocéphales, descendants des méditerranéens ou des Ibères.

*
* *



J'ai tenu à citer presque textuellement les paroles de M. Fouillé, craignant d'altérer, par la moindre interprétation personnelle, ces notions ethniques, documents de la plus haute importance pour l'étude de nos origines et peut-être de nos destinées. Ceux de nos lecteurs qui, plus curieux, voudraient poursuivre la répartition de ces trois races primitives dans nos diverses provinces, et les produits de leurs croisements successifs, trouveront d'intéressants détails dans ce travail et dans les récentes publications de nos anthropologistes.

Pour le moment, ce qu'il nous importe de connaître, c'est le caractère particulier de ces trois éléments primitifs qui, par leur combinaison, ont constitué le caractère définitif de la race gauloise et d'en dégager ses aptitudes intellectuelles et artistiques.

Tous les savants s'accordent à reconnaître que, pour l'intelligence pure, les Celtes valent les Germains et les Scandinaves ; la faculté de comprendre et de retenir, le jugement, le raisonnement sont aussi développés chez les brachycéphales bruns que chez les dolichocéphales blonds. Ils ont même l'esprit plus vif, plus éveillé, plus lucide, plus apte à saisir les choses et à emmagasiner les idées. Malheureusement, une qualité leur manque : l'énergie volontaire. Les Celtes n'ont pas la ténacité des races du Nord ni leur audace à rompre les traditions du passé et à se lancer dans les entreprises intellectuelles. Ce qui les caractérise à ce point de vue, comme au point de vue social, c'est la mobilité, la versatilité, alliée à une docilité moutonnière qui les pousse à se réunir en troupeau et à se laisser conduire par autrui. Peu aventureux dans la pratique, ils détestent les expéditions lointaines et préfèrent voyager en imagination. Aussi les voyons-nous se créer un monde fantastique et converser avec les esprits. Nous trouvons cette poésie légendaire grandement développée dans notre celtique et brumeuse Bretagne.

On ne peut nier que le caractère dominant des Germains ne

soit une volonté énergique, souvent violente et en même temps plus tenace. Certains savants ont avancé cette supposition, encore un peu risquée, que, si l'intelligence pure avait ses principaux organes dans les lobes frontaux, la région occipitale était le siège de l'énergie volontaire, et que celle-ci dépendait d'une certaine proportion entre les parties antérieures et postérieures de la tête. Rien d'étonnant alors de trouver cette qualité développée chez les hommes grands et blonds à crâne allongé. Ce fond sauvage les entraîne aux plus grands écarts dans tous les sens, à des actes de brutalité qui répugnent à la modération des Celtes, mais aussi à des hardiesses d'entreprise qui, dans leur poésie, les emportent aux sublimes limites de l'imagination. En pénétrant peu à peu, par invasions successives, dans la masse celtique, ces redoutables compagnons sont venus secouer son inertie et lui communiquer cet esprit d'initiative aussi nécessaire dans le monde des idées que dans la vie publique.

Les Méditerranéens ou Ibères, qui forment le troisième et le plus ancien de ces éléments, ont de tout temps apporté à la race française de précieuses qualités. Dotés d'un crâne allongé comme les hommes du Nord, ils ont, comme eux, l'énergie volontaire, mais concentrée et capable de se contenir, unie à une intelligence plus pénétrante et plus brillante que celle des Celtes. Très proches parents des Ibères d'Espagne et du Nord de l'Italie, ils ont, par des croisements variés, constitué notre Méridional de la Provence, du Languedoc et de la Gascogne.

Comme le dit Fouillé d'une façon fort pittoresque, « cette fusion des trois races devait finir par former chez nous une harmonie rare et précieuse, une sorte d'accord parfait où le Celte donne la tonique, le Méditerranéen la médiante et le Germain la dominante ».

Et, pour terminer, n'oublions pas que, dans le peuple gaulois primitif, sont venus se fondre, au Midi, les colonies grecques et romaines ; au Nord et à l'Est, les Francs, les Normands, et

toutes les invasions germaines ou scandinaves ; à l'Ouest, les Arabes, dont l'invasion, imparfaitement repoussée par la légendaire bataille de Poitiers, n'en a pas moins continué à pénétrer dans tout le Midi, et que, plus que les autres nations, la France a eu le dangereux privilège d'absorber sous forme d'immigrations pacifiques des colonies étrangères venues de tous les coins du monde.

La situation géographique de la France, ouverte à toutes les invasions, a donc fait d'elle une sorte de vaste creuset où chaque race humaine est venue jeter le pur métal en fusion de son génie particulier : les Ibères hellénisés puis latinisés, l'instinct plastique avec le goût harmonieux des proportions ; les Germains, l'énergie tenace ainsi que l'étude minutieuse et patiente de la nature ; les Celtes, leur vision sentimentale et leurs aspirations vers l'au delà ; les Maures, peut-être, une certaine sensualité farouche, sans compter bien d'autres minerais inconnus jetés dans la fournaise. Après bien des bouillonnements, la combinaison s'est opérée et la coulée superbe, devenue homogène malgré la diversité de ses matériaux, a formé un admirable alliage capable de fournir aux mains des artistes français matière à ciseler les joyaux les plus précieux.



Mais l'esprit d'un peuple se modifie suivant le pays qu'il habite, et sur la nation française ainsi constituée le sol et le climat de la France devaient exercer une influence considérable. On commence à comprendre aujourd'hui l'importance des climats et comment ils façonnent les races humaines plus encore que celles des animaux. Les transformations des bêtes suivant les latitudes est clairement visible ; pour s'en faire une idée, on n'a qu'à rapprocher du gros cheval mecklembourgeois le fin coursier arabe. L'homme est encore plus profondément modifié par le milieu qui le pénètre par plus d'issues. Or, le Gaulois a toujours éprouvé des sensations douces, tempérées et moyennes. Pas de hautes montagnes

sauvages et abruptes dressant éternellement devant ses yeux l'image du farouche et de l'inaccessible, pas de contrées désertes et incultes le vouant aux désespérances de la misère et de la faim, pas de neiges persistantes, de froids rigoureux émoussant ses sens, l'enfermant dans sa chaumine et le forçant à replier sur elles-mêmes ses pensées et ses douleurs. Mais un climat tempéré, ni trop froid au Nord, ni trop chaud au Midi, permettant presque tout le long de l'année de sortir et presque de vivre en plein air sous le dôme splendide d'un ciel clément. Et quel paysage charmant à contempler toujours, avec ses lointains mollement enveloppés dans la brume, avec ses collines étagées à l'horizon comme pour le plaisir des yeux, et l'éclair de ses ruisseaux fuyant à travers les douces prairies et les vertes saulées ! Puis et surtout pas cette nourriture lourde et grossière des Germains, dilatant l'estomac, empâtant le corps et l'esprit, ces liqueurs fermentées et ces beuveries pantagruéliques ; mais une alimentation légère, sobre dans le Midi, et presque partout le vin, le vin de France qui stimule sans abrutir et met au cerveau cette pointe de gaieté fine, spirituelle et railleuse qui nous est si particulière.

Aussi comment s'étonner après cela que tout en France soit moyen, tempéré, gracieux, plutôt porté vers la délicatesse que vers la force ? C'est la caractéristique de l'esprit français, et dès que l'homme des Gaules, au sortir de la barbarie du moyen âge, commence à balbutier sa langue, nous le voyons affirmer, dans ses premiers récits à la fois naïfs et malins, les délicates qualités qui se retrouveront plus tard dans ses véritables poètes nationaux comme La Fontaine et Molière, ainsi que dans toutes ses productions artistiques.

En revanche, le Gaulois n'est pas propre aux grandes émotions et n'a pas besoin de fortes secousses comme le Germain pour mettre en jeu sa sensibilité fine et toujours éveillée. Il est essentiellement mobile et changeant ; il n'est pas capable de cet effort vigoureux et soutenu qui seul peut

mener un peuple jusqu'au sublime. Aussi, pendant que nous voyons nos voisins d'outre-Rhin et d'outre-Manche produire des œuvres d'art considérables, résumant les qualités et les défauts de la race qui les a engendrées, véritables monuments nationaux capables de défier les siècles, nous ne mettons au jour que des œuvres exquises, pleines de cette grâce et de ce charme qui font notre supériorité, mais dénuées de cette robustesse et de cette sauvage puissance qui impriment aux productions artistiques des Germains un caractère presque redoutable. Qui pouvons-nous opposer en littérature à un Shakspeare et à un Gœthe, en musique à un Beethoven et à un Wagner, en peinture à un Rubens et à un Rembrandt ?

Une qualité du Gaulois qui peut devenir parfois une source de dangers avait déjà été remarquée par César : c'est la facilité avec laquelle son esprit, largement ouvert et toujours en éveil, s'assimile les découvertes étrangères. En feuilletant notre histoire depuis ses origines, on voit que, dès que les populations primitives de la Gaule se trouvent en contact avec les Grecs de Macédoine, avec les colonies phocéennes de Marseille et du littoral méditerranéen, elles empruntent leurs usages, frappent des pièces à l'imitation des monnaies grecques et copient les hermès avec une habileté déjà curieuse. La rapidité avec laquelle les Gaulois s'initièrent à la civilisation romaine est prodigieuse et étonna les Romains eux-mêmes. De tous les peuples conquis par eux, ils furent les premiers assimilés. S'il est inexact, au point de vue purement ethnique, de prétendre que les Français soient de race latine au même titre que les Italiens et les Espagnols, il n'en est pas moins vrai que, par le fait de leurs aptitudes naturelles, ces Ibero-Celto-Germains devinrent des Néo-Latins au point de vue de la culture et de l'éducation. En revanche, cette même facilité d'assimilation leur fit, par la suite, adopter sans effort les découvertes artistiques des Flandres et de l'Allemagne. Et il ne faut pas être grand clerc pour reconnaître, dans l'évolution de notre art national, l'influence de deux éléments très opposés

qui se combattent ou s'allient pour former des caractères distincts ou des individualités mixtes remarquables par la souplesse de leur talent.

L'un est l'élément gréco-latin, et il a toujours prévalu depuis la conquête des Gaules par César, en raison des rapports politiques, guerres ou alliances, qui ont constamment mis en contact la France naissante avec l'Italie en plein épanouissement artistique. C'est l'antique génie grec qui a conquis la Rome victorieuse du monde et s'est installé en maître chez tous les peuples organisés par la puissante métropole. Chez nous, il trouve dans la race des qualités presque semblables à celles des premiers Pélasges, et, grâce à notre facilité d'assimilation, il fit rapidement éclore cette belle civilisation gallo-romaine qui a laissé ses foyers à peine éteints dans les grandes villes de notre enthousiaste Midi. C'est le génie grec qui, par son influence vivifiante, a su développer les qualités fondamentales de notre vieil esprit gaulois, dont il est facile de reconnaître, dans toutes nos productions artistiques, les caractères indestructibles. Et tout d'abord la clarté et la lucidité, qui ont fait de notre littérature une des premières du monde moderne. En France seulement, on sait charpenter une œuvre littéraire, pièce de théâtre ou roman, et notre prose a acquis une telle limpidité qu'il faut remonter jusqu'à Tacite pour trouver une sobriété aussi merveilleuse. Dans les arts du dessin, nous ne sommes pas moins logiques; nous avons mêmes qualités maîtresses, l'harmonie, la pondération des masses, l'adaptation des détails à l'ensemble, l'unité d'effet, en un mot la science profonde de la composition. Je ne parlerai pas de notre école de sculpture, qui, depuis Jean Goujon jusqu'à Paul Dubois, a produit une série presque ininterrompue de chefs-d'œuvre dignes des plus belles époques de la Renaissance italienne. Le génie plastique éclos dans le cerveau de Phidias et qui fit palpiter le cœur des grands sculpteurs italiens du XVe et du XVIe siècle, des Ghiberti, des Donatello, des Michel-Ange, est toujours vibrant dans nos poitrines. Et, si notre peinture ne

s'est pas toujours tenue dans les mêmes hauteurs sereines que notre sculpture, elle n'en a pas moins montré les mêmes qualités de goût, de clarté et d'ordonnance depuis Nicolas Poussin jusqu'à Paul Baudry.

Il est facile de découvrir dans les tableaux de nos maîtres peintres cette qualité supérieure de la composition que notre nervosité moderne cherche en vain à nous faire perdre. Soyons donc fiers de pouvoir crier à la face des nations que nous seuls tenons encore le flambeau sacré qui s'est transmis de mains en mains des Grecs jusqu'à nous et que, si la fatalité venait à anéantir notre race, elle éteindrait pour toujours peut-être la flamme divine qui éclaire le monde depuis trois mille ans.



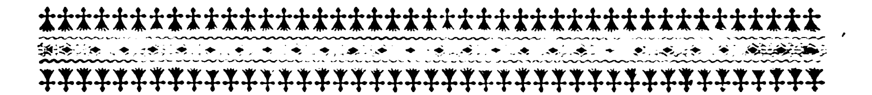
Mais, si le fond de notre éducation intellectuelle est resté roman grâce à la conquête et à l'organisation romaines, il n'en est pas moins vrai que notre race, qui n'est pas latine mais bien ibéro-celto-germaine, a gardé des affinités secrètes pour les manifestations de l'art germain. Les invasions successives provenant des forêts d'outre-Rhin ou des profondeurs de la Scandinavie et leur acclimatement dans les parties froides de notre territoire sont venus déposer un élément septentrional dont nous avons apprécié l'importance au point de vue ethnique. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir chez nous l'« esprit du du Nord » livrer de rudes assauts au génie latin. Sans remonter au début de notre développement artistique fortement influencé par les productions des Flandres et de l'Allemagne, il nous sera facile de démontrer que, au commencement de ce siècle, l'école romantique est née de ce conflit. Shakspeare a failli détrôner Homère, Rubens et Rembrandt prendre la place de Léonard et de Raphaël. Depuis que les progrès de la civilisation ont rompu le cercle étroit qui enfermait les peuples, depuis que les guerres de la Révolution et de l'Empire nous ont mieux fait connaître les productions étrangères, nous avons été vite captivés par le génie septentrional. Nous avons

rapidement compris cette poésie gigantesque qui, forcée par la rudesse de son climat et de ses mœurs de se replier sur elle-même, a abandonné le culte de la forme et de la beauté plastique pour creuser jusqu'au plus profond de l'âme humaine et en extraire le drame moderne avec ses inquiétudes, ses souffrances, ses aspirations vers l'au delà. Shakspeare a cessé pour nous d'être un barbare; nous avons entendu les cris de passion, de douleur et d'amour qu'exhalent les poitrines de Roméo, d'Hamlet et d'Othello, et nous avons entrevu, derrière la virtuosité éblouissante de Rembrandt, la sombre et douloureuse tragédie humaine qu'il évoque sur la toile.

Ecrire les différentes phases de la lutte que se livrent chez nous depuis sept cents ans, ces deux principes si opposés, influencés par les événements politiques et religieux qui les ont tour à tour favorisés ou combattus, ce serait écrire l'histoire générale et philosophique de notre art national. Nous allons essayer d'en esquisser les principaux traits.

CHARVOT.





UNE MÉDAILLE

de saint Benoît et de N.-D. de Montserrat

TROUVÉE A BELLENAVES



Cette médaille en cuivre, grand module, en assez bon état de conservation, mais d'une frappe quelque peu défectueuse, a été trouvée, vers le 15 janvier de cette année, pendant un labourage dans le champ des Patureaux, de la commune de Bellenaves.

Elle représente d'un côté saint Benoît, S [*anctus*] PATER BENEDIC [*tus*], avec la mître et la crosse d'abbé, tenant un livre dans sa main gauche et bénissant de la droite. Au devant de la tête du patriarche des moines d'Occident, se voit la médaille si célèbre de saint Benoît, que nos paysans appellent « la médaille des sorciers », par allusion sans doute à son pouvoir contre les entreprises de l'Esprit malin ou peut-être par ignorance de la signification des caractères qui la recouvrent et dont la lecture offre même à certains esprits cultivés quelques difficultés.

C'est pour éclairer les uns et les autres que nous transcrivons simplement la traduction de ces caractères, qui paraissent véritablement hiéroglyphiques à tant de gens.

Le dessin que nous donnons de cette médaille, grandeur de l'original, aidera à comprendre cette courte description.

Aux angles extérieurs de la croix, on voit quatre lettres, C. S. P. B., qui sont les initiales de la phrase : *Crux Sancti Patris Benedicti*, « la Croix de notre Saint Père Benoît. »



Sur la ligne verticale de la croix, sont les lettres C. S. S. M. L., pour les mots latins : *Crux sacra sit mihi lux*, qui signifient : « Que la sainte Croix soit ma lumière ! »

Sur la ligne horizontale de la même croix, il y a les lettres N. D. S. M. D., initiales de ces mots : *Non draco sit mihi dux !* — « Que le dragon (démon) ne soit pas mon guide ! »

Autour du bord, en exergue, on trouve le monogramme ordinaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ : I. H. S., *Iesus hominum salvator ;* puis ces quatorze lettres : V. R. S. N. S. M. V. ; S. M. Q. L. I. V. B., — au milieu desquelles s'est quelque peu perdu le graveur de notre médaille, — et qui forment ces deux vers latins :

Vade retro, Satana ; nunquam, suade mihi vana :
Sunt mala quæ libas ; ipse venena bibas !

qui signifient :

Arrière Satan ; ne me suggère pas tes vanités :
Les choses que tu offres sont mauvaises ; bois toi-même le poison !

Un bref du pape Benoît XIV, portant la date du 12 mars 1742, sanctionna l'usage de cette médaille, aujourd'hui très répandue, et y attacha d'abondantes indulgences.

Sur son autre face, la médaille porte l'image de *Notre-Dame de Montserrat*, avec la légende : N [*ostra*] S [*énora*] D [*e*] MONS [*serat*]. La Vierge, assise, tient l'enfant Jésus debout sur ses genoux. Le célèbre monastère des Bénédictins est figuré à gauche, tandis que, dans le fond, se dressent ces curieux pics disloqués et ravinés qui donnent, de loin, à ces montagnes fameuses l'aspect « d'un jeu de quilles ». Une d'entre elles semble à moitié partagée par une scie, sorte d'armes parlantes de ces sommets de la Catalogne : *Mons Serratus.*

Cette médaille a été frappée à ROME, probablement au XVIIe siècle dernier.

On s'explique facilement la trouvaille de cette médaille dans le voisinage du château du Beyrat, qui fut, chez nous, un membre important des commanderies de Saint-Jean de l'ordre de Malte. Elle a pu être apportée par un des chevaliers au retour d'un de ces pèlerinages dont le monastère et les montagnes de Montserrat sont encore de nos jours l'objet.

Nous devons à M. l'abbé Bourdelier, curé doyen de Bellenaves, l'obligeante communication de cette médaille, acquise par notre Musée départemental.

Abbé Joseph CLÉMENT.





UNE DISTRIBUTION DE PRIX
en 1784

Nous extrayons des *Affiches de la généralité de Moulins* (troisième année, n° 9) du 30 août 1784 (archives du cabinet F. Pérot), le palmarès suivant de la distribution des prix du 27 août 1784 :

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX

AU COLLÈGE DES PRÊTRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE DE MOULINS

Le 27 Août 1784

RHÉTORIQUE

PRIX D'EXCELLENCE : 1. Claude-Marie Merle, de Moulins ; 2. Claude Piron, de Moulins. *Accessit:* Pierre Thonnier du Bouchat, de la Feline ; 2. J.-F. Benoist des Brosses, de Montluçon ; 2. Sébastien Bouchardon, de Moulins ; 3. Maguet, de Chapeau ; Joseph Bernard, de Moulins.

AMPLIFICATION LATINE : 1. Marie Merle ; 2. J.-B. Maresquier, de Varennes. *Accessit:* 1. Louis Clerget de Saint-Léger, de Moulins ; 2. L. Desmercières, pensionnaire, de Noyant ; 3. P. Thonnier du Bouchat, et 4. S. Bouchardon.

AMPLIFICATION FRANÇAISE : 1. M. Merle ; 2. F. Benoist des Brosses. *Accessit:* L. Clerget de Saint-Léger ; Claude Meige, de Bourbon-l'Archambault ; J.-B. Maresquier, pensionnaire, et S. Bouchardon.

PRIX DE VERSION : 1. Piron ; 2. Benoist des Brosses ; 3. C. Merle ; 4. J.-B. Maresquier, Desmercières et Bouchardon.

VERS LATINS : 1. Desmercières, pensionnaire ; 2. Thonnier du Bouchat. *Accessit:* M. Merle, Piron, Bouchardon et Charles Molles, de Moulins.

SECONDE

PRIX D'EXCELLENCE : 1. Claude Tortel, de Neuvy ; 2. Simon-Gilbert Parchot de Villemouze. *Accessit :* Julien Desphelippon, de Moulins ; Jean-Baptiste-Michel Simonneau, de Moulins ; Gilbert Desrosiers, de Moulins.

PRIX DE THÈME : 1. J.-B. Simoneau ; 2. Parchot de Villemouze. *Accessit :* J.-B. d'Alphonse, pensionnaire, de Souvigny ; Desrosiers ; Tortel ; Pierre-François-Jacques Billaud, pensionnaire, de Souvigny ; Etienne Saclier, pensionnaire, de Crémas.

PRIX DE VERSION : 1. Tortel ; 2. Desphelippon. *Accessit:* J.-P. Benoist, de Moulins ; G. Desrosiers ; J.-B. Simonneau ; Parchot de Villemouze.

PRIX DE VERS LATINS : 1. J.-B. d'Alphonce, pensionnaire ; 2. Desphelippon. *Accessit :* Tortel ; Parchot de Villemouze ; Billaud ; Desrosiers.

TROISIÈME

PRIX D'EXCELLENCE : 1. Charles-Melchior Rainaud, pensionnaire, de Decize ; 2. Gilbert-François-Justin Michelon, pensionnaire, de Montmarault ; Jean-Claude Vidalin, de Moulins. *Accessit :* Jacques Parchot de Villemouze, pensionnaire, de Moulins.

PRIX DE THÈME : 1. Michelon, pensionnaire ; 2. Renaud, pensionnaire. *Accessit :* Vidalin ; Parchot de Villemouze.

PRIX DE VERSION : 1. Vidalin ; Parchot de Villemouze, pensionnaire. *Accessit :* François Giraud d'Agonges ; Jean-Baptiste de la Génissière, pensionnaire, de Saint-Pierre-le-Moûtier.

PRIX DE VERS LATINS : 1. Renaud, pensionnaire ; 2. Joseph Méténier, de Meillers. *Accessit :* Vidalin ; Hippolyte-Louis Godard de la Mothe, pensionnaire, de Decize ; Michel Roch, de Moulins.

QUATRIÈME

PRIX D'EXCELLENCE : 1. Charles-Antoine Bouchat, de Moulins ; 2. Louis-Henri-Hippolyte Coiffier de Verfeux, pensionnaire, de Teneuil. *Accessit :* Hugues-François-Claude Tilliet, de Teneuil ; Antoine-Gaspard Barrois, pensionnaire, de Pierrefitte ; Antoine Deleige, pensionnaire, de Besson ; Fr. Descombes, de Moulins.

PRIX DE THÈME : 1. Bouchat ; 2. Tilliet. *Accessit :* Barrois ; Claude-Marc Joudioux, d'Hérisson ; Coiffier de Verfeux ; Pierre Desvernois, pensionnaire, de Pierrefitte.

PRIX DE VERSION : Coiffier de Verfeux ; Deleage, pensionnaire. *Accessit :* Dupont ; Tilliet ; Barrois, pensionnaire ; Gabriel Petit, pensionnaire, d'Hérisson.

PRIX DE VERS : 1. Tilliet ; 2. Gaymi, de Moulins. *Accessit :* Coiffier de Verfeux ; Claude Villard, de Moulins ; Joudioux ; Barrois.

CINQUIÈME

PRIX D'EXCELLENCE : Jean-Joseph Burand, de Moulins ; Jean-François Burelle, de Moulins. *Accessit :* Pierre-Antoine Grand, de Moulins ; Joseph Morio, de Chantelle ; Claude Donjean, de Moulins ; Gilbert Périer, de Moulins.

PRIX DE THÈME : 1. Morio ; Burand ; Burelle. *Accessit :* Joseph Martin, de Moulins ; P. Grand ; Louis Gravin, de Moulins.

PRIX DE VERSION : 1. Burand ; 2. Burelle. *Accessit :* P. Grand ; Donjean ; Morio ; Gravin.

SIXIÈME

PRIX D'EXCELLENCE : 1. J.-François Camus, de Montmarault ; 2. I.-L.-J. Boyer, de Moulins. *Accessit :* J.-B.-Ignace Marcillat, de Verneuil ; J.-B. Choquet, de Moulins ; J.-B. Giraud, pensionnaire, de Monétay ; J.-B. Tortel, de Neuvy.

PRIX DE THÈME : 1. Choquet ; 2. Jean Voilaud du Guérault, de Saint-Pierre-le-Moûtier. *Accessit :* J. Marcillat ; Girault, pensionnaire ; Camus.

PRIX DE VERSION : 1. F. Camus ; J.-B. Choquet. *Accessit :* J.-B. Marcillat ; J.-B. Boyer ; J.-B. Girault, pensionnaire.





CHRONIQUE

Vente Achille Allier. — Le dimanche 6 septembre a eu lieu à Ainay-le-Château, à la villa des Mandais, par le ministère de Me Déchelotte, notaire, une vente dans laquelle figuraient plusieurs dessins et manuscrits inédits d'Achille Allier. Ils provenaient de la succession de M. le capitaine Nicolas-Lucien Guillaumin.

En voici l'énumération d'après l'annonce de cette vente :

1° Divers dessins, gravures, croquis, aquarelles, d'Achille Allier ;

2° Un portrait de cet écrivain à l'eau-forte, dessiné et gravé par Dupont ;

3° Cinq cahiers manuscrits et inédits des *Mémoires* d'Achille Allier. Ces Mémoires, intitulés : « Journal de ma vie, illusions et réalités », et dans lesquels Achille Allier notait ses impressions jour par jour, sont entièrement écrits de la main de l'auteur de l'*Ancien Bourbonnais*; ils ont trait à l'année 1829 et aux six premiers mois de l'année 1830;

4° Un Tableau représentant la légende de Saint-Pourçain d'après « Florentius Grégorius, évêque de Tours, traduite et mise en images par Achille Allier ». Ce tableau, entièrement fait à la plume, paraît être l'original du tableau bien connu ;

5° Une copie du même tableau ;

6° Une bibliothèque assez volumineuse.

C'est Mlle Duchet, de Montluçon, qui a acquis tous les manuscrits, documents et dessins d'Achille Allier.

Une petite peinture de ce maître a été adjugée à M. Béchu. Il serait à désirer qu'elle fût acquise par l'un de nos musées locaux (1).

*
* *

Beaux-arts. — Sur l'ordre de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, la maison Pouzadoux, fournisseur-éditeur du ministère et mouleur du Musée du Trocadéro, vient d'envoyer à Moulins deux de ses ouvriers, MM. Hamond et Moulin, pour prendre le moulage de l'Hercule qui orne, à gauche, le mausolée élevé dans la chapelle du lycée au duc Henri de Montmorency.

Ce moulage est destiné à orner la galerie de cent mètres du Musée du Trocadéro.

(1) Ce tableau vient d'être acquis par M. Dubost de Cluzor.

Rappelons que deux ouvriers de la maison Pouzadoux vinrent dans l'Allier, il y a six ans, pour prendre des moulages des tombeaux des ducs de Bourbon, renfermés dans l'église de Souvigny, et de différents objets du Musée de Moulins.

*
* *

Le monument commémoratif du *Souvenir français*, dû au ciseau de Coulon, a été inauguré à Gannat, le dimanche 20 septembre dernier.

*
* *

Un congrès des directeurs et protecteurs des associations ouvrières catholiques de France a eu lieu à Moulins, du 21 au 25 septembre, sous la présidence de Mgr de Kernaëret, doyen de l'Institut catholique d'Angers.

*
* *

On pouvait voir, au siècle dernier, dans la chapelle des Carmes de Moulins, une pierre gravée rappelant une fondation faite à cette église par le médecin de Lorme et sa femme.

« D. O. M.

» Messire Charles de Lorme, conseiller d'État du roi, médecin ordinaire de Sa Majesté, trésorier général de France, à Bordeaux, intendant des eaux minérales de France, a fondé en cette église une messe à perpétuité avec dame Hébert, sa femme, par contrat du quinzième de juillet 1649, par-devant La Genest et François Hovillard, qui ont la minute, pour le prix de 2,636 livres contant.

» Priez Dieu pour eux ! »

*
* *

Le quatrième congrès international d'hydrologie, de climatologie et de géologie s'est tenu à Clermont-Ferrand le 28 septembre dernier.

Une série d'excursions dans les stations thermales de la région centrale ont été organisées et se sont terminées par une visite aux gorges du Tarn, sous la conduite du Club cévenol.

*
* *

Dans une savante dissertation de M. Flouest : *Le signe symbolique en S*, cet archéologue signale ce symbole très caractérisé sur les édicules provenant de Toulon-sur-Allier et sur la coiffure des mérées de la même provenance, et que l'on peut voir au Musée départemental de Moulins.

Cet archéologue reconnaît ce symbole chez les Gaulois, puis chez les Gallo-Romains ; son emploi durait encore au moyen âge ; aussi, sa persistance en rend l'étude plus intéressante. Il rapporte ce symbole religieux au vase ollaire allégorique placé dans la main droite du *Dis Pater* gaulois (ce vase était l'attribut par excellence de la fécondité), symbole de l'eau, la continuation du monde, et, quand le catholicisme apparut, le signe S marcha de pair avec la croix.

*
* *



Découvertes minéralogiques. — Notre compatriote M. Théodore Lassalle, de Montluçon, vient de découvrir dans le ravin de la Tarde et dans la cour de la gare de Budelière-Chambon plusieurs filons accouplés de pyrite de fer, dont l'exploitation serait une source de bien-être pour le pays, en même temps que d'un grand profit pour l'agriculture, qui trouverait sur place l'acide sulfurique dont l'emploi se généralise chaque jour.

M. Lassalle a également découvert dans la rivière de Voueise, au pied du coteau de Maurissard, non loin de Chambon (Creuse), un gisement très important de graphite mêlé à l'anthracite.

Le graphite est d'une grande rareté en France, puisque l'on en connaît qu'un seul gisement, celui du Rhône ; ce minéral appartient aux terrains de transition, bien qu'on le trouve parfois dans les terrains primitifs.

Ses gisements les plus importants sont ceux du Saint-Gothard, de Moravie, de la Bavière, de Sibérie, de la Finlande, dans le Massachusetts, etc.

Le graphite et le diamant sont du carbone pur : la différence n'existe que dans l'état moléculaire ; sa densité est de 2,089 à 2,245 ; sa cassure est écailleuse, noire de fer et parfois possédant l'éclat semi-métallique.

Le commerce l'emploie à des usages très divers. C'est la base des crayons ; puis la poterie en fait grand usage ; il rentre dans la composition des briques réfractaires, il sert à confectionner les creusets dits de « plombagine ». Conducteur de l'électricité, il est très employé dans la galvanoplastie.

*
* *

Nécrologie. — Le baron J. Pichon vient de mourir dans son domicile, 17, quai d'Anjou, à Paris, âgé de 83 ans.

Erudit consommé, fin connaisseur et surtout bibliophile distingué, il était le président de la Société des bibliophiles français. Le baron a publié beaucoup ; il a collectionné toute sa vie ; sa bibliothèque actuelle renferme des raretés extraordinaires. Sa collection de bagues est unique : c'était là sa collection favorite.

Le baron Pichon était bien connu des amateurs de Moulins, où son petit-gendre l'y attirait durant le temps où ce jeune lieutenant tenait garnison à Moulins. Il ne manquait pas non plus de séjourner dans notre ville lorsqu'il allait prendre les eaux de Châtel-Guyon.

Si les arts, les sciences ont perdu un lettré, un fin connaisseur et un homme de goût, les pauvres, les œuvres de bienfaisance, ont perdu un ami et un bienfaiteur de l'humanité souffrante.

*
* *

— Mme Joséphine Soulary, veuve du poète lyonnais, vient de mourir à Vénissieux, près de Lyon, où elle vivait d'une modeste pension fournie par l'Etat.

BIBLIOGRAPHIE

Les eaux minérales naturelles du bassin de Vichy, par A. MALLAT ; noms des sources, date de leur captage, mode d'arrivée de l'eau, profondeur des puits ou des forages, température, titres hydroclatimétrique, échelle alcaline. — Vichy, imprimerie C. Bougarel, rue Sornin, 1896, in-4° de 8 pages.

Notre-Dame de Saint-Germain-des-Fossés ; histoire, pèlerinage, couronnement. (Se vend 0 fr. 20 au profit de ce sanctuaire.) Petit in-32 de 36 pages, planche en phototypie pliée, couverture ornée. — Moulins, imprimerie Et. Auclaire.

Les nombres triangulaires (note suivie de diverses questions sur les nombres), par G. DE ROCQUIGNY-ADANSON. In-8° de 32 pages. — Moulins, imprimerie Et. Auclaire.

Les cryptes des églises bourbonnaises — Avermes, Billy, Domérat, Iseure, Saint-Désiré, Vicq, — avec 36 dessins, par l'abbé J.-H. CLÉMENT, membre de plusieurs Sociétés savantes. — Moulins, librairie historique du Bourbonnais, H. Durond, éditeur, 2, rue François-Péron, juillet 1896 ; in-8° de 54 pages.

Echos et nouvelles (Revue trimestrielle). Compte rendu de la réunion générale du 14 juin 1896, pensionnat Saint-Gilles à Moulins ; 8e année, n° 29, juillet 1896. — Moulins, imprimerie Crépin-Leblond, in-8° de 47 pages.

Les Montluçonnais en 1790. Liste du serment civique. Prix 0 fr. 20. — Imprimerie Montluçonnaise, avenue de la Gare, 1896, in-8° de 14 pages. La préface de Al. GIRAUD.

Commission météorologique du département de l'Allier. — *Bulletin* de l'année 1895. — Moulins, imprimerie F. Charmeil, 13, place de la Liberté, 1896 ; petit in-folio de 39 pages.

Matériaux pour la faune de la Tunisie, par Ernest OLIVIER. Catalogue des reptiles ; notes sur les mammifères ; oiseaux. — Moulins, imprimerie Et. Auclaire, 1896 ; petit in-8° de 19 pages. (Extrait de la *Revue scientifique du Bourbonnais.*)

Lettres de Diane-Gabrielle de Damas de Thianges, duchesse de Nevers, par M. H. SARRIAU. (Extrait du *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.* Nevers, G. Vallière, imprimeur ; 1896.)

La famille de Thianges appartenait à notre province ; ses membres étaient seigneurs de Beaulon, Lussat, Ussel, Paray-le-Frésil, du Creuset, du Breuil-Eschois, de Valigny, de Chailloux, des Tillets, du Coudray, de Malville, de Bord, du Peschin, d'Igornay, de Hautefaye, du Taillet, de Noix, et ils portaient : *d'or, à trois tierce feuilles d'argent.*

Cette famille de chevalerie prit son nom d'une terre située non loin de Decize, laquelle passa dans la maison de Damas.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.





CAUSERIE ARTISTIQUE

LES ORIGINES DE LA PEINTURE FRANÇAISE

(*Suite*)



Les historiens classiques font dater la renaissance française de l'avènement de François Ier, et ils ont tort. Elle avait débuté dès le XIIe siècle, et déjà, sous saint Louis, s'affirment les premiers efforts d'une tentative artistique purement nationale, caractérisée par les qualités propres à notre race : la clarté et la simplicité. Comme toujours, c'est l'architecture qui commence, et, pendant trois siècles, on voit cet art, improprement nommé gothique, pousser vers le ciel les audacieuses floraisons et les fines dentelures de son rêve de pierre. Le sculpteur vient seconder l'architecte, fouiller les portails et les chapiteaux. Le ciseau est encore grossier et maladroit, mais la pensée qui guide la main est intelligente et claire, souvent gauloise et railleuse. Les rosaces et les grandes fenêtres appellent une décoration, et l'on voit bientôt flamboyer les verrières aux vives couleurs qui laissent filtrer dans le sanctuaire le jour mystique propice aux méditations chrétiennes. Ces vitraux, d'invention bien française et dont l'Italie cherche en vain à s'approprier la fabrication, dénotent, dans la pratique de nos peintres verriers, une recherche sincère de

la vérité, alliée à une merveilleuse entente de la couleur. Mêmes qualités chez nos émailleurs et nos maîtres imagiers. Nous n'en voulons citer pour preuves que les émaux de la fameuse école de Limoges et les délicates miniatures des manuscrits et des missels.

Mais l'invasion de l'art étranger ne tarde pas à altérer cette renaissance à peine éclose. Elle apparaît dès le XIVe siècle, et, au XVe, elle est évidente. C'est l'élément germain qui commence ; de l'Allemagne, et surtout des Flandres, par l'intermédiaire de la cour de Bourgogne, alors dans tout son éclat, nous arrive une certaine sécheresse et une trivialité qui, heureusement, ne tardent pas à être tempérées par l'introduction du génie italien venu des plaines de la Lombardie. Dès le commencement du XVIe siècle, la soudure de ces deux principes s'était opérée, et nous possédions un art national composé d'éléments étrangers, mais assimilés et pondérés par la modération et le goût de la race gauloise.

C'est alors que François Ier eut la malencontreuse idée d'implanter en France l'art des Italiens, alors en pleine décadence, et du coup arrêta net la poussée de notre peinture nationale. A cette plante naissante, il ne fallait, pour faire épanouir ses fleurs, qu'une culture lente et intelligente. Le jeune et bouillant roi, dans son impatience, l'arracha brutalement pour transplanter à sa place l'arbre italien, qui, après avoir produit tous ses beaux fruits, était à bout de sève. La fondation de l'Ecole de Fontainebleau fut un malheur irréparable et ne tarda pas à tuer notre originalité. Le souffle délétère venu de l'autre côté des Alpes vint flétrir cette fleur de naïveté qui ne se retrouve qu'une seule fois à la naissance des arts.

Cependant, comme le fait très bien remarquer Vitet, il faut avouer que, pour ses débuts, François Ier eut la main heureuse. Le premier artiste italien qu'il détermina à venir en France fut Léonard de Vinci. Seul peut-être, cet extraordinaire génie, qui devança de plusieurs siècles la marche de la civilisation moderne, était capable de comprendre nos qua-

lités natives et, en s'adressant à notre intelligence, de diriger l'éducation de nos instincts artistiques. Mais l'illustre maître lombard, vieilli par l'étude, écœuré par les malheurs de sa patrie et la disgrâce de ses protecteurs, ne daigna pas jeter les yeux sur les essais ingénus de nos imagiers et s'éteignit trois ans après son arrivée à la cour de France (1519), au château de Clou, près Amboise.

Dix ans plus tard, le roi, momentanément débarrassé de ses soucis politiques, songea à continuer ses essais de naturalisation artistique. Cette fois, il s'adressa à un Florentin nommé le Rosso. Il ne pouvait faire un plus mauvais choix. Ce peintre autoritaire et violent, qui poussait à l'excès les défauts de la décadence italienne, avait le plus souverain mépris pour les essais naïfs et charmants de nos artistes nationaux. Il vint avec une escorte de manœuvres, aussi prétentieux que lui, décorer le palais de Fontainebleau, et il fallut un ordre royal pour qu'il se fît aider, dans cette œuvre considérable, par des peintres français. Ces malheureux ne tardèrent pas à être italianisés. Ce fut l'affaire de quelques mois, au bout desquels ils furent aussi experts que le maître à pratiquer l'académisme michel-angesque.

Le Rosso mourut, accablé sous le poids des honneurs royaux, en 1541, neuf ans après son arrivée en France. Ce fut un élève de Jules Romain, le Primatice, qui lui succéda. Doué d'un caractère plus souple, d'un talent incontestable, malgré son style maniéré et sa prédilection pour les formes allongées, il exerça une influence moins néfaste sur notre art national pendant son long règne, qui se prolongea sous Henri II et sous ses deux premiers fils, François II et Charles IX, jusqu'en 1570.

*
* *

Ce despotisme italien qui, pendant quarante ans, pesa sur nos artistes, n'entrava pas directement l'épanouissement de

la Renaissance française. La série des œuvres admirables qui apparaissent dans la première moitié du XVIe siècle prouve combien était grande notre vitalité artistique. Les quelques restes qui subsistent du château d'Anet et le souvenir du palais des Tuileries montrent que Philibert de Lorme sut faire, avec la pierre, d'exquises œuvres d'art. Avec Jean Goujon, la sculpture s'éleva à une hauteur qu'elle ne devait plus dépasser. Comment oublier le charme de ces gracieuses académies qui s'allongent sur les hauts-reliefs de la fontaine des Innocents, autour des fameuses fenêtres rondes de la cour du Louvre et jusque sur les portes en bois de Saint-Maclou, à Rouen? Il suffit d'une courte visite au musée de la Renaissance pour comprendre l'incontestable supériorité de cet art qui cisela les nymphes de la Seine, la grande Diane du château d'Anet et le buste de Henri II. Et comme Goujon sut savamment développer les qualités inhérentes à notre race gauloise : le goût, la finesse et l'élégance suprême, qualités que nous retrouverons toujours, par la suite, chez nos peintres vraiment nationaux, Watteau, Boucher, Prud'hon et Baudry !

Dans la première moitié de sa carrière, Germain Pilon mania le ciseau avec un talent presque égal à celui de son illustre émule. On en trouvera la preuve dans les trois délicieuses figures qui soutiennent le tombeau de Catherine de Médicis. Et Jean Cousin, prenant exemple sur les grands artistes de la Renaissance, sut allier, dans la peinture comme dans la sculpture, un tempérament original aux raffinements de la science italienne. Ce fut notre dernier grand verrier.

Enfin, on vit se former une école de portraitistes dont nous n'apprécions pas assez la valeur. Trois générations de Clouets, venus des Flandres, acclimatèrent en France la manière allemande, sèche et littérale, mais naïve et sincère. Le dernier des Clouets, surnommé Janet, mérita d'être appelé l'Holbein français, et il suffit d'un regard jeté sur ses adorables petits portraits du Louvre pour voir avec quel soin jaloux il sut

garder la probité de son pinceau au milieu d'une cour gâtée par le faux goût de l'Ecole de Fontainebleau. C'est à peine si, dans ses dernières œuvres, on soupçonne l'influence italienne à l'intensité des colorations qui réchauffent les tons, à la pâte plus généreuse qui affirment les chairs, et surtout à l'enveloppe générale qui tend à faire disparaître la sécheresse des contours.

En même temps, nos écoles de province opposaient une barrière infranchissable à l'invasion étrangère. A Toulouse, à Tours, à Lyon, nos imagiers, devenus des peintres, conservaient les traditions nationales, et Catherine de Médicis ne dédaignait pas d'aller se faire portraiturer par maître Camille, de Lyon.

C'est alors que surgit la Réforme ; à partir de 1562, les guerres de religion ensanglantèrent la France. On eut bien d'autres soucis que de s'occuper d'art. Les peintres prirent le mousquet ou s'enfuirent, et ce bel essor artistique fut arrêté net. La légende fait mourir Jean Goujon d'une façon tragique; Germain Pilon laissa défaillir son talent et Jean Cousin se perdit dans ses études scientifiques. La Renaissance française avait fait son temps.

*
* *

Il faut attendre jusqu'à Henri IV pour voir la sécurité renaître à l'ombre du génie royal. Remarque curieuse, faite par Vitet, le public français, qui, jusque-là, n'avait attaché d'intérêt qu'à l'architecture et à la sculpture, tourne ses yeux vers la peinture et éprouve le besoin de collectionner des tableaux. Le goût des galeries s'installe chez nous comme en Hollande. Malheureusement, l'art national était mort. Les écoles de province, dernier boulevard de notre originalité, avaient disparu. La peinture sur verre, qui nous avait donné tant de chefs-d'œuvre, était définitivement oubliée. Le mauvais goût de la décadence italienne avait tout envahi. Cette

fine fleur d'élégance qui donnait aux nymphes de Goujon, aux portraits de Clouet, ce parfum si caractéristique et si gaulois, avait été flétrie, emportée par la tourmente religieuse. Aux nudités sveltes et élancées succédaient des académies lourdes et prétentieuses. Nous semblions irrémédiablement italianisés.

Au Primatice avait succédé, en 1570, un Français, mais plus Italien que lui, nommé Toussaint Dubreuil. C'était le fils d'un de ces maîtres provinciaux qui étaient venus, à Fontainebleau, perdre, au contact du Rosso, leur originalité native. Henri IV, désireux de continuer les traditions royales, l'employa à terminer les grands travaux décoratifs du palais de Fontainebleau. Mais, sur ces murs somptueux, son pinceau banal n'a pas laissé plus de traces que celui des autres peintres appelés pour l'aider dans cette entreprise considérable.

Quand Toussaint Dubreuil mourut, en 1607, le roi jeta les yeux sur un artiste qui, depuis longtemps, avait quitté la France et s'était fait, en Italie, une réputation déjà notoire. Ce peintre célèbre, aujourd'hui presque aussi inconnu que son prédécesseur, se nommait Fréminet. Grand ami du Josepin, il avait pris une large part aux discussions artistiques qui agitaient alors nos voisins. Mais, au fond, toutes ses prédilections étaient pour Michel-Ange, dont il ne voyait que les exagérations. A peine arrivé en France, il fut chargé de décorer la voûte de la chapelle du palais de Fontainebleau. Ce colossal travail dura dix ans. Il y dépensa toute sa science et toute son énergie, découplant les gigantesques académies, tendant les muscles, tordant les membres dans d'invraisemblables raccourcis, affirmant les détails anatomiques par la décision des contours et la noirceur des ombres. Quand Fréminet découvrit son plafond, en 1617, le public resta froid, et le premier peintre du roi mourut, deux ans après, du désespoir de n'avoir pas été compris de ses compatriotes. Encore une fois, le goût français, si sage et si modéré, avait fait justice de ce style outré et maniéré antipathique à notre génie national.

*
* *

Sur ces entrefaites, un lien nouveau était venu resserrer nos relations avec l'Italie. Une princesse nous était venue des bords de l'Arno, apportant avec elle la passion de la belle peinture. Guidée par un goût qu'on ne saurait trop louer, Marie de Médicis, bien que Florentine, s'adressa à un Flamand pour décorer les murailles de son palais. Mais ce Flamand était Rubens, alors dans tout l'éclat de son radieux génie. Il vint entouré d'une cour d'élèves qui pouvaient compter pour des maîtres : Van Dyck, Suyders, les Breughel, et, grâce à leur brillante collaboration, il put, en quatre années, brosser les vingt-quatre immenses toiles sur lesquelles se déroule l'épopée glorieuse de Marie de Médicis. Ces décorations, destinées au palais du Luxembourg, sont venues prendre place dans les galeries du Louvre. Elles ne sauraient donner une idée complète de la géniale puissance de Rubens. Cependant, personne aujourd'hui ne songe à marchander ses éloges devant cette imagination débordante, ces trésors d'invention pittoresque, cette splendeur qui illumine toute la toile, et surtout devant cette science d'orchestration colorée, puisée aux pures sources de l'école vénitienne et qui devait, à son tour, enfanter les chefs-d'œuvre de Delacroix. Mais notre culture artistique n'était pas alors assez avancée pour vaincre les répugnances du public devant ces grandes toiles trop rapidement exécutées et qui déroutaient nos habitudes déjà fortement italiennes. Le vieil esprit gaulois, logique et pondéré, devait hésiter à admettre les exagérations du génie flamand. La cour et la ville n'admirèrent pas suffisamment les nouvelles décorations du Luxembourg, et le maître d'Anvers partit sans avoir exercé la moindre influence sur l'évolution de notre école de peinture.

*
* *

Louis XIII avait des goûts d'artiste. Débarrassé du souci

des affaires, grâce à la puissante collaboration du cardinal de Richelieu, il occupait ses loisirs à peindre au pastel. Il voulut un professeur et songea à remplir cet emploi de premier peintre du roi resté vacant depuis la mort de Fréminet. En 1627, il fit chercher en Italie un jeune Français nommé Simon Vouet, qui, depuis quatorze ans, avait quitté la France et dont le souple pinceau avait déjà conquis les faveurs du public romain. Plus intelligent que peintre, il avait su fondre dans une manière agréable et facile les qualités des diverses écoles italiennes. Mais, sous ces dehors séduisants, le dessin restait maigre, la coloration pauvre et l'invention banale.

Cependant, Vouet obtint à la cour de France un succès considérable. Le roi prit de ses leçons deux fois la semaine, lui fit peindre ses palais du Louvre et de Saint-Germain, le cardinal lui commanda des décorations pour sa chapelle, les seigneurs imitèrent son exemple, tout le monde voulut avoir des toiles de sa main. Il fut presque forcé d'ouvrir un atelier où se précipita un peuple d'élèves. On l'acclama comme le restaurateur de la peinture.

Simon Vouet, avec une rapacité indigne d'un grand artiste, accepta toutes les commandes, et son talent, déjà assez mince, ne fit que s'amoindrir. Devant la médiocrité de ses productions, on s'étonne aujourd'hui de l'engouement qui le fit proclamer le père de la peinture française. On ne peut se l'expliquer que par la nature même de notre tempérament national, qui ne peut admettre aucune exagération, aucune énormité même géniale, retient son admiration devant toute œuvre prêtant le flanc à la critique, n'admet pleinement que ce qui est modéré et pondéré. Or, la peinture de Vouet n'avait rien qui pût déplaire à notre goût; car, malheureusement, aucune qualité maîtresse ne devait venir le froisser par ses emportements. Puis, ce qui assigne au premier peintre de Louis XIII une place importante dans notre école, c'est qu'il eut le rare bonheur de voir sortir de son atelier trois peintres, Lesueur, Lebrun et Mignard, qui devaient jouer un

rôle considérable dans l'histoire de l'art français au XVIIIe siècle.

*
* *

Cependant grandissait, par-delà les monts, un génie qui devait être la gloire de l'école française. Depuis de longues années, les Italiens voyaient avec un étonnement mêlé de respect errer au milieu des débris de la Rome antique un jeune homme à l'air grave, à l'attitude réfléchie, qui, l'album à la main, indiquait d'un croquis rapide les figurines des bas-reliefs et les attitudes des passants. Ce Normand, nommé Nicolas Poussin, ne semblait pas prêter la moindre attention aux querelles retentissantes qui, depuis les Carraches, divisaient les ateliers dans toute la péninsule. On ne lui connaissait qu'un seul ami, un Lorrain du nom de Claude Gelée, dont les paysages étaient déjà très appréciés par les amateurs. Chaque soir, on les voyait réunis, après le dur labeur du jour. Et ce n'est pas sans une religieuse émotion qu'en remontant le cours des âges, on se représente ces deux grands artistes, assis à l'ombre du Colisée, discutant devant les rougeurs du couchant ou la sévérité de ces ruines qui devaient leur inspirer tant de chefs-d'œuvre. Que d'émouvantes causeries sur l'art ont dû s'envoler sur l'aile de la brise et quel profit pour nos jeunes peintres si quelques bribes en étaient parvenues à leurs oreilles! Le vent du soir a tout emporté; mais les œuvres restent, monuments grandioses élevés pour l'instruction des siècles, inépuisables carrières où nos paysagistes modernes sont venus souvent furtivement puiser les matériaux de leurs trop fragiles constructions.

Les relations artistiques entre la France et l'Italie étaient alors si intimes que le bruit des succès obtenus à Rome par les deux Français ne pouvait tarder à parvenir jusqu'aux oreilles de la cour. Louis XIII s'en émut et, déjà lassé des leçons de son premier peintre, il mit une insistance d'enfant à faire venir le Poussin près de lui. Le maître normand fit

quelque résistance. Il sentait que le métier de peintre-courtisan n'était pas fait pour la rudesse de ses principes et la sauvagerie de son caractère. Cependant, il fallut céder aux ordres du roi. Vers la fin de 1640, Nicolas Poussin vint s'installer à la cour de France et mena à Paris cette existence d'austérité et de travail dont il ne voulut jamais se départir. Retiré dans l'étroite intimité de ses anciennes amitiés, il vécut en philosophe et se contenta de produire une série de chefs-d'œuvre que la France est heureuse de posséder. Mais ce n'était pas assez pour lutter contre l'inguérissable ennui du roi, contre l'envie des courtisans froissés par cette probité hautaine et surtout contre la haine de Simon Vouet, furieux de se voir supplanté auprès de son royal élève. Après deux années de cette sourde lutte, la situation devint intolérable, et Poussin saisit le plus futile prétexte pour retourner dans sa chère Rome, où il acheva, auprès de son ami Claude Gelée, le cours de sa glorieuse carrière.

*
* *

Le moment serait venu d'apprécier l'œuvre du Poussin. Mais il a été si sottement loué par ses imprudents admirateurs qui, à l'exemple de l'ours de la fable, l'ont assommé avec leurs lourds éloges, il a été si fortement compromis par ses plats imitateurs, qui nous ont fait prendre en horreur les fabriques classiques et les arbres factices aux feuilles de persil, que notre esprit prévenu pourrait, à l'exemple des révolutionnaires de la jeune école, ne voir dans ce maître, à la fois si grand et si modeste, qu'une sorte de Boileau de la peinture, une façon de pédant artistique dont la férule académique n'est bonne qu'à donner sur les doigts des enfants perdus du paysage moderne. Ce serait là une véritable injustice. Pour juger sainement un pareil homme, il faudrait se refaire une virginité critique, oublier tous les clichés qui encombrent les traités classiques et supposer que, l'esprit dé-

barrassé de tout préjugé, l'on puisse, en parcourant les longues galeries du Louvre, arriver à l'improviste devant le Diogène ou les Bergers de l'Arcadie. Or, j'ose affirmer que, si nous pouvions redevenir ce promeneur désintéressé, nous n'hésiterions pas à reconnaître que, dans cette école française, qui a produit tant de tableaux charmants, mais rien de colossal ni d'extraordinaire, le Poussin est le peintre qui occupe la plus haute place par la somme des qualités accumulées dans ses petites toiles et par l'élévation du sentiment qui les a inspirées. Est-ce du talent? est-ce du génie? Parvenu à cette hauteur par l'effort soutenu d'une longue existence de probité et de travail, le talent confine au génie, et la distinction n'est plus possible.

Mais ce qui nous importe, pour le moment, ce n'est pas de cataloguer l'œuvre du Poussin, mais de rechercher ses origines et surtout de voir quelle influence elle a pu exercer sur l'évolution de l'école française. A n'en regarder que la surface, elle semble purement gréco-latine, non pas seulement parce qu'elle a été enfantée presque complètement sous le le ciel romain, mais parce qu'elle garde le parfum des grandes écoles italiennes, et qu'on y sent passer comme un souffle de l'ancienne Grèce. Il est certain que, si Giorgione, le Titien, le Dominicain, Annibal Carrache n'avaient pas peint avant lui, Nicolas Poussin n'eût peut-être pas créé ce paysage idéalisé au milieu duquel il fait promener ses héros et ses bergers. Mais, au fond, le maître des Andelys reste profondément original et Français. Sa qualité maîtresse est celle qui caractérise l'esprit gaulois : la perfection de la composition, c'est-à-dire le goût, la modération, l'harmonie dans le choix des lignes, des tons et des couleurs. Nous avons surabondamment prouvé qu'en France toutes les œuvres de l'esprit présentent cette sagesse de structure qui peut en restreindre parfois la portée, mais qui leur donne une saveur toute particulière. Dans les toiles du Poussin, la science de la composition expressive est poussée si loin qu'il faut remonter jusqu'aux colosses de

la peinture pour lui trouver des termes de comparaison. Raphaël a mis, dans la pondération des lignes, dans l'arabesque des formes, tout le charme que l'amour sensuel de la plastique pouvait suggérer à cet adorable païen de la Renaissance. L'école d'Athènes n'a pas de pendant. Léonard de Vinci, résumant toutes les qualités éparses dans les autres maîtres et devançant le cours des siècles, a su élever l'art de la composition et l'expression des sentiments à une telle hauteur, que la Scène de Sainte-Marie-de-la-Paix à Milan reste peut-être l'œuvre suprême de la peinture. C'est auprès de ces maîtres que Poussin doit prendre place, pour la clarté de la composition et l'intensité de l'expression. L'organisation de ses petites toiles est si savamment méditée que le sentiment s'en dégage sans effort et que l'œil se promène ravi sur ces groupes si harmonieusement pondérés et surtout sur ces paysages dont les ondulations habilement rythmées forment à ces figures un cadre enchanteur. En un mot, dans cette longue suite de chefs-d'œuvre conçus et exécutés dans des modes si divers, tout est pensé, médité, voulu avec cette logique inflexible qui, loin d'enrayer l'inspiration des maîtres, la soutient et la fortifie. Nicolas Poussin eût pu être un grand littérateur, voire même un grand philosophe, s'il n'avait préféré rester notre plus grand peintre. Et c'est par ces qualités presque littéraires, fatales aux peintres médiocres de notre école, qu'il manifeste si clairement les instincts de la nation gauloise, si féconde en orateurs et en écrivains. C'est aussi en raison de ces qualités bien françaises que Poussin, quoiqu'ayant vécu presque toujours loin de la France, a exercé et exercera sur les peintres français une influence toujours salutaire, en développant chez eux les qualités inhérentes à notre race.

Dans quelle mesure cette influence s'exerça-t-elle sur son ami Claude Gelée ? Bien que l'illustre Lorrain fût plus jeune de quelques années, il serait souverainement injuste d'en faire un élève du Poussin. Doués par la nature des mêmes qualités nati-

ves, développées dans le même milieu, sous le même ciel italien, ces deux génies ont grandi côte à côte, comme deux superbes plantes, portant presque les mêmes fleurs et les mêmes fruits. Chez l'un comme chez l'autre, on trouve la même ordonnance magistrale du tableau, le même rythme savant et harmonieux des groupes et des plans, dans une unité d'atmosphère qui donne à leur œuvre un charme grandiose. Tous deux ont eu, sur le développement du paysage moderne, une importance considérable sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir lorsque le moment sera venu d'étudier notre grande école de paysage.

Claude Lorrain, à partir de sa maturité, ne quitta jamais Rome, et mourut, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, le pinceau à la main. Nicolas Poussin ne fit qu'un séjour de deux années à la cour de France, et, chassé par la haine envieuse de Simon Vouet, dut regagner sa chère retraite.

*
* *

Pendant ce temps, le courant qui entraînait les artistes français en Italie devenait chaque jour plus violent. Le Valentin, doué d'un talent incontestable, mais arrêté en plein essor, par une mort prématurée, venait, à l'école du Caravage, rivaliser de hardiesse et d'énergie avec le farouche Ribera. Et Simon Vouet voyait son atelier déserté par ses plus éminents élèves, désireux de venir en Italie faire leurs premières armes. Lebrun et Pierre Mignard quittaient Paris avec de grasses pensions.

Seul, un des élèves de Simon Vouet restait à Paris, privé des ressources nécessaires pour faire ce beau voyage tant convoité par les jeunes peintres, le cœur gonflé de regrets, et ne se doutant pas de l'heureuse chance qui l'empêchait d'aller compromettre la virginité de son talent dans ce foyer de corruption artistique où, seuls, Nicolas Poussin et Claude Lorrain avaient su garder leur originalité, grâce à la vigueur de

leur génie. C'était le fils d'un pauvre ouvrier que le premier peintre du roi avait accepté dans son atelier, presque par charité, et dont il avait su faire une sorte de manœuvre, capable d'expédier, à la douzaine, les trop nombreux tableaux qui lui étaient commandés. A ce jeu dangereux, le jeune Lesueur s'était fait une pratique expéditive qui était loin d'annoncer le maître peintre des Chartreux et de l'Hôtel Lambert. D'où jaillit l'étincelle qui vint embraser ce génie jusque-là latent? La légende l'attribue au contact de Nicolas Poussin. Il est vrai qu'à l'époque où celui-ci vint à la cour de France, en 1640, Eustache Lesueur était en pleine maturité, bien préparé pour recevoir ses leçons et que la conformité de caractère de ces deux grands peintres, animés du même amour consciencieux de leur art, rend assez probables ces relations amicales qui auraient continué, même après le départ du Poussin pour Rome. Dans tous les cas, la vue seule des tableaux que le peintre des Andelys exécuta pendant les deux années de son séjour à la cour de Louis XIII était un enseignement suffisant pour ouvrir les yeux de Lesueur sur l'infériorité du talent de son maître. Puis, déjà, à cette époque, il était possible, à Paris, d'étudier les œuvres des grands artistes de la Renaissance italienne. Il est probable que le pauvre Lesueur ne fut pas admis à l'honneur de contempler, dans les palais royaux du Louvre et de Saint-Germain, les chefs-d'œuvre de Léonard de Vinci et de Raphaël; mais il put voir des gravures et même des copies exécutées d'après ces maîtres, et tout semble prouver que Raphaël exerça sur lui une influence décisive.

Il serait aussi inutile que fastidieux de répéter, après tant d'autres, la série des éloges qui ont été prodigués à Lesueur par ses historiographes. Sans aller jusqu'à faire de ce modeste peintre le Raphaël français, il suffit de voir son œuvre accrochée presque en entier aux murailles de notre Louvre pour juger de la place considérable qu'il occupe dans l'école française. Pour nous, qui étudions l'histoire de nos peintres, non pas en historien, mais en philosophe, nous devons nous

borner à faire constater le talent presque génial avec lequel Eustache Lesueur sut, en pleine contagion italienne, développer son originalité et les qualités inhérentes à la race gauloise. Par la sincérité de la vision, par la candeur du sentiment, par l'intensité de l'expression et surtout par la simplicité et l'ampleur de la composition, il garde une intime parenté avec les maîtres des grandes écoles.

*
* *

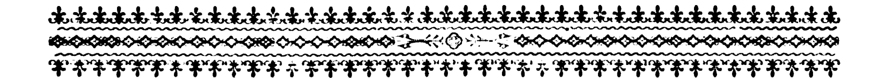
Parmi les peintres parisiens, Eustache Lesueur était seul capable d'arrêter l'école française sur cette pente dangereuse qui la précipitait de plus en plus rapidement vers les basfonds de la décadence italienne. Malheureusement, il n'était pas organisé pour faire un chef d'école. Pour s'en convaincre, il suffit d'un regard jeté sur sa peinture, car, plus que le style peut-être, la peinture c'est l'homme tout entier. Or, en parcourant des yeux les vingt-quatre toiles brossées pour la Chartreuse de Paris; et destinées à retracer l'histoire de saint Bruno, les décorations de l'hôtel Lambert, dans lesquelles son pinceau, passant avec souplesse du style grave au genre gracieux, sut dérouler toute une épopée amoureuse, ainsi que les petits tableaux qui retracent avec une ineffable tendresse quelques-unes des pages du drame divin, il est facile de reconnaître que Lesueur était doué d'une sensibilité exquise alliée à la simplicité du cœur et à la douceur du caractère. Sa vie privée reste entourée de ténèbres épaisses que n'ont pu percer ni les nombreuses monographies publiées sur son compte, ni même la récente découverte de documents officiels. Mais le peu que nous en savons vient pleinement justifier l'impression qui se dégage de son œuvre, et nous voyons Lesueur, exploité tout d'abord par son maître, Simon Vouet, plus tard employé comme une sorte d'ouvrier de la palette à des travaux de décoration au Louvre et dans les hôtels particuliers, vivre, humble et solitaire, loin de la cour et du mouvement mon-

dain, tantôt dans ce cloître des Chartreux qu'il a immortalisé, tantôt retiré dans une intimité familiale d'où rien de sa vie n'a transpiré, et où il acheva, à trente-cinq ans, sa trop courte carrière. Aussi, Lesueur n'ouvrit pas d'atelier; il n'eut pas d'élèves et se borna à laisser une série de chefs-d'œuvre qui reste un des plus beaux fleurons de notre couronne artistique.

A ses côtés, vivait d'une vie presque aussi solitaire un autre maître, plus âgé que lui de quelques années, et dont le talent irréprochable et sévère eût pu exercer sur nos jeunes artistes la plus salutaire influence. Philippe de Champagne, parti des Flandres, comme jadis les Clouets, après un court séjour en Angleterre, était venu à Paris se faire naturaliser Français. Lié d'intime amitié avec Nicolas Poussin, il avait, comme lui, l'amour respectueux de son art et une élévation de sentiment qui faisait de lui une sorte de philosophe austère et religieux à la façon de Pascal et des jansénistes. Ses qualités flamandes tempérées par le goût français, l'ampleur de sa touche grasse et savoureuse, la simplicité de sa composition, la sobriété et la justesse de ses expressions, avaient fait de lui un peintre distingué et un portraitiste de premier ordre. Richelieu se fit portraiturer par lui, la reine-mère le prit pour son peintre ordinaire, et, à la mort de Simon Vouet, il fut sur le point d'être nommé premier peintre du roi. Mais les intrigues de la cour vinrent entraver ce choix, qui aurait arrêté peut-être la décadence de notre art national, et Philippe de Champagne, dont le caractère intègre et sauvage ne pouvait se plier aux exigences de l'étiquette, alla partager la solitude de ses amis de Port-Royal.

CHARVOT.





EXTRAITS

DES COMPTES DES ÉCHEVINS

DE LA VILLE DE SAINT-POURÇAIN

POUR LES ANNÉES 1759 A 1765.



N édit du mois d'août 1758 frappait les villes et bourgs du royaume d'un nouvel impôt qui reçut le nom de don gratuit, par analogie avec la taxe que s'imposait volontairement le clergé à la demande du roi. La ville de St-Pourçain, pour faire face à ce surcroît de dépenses, dut frapper de droits les entrées de vin ou de viande.

Un état général de fixation fut arrêté au conseil de la ville le 3 janvier 1759. Le compte rendu par les échevins, qui étaient à cette époque Pourçain Heulhard et Chevallié, va nous fournir quelques renseignements à cet égard. Nous y trouvons tout d'abord que les droits avaient été fixés ainsi qu'il suit :

Pour chaque poinçon de vin contenant un sixième moins que le muis, mesure Paris	1^{l} 5^{s}
Par bouteille de vin étranger, eau-de-vie et liqueurs.	1^{s}
Par bœuf ou vache.	1^{l} 10^{s}
Par veau, génisse ou porc.	10^{s}
Par mouton, brebis ou chèvre	3^{s} 6^{d}
Et pour les pièces et morceaux de viande, à proportion.	

Pour la perception de ces droits, le conseil de la ville nomma, le 2 mars 1759, un receveur et deux commis qui



prêtèrent serment, le 8, par-devant M. le bailli et, le 14, par-devant messieurs les officiers de l'élection (1).

Ils reçurent comme traitement, le receveur, un sol pour livre de sa recette et un tiers dans les amendes ; les commis, chacun 50 livres par an et un tiers dans les amendes. Ces employés ne restèrent en place que jusqu'au 1er août 1763, époque à laquelle les deux commis furent supprimés et le receveur des aides chargé du recouvrement des droits d'entrée. On avait bien cherché, cependant, à ne point en arriver à cette fâcheuse éventualité, car nous voyons figurer, entre autres choses, dans le Ier chapitre des dépenses du présent compte : « Plus, pour voyages faits à Moulins, tant pour prendre des éclaircissements quant à la forme de la perception que pour éviter que le droit ne fût réuni aux aydes... »

Cet impôt, ainsi établi, commença à être perçu le 9 mars 1759. En un an, c'est-à-dire jusqu'au 1er mars 1760, il produisit 2,123 livres 10 sols 6 deniers, déduction faite de la remise du receveur. Mais ce beau résultat ne dura pas ; dès la seconde année, il n'arriva qu'à 1,990 livres, et, en 1764, qu'à 1,646 livres, après avoir décru progressivement pendant les années intermédiaires.

Mais, la ville ne s'étant imposée que pour une somme de 1,200 livres, il y avait, chaque année, un reliquat que les échevins voulurent utiliser à payer un certain nombre de dépenses qu'ils firent pour la ville, dépenses sur lesquelles nous reviendrons plus loin. Mal leur en prit, car, au règlement des comptes à l'assemblée des notables, cette assemblée décida, à la pluralité des voix, « que les deniers du don gratuit n'ont pu valablement être employés qu'en l'acquittement d'iceluy ». En conséquence, ce reliquat dut être versé par les échevins au receveur des aides ; quant aux autres dépenses, elles

(1) Rappelons, à cette occasion, que Saint-Pourçain faisait partie de l'élection de Gannat, qui avait comme président, en 1759, Jacques de la Faye-seigneur des Palissards, de la Corne et de Chiroux, conseiller du roi.

durent être acquittées sur un chapitre du budget autre que celui du don gratuit.

Ces comptes du don gratuit furent rendus par Pourçain Heulhard, qui était resté échevin de 1759 à 1765, pendant que le second échevin, Chevallié, avait été remplacé par Antoine Dufour. Ces comptes furent vérifiés par Jean-Claude Forgeron de Villefranche, curé de la ville, et Jean-Baptiste Delacôdre de Montpansin, subdélégué. L'assemblée des notables, réunie le 23 novembre 1766, était présidée par Jean-Baptiste-Joseph Forgeron de Marsilly, écuyer, prévôt de nosseigneurs les maréchaux de France, avocat en parlement, bailli, châtelain, juge ordinaire civil et criminel et de police de la ville et bailliage de Saint-Pourçain. Le procès-verbal de la séance est signé par Delacôdre, Coinchon, premier échevin, Deguise, Delacôdre-Giraud, Delacôdre de Montpansin, Panay, Sainthrant, d. m. m., Lamy, Grangier, Forgeron de Marsilly, Sarrot, Causse, secrétaire.

Dans les autres dépenses, figurent les frais des processions de Briailles, faites le lundi de Pâques par vœu de ville, et de Montbeugny, « qui se fait par vœu de ville depuis la contagion ». Mais nous ne savons pas, malheureusement, à quelle époque avait eu lieu cette épidémie à Saint-Pourçain.

De temps à autre, passent des troupes allant en Auvergne, ou en revenant ; il faut fournir à leurs corps de garde le bois et la chandelle. En outre de ces troupes de passage, Saint-Pourçain avait à loger une compagnie du régiment du Roi. En 1761, de grandes réparations sont faites à la caserne pour y recevoir cette compagnie. La ville avait à leur fournir, non seulement le logement, mais encore le bois de chauffage. « Et finalement font dépense, les comptables, de la somme de cent trois livres dix sols, qu'ils ont payée aux domestiques des trois brigades de la compagnie de la gendarmerie, en quartier en cette ville, pour leur tenir lieu du bois que l'on est tenu de leur fournir, à raison de chacun mois, neuf livres d'hiver et quatre livres dix sols par chacun mois d'été. Ladite

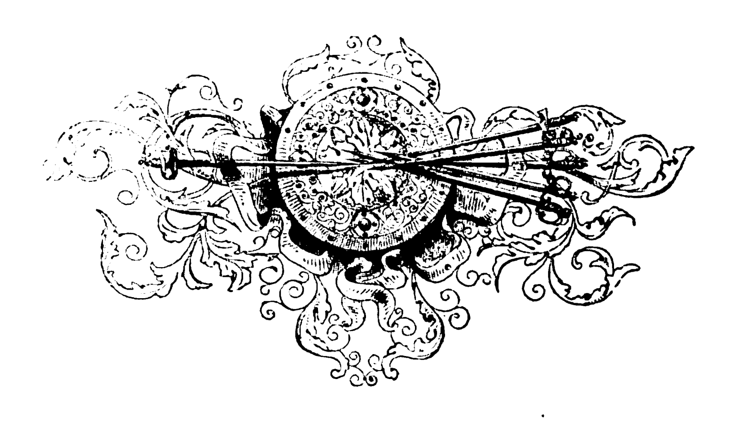
somme de 103 l. 10 s. pour le payement de onze mois d'été et six d'hiver, à compter depuis le mois de mai 1764 jusques et y compris celui de septembre de la présente année 1765. »

Quelques succès remportés dans la Hesse, en 1761, par les troupes du roi, donnèrent lieu à un feu de joie prescrit par l'intendant du Bourbonnais.

La ville de Saint-Pourçain s'intéressait aussi à l'instruction.

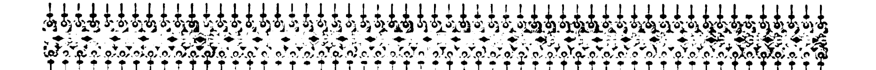
Dans les comptes de 1761, figure une quittance de 48 livres du sieur Bouchet, chirurgien à Moulins, qui les reçoit de l'échevin de la ville de Saint-Pourçain « pour aide à la dépense qu'ont faite les femmes de la même ville pour avoir suivi les cours d'accouchement de madame du Coudray, par ordre de monseigneur l'intendant ».

Dr SARROT.





LE VIEUX PONT DE COSNES-SUR-L'ŒIL



LE VIEUX PONT

DE COSNES-SUR-L'ŒIL

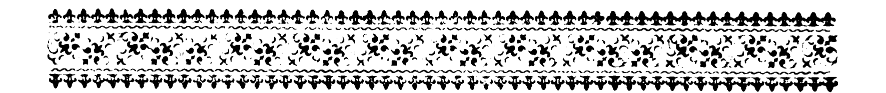


Ce pont, dont la construction remontait au XIIIe siècle, et qui aurait, dit-on, remplacé un pont romain, vient d'être démoli pour céder la place à un ouvrage plus en rapport avec les besoins de la circulation. Nous avons trouvé une photographie qui nous donne une vue du vieux monument si pittoresque, et nous avons pensé qu'il était intéressant d'en faire faire un cliché pour notre *Bulletin.*

Le pont de Cosnes est, depuis les temps les plus reculés, un lieu de passage très important, et, jusqu'à la fin du siècle dernier, un péage seigneurial productif y fut établi. Bien que construit dans des conditions assez économiques, le vieux pont a toujours résisté aux crues de la rivière, que les pluies transforment rapidement en torrent. Il n'était protégé par aucune levée ; aussi arriva-t-il souvent que, en temps de crue, les eaux passèrent à droite et à gauche, et le pont se trouvait inabordable.

A la fin du siècle dernier, une chapelle dite de Sainte-Reine, sépulture de la famille des Roland, qui s'élevait au milieu du cimetière de Cosnes, fut démolie, et les matériaux furent employés pour établir des parapets qui défendaient le pont. C'est, sans aucun doute, l'origine des débris de sculpture trouvés pendant les travaux de construction actuellement en cours.

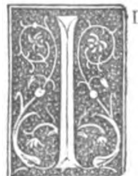
Un autre pont, de la même époque que celui dont nous parlons, existait, il y a quelques années, sur une autre route, à Cosnes. Comme son frère de la route d'Hérisson, et pour les mêmes raisons, il a succombé sous les rapports des Ponts et Chaussées. Nous nous rappelons que des armes en bronze furent découvertes dans les fouilles. C. G.



INVENTAIRE

DU CHATEAU DE CHALMAZEL

(3 Décembre 1661.)



Il est curieux de fouiller dans les inventaires de mobilier faits aux siècles passés, d'avoir le détail des meubles du château seigneurial, de la maison du bourgeois, de celles de l'artisan et du paysan, de voir quels étaient les objets qu'ils possédaient et leur description.

C'est pour cette raison que nous empruntons aux Archives de l'Allier, série E, n° 118, un premier inventaire, celui du mobilier qui se trouvait au château de Chalmazel, lorsque, le 3 décembre 1661, messire Claude de Talaru Chalmazel, capitaine-guidon des gens d'armes de la garde du roi, seigneur de la Faye, Fressonnes et autres places, prit possession de l'héritage que lui avait légué, par son testament solennel du 15 août 1661, son père, messire Christophle de Talaru Chalmazel, l'Hermitte de la Faye, marquis dudit Chalmazel, baron d'Escotay, seigneur de Saint-Marcel, de Felines, Neyronde, Le Mas, Lapye et autres places.

Cet inventaire fut fait parce que le défunt avait substitué à Claude de Talaru, dans le cas où cet héritier mourrait sans enfant, celui de ses frères, — Hugues vicomte de Chalmazel, Gabriel et Joseph de Chalmazel, — qui ne serait point d'église à son décès.

On peut croire, d'après les renseignements donnés par le document publié, que le château avait été abandonné à la mort du marquis, après la pose des scellés; la plupart des objets de prix avaient été réunis dans la chambre dorée, dans les cabinets et dans le cabinet de la tour, où l'inventaire les retrouve, et nous en donne une description trop sommaire mais néanmoins bien curieuse.

Nous passerons rapidement dans certains appartements dont le mobilier est sans intérêt, mais nous mettrons les noms assignés par l'inventaire, afin de faire connaître toutes les dépendances du château. Pour les autres, nous donnerons les détails que fournit l'inventaire :

« *Cuisine...*

« *Chambre basse du concierge...*

« *Dans la chapelle*, y a une table avec les quatre pilliers marbre noir servant d'autel, avec un petit crucifix au-dessus, quatre images et un grand tableau de Descente de croix, avec un bénestier de fonte ou métail, et ung grand tableau de la Magdelaine.

« *Chambre des meubles au-dessus...*

« *Office de la sommellerie...*

« *Cave...*

« *Dans la salle au-dessus* s'est trouvé cinq pantes de tapisserie en feuillage avec quantité d'oyseaux et autres figures..... Deux grands tableaux : l'un, une Annonciation, et l'autre, Adam et Ève, avec un rideau de taffetas rouge.

« Plus, autres douze petits tableaux autour de la ditte salle, des pourtraits et figures d'empereurs.

« Plus, un grand banc attaché à un lambris de bois noyer en menuizerie du costé soir, où il y a au-dessus six tableaux représentant des chasses ; un autre tableau de Bacchus, et un autre petit tableau estant au-dessus une porte. . . . . »

Suit le nombre de chaises en noyer avec tapisseries, de paires de draps de trois, deux toises, deux toises et demie, nappes fines, serviettes fines et communes, serviettes de col-

lation, nappes, tapis de table de Turquie, tapis de table faits à l'esguille.

« Plus, douze pantes de tapisseries grandes ou petites, représentant plusieurs figures et personnages flammandes ; plus, trois pièces de tour de lit, faictes de mesme à l'esguille; plus, autres sept pièces de tapisserie verte dė bergame, grandes ou petites; plus, une pièce de tapisserie vieille ; plus, deux rideaux de la fenestre de la salle de buvatte rouge; plus, un autre tapis de sarge avec un autre tapis de cuir rouge; plus, trois meschants carreaux ; plus, un autre tapis de table de cuir.

« *Dans la chambre du billard...*

« *Dans la sallette.....*, au-dessus de la porte, y a un tableau d'Henry second, roy de France.

« *Dans l'arrière-chambre de la sallette...*

« *Dans le cabinet de feue Madame...*

« *Dans la salle du trésor*, fermée par une porte de fer, coffres et boîtes renfermant des papiers servant à la maison de Chalmazel. »

Dans la même salle, se trouvaient des terriers, actes de mariage, transactions, testaments, donations concernant la famille de Talaru-Chalmazel. Nous noterons les actes de mariage d'Annet de Talaru avec Louise de Lévis, en 1480 ; de Claude de Chalmazel avec demoiselle Peyronne de Callard, en 1582 ; de Jean de Talaru avec Catherine, fille d'Agnès d'Olliergue, en 1388 ; de François de Chalmazel avec Anne Lelong, fille du seigneur de Chenillac, en 1568 ; de Louis de Chalmazel avec Claudine de Chenvière, en 1524 ; de Christophle de Chalmazel avec Jeanne Dusaix, en 1614.

En 1461, Amédée de Talaru, archevêque de Lyon, laisse la seigneurie de Chalmazel à ses héritiers, Mathieu et Annet de Chalmazel.

« *Dans la chambre de feu Monsieur*, y a deux petites tables noyer, dessus l'une desquelles y a une coiltre en chevet de plume, deux mattelats et deux couvertes, l'une de sarge et l'autre de

catalogne usées, un chaslict bois noyer garni autour et au-dessus de courtines et rideaux de sarge, et au-dessus des pilliers quatre pommes dorées; deux andiers de fer avec leurs pommes de cuivre jaulne, trois chaizes de noyer, l'une garnie de tapisserie, autres deux tabourets garnis de tapisserie ; six pantes de tapisserie bergame, deux petits tableaux représentant une Annonciation et une Magdelaine; plus, un rideau au-devant de la fenestre de sarge verte; dessus la porte, un tableau de l'Adoration des Roix et un benestier de terre de fayance.

« *Dans la chambre sur la salle*, table, chaizes, andiers, deux chaslicts, l'un garni de rideaux de buvatte orangé fort uzé, et courtines en brodderie de feuillage de plusieurs couleurs, et l'autre de rideaux à pantes de sarge jaulne et futaine blanche ; (autres deux chaslicts, tables, chevets de plume, mattelats, couvertures, palliasses), et un tableau au-dessus la porte représentant le roy François.

« *Chambre de la tour*...

« *Chambre grise*...

« *Dans la chambre de la tour*...

« *Dans la chambre du corps de garde*...

« *Dans la chambre de Bodet*...

« *Dans la chambre sur le billard*, y a sept pantes de tapisserie de Feuilletin à personnages, un lict bois noyer, garni des courtines, dossiers, de velours noir et broderie d'argent, et les rideaux de damas en ramages avec les quatre pommes dorées au deffault des pilliers; un autre chaslict bois noyer..., un vieux tableau représentant le Jugement...

« *Dans la chambre dorée*, il y a quatre pantes de meschante tapisserie bergame, deux chaslicts bois noyer garnys de leurs rideaux à pantes de sarge coulleur de noizette...

« *Dans le 1er cabinet*, y a une table quarrée de marbre, le dessus estant de pièces raportées de diverses couleurs, les pieds de laquelle sont de bois noyer, une autre table bois noyer au-dessus de laquelle y a trois testes ou portraict de marbre, de

Cicéron, Annibal et Scipion, une Nostre-Dame, un sainct Jean-Baptiste, et une Visitation aussi en marbre..., un petit rocher posé sur quatre pilliers bois noyer, garni de corail et au dessus de nacre taillé en plusieurs façons, et figures représentant le chasteau et citadelle de Milan, dans lequel y a une glace de miroir entouré de fabrique dorée, ramages et boucquets, au bas duquel y a deux layettes, dans l'une desquelles il y a plusieurs petites boettes : dans les unes y a des tortues, et en d'autres des testes ; plus, deux timballes de bois..., et au-dessus y a un petit crucifix d'argent, le bois d'esbeine, avec deux piramides et deux petites boulles de marbre, item les deux tableaux, l'un de feu M. le doyen de Lyon, et l'autre de feu M. de Lapye.

« Sur la porte à l'entrée dudict cabinet, il y a un sainct Hyérosme avec son cadre doré ; plus, un autre tableau du roy Louis unzième avec son cadre doré, un autre tableau de saint Pierre, un autre de feu M. de Nemours, un autre de sainte Catherine, un autre de saint Paul, une Nostre-Dame tenant Nostre-Seigneur mourant entre ses bras, un autre saint Laurent, une Lucresse, une Nostre-Dame de Pitié, un *Ecce Homo*, un docteur Navarre, un autre du roi Henry quatre ; plus, deux tableaux de l'empereur Charles-Quint et sa femme tissée avec des toilles d'or, le roi d'Espagne Philippe 3e ; plus, Rodolphus, deuxième empereur, une Nostre-Dame tenant le petit Jésus entre ses bras, un Crucifiement ; plus, un autre *Ecce Homo*, un saint Sébastien, une autre Nostre-Dame tenant le petit Jésus entre ses bras, et sainct Joseph à costé droit, une Nativité de Nostre-Seigneur, un Sauveur, un sainct Michel, deux portraits de cardinaux, une autre Nostre-Dame tenant Jésus entre ses bras ; plus, sept portraicts des enfants de France, le portraict de la mère de feu Monsieur, tous les dicts tableaux avec chascun leurs cadres dorés, excepté celluy de la mère de feu Monsieur ; plus, autres six petits tableaux et diverses figures ou pourtraicts dont il y en a sans cadre ; plus, dix-huict bassins de terre de fayance de diverses couleurs ;

plus, vingt-deux plats de terre de fayance figurée ; plus, vingt-deux vazes esguières ou bouteilles en fayance ou pourcellaine, aussy diverses figures; plus, quarante-deux pièces en pourcellaine; un bassin, un vaze, quatre coupes couvertes, et un petit plat de verre de cristal; plus, un autre bassin avec deux coupes couvertes, et un vaze et une soubscoupe; plus, un bassin, deux vases, deux chandelliers, deux plats et une sallière couverte d'albastre ; plus, douze sallières et autres petites pièces en fayance, un grand chandellier de salle peinct et doré; plus, trois œufs d'autruche; plus, dessus la table de marbre, y a un lion de marbre, une petite chienne, la teste d'un chérubin et une autre pièce ronde, aussy le tout de marbre, avec une roue de fortune ; plus, un miroir d'acier et un plat dans lequel y a une teste de sainct Jean ; plus une petite coullouvrine avec son attelage; plus, un pillier en triangle de marbre avec les armes de la maison; plus, une pièce taillée de marbre et pour y appliquer des armes.

« Item, trente-une médailles de plomb représentants plusieurs figures et pourtraicts, plus vingt-quatre autres médailles de cuivre avec chascune un petit cadre, plus trente-huict petits tableaux dans des cadres de taille douce et autres ; plus douze empereurs attachés de deux en deux avec leurs cadres; plus, six coutteaux garnis les uns manche d'agatte et les autres de bois et cuir avec leurs fourreaux, les uns d'argent et les autres bois et cuir ; plus, un cor de chasse d'yvoire, plus un goubellet d'yvoire; plus, six muscades en forme de bouteille garnies de diverses façons.

« Item, trois mortiers et quatre boulles de marbre jaspé.

« *Dans le second cabinet* s'est trouvé un benestier de marbre jaspé, et en dessus une serrure avec la clef fort antique; plus un grand tableau de Descente de croix avec son rideau de taffetas verd, un autre de saincte Cecille, un paysage, un sainct François, une Nuict, un sainct Estienne, un sainct Jean, un Joueur de goubellet, une autre Descente de croix, un sainct Jean l'Hermitte, un sainct Sébastien, une Magdelaine, une Dé-

collation de sainct Jean et autres deux tableaux audessoubs, la plus part d'yceulx avec leurs cadres dorés...; plus, un crocodille suspendu au plancher...; plus, la teste d'un veau marin...; plus, un grand garderobbes fermant à clef, bois de sicomore, dans lequel y a plusieurs livres, tant grands que petits... ; au premier rayon, sont : missels, bibles, saincts-pères, breviaires, interprettes et théologies ; au second rayon, humanités, philosophie, médecine et livres de droict canon ; au troisième rayon, livres d'histoires, parmi lesquels il y en a plusieurs autres communs.

« Plus, un lict... ; plus un miroir d'acier, un petit tableau...

« *Dans le cabinet de la tour...* ; plus une carabine à rouët, deux espées, l'une à la garde d'argent doré, le pommeau d'agatte et la poignée de jaspe, et trois couttelas avec leurs fourreaux.

« Plus, un grand reliquaire dans lequel sont les escritteaux des reliques qui y sont enchassées.

« Plus, un crucifix de bois et deux petits anges dorés...

« Plus, deux grandes garderobbes sappin fermant à clef, dans l'une desquelles y a quelques vazes, couppes, et verres partie de cristal et les autres communs, et quelques fiolles aussi de verre, et dans l'autre y a aussy des verres communs, quatre petits pistollets, fusils, et des armes, trois casques et autres armes dorées et cizellées, deux carreaux de damas verd, et des bouttons pendant aux quatre coings.

« Plus, autres huict carreaux de cuir, quatre grands couteaux et deux estuys et six autres petits, une saincte Catherine de cuivre.

« Plus deux coutellières garnies...

« Dans un sac de vellours, y a des Heures, la couverte en broderie ; une coutellière garnie d'instruments pour enter. Plus, trois lames d'espée, une d'acier et damas, deux harbalettes d'acier, une rondache.

« Item, cinquante-trois médailles de plomb grandes ou petites de divers portraicts et figures ; plus, autres seize petits

tableaux dans des cadres de cuir ; plus, deux tableaux servant de devant d'autel, l'un d'esmail et l'autre de peincture ; deux bastons, l'un de pleume et l'autre nacre de perles, trois demy pertuysannes, manches du Brezil ; plus, un grand écrittoire et un damier ; plus, quatre petits coffres, deux de fer et les autres deux bardés de fer.

« Plus, six petits tableaux, un petit Sauveur pour la chappelle, avec cinq reliquaires, douze pièces terre de fayance, deux bonnets, l'un de soye et l'autre de plumes, deux gibissières de cuir, un estuy de peigne d'esbeyne, un petit mortier de fonte avec son pillon.

« Plus, un compas, pour la géométrie ; plus, une petite escouppette de roüet.

« *Dans le cabinet des armes* s'est trouvée une grande arquebuse à rouët, quatre pettards, soixante-quatre mousquets ou demy mousquets, dix pertuysannes ou hallebardes, l'une desquelles hallebardes y a deux rouëts et deux canons, et quantité d'autres armes, cuirasses, plastrons, bracellets, cuissards, casques, gantellets, espadons, boullets, que autres vieilles armes, toutes rouillées et la plus part gastées.

« Plus, trois petits barrils remplis de balles pour les coullouvrines, et quelques grenades ; plus, une celle d'armes de cheval...

« Plus, y a, dans le dict cabinet, quantité de bois de cerf fort vieux.

« *Dans l'arsenal* s'est trouvé onze pièces de coullouvrines, tant grandes que petites, avec leurs affuz... »

Suit la description du linge trouvé dans le galetas et la chambre des meubles : « serviettes, draps, nappes, pièces futaine, de laine, toille, une bonne grâce d'un lit, deux couvertes piquées, l'une taffetas cramoysi, l'autre de plusieurs couleurs, une autre blanche, une mittre de satin blanc à fleurs garnye d'un galon d'or. Dans la tour de la chambre, y a quatre grandes chaizes, dont il y en a une qui est de cuirre. »

Le reste de l'inventaire « concerne le grenier neuf, la grange, la fenière, les écuries, estableries, moulins, chambre du jardin », et ne donne rien d'intéressant.

Le mobilier dont la description vient de passer sous nos yeux était peut-être modeste pour un château de l'époque ; mais ces pantes de tapisseries, ces nombreux tableaux, ces lits à baldaquin, chaises, fauteuils, miroirs, vases, armes, etc. donneraient, aujourd'hui, une fortune. Les collectionneurs se les disputeraient aux enchères, et, avec la manie du bric-à-brac qui sévit chez nous, tout trouverait acquéreur, même le crocodile et la tête de veau marin.

C. Grégoire.





CHRONIQUE

MÉLANGES

Il est dit dans le livre de Michel de Marolles, à propos des graveurs français :

« Nous avons eu Migon, Michelin, des Croisettes, Rivière, Jean Bernard, » Jean Colin, Jean Croisier, Jean Alix de Moulins, la Rochelle, Charlier, » Guillaume du Vivier et Pierre de Nouettea. »

Or, il est reconnu que Jean Alix, le graveur est bien né à Paris en 1615 et non à Moulins.

Ce livre nous fait connaître un artiste dont nous ne soupçonnions pas le talent ; on trouve, en effet, le passage suivant relatif aux dessinateurs ou graveurs d'armoiries : « Entre ceux qui nous ont donné des armoiries, le nombre » en est bien plus grand : Sainte-Marthe, d'Hozier, les enfants de ceux-là, » Pierre Barra, Schoïer, les auteurs des tournois et des chevaleries, La Roque, » Le Breton, de la Doënnerie, Salvain de Boissieux, Jean Maigret de Mou- » lins, etc., etc.

Ce Jean Maigret, né en Bourbonnais au commencement du XVIIe siècle, ne nous était connu que par les écrits qu'il a laissés ; le P. Lelong ne le cite point comme graveur d'armoiries ; c'est un artiste de plus que nous fait connaître Michel de Marolles.

Enfin, cet auteur ajoute, en parlant des peintres qui travaillaient de son temps à la manufacture royale de tapisseries des Gobelins :

« Au temps de Ch. Lebrun, directeur, se remarquait le jeune peintre de Sève, » de Moulins, qui le porte si loin avecque le pinceau secondant de Gilbert, » son frère, le cerveau d'une manière artiste et qui souvent enlève. »

Actuellement, le garde-meuble national possède de très belles tapisseries d'après les dessins de Sève.

*
* *

Les mines de cuivre de Charrier-Laprugne, demeurées inexploitées depuis plusieurs années, viennent d'être acquises par M. Raymond Grand, riche industriel de Bruxelles. Il va reprendre cette exploitation, qui pourrait donner de grands résultats si les communications avec La Palisse pouvaient être mieux établies ou si les mines étaient reliées avec la voie ferrée P.-L.-M. Dans ce cas, l'avenir de ces puissants dépôts de minerai de cuivre serait assuré.

NÉCROLOGIE

Le monde savant vient de perdre un homme de grande valeur, M. Ed. Jeannez, de Roanne, archéologue, érudit critique d'art ; M. Jeannez se distinguait aussi par sa bienveillance et sa générosité.

Il était bien connu à Moulins et en Bourbonnais ; c'est grâce à son initiative que notre contrée a été visitée par la *Diana*, dont il était le cœur. Cette savante Société est profondément atteinte par la disparition d'un membre aussi éminent.

M. Jeannez a laissé de nombreux travaux sur l'archéologie du moyen âge.

BIBLIOGRAPHIE

M. Choussy vient de publier un ADDENDA de 8 pages destiné à être joint à la deuxième édition de : *Jeanne d'Arc, sa vraie Mission.* Il confirme les preuves, déjà établies par une étude plus approfondie, du texte même de la fameuse lettre écrite par Jeanne d'Arc au roi d'Angleterre, laquelle, apocryphe, avait été falsifiée par les Anglais et les juges du procès, tandis que la vraie lettre, celle écrite pour la *troisième fois* par la Pucelle, est démontrée véritable et irréfutable.

Histoire de Son Éminence le cardinal Boyer, archevêque de Bourges, racontée à ses petits-enfants par un maître menuisier de Paray-le-Monial. — Moulins, imprimerie Etienne Auclaire, 1896. Titre en deux couleurs. In-12 de 25 pages.

Le cardinal Boyer est né à Paray-le-Monial, le 29 juillet 1829.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1896.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON LE FEBVRE

Étaient présents : MM. le baron Le Febvre, Doumet-Adanson, Delageneste, Bertrand, Yves, Mitton, Grégoire, Seulliet, Tiersonnier, Dubost, Pérot, Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion ; parmi eux se trouve un ouvrage qui a pour titre *Cinquante médaillons de l'histoire de France*, par notre confrère M. l'abbé A. Fayet ; deux exemplaires sont offerts par lui à notre Société.

M. Bertrand lit, au nom de M. l'abbé Clément, qui n'a pu assister à la séance, une note sur deux grands bronzes découverts à Entrains (Nièvre) avec 300 monnaies de Posthume ; sur ces bronzes la lettre T du nom de cet empereur a servi au graveur pour former une *croix* que notre confrère regarde « comme un essai timide de prise possession, sur les monnaies des empereurs, de la croix qui figure sur les pièces de nos princes et seigneurs chrétiens ».

M. F. Pérot, nommé bibliothécaire de notre Société dans la dernière séance, donne lecture d'un rapport dans lequel il expose en quel état il a trouvé notre bibliothèque et les dispositions qu'il propose de donner à notre collection de livres, qui, au point de vue de la bibliographie bourbonnaise, a une grande importance. Il demande que son rapport soit approuvé par notre Société et que ce document soit inséré dans le *Bulletin*. Il est voté sur cette proposition et les conclusions du rapport de M. Pérot sont approuvées.

M. le Dr Yves communique à la Société plusieurs numéros du journal *l'Album de l'Allier*, publié en 1831 et qui a duré quelques mois. Il lit une

pièce de vers d'Achille Allier intitulée : *Le Rêve,* insérée dans le numéro du 17 juin 1831 ; c'est, dit-il, d'après les renseignements que lui a donnés la sœur d'Achille Allier, l'unique poésie que l'on connaisse de notre illustre compatriote.

Il fait ensuite passer sous les yeux de la Société une garde de livre que lui a donnée M. Lépinard, ancien avoué à Montluçon, chez lequel Achille Allier a été clerc. Sur ce papier, notre artiste a dessiné plusieurs figures qui font pressentir l'auteur de la *Légende de Saint-Pourçain* ; l'une représente une tête au-dessous de laquelle est écrit le nom de Béranger.

M. YVES montre également un curieux instrument de chirurgie, composé de lamelles de fer qui forment une circonférence ; suivant M. Yves, ce serait un appareil destiné à cautériser les surfaces saignantes dans les amputations, à une époque où les ligatures artérielles étaient inconnues.

Il est procédé ensuite à la nomination du bureau pour l'année 1896-97.

Sont nommés :

Président, M. DOUMET-ADANSON.

Vice-Président, M. DE LA BOULAYE.

MM. BERNARD, *secrétaire-archiviste ;* F. PÉROT, *secrétaire-adjoint et bibliothécaire ;* FROBERT, *trésorier ;* GRÉGOIRE, *directeur du « Bulletin-Revue »* et BERTRAND, *conservateur* du Musée départemental, sont maintenus dans leurs fonctions.

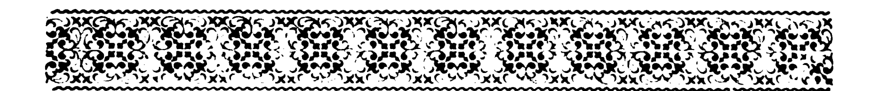
M. DOUMET-ADANSON, élu président de notre Société, remercie ses confrères de cette nouvelle marque de sympathie qu'ils viennent de lui donner et les assure de son entier dévouement, comme par le passé, aux intérêts de notre Compagnie. Il ajoute qu'il n'aura qu'à suivre les exemples de son prédécesseur, M. le baron Le Febvre, qui a su mener à la satisfaction générale l'Exposition des beaux-arts, grâce à son dévouement et au concours qu'il a trouvé chez ses collaborateurs.

Sont présentés, en qualité de membres titulaires dans la classe des lettres, M. le Dr Sarrot, par MM. G. Sarrot et Choussy, et M. du Broc de Segange, par MM. le baron Le Febvre et Grégoire.

Est admis, en qualité de membre titulaire dans la classe des lettres, M. Thérond, rédacteur en chef du journal *la Démocratie du Centre.*

G. B.





RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION ET DES BEAUX-ARTS

DU BOURBONNAIS

MESSIEURS,

u cours de la dernière séance, vous m'avez chargé du soin de votre bibliothèque. J'ai bien voulu accepter cette lourde charge ; mais, avant d'en entreprendre le classement, je dois vous faire part de l'état déplorable dans lequel j'ai trouvé les livres et les archives de cette bibliothèque.

Depuis la mort du regretté Conny, cette bibliothèque est restée sans classement ; les livres, qui avaient été catalogués, sont en grande partie déplacés et jetés pêle-mêle sur les rayons ou ailleurs.

Il en résulte la plus grande confusion, et le désordre ne peut être plus grand. La bibliothèque entière est à reprendre depuis le premier jusqu'au dernier volume.

Le travail qui résulte d'un pareil désordre peut se faire ; mais il sera des plus laborieux et demandera beaucoup de temps. Aussi, je viens vous demander tout d'abord, Messieurs, de m'accorder le temps que nécessitera ce long classement.

M. Conny avait classé cette très importante bibliothèque comme on peut classer une bibliothèque ordinaire. Mais tel n'est pas le cas de la nôtre, et le catalogue doit en être fait différemment.

Notre bibliothèque se compose :

1° De nos publications ;

2° Des publications provenant des diverses sociétés avec lesquelles la Société d'Émulation est en relation ;

3° De dons faits par le ministère ;

4° D'ouvrages bourbonnais, locaux, particuliers à notre province, et l'intéressant tant par leurs auteurs que pour l'histoire de la province ;

5° D'ouvrages très divers, comprenant la théologie, les sciences, les arts, les belles-lettres ;

6° Enfin, des archives, dossiers, manuscrits, des dessins de Tudot, etc., etc.

Malheureusement, dans le classement fait par M. Conny, les ouvrages bourbonnais sont catalogués avec les ouvrages ordinaires, ce qui ne peut être.

Avant de commencer tout classement, votre bibliothécaire vous propose :

1° D'affecter une salle au classement et rangement des livres bourbonnais, ou intéressant la province à quelque titre que ce soit.

2° De dresser, par doubles fiches, portant l'une le titre de l'ouvrage, l'autre le nom de l'auteur, l'inventaire de cette précieuse collection, pour laquelle je demande toute la sollicitude de la Société. Ces livres du Bourbonnais sont un véritable trésor où se trouvent rassemblés la plus grande partie des auteurs qui ont écrit sur notre province. Les auteurs nés en Bourbonnais y sont aussi très largement représentés. Il y a donc nécessité absolue de grouper ensemble tous les ouvrages de notre pays, ce qui n'avait jamais été fait.

Si je puis arriver à faire ce classement, ce sera, pour les travailleurs, une source inépuisable de renseignements, aussi faciles à retrouver qu'à consulter.

3° D'affecter une autre salle aux publications des sociétés. Le classement pourrait se faire sans fiches ni catalogue. Je proposerai donc à votre approbation de déposer dans une case

toutes les publications d'un département; cette case portera le nom du département auquel elle sera affectée. Du reste, ce classement est adopté par beaucoup de sociétés savantes. Dans chacune des cases sera une fiche en carton sur laquelle seront mentionnés les titres et les volumes qui seront déposés dans chacune des cases, et, chaque fois qu'un nouveau volume y sera déposé, le bibliothécaire le portera sur cette fiche. Avec cette méthode, on pourra de suite vérifier si le volume recherché se trouve dans sa case.

Chaque département sera classé alphabétiquement, et l'on pourra trouver instantanément les ouvrages que l'on aura à consulter.

Quant aux autres livres, le classement méthodique adopté par division de matières, à l'aide de doubles fiches, devient nécessaire.

Pour nos publications, il ne sera nécessaire que de les classer par années.

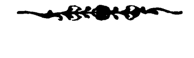
Les archives, dossiers, manuscrits seront classés ultérieurement. Ce dernier dépôt n'est pas sans intérêt : plusieurs cartons contiennent les dessins originaux de Dufour, Tudot, Bariau.

Ce n'est donc point à tort, Messieurs, que je me suis effrayé de ce qu'il y avait à faire pour la réorganisation de votre précieuse bibliothèque, et j'ai lieu de croire que vous accorderez à votre bibliothécaire le temps nécessaire à ce travail et l'approbation du classement qu'il vous propose.

Et enfin, Messieurs, afin que chacun des membres absents de notre Société puisse être mis au courant du classement nouveau de la bibliothèque et qu'il puisse en profiter, je vous demanderai de réserver au *Bulletin* la mention de ce rapport.

Francis PÉROT.

Moulins, le 6 novembre 1892.





LES

CHEVALIERS DE L'OISEAU

A MOULINS

Lorsque la compagnie des arquebusiers de Moulins, dont on va esquisser l'histoire, se sentit menacée dans son existence au milieu du XVIII[e] siècle, elle s'adressa au prince de Condé, protecteur-né du duché de Bourbonnais, et lui exprima le regret de voir disparaître, s'il n'intervenait pas en sa faveur, « un établissement ancien, fondé, disait-elle au prince, par vos illustres ancêtres, à l'exemple des empereurs romains, toujours disposés à favoriser de pareils exercices plus anciens que Rome même, au raport de Virgile, dans son V[e] livre de l'*Énéide*, où l'on voit qu'Énée, prescrivant les mêmes jeux en mémoire de son père, donnoit des prix aux victorieux » (1).

Cette opinion, que les ducs de Bourbon s'étaient inspirés en pareille occurrence de l'exemple des empereurs romains, est de celles que je qualifierais volontiers de respectables. Condé ne semblant pas y avoir trouvé un argument nouveau en faveur des arquebusiers de Moulins, il y aurait mauvaise grâce à insister davantage.

C'est la nécessité qui vraisemblablement força, chez nous, la faveur dont les hauts personnages entourèrent à l'origine les compagnies d'archers et d'arbalétriers. Il s'agissait avant tout de former des hommes capables de tenir tête aux hom-

(1) Archives de l'Allier (fonds de l'intendance de Moulins), C. 14.

mes d'armes anglais, plus exercés que les nôtres. Par une ordonnance rendue en son hôtel de Saint-Paul, le 3 avril 1369, Charles V prescrivit de s'exercer au tir de l'arc et de l'arbalète (1). Bientôt les archers et arbalétriers français devinrent aussi adroits que les Anglais eux-mêmes. Des villes organisèrent des sociétés de tir ; des récompenses ou des privilèges étaient décernés aux plus habiles.

Avec l'invention des armes à feu, l'arquebuse succéda à l'arc et à l'arbalète, qu'elle devait rejoindre dans la suite pour faire place au mousquet et au fusil.

La compagnie des archers et arbalétriers de Moulins n'a certainement pas d'autre origine que les sociétés similaires organisées dans un grand nombre de villes du royaume. Malheureusement pour nous, on pourrait dire d'elle ce que l'on dit des peuples heureux, car c'est à peine si l'on trouve mention de son existence avant la deuxième moitié du XVIe siècle. En 1454, Pierre Jehannet, receveur des deniers communs de la ville de Moulins, payait 20 sous à Louis Jacquet « pour avoir reffaicte la butte des arbalestriers qui est dedans les foussez de ladicte ville auprès de la porte de Paris » (2). L'adresse acquise par les arbalétriers de Moulins à s'exercer au tir contre cette butte dut être mise à profit plus d'une fois par les rois pendant la guerre de Cent ans. Des délibérations d'habitants relatives à l'envoi d'hommes d'armes en expéditions lointaines, pour faire le siège d'une ville, sur la demande du roi, ne sont pas rares dans certaines archives municipales. Malheureusement, la série des délibérations des bourgeois de Moulins ne remonte pas au delà de 1513. En parcourant la série des comptes des receveurs municipaux qui commence à 1399, on y trouverait certainement trace de frais d'équipement mis à la charge de la ville à l'occasion de ces expéditions (3).

(1) Ordonnances des rois de France, V, 172.
(2) Archives de Moulins, n° 273.
(3) En réalité, ces soldats de circonstance, recrutés au moment du péril

Un « mémoire présenté [en 1756] à Mgr l'intendant de Moulins par les maire et échevins de cette ville sur la proposition de supprimer la compagnie des archers et arquebusiers qui y est établie (1) » prétend que « cette compagnie fut fondée par les maire et échevins il y a plus de deux siècles ». Il n'est pas douteux que l'organisation primitive de la compagnie ait été l'œuvre du corps municipal, bien que la date d'origine puisse être reculée au delà de celle que le mémoire en question veut lui assigner. Mais il est inutile de raisonner plus longtemps *in abstracto.*

Ce qui est certain, c'est que c'est seulement dans la seconde moitié du XVI[e] siècle que je trouve les archers et arbalétriers de Moulins nantis de certaines prérogatives. Le 25 avril 1572, Henri, duc d'Anjou, de Bourbonnais et d'Auvergne, le futur Henri III, accordait aux bourgeois, habitants, arbalétriers et archers de Moulins quelques privilèges que Charles IX s'empressa de confirmer par lettres patentes données à Paris au mois de mai suivant. En vertu de ces lettres, il était loisible aux bourgeois et habitants de Moulins « de tirer à l'oiseau appelé le papegay tant de l'arquebuse et arbalète que de l'arc, durant les trois premiers dimanches du mois de may, et de faire faire et dresser buttes et lieux propres et commodes pour eulx exercer à tirer desdits arquebuzes, arbalètes et de l'arc, et à cette fin y planter et donner jeu de prix les jours de dimanches et autres fêtes et jours ferriez, hors les heures dédiées pour la célébration du divin service ». Les mêmes lettres leur accordaient les privilèges et exemptions dont jouis-

par l'appât du gain, ou réquisitionnés par la voie du vote, souvent parmi les gens sans feu ni lieu, n'avaient pas grande valeur et, peu exercés au métier des armes, lâchaient pied au premier choc. Charles VII le comprit et, après avoir créé une cavalerie d'élite par la formation des compagnies d'ordonnances en 1445, il voulut s'assurer une solide infanterie en instituant les francs-archers par une ordonnance du 28 avril 1448. L'histoire de la contribution fournie par la ville de Moulins à cette armée véritablement régulière et nationale n'a pas sa place ici ; trop de différences séparent le franc-archer du roi et l'archer plus ou moins amateur dont il est question dans cette notice.

(1) Archives de Moulins, n° 133, fol. 318-320.

saient les « roys des arquebuziers, arbalétriers et archers » des autres villes du royaume.

Cette dernière phrase, trop visiblement simple formule de chancellerie, désespérerait par sa banalité le curieux en quête des privilèges de la « compagnie de l'Oiseau » — car c'est ainsi qu'elle se nommait aux XVIIe et XVIIIe siècles — s'il n'avait à son service un document fort explicite intitulé : « Statuts, reigle et ordonnances que doivent garder et observer les archers, arbalestriers et arquebusiers de la ville et fauxbourgs et franchises de Molins ». Malheureusement encore, ces statuts, divisés en seize articles, ne peuvent être datés qu'approximativement de la première moitié du XVIIe siècle.

En effet, les lettres de Charles IX furent confirmées par Henri IV en 1595, 1604, 1606 et 1610. Ces dernières patentes, du 21 avril 1610, tout en maintenant les arquebusiers dans leurs privilèges, permettaient au « roy de l'oiseau » de faire cession de son privilège : je dirai plus loin en quoi il consistait. Or cette clause a été insérée dans l'article 6 des statuts en question.

De nouvelles confirmations intervinrent en 1611, 1618 et 1622 qui ne paraissent avoir apporté aucune modification à la situation privilégiée du roi de l'Oiseau. Au contraire, Louis XIV introduisit dans ses lettres confirmatives de mars 1650 une clause nouvelle que les statuts ne reproduisent pas (1). Ceux-ci paraissent donc se placer entre 1610 et 1650.

Il est souvent difficile d'étudier le mécanisme d'une corporation, d'une communauté d'habitants, d'une collectivité quelconque à l'aide des « règlements » ou des « ordonnances »

(1) L'analyse de toutes ces lettres patentes et le cahier des statuts se trouvent dans la liasse C. 14 des Archives de l'Allier. Quant aux lettres de 1650, elles ne me sont connues que par une analyse intitulée : « Lettres patentes du roy Louis XIV », et qui porte en marge : « Mars 1750 ». Il faut lire 1650, et non pas : lettres du roi Louis XV, car un mémoire de la compagnie de l'Oiseau du milieu dn XVIIIe siècle dit que « le roy actuellement régnant n'a pas encore confirmé à cette compagnie ce qui luy reste de privilèges » ; et, de fait, il ne les confirma jamais.



qui la concernent. Ainsi, les chartes municipales parlent, le plus souvent, des exemptions et des franchises des bourgeois; beaucoup sont muettes sur le rôle joué par les municipalités, sur l'existence même de cette administration qui devait revendiquer, en cas de violation, la jouissance de ces franchises.

De même, on connaît les privilèges accordés à ceux qui prenaient part avec succès aux concours organisés par la compagnie de l'Oiseau ; mais on ignore presque comment cette dernière fonctionnait. On sait seulement par les statuts du XVIIe siècle qu'elle avait un « greffier » chargé de percevoir un droit de 15 sous sur chacun de ceux qui se présentaient pour la première fois au concours. Au XVIIIe siècle, il y avait, à la fois, un receveur, un greffier et un contrôleur (1). C'étaient eux qui, avec l'aide des simples « chevaliers de l'Oiseau », organisaient les concours.

Les trois oiseaux, appelés anciennement *papegays*, étaient, au XVIIIe siècle, des représentations en fer que l'appariteur public devait, avant l'heure fixée pour l'ouverture du concours, promener à travers les rues et carrefours de la ville, « le tambour battant », afin que nul amateur n'en ignorât. (Art. 2 des statuts.)

De midi à trois heures, les trois premiers dimanches de mai, avaient lieu les tirs à l'oiseau.

Pour être admis à concourir, il fallait payer au greffier un droit fixe de 15 sous, et, si l'on avait déjà concouru, 2 sous et demi seulement « à celuy qui sera le roy, afin d'être employé aux frais qui luy conviendra faire ». (Art. 3 et 9.) Les mineurs n'étaient pas admis, s'ils n'offraient pas une garantie suffisante « pour faire déplanter l'oiseau, faire le prix et autres frais accoustumés ». (Art. 16.)

Les oiseaux étaient plantés par les soins de ceux qui avaient été rois l'année précédente; et les tirs s'effectuaient à une dis-

(1) Dans une « requête des chevaliers de l'Oiseau à Mgr le Contrôleur général des finances ». Archives de Moulins, n° 137, fol. 109 v°.

tance déterminée par eux, sans doute d'après la disposition du terrain et le choix des armes. (Art. 6 et 8.)

Celui qui abattait l'un des oiseaux était reconnu roi de cet oiseau; mais il pouvait, à son gré, ou cesser ou continuer le tir. sur les autres oiseaux, l'épée au côté, selon le cérémonial en usage. La récompense de son adresse était, au début du XVIIe siècle, l'exemption totale de toutes charges publiques : aides, impôts, huitièmes et autres droits, « eu égard aux grands frais qu'il convient faire à planter et abbattre lesdits oiseaux et faire les prix ». Toutefois, il pouvait céder son privilège à un autre; mais il n'en demeurait pas moins roi de l'oiseau quant aux charges que ce titre imposait. (Art. 6.)

Celui qui parvenait à abattre le même oiseau avec la même arme trois ans consécutifs, était exempt, sa vie durant, des charges publiques énumérées plus haut. (Art. 7.) Au XVIIIe siècle, il prenait le titre d'empereur (1).

Les privilèges des rois de l'oiseau subirent, comme on l'a dit, quelques modifications. Les lettres de Louis XIV de 1650 les exemptaient du paiement des aides mis sur les vins qu'ils achetaient, jusqu'à concurrence de cinquante tonneaux. Au milieu du XVIIIe siècle, leur privilège consistait encore en l'exemption du logement des gens de guerre, des corvées et de la collecte (2). En 1782, si l'on en croit une requête, déjà citée, des chevaliers de l'Oiseau au Contrôleur des finances, « celui qui abatoit l'oiseau jouissoit du privilège de vendre cent une pièces de vin sans payer les droits d'octrois ».

Après les tirs à l'oiseau, avait lieu un autre concours de tir organisé par les vainqueurs du premier concours, à qui leur titre de rois imposait l'obligation, à l'origine du moins, de « faire les prix » et de dresser les buttes pour le nouveau tir. (Art. 8.)

On y prenait part suivant l'ordre déterminé par un billet

(1) Archives de Moulins, n° 133, fol. 318.
(2) Id., fol. 318-320.



que tirait au sort l'un des clercs de la ville. Il fallait, avant tout, avoir concouru au tir de l'oiseau. (Art. 10 et 14.)

Les prix de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse étaient tirés, au XVII[e] siècle, à des distances variables selon l'arme, mais déterminées minutieusement, sur des cibles rondes, de diamètres différents. Les archers et les arbalétriers tiraient trois flèches ou traits; les arquebusiers, une balle seulement. Divers prix étaient donnés à chaque groupe, selon la distance à laquelle il s'approchait du centre. Ce centre était, pour les arquebusiers, un rond noir de 4 pouces de diamètre. (Art. 11 et 12.)

Au XVIII[e] siècle, l'arquebuse, le mousquet et le fusil étaient les seules armes usitées (1). La longueur du champ de tir et le diamètre des cibles variaient avec le degré de précision ou, si l'on veut, d'ancienneté de ces armes.

Quelles étaient les récompenses décernées aux vainqueurs? Le choix des prix semble avoir été, à l'origine, laissé à la générosité des « rois de l'oiseau », organisateurs du deuxième concours. Au XVIII[e] siècle, la ville offrait, pour son compte, trois tasses d'argent dont le prix figurait chaque année au chapitre de ses dépenses ordinaires. On n'en trouve pas trace aux comptes municipaux avant 1700. Un arrêt du Conseil, en date du 28 mars 1705, autorisa la ville à affecter à l'acquisition de ces trois tasses d'argent un crédit annuel de 72 livres (2).

Elle cessa de le faire en l'année 1756 ; on verra bientôt pourquoi (3).

Il est probable que les plus habiles parmi les tireurs de Moulins prirent part plus d'une fois aux concours que certaines villes organisaient dans leur région; mais je n'ai pas trouvé de renseignements à ce sujet.

(1) Archives de Moulins, n° 133, fol. 318-320.

(2) La mention de cet arrêt se trouve dans le mémoire de la municipalité déjà cité et relatif à la suppression des chevaliers de l'Oiseau (1756).

(3) Voir notamment les comptes de 1731 et 1732 (archives de Moulins, n° 144); ceux de 1742-1743 (id., n° 329), et ceux de 1752 (n°s 330 et 331).

Quels motifs les maire et échevins de Moulins invoquèrent-ils, au milieu du XVIII[e] siècle, pour demander la suppression des chevalier de l'Oiseau?

En 1754, ne considérant que leur qualité de « fondateurs » de la compagnie, ils avaient demandé au roi de renouveler ses privilèges, simple formalité d'ailleurs, mais qui n'avait pas encore été remplie sous le règne de Louis XV (1).

Et cependant, M. de Bernage, qui était alors intendant à Moulins, en les consultant, par lettre du 11 novembre 1754, sur l'opportunité du renouvellement de ces privilèges, leur avait fait sentir combien de pareilles exemptions étaient à la charge des autres habitants (2). Ils ne tardèrent pas à entrer dans ses vues.

Le but exclusivement défensif de l'institution avait depuis longtemps disparu. La création d'une armée régulière, la situation topographique de Moulins, ville du centre, qui ne courrait vraisemblablement jamais les risques de voir l'ennemi aux portes de ses faubourgs, ces deux raisons ne suffisaient-elles pas à justifier la suppression de la compagnie de l'Oiseau ?

De plus, si l'on s'en rapporte au mémoire de 1756, les privilèges des rois et des empereurs donnaient lieu à un rabais assez considérable sur le prix de la ferme des octrois. La compagnie possédait une vaste maison, qu'elle louait, et un jardin, qui s'ajouteraient utilement au patrimoine de la ville, en même temps qu'il était facile de supprimer l'inscription au compte annuel de l'achat des trois tasses d'argent destinées aux plus habiles. Et, de fait, la dernière année où figure au compte la somme de 72 livres à ce destinée est l'année 1755.

C'est en effet dans l'assemblée du 7 janvier 1756 que fut voté le principe de la suppression de la compagnie. Le maire de Moulins, Jean-Jacques Perrotin de la Serrée, avait convoqué, pour la circonstance, les anciens maires, conseillers et notables bourgeois de la ville. Moulins, déjà endetté, était sur

(1) Cf. le mémoire de 1756.
(2) Archives de Moulins, n° 137, fol. 113-114.

le point d'être privé d'eau par suite du mauvais état des canaux qui amenaient l'eau d'Yzeure. Un devis de 25,000 livres fut présenté à l'assemblée pour parer à cette éventualité. L'éloquence de ces chiffres eut raison des hésitations ; l'espoir de trouver dans les biens des chevaliers de l'Oiseau de quoi couvrir une partie de la dépense de réfection des canaux fit que la municipalité se trouva investie par l'assemblée du soin d'intervenir immédiatement dans ce sens auprès du roi (1). Un mémoire, rédigé à cet effet et adressé à l'intendant, marque la première étape de la lutte. Pour en noter l'importance, on l'inséra tout au long au registre des délibérations (2).

L'intervention du prince de Condé en faveur de la compagnie ne réussit qu'à reculer de quelques années la date de sa suppression (3).

Un arrêt du Conseil d'État du 9 février 1776 lui porta un coup décisif en supprimant les privilèges et exemptions dont les rois et les empereurs avaient joui jusque-là (4). Vainement les chevaliers s'adressèrent-ils au Contrôleur général des finances, par une requête en date du 12 mai 1782, en vue d'obtenir une indemnité et, tout au moins, le libre exercice de leurs jeux, auxquels la municipalité s'acharnait à susciter des entraves (5). En réponse à cette requête, les officiers municipaux firent valoir que la compagnie des arquebusiers n'était plus formée que d'artisans, de gens mariés, nullement faits pour le métier des armes ; que « ce seroit rendre un service à cette classe d'habitants que de les retirer de ces assemblées qui duroient plus d'un mois, où ils faisoient des dépenses extraordinaires » ; et surtout que ses revenus feraient grand profit à la ville (6).

(1) Archives de Moulins. n° 133, fol. 316-317.
(2) Id., fol. 318-320.
(3) Archives de l'Allier, C. 14.
(4) Mentionné dans une lettre de la municipalité à l'intendant, du 29 août 1782. Archives de Moulins, n° 137, fol. 113-114.
(5) Archives de Moulins, n° 137, fol. 109 v°-110.
(6) 23 juin - 29 août 1782. (Archives de Moulins, n° 137, fol. 110-114.)

Enfin, le 25 octobre 1782, un arrêt du Conseil d'État prononça la suppression pure et simple de la compagnie des chevaliers de l'arquebuse et la réunion de leurs biens aux biens patrimoniaux de la ville de Moulins (1).

La ville chercha immédiatement à en tirer parti. Le 6 mars 1783, le corps municipal de Moulins concédait au sieur de Formé, secrétaire de l'intendance de Moulins, une partie des terrains dépendant du « jeu de l'arquebuse », à condition d'y bâtir une maison bourgeoise, de payer à la caisse municipale la somme de 30 livres de rente annuelle et non rachetable. Le 24 mars suivant, Jean-Joseph Goyard, avocat en Parlement et conseiller au grenier à sel de Moulins, fut déclaré concessionnaire du reste des terrains moyennant 120 livres de rente annuelle (2).

Les officiers municipaux avaient traité de gré à gré. L'intendant de la généralité de Moulins, qui était alors Mre Antoine-Jean Terray, annula les marchés ainsi consentis, en faisant observer que la mise aux enchères de la ferme de ces terrains serait plus avantageuse à la ville. Le corps municipal, se rangeant à cet avis, fit procéder à l'adjudication aux enchères le 3 juillet 1783, et Marc-Antoine Girard, ancien maître de poste de la ville, devint adjudicataire de la totalité des terrains de l'arquebuse moyennant 200 livres de rente annuelle et non rachetable (3).

Un an après, le 20 juillet 1784, un arrêt du Conseil d'État homologuait la précédente adjudication (4).

Les biens des chevaliers de l'Oiseau consistaient en une maison qu'ils affermaient et en un vaste jardin contigu, clos de

(1) Archives de Moulins, n° 137, fol. 126 v°-128.
(2) Archives de Moulins, n° 135, fol. 139 v°-142.
(3) Archives de Moulins, n° 135, fol. 144, v°.
(4) En marge du procès-verbal d'adjudication du 3 juillet 1783. — Voir aussi les lettres du corps de ville au Contrôleur général des finances et à l'intendant, du 7 juillet 1783, pour obtenir l'homologation de l'adjudication du 3 juillet (archives de Moulins, n° 137, fol. 145 v°), et la réponse de l'intendant, du 1er août 1784 (id., n° 137, fol. 161).

murs, où ils s'exerçaient au tir. Les armes de la maison de Condé se voyaient au XVIII[e] siècle sur la porte d'entrée de la maison (1). En étudiant les délimitations des terrains adjugés en 1783 aux sieurs de Formé et Goyard et en tenant compte des changements de noms qu'ont subis les rues de Moulins depuis la fin du XVIII[e] siècle, on voit que le terrain de l'arquebuse s'étendait à l'est jusqu'à l'avenue actuelle de la Gare ; au nord et au midi, il était entouré de propriétés particulières ; la *rue de l'Oiseau* le limitait à l'ouest.

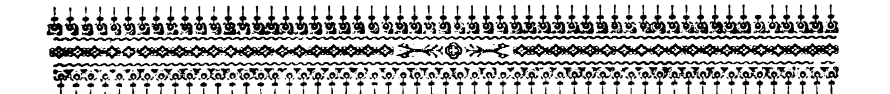
Je souhaite que le nom d'une moderne célébrité locale ne vienne pas remplacer au coin de cette rue un nom qui évoque le souvenir d'une institution disparue du vieux Moulins (2).

Ferdinand CLAUDON.



(1) Archives de l'Allier, C. 14.

(2) L'arrêt du Conseil du 25 octobre 1782, en supprimant la compagnie de l'Oiseau, prescrivait le dépôt des titres de cette compagnie aux archives de l'hôtel de ville. Je ne les ai pas trouvés dans ce dépôt : rien dans l'inventaire imprimé n'en révèle l'existence. Les documents que j'ai utilisés sont des copies de délibérations, de lettres, de mémoires qu'on lit dans les registres des archives de la ville, et un dossier constitué à l'intendance de Moulins au milieu du XVIII[e] siècle sur cette compagnie, déjà menacée de sa suppression, et qui forme aujourd'hui la liasse cotée C. 14 des archives de l'Allier.



RÉCIT D'UN VOYAGE

FAIT EN NOVEMBRE 1820

A CHANTELLE ET AU MOULIN DE LA GROTTE

PAR M. A. DUFOUR

ARTISTE ET ARCHÉOLOGUE

ANCIEN DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE DESSIN DE MOULINS

Ce récit est extrait d'un des trois cahiers de notes que nous avons achetés dernièrement chez M. Béchu, antiquaire à Moulins, et dans lesquels M. Dufour a conservé le souvenir de diverses excursions archéologiques faites par lui dans le département de l'Allier. Ce document présente un réel intérêt. Plus tard, nous puiserons dans ces cahiers d'autres renseignements sur Bourbon, Montluçon, Néris, Hérisson, Huriel, etc. Les dessins auxquels le texte renvoie ne sont pas malheureusement restés annexés au cahier. C'est bien regrettable, car ils nous auraient fourni de précieux détails sur les monuments et paysages décrits par le vieil artiste.

C. G.

Voyage à Chantelle, Bayet, etc.

Commencé le 22 novembre 1820



EPUIS longtemps, je désirais retourner à Chantelle pour m'assurer si quelques détails d'architecture que l'on m'avait dit exister au château y existaient réellement. Je voulais aussi voir, en passant, un moulin situé sur un bras de la Sioule, commune de Bayet, et que l'on me disait être d'un aspect très pittoresque. Je voulais donc visiter ces localités immédiatement après mon voyage de Bourbon ; mais les pluies qui sont survenues ayant été continuelles, ce n'est que le 22 que le baromètre commença à s'élever ; j espérai qu'il continuerait de monter. Je partis donc, quoique par un temps sombre et par un vent de sud-ouest froid et impétueux. Il était midi

quand nous quittâmes Moulins, et nous arrivâmes à St-Pourçain vers les 6 heures, après avoir essuyé plusieurs ondées d'une pluie froide poussée par les raffales d'un vent très impétueux.

J'avais envie alors de profiter du moment pour voir M. Daubigneux, maire de Saint-Pourçain, et l'engager à faire désobstruer les bas-reliefs qui sont au-dessus des portes de l'église; mais on me dit qu'il n'était pas à Saint-Pourçain. Je pris donc mes arrangements, je fis mes dispositions pour aller à Chantelle le 23 et pour voir, en passant, le moulin dont j'ai parlé. Mais, ne connaissant pas assez le pays pour me faire conduire directement près ce moulin et mal secondé par le conducteur de ma voiture qui ne le connaissait guère mieux que moi, nous fîmes dans cette journée bien des pas inutiles, et la Sioule, qui alors s'était gonflée par les pluies continuelles qui avaient eu lieu, nous offrit des obstacles et pensa nous faire courir les plus grands dangers.

Nous partîmes de Saint-Pourçain vers 7 heures du matin; nous prîmes la route de Clermont, que nous suivîmes jusqu'au-dessus d'un petit hameau appelé la Grange-Coupée. Alors mon conducteur prit à droite un chemin qui conduisait à la Sioule; malgré qu'elle eût beaucoup grossi, il voulait la passer, et déjà le cheval et la voiture étaient à l'eau, quand, devant la rapidité des flots et la force et le volume du courant, je le forçai à retourner en arrière. Hors de la rivière, comme il s'obstinait toujours à vouloir passer, je lui dis : « Puisque vous avez tant de courage, dételez votre cheval, montez dessus pour sonder le guet, et tournez bride dès que vous sentirez votre monture faiblir dans sa marche. »

Cela fut exécuté. Le cheval faiblit au fort du courant, et, le conducteur s'obstinant, il parvint cependant à l'autre rive, mais après avoir été entraîné de 3 à 4 toises environ hors de sa première direction. Pour repasser, notre conducteur choisit un endroit où la rivière, étant moins resserrée, avait un courant moins rapide; il réussit encore après avoir de beaucoup dérivé, comme la première fois. Mais, cette expérience étant plus que suffisante pour démontrer que le cheval n'aurait jamais eu la

force de tirer de l'eau notre voiture et que tout l'équipage aurait été infailliblement entraîné, j'ordonnai à mon téméraire conducteur de suivre les bords de la Sioule, que nous remontâmes jusques à un pont de bois appellé, à cause du château sous lequel il est situé, le pont de Bonpré.

Pour arriver à ce pont, nous avions traversé plusieurs hameaux ; nous avions passé entre des prairies et les belles plantations de saules, d'aulnes et de peupliers obrelles qui bordent les rives de la Sioule. Dans les beaux jours d'été, la promenade doit y être délicieuse. Dans de petits fonds, en plusieurs endroits, une partie des eaux de la Sioule y étant demeurée en dépôt, y forme des bassins entre ces plantations et ces prairies, qui, lorsqu'aucun courant d'air n'en fait rider la surface, ressemble aux plus parfaits miroirs. Leurs bords fleuris, les berceaux de verdure qui les ombragent s'y trouvent si fidèlement répétés que l'on dirait que le sol est suspendu dans le vague des airs. Veut-on s'éloigner de ces ombrages et remonter du côté de la route de Clermont, alors, depuis Saint-Pourçain, vous jouissez de l'aspec du plus riche coteau planté de vignobles, de vergers, couvert de maisons de campagne, de plusieurs châteaux et de quelques églises. Vous avez d'abord le château de Martilly, demeure agréable, avantageusement située et assezbien entretenue. Bientôt se présente l'église de Bayet, avec sa petite tour ou clocher octogonne fort bien faite (Voyez fig. 1). Tout près est le château du même nom, qui fait face à la route et dévelope, avec un petit fronton et un premier seulement, une longue suite de croisées. — Ces objets, en se groupant avec les plantations d'aulnes et de peupliers, au-dessus desquels elles s'élèvent de beaucoup, offrent un paysage très agréable.

La rive droite de la Sioule paraît en cet endroit d'un terrain sablonneux et léger, mais l'autre rive est argilo-limoneux-calcaire. — Je reviendrai sur cet objet.

Après avoir passé le pont de Bonpré, je fus indécis si je ne descendrais pas la Sioule et si je ne suivrais pas en arrière la

rive gauche pour trouver le moulin que je voulais voir, dont nous étions tout près quand mon conducteur avait tenté de passer la Sioule, mais que de vastes et épaisses plantations d'aulnes et de peupliers cachaient absolument à nos regards.

Mon conducteur, peu instruit, me dit alors que ce moulin (qu'il confondait avec un autre beaucoup plus éloigné appelé le moulin d'Entregniole) était à une trop grande distance, que nous ne pourrions arriver que fort tard a Chantelle, et qu'il fallait laisser cette visite pour le soir, et que de Chantelle il saurait me diriger de manière à ne pas faire des pas et des détours inutiles.

Nous nous dirigeâmes donc vers Chantelle en franchissant plusieurs coteaux rapides, à travers plusieurs villages et quelques châteaux dont le plus intéressant est celui de Douson.

Ce château est environné de quelques bouquets de bois ; il est situé sur le haut du coteau ; il a vue jusques sur une partie de l'Auvergne et du Forets, sur la route de Saint-Pourçain à Clermont et une partie de la rive droite de la Sioule. Il a des jardins assez vastes plantés de charmilles. Ce qui reste de son ancienne construction paraît remonter au 12me ou au 13me siècle ; mais de cette ancienne construction il n'existe plus qu'une tour carrée assez élevée ; tout le reste est une construction récente et consiste principalement, pour la maison de maître, en un corps de logis principal, avec un premier seulement et deux petites ailes ; la tour ancienne dont je viens de parler se trouve maintenant dans la basse-cour. Voyez la figure faite de souvenir : le château y est représenté tel qu'il me paraissait, après avoir dépassé le château en m'en allant à Chantelle ; il y a quelques avenues autour de ce château.

Enfin, après avoir traversé une campagne dont le sol est quelques fois sablonneux, plus souvent argilo-calcaire, et plusieurs coteaux à base calcaire, nous arrivâmes à Chantelle du côté du levant sans avoir traversé la Sioule. Là commence le pays granitique. Le rocher sur lequel s'étend et le château et la ville est un granit feuilleté ou gneis, composé principalement

de grains de quartz blanc, etde mica noir ayant peu de solidité, ce qui rend le délitement de cette roche assez facile à l'action de l'air. Ce granit ou gneis a ses couches fort inclinées du levant au couchant et principalement dirigées du midi au nord ; il est traversé par des filons de feld-spath ou rougeâtre ou jaunâtre ; mais ce feld-spath, loin d'être pur, est mélangé de petits cailloux de quartz et de parties ferrugineuses, ce qui semble indiquer que le granit n'est que de 2me ou 3me formation.

Mon premier soin, en arrivant, fut de voir Monsieur Cassagne, qui avait eu la complaisance de me prêter un petit ouvrage relatif à l'histoire du connétable et un ancien plan mais incorrect du château de Chantelle. Je lui remis ces objets, et il me promit d'aller sous une heure me trouver à mon auberge (chez un nommé L'Artaud, près la halle), pour m'accompagner dans la visite du château. En attendant qu'il vînt, je profitai du moment pour déjeuner et aller vérifier la vue que j'avais faite de Chantelle il y a environ dix années. Cette vue avait été prise de dessus quelques pointes de rocher, derrière une maison du faubourg Font-Neuve, où passe le chemin qui conduit à Bellenave, Target, etc.

Elle me parut exacte ; et il n'y a aujourd'huy de changements que quelques maisons nouvellement bâties, depuis mon travail, sur les ruines du château et que j'y ai indiquées.

De là, j'allai visiter l'église paroissiale, construction informe qui paraît faite des débris d'une construction antérieure fort ancienne, mais dont les parties refaites sont en discordance complette avec les parties anciennes ; pour preuve, voyez le plan figuré avec ses explications. Elle ne contient rien absolument de capable de fixer les regards et mérite à peine qu'on en fasse mention.

En entrant, je trouvai à mon auberge MM. Cassagne et La Vauvre qui m'y attendaient. Nous allâmes de suite sur l'emplacement du château où l'objet principal que je me proposais était de m'assurer si, à la terrasse qui règne sur la rivière du côté du couchant, vis-à-vis et près du donjon, il avait

existé une tour ronde... Je m'assurai donc, par l'inspection exacte des lieux, que cette tour n'a jamais existé.

Suivant cette mesme terrasse, sur laquelle on a planté quelques arbres, nous allâmes ensuite visiter ce qui reste de la partie de l'ancien château bâtie par la duchesse Anne de France, et du couvent des Genovefins, objets qui, en ce moment, appartiennent à M. Petit, ex-juge de paix de Chantelle.

M. Petit se fit un plaisir de nous montrer tout ce qui pouvait attirer l'attention. Mais, avant d'entrer dans ces détails, observons que l'emplacement du château est au nord de la ville, dont il était séparé par un large fossé; que cet emplacement s'étend sur une langue de terre dans la direction du midi au nord et que cette langue de terre pose sur un rocher granitique singulièrement escarpé au levant, au couchant et au nord; qu'il est donc entouré de précipices de ces 3 côtés, ayant dans leur fond la Bouble qui coule avec fracas.

Eglise des Génovefins

L'église du château paraît une construction du 11 ou 12[me] siècle, de 120 pieds de longueur sur 72 de largeur y compris les bras de la croix dont son plan offre la figure, le tout en œuvre. Elle est du style gothique proprement dit : la figure du plan, quoique approximative, et celle de quelques chapiteaux ne laisseront aucun doute à ce sujet; l'intention de ces chapiteaux n'est pas mauvaise, mais ils ne sont qu'en grè comme le reste et grossièrement exécutés; l'autel était, à ce qu'on m'a assuré, isolé au milieu de la croisée. Là, les quatre gros pilliers qui soutiennent le clocher, placé verticalement au-dessus de l'autel, sont octogones, sans ornement, et paraissent avoir été refaits après tout le reste; ils sont absolument sans ornement.

L'église est dirigée au levant d'hyver. Elle est à l'extérieur sans aucun ornement architectonique; seulement, dans les derniers temps, on fit faire à la façade un petit portail d'ordre dorique; mais il n'a pas été achevé; les chapiteaux, les enta-

blements, y sont encore en masse pour être taillés sur place. Cette église est encore assez bien conservée pour pouvoir servir au culte. Il conviendrait donc de la racheter pour remplacer l'église paroissiale, qui n'est qu'une construction informe. Les arcades de l'église du château sont en ogive.

Partie du château construite par Anne de France

L'église n'est séparée de la partie du château construite par Madame Anne que par un petit jardin servant autrefois de cimetière, à ce que disent quelques-uns ; mais ce qui me ferait croire que l'on est dans l'erreur, c'est qu'il y a dans ce jardin une citerne voûtée, et sur la voûte on a pratiqué une ouverture semblable à celle d'un puits, de manière que l'on prendrait cette citerne pour un simple puits. Mais d'où venait l'eau à cette citerne sur ce monticule granitique isolé de trois côtés?..

Autour du jardin, du côté du couchant et du nord, et le long des bâtiments règne un cloître voûté, d'une construction moresque assez soignée. Ce cloître forme l'équerre ; une de ses extrémités aboutit à l'église, l'autre à un petit appendice ou pavillon des bâtiments.

Ce bâtiment, où la duchesse Anne de France logeait ses trésors, à ce qu'on dit, a des murs d'une grande épaisseur. Les appartements principaux y sont voûtés et les voûtes armées de nervures comme aux églises ; tout est bâti en moelons ou quartiers de pierres granitiques avec chaînes et encoignures en pierre de taille, gré ou granit. Les parements des fenêtres y sont en pierre d'Apremont. Ces fenêtres sont petites, voyez-en la figure ; elles étaient soignées dans leur travail et singulières dans leur forme. C'est ce qui m'a paru de plus remarquable après l'objet dont je vais parler.

Escalier à vis évidée

A l'extrémité du cloître dont j'ai parlé, qui touche à la partie des bâtimens tournée vers le levant, et dans l'angle rentrant que forme le corps principal de ce même bâtiment, avec

un petit avant-corps ou pavillon, on voit encore un escalier d'une forme aussi hardie qu'elle est peu ordinaire. C'est un escalier à vis d'un diamètre total en œuvre de 8 à 10 pieds ; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que les marches, au lieu de tourner sur un moyeu plein et solide, ne sont attachées, au contraire, qu'à une vraie spirale qui tourne sur elle-même, de manière à laisser son centre absolument vide et dégagé — ce que l'on voit très bien en regardant en dessous.

Pour comble de hardiesse, cet escalier est contenu dans une tour qui n'est engagée dans les bâtiments qu'un peu plus d'à moitié ; tout le reste, hors les bâtiments, entièrement évidé, formant une galerie rampante, ou fenêtre continue, se soutient par sa propre coupe. Tout est exécuté dans le style moresque en Apremont. Aujourdhuy, la partie inférieure menaçant ruine, M. Petit la fait soutenir par un poteau en bois. Les marches peuvent avoir de 5 à 6 pouces de hauteur.

Note. — Je pense que, pour exécuter cet escalier, on a commencé par le continuer sur un moyeu plein élevé avec des pierres du meilleur choix et dont les assises ont été liées, placées avec le plus grand soin comme des tronçons de colonne, assez longues pour recevoir de trois ou quatre marches, et que ce travail fait, on a évidé le moyeu sur place. Le dessin que nous en donerons dévelopera cette idée. Les assises ont dû être inclinées de manière à faire toujours un angle droit avec la ligne rampante et s'engrainer les unes dans les autres. Pour le dessiner, il faudra suivre la même marche.

Sous tout le bâtiment dont nous venons de parler s'étendent des caves spacieuses, parfaitement voûtées, très saines, et qui, selon M. Petit, peuvent contenir de 3 à 400 pièces de vin. Ces caves, selon lui, sont plus belles que celles du Grand-Treux, commune de Montord, appartenant aujourdhuy à un de mes neveux.

Le jardin dont je viens de parler est une terrasse qui, du côté du levant, pose sur un précipice d'où l'on voit à ses pieds une profonde valée dans laquelle l'œil plonge et se relève ensuite sur les coteaux opposés, mais la vue ne s'étend pas très loin.

Elle est plus belle et plus étendue de l'emplacement de l'ancien donjon.

Emplacement de l'ancien donjon

En gravissant sur cet emplacement de l'ancien donjon, qui n'est aujourd'hui qu'un petit cône assez élevé, M..., juge de paix actuel, me fit observer différentes particularités : 1° Entre le levant et le nord, un emplacement sous lequel il me dit que l'on avait trouvé les débris de sales spacieuses et divers fragments architectoniques, tels que bases et chapiteaux corinthiens, à ce que l'on dit; mais je n'ai rien vu de tout cela. Ainsi, en supposant le fait vrai, je ne puis juger si ces fragments, étaient vraiment antiques, s'ils avaient été enfouis dans cet endroit depuis des siècles ou s'ils appartenaient à quelques constructions récentes faites depuis le règne de Louis 12 et qui décoraient les appartements particuliers des ducs qui, à la vérité, étaient posés de ce côté-là.

Le second sujet que l'on me fit voir est un caveau carré d'environ 10 ou 12 pieds de face en œuvre, où l'on entre aujourdhuy par une ouverture latérale excavée dans la muraille, mais où on ne pénétrait auparavant que par une ouverture carrée pratiquée à la voûte. C'est dire que ce caveau était ce que l'on appelait une oubliette telle que celles que nous avons vues à Bourbon, à Blot-Rocher, etc. Cette oubliette est sous la tour carrée qui flanquait un des angles du donjon, du côté du nord.

Le 3me objet que nous remarquâmes, ce sont les débris des anciennes murailles du donjon, épars çà et là, sur la pente du ravin, du côté du levant. Celui qu'il me fut commode de mesurer, mais qui n'était pas le plus considérable, avait 3 t. 4 pieds 10 pouces d'épaisseur ou 7 fois mon parapluie. Ces débris de murailles, qui sont là comme des blocs de rocher, sont construits de morceaux ou moelons granitiques noyés dans un excellent mortier à chaux et à sable.

Du côté du midi, sur les bords du fossé qui séparait le château de la ville, existent encore quelques parties des glacis

avec leur revêtement. Ce revêtement est fait de pierres d'appareil d'un pied d'épaisseur sur 15 pouces environ de longueur, en gré grisâtre ou espèce de granit.

Le long du glacis, intérieurement, existaient des galeries voûtées d'environ 6 pieds de largeur et qui faisaient, à ce qu'il paraît, le tour du donjon.

Nous entrâmes d'abord dans une petite partie qui est sur cette ligne et du côté du levant. Comme cette partie est fermée d'un côté, une malheureuse et vieille femme y a établi son triste et étroit domicile. Là, n'ayant d'autre meuble que son chétif grabat, n'ayant de feu que celui qu'elle peut faire sur le sol et dont la fumée ne sort que pour rentrer, en filant le long de la voûte, cette septuagénaire existe délaissée comme une bête dans son repaire. Il faisait quelques rayons de soleil lorsque nous passâmes; elle en était sortie pour se chaufer à ces rayons. Je lui témoignai ma commisération selon mes très faibles moyens. Par une autre ouverture latérale, nous pénétrâmes ensuite, en descendant un mauvais escalier, dans la partie dont la clôture de la demeure de cette femme nous avait empêchés de pénétrer, et je m'assurai que cette gallerie souteraine, qui, à son entrée, est un peu encombrée de piérailles et de terre, allait jusqu'au mur d'enceinte qui est du côté du couchant, qu'elle était en pente de ce côté-là, qu'à son extrémité elle pouvait avoir 6 ou 7 pieds de hauteur de voûte.

Dans l'endroit où elle passe sous le chemin, il y a une certaine quantité d'eau, et l'on est obligé d'y passer sur les pierres, mais je n'ai pu y reconnaître là un réservoir d'eau fait exprès.

L'eau que j'y ai vue était évidemment celle qui, sous le chemin, avait filtré à travers des voûtes. Quoi qu'il en soit, ici la galerie retourne à angle droit du côté du nord; mais elle a été fermée depuis longtemps par un mur, et nous n'avons pu pénétrer à plus de 6 à 8 pieds au delà de son angle de retour.

Cet examen fait, et après avoir remercié ces messieurs d'avoir bien voulu me servir de guides, je suis reparti de Chan-

telle environ sur les 2 heures, prenant d'abord la grande route de Saint-Pourçain.

Chantelle a son enceinte encore murée en quelques endroits; sa tour d'horloge avec ses canonières existe encore. Cette ville est aérée, plusieurs rues y sont pavées, mais avec de gros cailloux de quarts tirés des vignes ou du lit de la Bouble, pavé désagréable et anguleux.

Quant à ces blocs coulés de quarts, ils ont été amenés dans les vignes par les eaux en des temps très reculés. Il y a des vignes qui en sont couvertes. Il y a, dans Chantelle, quelques maisons de petits particuliers assez proprement bâties. Les environs et les points de vue en sont assez pittoresques pour occuper un artiste pendant plusieurs mois. Le temps m'a forcé à me contenter de l'aspect principal, parce qu'il est monumental.

Il s'agissait donc de me diriger vers le moulin de la Grotte. Maintenant que sa situation m'est connue, je vois que notre véritable chemin serait de retourner au pont de Bonpré, de faire passer sur ce pont ma voiture, qui serait allé m'attendre sur la grande route à la Grange-Coupée, et de suivre à pied la rive gauche de la Sioule, le moulin en question n'étant qu'à trois quarts de lieu du pont, puis de passer la Sioule au batteau qui est près du moulin de la Grotte et d'aller joindre ma voiture au point dont j'ai parlé.

Mais je ne conaissais pas la véritable situation du moulin, et mon conducteur le confondait avec un autre situé beaucoup plus bas, près le bourg de Baillet, appelé le moulin d'Entreniole, près les communes d'Etrousat, de Saintra, de Nérignières. Il me dirigea donc beaucoup trop bas sur le château de Marcilly, par une route toute de montée et de descente, dans le cours de laquelle nous risquâmes plus de 10 fois de verser.

Nous nous trouvions alors à la porte du domicile d'un de mes anciens amis, M. Darpeu, ex-juge de paix de Saint-Pourçain. Je me présentai donc pour le voir, avec l'intention de passer avec lui le reste de la journée et d'aller, le lendemain matin, avec lui, à la recherche du moulin ; mais il n'était pas

chez lui, il ny avait à la maison que deux de ses aimables demoiselles. Je crus devoir résister à leur invitation. Elles m'indiquèrent où était précisément le moulin que je cherchais, nous signalèrent les mauvais chemins à éviter, et nous nous mîmes en route.

Pour arriver à ce moulin, il fallait repasser par le bourg de Bayet et par le moulin d'Entregniole. Là, les meuniers ayant promis à mon conducteur de lui faire passer la Sioule en nous aidant de leurs excellents chevaux, nous laissâmes la voiture et le cheval sous leur sauvegarde et nous fîmes à pied encore environ une demie lieue pour arriver au moulin de la Grotte. Ce moulin est dans un site et d'une construction faite pour piquer la curiosité. L'ensemble pouvait sans doute fournir à un joli dessin ; mais il était beaucoup trop tard quand nous y arrivâmes, et, comme nous étions inquiets pour le passage de la Sioule qui ne faisait que croître à chaque instant et que nous avions besoin du reste du jour pour nous conduire, je pris sur-le-champ mon parti, et le voici :

Je renvoyai mon conducteur rejoindre sa voiture et passer au moulin d'Entregniole avec le bon secours des meuniers, lui assignant rendez-vous sur la grande route, à la Grange-Coupée... Quant à moi, avec l'aide des meuniers du moulin de la Grotte, qui placèrent de forts et long madriers sur le bié de leur moulin, je franchis d'abord le bras de la Sioule ; ils me conduisirent ensuite à la petite barque qui est sur la Sioule, près du moulin de la Grotte. Je la passai à cet endroit, et je fus conduit de là à la grande route, à la Grange-Coupée, où je fus assez heureux pour retrouver là mon conducteur et la voiture. Content de le revoir, je lui demandai des détails sur son passage, et voilà ce qu'il me rapporta : « D'après leurs promesses, me dit-il, les meuniers ont dételé la voiture et y ont attelé 3 de leurs meilleurs chevaux et les plus au fait de passer le gué; moi, je devais suivre derrière la voiture avec mon cheval. Ces choses étant ainsi disposées, et un des meuniers conduisant le 1er cheval qui était à la tête, nous sommes en-

tré dans la rivière. Elle était devenue si grande, que touts les chevaux ont perdu pied successivement, mais pas touts à la fois, heureusement, sans cela nous étions perdus. La voiture a été mouillée jusqu'au delà des coussins, elle a été même flottante pendant quelques temps, mais alors les chevaux de la tête avaient pied et nous ont tiré d'embarras; mais il a fallu beaucoup louvoyer, et, heureusement pour nous, aucun des chevaux n'a bronché; moi, qui étais derrière, j'avais moins de peur, parce que le courant était rompu. Pour repasser, les chevaux des meuniers ont louvoyé au moins autant, mais ils sont arrivés à bord sans accident. Je leur avais témoigné ma reconnaissance en leur donnant une pièce de 10 sols dont ils avaient paru fort contents. « — Ah ! les braves gens, m'écriai-je alors, exposer leur vie pour 10 sols, c'est l'exposer à bon marché. Un autre sentiment que celui de l'intérêt les a portés infailliblement à cette bonne action. — Vous avez raison, monsieur, me dit mon conducteur, j'ai eu tant de peine à leur faire prendre ces 10 sols que je me serais rebuté si vous ne m'aviez pas fait le commandement de les récompenser de leur peine. — Ah ! oui, répliquai-je, mais je t'avoue que je ne croyais pas que la récompense serait à si bon marché et qu'il m'en coûterait aussi peu. » — Je montai dans la voiture mouillée et, une heure après, j'étais chez madame Royet; mais j'étais assez fatigué.

Du 24

Je n'avais donc pas atteint mon but, qui était de faire un dessin du moulin de la Grotte. Après l'avoir vu, je ne voulus pas y renoncer; mais le lendemain, quand je me levai, il faisait un temps affreux. La pluie, le vent, aurait dégoûté tout voyageur de se mettre en route. Je n'en fus pas intimidé, malgré les représentations de madame Royet, etc. Pour faire mon travail, il ne me fallait qu'une demie heure, et j'espérais que la pluie pourait bien discontinuer pendant un si court intervale.

Le mardy, à 8 heures du matin, nous reprîmes donc la route de la Sioule. Nous laissâmes le cheval et la voiture dans le

hameau près duquel on passe la barque, et allant ensuite me placer vis-à-vis le moulin, dans la prairie qui est entre les deux bras de la Sioule, j'espérais pouvoir achever mon dessin; mais, la Sioule s'étant encore accrue dans la nuit, il y avait beaucoup d'eau dans ces prés ; j'étais dans l'eau jusqu'à la cheville et, la veille, une de mes bottes s'était déchirée. Mais la pluie et le vent, au lieu de discontinuer, ne faisaient que redoubler de force ; mon parapluie, poussé impétueusement sur les épines et les pieux d'une haye, se déchire en plusieurs endroits. Le vent cesse un instant, et, malgré tout, je me mets au travail, debout, les pieds dans l'eau, tenant mon portefeuille d'une main sur un bras et dessinant de l'autre main. Mais il pleuvait toujours, et j'avais chargé mon conducteur de le tenir au-dessus de moi et de mon ouvrage, mais il était déchiré, et l'eau tombait sur mon papier au point que je désespérai un instant de sauver mon dessin. La patience l'emporta cependant : je pus l'avancer assez pour pouvoir le terminer de souvenir, et dès que je fus arivé à ce point, transis de froid, je passai le bras de la Sioule sur des madriers, come la veille, avec l'aide des meuniers, et nous alâmes chez eux nous chauffer, nous sécher et leur demander à déjeuner. Les femmes et les filles des meuniers ne furent pas lentes à nous servir. Un bon lait bouilli, une omelette moeleuse, des fruits de différentes espèces, du bon pain de ménage moitié seigle et moitié froment, enfin d'excellent vin et bon feu eurent bientôt réchaufé nos sens et satisfait notre appétit.

Pour réparer les lacunes de mon dessin et en bien graver tous les détails dans mon souvenir, je me mis alors à visiter le moulin de la Grotte dans toutes ses parties et à en faire mesurer les plus essentielles — la pluie avait un peu cessé alors — et à en finir les notes.

Description du moulin de la Grotte

Ce moulin est, comme nous l'avons dit, sur un petit bras et sur la rive gauche de la Sioule, commune de Bayet, entre

le pont de Bonpré et le moulin d'Entregniole; il appartient à madame de Bars. Il consiste en deux parties distinctes : le moulin et le logement du meunier. Le moulin proprement dit est en deux meules ou deux tournants (Voyez le dessin); la façade du côté de l'est est en planches, tout le reste est en fortes murailles, et il est couvert à tuile.

A 36 ou 40 pieds en arrière, est le logement du meunier. Ce logement consiste en plusieurs grottes creusées les unes au-dessus des autres. Il y a trois étages dans la hauteur, et l'on communique aux étages supérieurs par des escaliers creusés aussi dans le roc et placés dans l'intérieur des grottes.

Le coteau s'élève de beaucoup au-dessus de ces différens étages ; des terrains vagues où croient du gazon, des hielles et divers petits arbres, comme cerisiers, pelets, ormeaux, etc., servent de toiture a cette retraite extraordinaire. Cette toiture est extrêmement rapide. La façade qui regarde le Midi se compose partie de la roche naturelle, partie de maçonnerie ; et c'est dans cette partie en maçonnerie que sont pratiquées les portes et fenêtres, appareillées comme dans les maisons ordinaires. Les murs sont bâtis en moelons échantillonés. Les cheminées sont intérieurement adossées à la façade et ont leurs tuyeaux de ce même côté, tuyeaux reconnaissables par les traces de la fumée.

Ainsi, en prenant par la gauche, on trouve ce qui suit au rez-de-chaussée: Ce qui frappe d'abord, c'èst une ouverture d'environ 5 pieds de hauteur, et complètement enfumée. Cette ouverture grossière sert en même temps de porte et de cheminée à une première grotte, où la propriétaire loge quelques pauvres femmes par charité. Elles y existent là comme des animaux dans leur repaire. Vient ensuite le four du meunier, placé sur un plan plus élevé dans une seconde grotte, mais peu profonde. Ces objets ne sont pas visibles au dessin ; ils sont cachés par le moulin.

La porte qui suit, où l'on aperçoit un escalier, est celle qui conduit à l'appartement du meunier. L'escalier qui y con-

duit a 15 ou 20 marches. Ce logement est spacieux; il peut avoir 20 pieds sur 30 de profondeur, et 8 à 9 pieds de hauteur sous voûte. La voute est platte. De cette pièce, on monte, par un escalier à droite, dans une autre pièce éclairée par une fenêtre et reconnaissable, dans le dessin, par deux meurtrières, exécutées comme dans les châteaux-forts, et de là, dans une espèce de très petit cabinet ou réduit placé au-dessus de la première chambre. Après la porte de l'appartement du meunier, vient celle de l'écurie, qui peut contenir 5 ou 6 chevaux. Cette pièce n'a guère que 6 pieds d'élévation sous voûte, et cette voûte est si plate que son niveau descend quelques fois au-dessous de la ligne horizontale. Cette écurie a une ouverture avec un soupirail de cave qui donne sur la façade et forme une petite fenêtre semi-circulaire; les chevaux y sont chaudement l'hyver; mais, le sol n'étant pas assez élevé, l'eau pénètre quelques fois dans cette écurie avec assez d'abondance pour que l'on soit forcé d'en tirer les chevaux... L'écurie est placée sous le logement du meunier.

Suit une autre porte avec une petite fenêtre et un tuyau de cheminée en maçonnerie, adossée à la roche naturelle. C'est le logement d'un autre petit ménage. En face, on trouve encore une ouverture dans le roc, qui est celle d'une très petite grotte servant à abriter différens objets appartenant à ce petit ménage.

J'oubliais qu'entre l'écurie et le petit ménage dont je viens de parler, on a aussi pratiqué dans le roc une cavité où loge la volaille; les devants en sont clos en branchage, comme une haie, avec une petite claye pour servir de porte.

J'oubliais aussi qu'au-dessus de la porte qui conduit à l'appartement du meunier, il existait un petit colombier dont le devant en maçonnerie porte sur l'avancement ou espèce de retraite que l'on observe à la muraille dans toute cette partie de la construction.

Enfin, sur la gauche, est une espèce de hangar en ballay et branchage posé sur un petit tertre, séparé du rocher par le chemin qui passe entre deux, et sur lequel il y avait des

hielles, dont on peut faire un petit jardin. Sur la pente du coteau, à gauche, il y a aussi un petit jardin... Il y en a encore un autre sur la gauche, à côté du moulin.

La cour, qui n'est que le chemin, est en pente de tout côté, à droite, à gauche, et depuis la Grotte jusqu'à la Sioule. La partie où pose le pied de ces grottes est tantôt à 15 pieds, tantôt à 10 ou 12 au-dessus du niveau de la Sioule.

Voilà en quoi consiste cette habitation, aussi singulière que pittoresque. D'après les meurtrières faites avec soin que l'on y voit, il paraît que cette retraite fut jadis une espèce de vedette militaire pour surveiller le passage de la Sioule. Ces meurtrières sont de la forme antérieure à l'invention de la poudre. Mais à quelle époque ces retraites furent-elles armées et furent-elles habitées? Je n'ai rien pu découvrir à ce sujet. (Ecrire, à ce sujet, à M. Darpeu pour qu'il me fournisse des éclaircissements.) Une faute grave que l'on a faite, c'est d'y faire des voûtes plates. Dans un moment d'ébranlement par un coup de tonnerre ou une secousse de tremblement de terre, elles peuvent s'affaisser et écraser touts les malheureux habitans. Le danger est d'autant plus imminent que les meuniers m'ont assuré que, quand il tonnait un peu fort, leur retraite éprouvait un ébranlement sensible, et que, outre le colombier qui était tombé, divers fragments de la roche s'étaient détachés de leur temps, et qu'ils avaient couru le danger d'être moulus par leur chute.

On a fait encore une autre faute grave en coupant la roche par une seule ligne perpendiculaire ; il fallait la couper en devant en retraite sur elle-même et construire aussi en retraite ; il fallait laisser en avant de puissants et vigoureux arcs-boutants avec des ouvertures seulement pour la circulation et que le pied de ces arcs-boutants alât mourir jusqu'au bord de l'eau. On aurait paré par là à l'ébranlement de la roche, et cette habitation, qui est saine, sèche, sans infiltration, serait sûre. Mais tout cela pourrait être réparé ; il serait facile de retailler les voûtes en arceaux, d'ajouter les contreforts dont je

parle en forte maçonnerie, et alors la vie des habitants serait en sûreté, et alors on jouirait du spectacle de cette demeure pitoresque sans inquétude pour ceux qui l'habitent. (Ecrire à ce sujet au préfet.)

Après l'examen de toutes ces particularités, je voulus dédommager les honêtes meuniers des frais qu'ils avaient faits pour nous : ils ne voulurent rien accepter. Je fus forcé de laisser 3 fr. sur la table et de me sauver.

Nature de la roche

J'oubliais une chose essentielle. C'est de dire que les précautions que je recommande sont tellement impératives, que la roche est peu dure et peu solide. Cette roche, de formation peu ancienne, n'est qu'un agrégat de débris de roche calcaire concrétionnée dans un tuf aussi calcaire ; sur les côtés, au-dessus du four, par exemple, et au delà du hangar, ses assises sont irrégulièrement horizontales. Elles sont composées de roche calcaire en grandes dalles, séparées par du tuf calcaire ; le tout est d'un gris tirant sur le jeaune. Cette roche et tout le coteau ne sont donc composés que de débris de roches calcaires et d'un tuf chariés et déposés peu anciennement par les eaux. Elle a trop peu d'homogénéité pour avoir de la solidité.

Dans tout le pays dont le terrain est argilo-limoneux-calcaire, on trouve de ces pierres ovoïdes en forme de guêpiers de différentes grandeur depuis 4 pieds jusqu'à 15 ou 16 pouces ; mais les uns sont ovales, les autres d'une forme surbaissée avec une ouverture en nid de poule, les autres en forme de colonne ; on trouve aussi des concrétions en mamelon, sous l'envelope desquelles la roche a la forme de choux-fleurs.

Nous repassâmes la barque au même lieu. Je donnai quelque argent à la jeune fille qui, la veille, m'avait conduit à la route ; nous arrivâmes à St-Pourçain à midi, et je repartis à 2 heures par la correspondance, et je fus de retour à Moulins le mardy au soir 24, excessivement fatigué et enrhumé. Madame Royet voulait me retenir. J'ai été parfaitement servi chez elle.





DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Conformément à une décision de notre Société, une place sera réservée, dans chaque numéro du *Bulletin*, pour recevoir les demandes de renseignements que nos collègues ou d'autres personnes désireraient faire sur des points d'histoire, d'art, d'archéologie, etc.

Nous appelons l'attention de nos collègues et de nos abonnés sur ce mode d'information, qui peut rendre de grands services aux travailleurs.

Les réponses doivent être adressées à M. Grégoire, chargé de la publication du *Bulletin*, 2, rue Pierre-Petit, à Moulins.

Elles seront insérées dans le *Bulletin*.

Nous donnons aujourd'hui un premier questionnaire.

— Quelles sont les armoiries de la famille Goret de Livron, originaire de Roanne ?

Chaverondier donne *une truie fouillant la terre ;* d'autres lui attribuent des armoiries très différentes. Quelles sont les vraies ?

*
* *

— *Prieuré de Grosbois.* Prière de faire parvenir les renseignements inédits qne l'on aurait sur ce prieuré.

*
* *

— Un membre de notre Société désirerait recevoir en communication les rapports statistiques publiés sur les départements de l'Indre et du Gard par notre compatriote d'Alphonse, préfet de ces départements sous le Consulat, et avoir des indications sur les autres travaux qu'il a faits, comme intendant général de la Hollande, maître des requêtes au Conseil d'Etat et député de l'Allier.

Sait-on où d'Alphonse est mort et à quelle époque ?





CHRONIQUE

MÉLANGES

M. Goulley, préfet de l'Allier, a quitté notre département pour celui du Doubs. M. Goulley laisse dans notre pays les meilleurs souvenirs, comme administrateur et comme homme privé. Il a prêté à notre dernière exposition des Beaux-Arts le concours le plus bienveillant et le plus empressé. En le félicitant de l'avancement que lui a donné le gouvernement, nous exprimons à ce haut fonctionnaire les regrets que nous cause son départ.

***

Un arrêté ministériel vient de nommer les membres des comités sous-départementaux de l'Allier pour l'Exposition universelle de 1900. Plusieurs membres de notre Société figurent, à divers titres, dans ce comité. Ce sont MM. Baër, Doumet-Adanson, Fournier des Corats, Grégoire, Bon Lefebvre, René Moreau, Plainchant Gabriel, Treyve-Marie, Seulliet Gabriel, de Quirielle, Leprat, Patissier Sosthènes.

NÉCROLOGIE

M. Chenot, sous-préfet de Lapalisse, est mort le jeudi 15 octobre dernier.

Louis-Joseph Chenot était né le 23 janvier 1837; licencié en droit, il se lança dans le journalisme, qu'il quitta en 1881 pour entrer dans l'administration. Il fut successivement sous-préfet de Poligny, Sisteron, Saint-Girons et Lapalisse. Entre temps, il occupa le poste de secrétaire général de l'administrateur de Belfort.

M. Chenot était officier de l'instruction publique et secrétaire pensionné des Gens de lettres; il a publié quelques romans et diverses traductions de l'italien.

M. Chenot était un collectionneur passionné, bien connu des marchands d'antiquités de Genève, Lyon, Dijon et surtout de ceux de Clermont et de Vichy, villes dans lesquelles il faisait de fréquents voyages, dès que ses occupations le lui permettaient.

On dit que les collections de M. Chenot ont une certaine valeur, et qu'il possédait quelques toiles remarquables.

D'après les renseignements donnés par le journal *l'Indépendant*, le défunt a institué, comme légataire universel, l'administrateur de la Société des gens de lettres, à charge par lui de donner à chacun des bureaux de bienfaisance des villes où il a exercé ses fonctions une somme de 1,000 francs, et de mettre la ville de Besançon en possession de ses collections.

L'inventaire qui interviendra certainement pour la prise de possession des collections dont il s'agit nous renseignera plus exactement que tous les on-dit sur leur véritable valeur. Nous ne manquerons pas de donner à ce sujet les indications que nous aurons recueillies.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1896.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON

Etaient présents : MM. Doumet-Adanson, Bertrand, Grégoire, Seulliet, René Moreau, Vié, Bourdelier, Pérot, Guillaumier, Claudon, Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

M. le Président donne communication de deux circulaires de M. le ministre de l'instruction publique nous annonçant : 1° que le congrès des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne le mardi 20 avril prochain, à 9 heures précises (ses travaux se poursuivront dans les journées des mercredi 21, jeudi 22 et vendredi 23 avril) ; 2° que la 21e session des Sociétés des beaux-arts des départements aura lieu le 20 avril 1897.

M. Bertrand demande, au nom de M. Decoret, l'autorisation de reproduire, dans une publication qu'il prépare sur l'hospice de Vichy, les objets gallo-romains qui se trouvent dans le catalogue du Musée départemental. Cette autorisation est accordée.

M. Pérot présente à la Société un couteau en silex trouvé par lui à Gennetines.

Il donne ensuite lecture d'une notice sur l'abbé Châtel et fait passer sous les yeux de la Société plusieurs portraits de cet abbé. Cette notice sera insérée dans le *Bulletin*, mais sans le portrait, l'abbé Châtel n'étant pas un personnage remarquable du Bourbonnais.

M. Guillaumier a peint un chêne fort curieux qui se trouve dans la forêt

de Champroux, appartenant à M. le baron Thuret, et il montre à la réunion ce tableau habilement exécuté.

D'après les renseignements de M. Guillaumier, ce chêne, dit chêne Jean-Dier, a, à la base, 12 mètres de circonférence, et, à un mètre du sol, 9 mètres. La plus grosse branche a $3^{m},60$ de circonférence, et la branche moyenne, $1^{m},90$.

M. Doumet-Adanson donne lecture d'un nouveau fragment de « *Au fur et à mesure ; Suite à mes pensées imprimées,* » de sa grand'mère. Comme toujours, Mme Aglaé Adanson montre, dans la communication que nous fait son petit-fils, qu'elle savait penser et écrire.

Il est procédé, de la manière suivante, à la nomination des différentes commissions :

Membres de la commission du Bulletin : MM. l'abbé J.-H. Clément, C. Grégoire, Trimoulier, abbé Melin, Capelin, Claudon, Bernard.

Commission du Musée : MM. l'abbé J.-H. Clément, Vié, Pérot.

Commission des Comptes : MM. Seulliet, Grégoire, Girard, Delaigue, M Crépin-Leblond.

Commission d'histoire naturelle : MM. Ernest Olivier, Méplain, Treyve, Bourdelier.

Est présenté en qualité de membre titulaire, dans la classe des sciences, par MM. Claudon et Grégoire, M. Chanier, greffier du tribunal de commerce de Moulins.

Sont admis en qualité de membres titulaires, dans la classe des lettres, MM. du Broc de Segange et le docteur Sarrot.

Le premier vendredi de 1897 étant le 1er janvier, le jour de la prochaine réunion est renvoyé au vendredi 8 janvier.

G. B.





CAUSERIE ARTISTIQUE

LES ORIGINES DE LA PEINTURE FRANÇAISE

(Suite)

OUT en cheminant à travers la vie des grands peintres français, nous sommes arrivés dans la seconde moitié du XVIIe siècle, et, si nous voulons jeter un regard d'ensemble sur notre situation artistique à cette époque, nous voyons qu'au moment où Louis XIV prit réellement en main les rênes du gouvernement (1661), au point de vue des arts comme au point de vue des forces nationales, le pays lui offrait toutes les ressources nécessaires pour organiser un grand règne. Le génie politique de Henri IV, de Richelieu et de Mazarin avait donné à la France une forte organisation intérieure et une situation prépondérante en Europe. La fin des guerres de religion et l'abaissement de la noblesse venaient de faire disparaître tout germe de discorde, et la royauté s'installait toute-puissante sur les ruines de la féodalité. Sous la direction d'un gouvernement intelligent et fort, à l'ombre de la paix intérieure, les forces vives de la nation gauloise se réveillaient, et une semence de grands hommes avait germé qui devait fournir, pour la seconde moitié du siècle, la plus belle moisson d'énergies humaines que jamais monarque ait pu récolter : financiers capables de fournir aux plus folles prodigalités, ministres organisant la victoire, capitaines savants

ou fougueux prêts à la remporter, littérateurs à jamais célèbres qui devaient faire de la langue française la première du monde, artistes qui forment encore le fonds le plus solide de notre gloire. Sans parler des architectes comme Pierre Lescot, Perrault et les Mansard, tout préparés à élever des palais; des sculpteurs de la valeur de Girardon, Coysewox, des Coustou et de Puget, méditant déjà l'esquisse de son Milon de Crotone, nous venons de voir Nicolas Poussin, Claude le Lorrain, Eustache Lesueur, Philippe de Champagne se grouper pour former une école de peinture qui n'a pas été égalée en France.

Louis XIV, à ne le juger que par le seul côté qui nous intéresse, ne sut faire qu'un assez piètre usage des brillantes ressources que lui offrait la peinture, et, par ses choix malencontreux, il précipita notre école vers la plus lamentable des décadences. Car ce siècle, qui commence avec Nicolas Poussin, s'achève avec Jean Jouvenet! Le monarque tout-puissant ne songea pas plus à faire venir à sa cour le maître peintre normand dont la gloire illumine son règne, que son illustre ami Claude le Lorrain; il laissa végéter dans ses travaux subalternes le doux et modeste Lesueur, et, lorsqu'il eut à se donner un premier peintre, son choix n'hésita pas entre l'austère Philippe de Champagne et l'intrigant Lebrun, qui devait être le Louis XIV de la peinture. Jamais peut-être pareille conformité de caractère ne s'était rencontrée pour notre malheur. Lebrun régna aussi despotiquement sur la peinture que le roi Soleil sur son peuple. La France artistique fut organisée administrativement, et Lebrun en devint le monarque incontesté. Premier peintre du roi, recteur de l'Académie de peinture, président de l'Ecole de Rome, directeur des Gobelins, il eut la haute main sur toutes les écoles et les manufactures et imposa à toutes les productions de l'art son cachet personnel. Comme son illustre maître, il aurait pu s'écrier : « La peinture, c'est moi ! » La centralisation absolue est toujours dangereuse dans le monde des arts ; cependant, entre les

mains d'un génie supérieur, elle peut parfois donner d'heureux résultats en créant une école et un style. Dans celles de Lebrun, elle aboutit aux plus tristes conséquences. Son talent pompeux et vide, un instant contenu dans les limites d'une sage composition par les leçons du Poussin, s'enfla pour égaler la gloire du monarque dont il devait illustrer les hauts faits. Ses immenses tableaux, dans lesquels Louis XIV, travesti en Alexandre, défait les Perses à Arbelles, passe le Granique, pardonne à la famille de Darius et entre en triomphateur dans Babylone, en grandissant démesurément ses défauts, font voir la mollesse de son dessin, la lourdeur de ses formes et la noirceur de son coloris.

Comme toujours, les élèves poussèrent aux limites extrêmes les exagérations du maître. Jean Jouvenet, qui fut chargé de continuer l'œuvre de Lebrun, montra jusqu'où peut aller la décadence de l'art dans un milieu où la pompe a remplacé la vérité. Ses grandes machines décoratives, brossées d'un pinceau rapide et banal, peuvent servir de thème à d'utiles méditations pour ceux de nos jeunes peintres qui auraient quelque velléité d'imiter cette manière théâtrale, d'où toute sincérité est bannie.

Cependant, l'art, chassé des grandes toiles et des vastes compositions, s'était réfugié dans un genre que l'on aurait grand tort de considérer comme secondaire et qui a toujours fourni en France, depuis Clouet jusqu'à Bastien Lepage, une longue théorie de peintres remarquables. Nous voulons parler du portrait. Philippe de Champagne avait dignement ouvert la série de ces célèbres portraitistes du XVIIe siècle. Elle fut complétée par Rigaud et Largillière, à ne citer que les plus célèbres.

Hyacinthe Rigaud, que l'on a comparé à Van Dyck, probablement en raison de la distinction des personnages qui posent dans ses tableaux, reste un des plus grands portraitistes français. Sa fécondité fut extraordinaire. Il n'est pas de château ni de musée qui ne possède des spécimens de son talent. Le portrait de Louis XIV en grande tenue de cérémonie que pos-

sède le musée du Louvre constitue son chef-d'œuvre. Et tout le monde a pu admirer la magnificence de sa composition, la distinction de son dessin, la finesse de sa couleur, le choix des accessoires et des riches étoffes qui forment un cadre somptueux à ses aristocratiques modèles.

Beaucoup plus modeste, Largillière, sans égaler toujours son illustre rival par la correction du dessin, le surpassa souvent par la souplesse de la touche et la richesse du coloris. Il était né à Anvers et avait apporté des Flandres ces qualités matérielles qui donnent tant de puissance et tant de charme à sa peinture. A l'exposition organisée jadis dans le Palais-Bourbon au profit des Alsaciens-Lorrains, on pouvait voir deux grands portraits de ce maître, capables de rivaliser, par l'ampleur magistrale de la composition et la puissance de la coloration, avec les plus belles productions des Vénitiens.

Il y aurait injustice à ne pas mentionner Pierre Mignard, dit le Romain (en raison de son long séjour en Italie), qui s'est fait une triste célébrité par l'afféterie de sa manière. Pendant longtemps condamné à ne pas sortir du portrait, il fit preuve de qualités précieuses, de souplesse dans le modelé et de fini dans la touche. Mais, lorsque, promu à la haute dignité de premier peintre du roi après la disgrâce de Lebrun, il fut libre de donner essor à son imagination et de peindre de grandes compositions, il prouva toute la faiblesse de son talent dans la décoration du dôme du Val-de-Grâce, trop éloquemment chanté par son illustre ami Molière. Les vers du grand comique n'ont pu sauver de l'oubli cette peinture triste et fastidieuse comme la fin du règne qui la vit paraître au jour.

En résumé, comme le dit fort spirituellement Viardot dans sa *Petite Histoire des Peintres*, quand le grand roi s'étendit pour la dernière fois sur son lit de parade, en 1715, il n'avait plus dans ses Etats qu'un seul peintre véritablement digne de ce nom, et ce peintre, s'il l'eût connu, il l'eût mis, sans aucun doute, au même rang que Téniers et ses magots : c'était Watteau.

*
* *

S'il était nécessaire de choisir un exemple pour montrer combien l'art est l'expression exacte et fidèle du milieu qu'il résume en le caractérisant, on devrait prendre le règne de Louis XV. A peine le Roi-Soleil a-t-il disparu, que l'esprit gaulois, longtemps comprimé par le cérémonial despotique du grand règne, se donne libre carrière. Les mœurs se modifient profondément, et la dissolution commence. L'exemple vient d'en haut, du roi et de la cour. Le Parc aux Cerfs trouve bientôt de nombreuses succursales. Il suffit d'ouvrir un livre d'histoire, à la page de la Régence, pour se faire une idée de ces saturnales princières, que sauvent de la bassesse la bravoure héréditaire et la finesse aristocratique de la race. C'est l'époque des fêtes galantes. Tout manifeste ce nouvel état des esprits : littérature, architecture, sculpture, peinture, ameublement, costume. Figurez-vous un instant l'aménagement d'un salon sous Louis XV, ou, mieux encore, promenez-vous sur la place Stanislas, à Nancy : par l'aspect de la coquille, vous reconstituerez aisément les habitudes de l'être organisé qui l'habitait.

On prévoit déjà les modifications que doit subir la peinture. De monumentale et pompeuse, elle devient intime et graveleuse. Le peintre ne brosse plus d'immenses toiles pour décorer d'immenses palais, comme celui de Versailles, mais il fabrique de petits tableaux qui vont prendre place dans les hôtels des fermiers généraux et dans les boudoirs des courtisanes en renom. Il ne s'agit plus de divinités triomphant dans l'Olympe, de héros casqués combattant des armées. Le dieu du jour est l'Amour, le malin enfant rougeaud et potelé lutinant la Vénus facile au nez camard, à la peau blanche rehaussée de fossettes purpurines, avec son cortège de colombes traditionnelles se poursuivant au travers du froissement des étoffes. Et le peintre du jour, c'est Boucher, qui en exprime si clairement les mœurs.

Mais un maître avait servi de transition. Nous l'avons déjà nommé : c'est Watteau, dont la trop courte vie appartient plutôt à la fin du règne de Louis XIV qu'à l'époque du règne de la Régence, dont il annonçait les tendances. Né dans le nord de la France, à Valenciennes, presque dans les Flandres, il apporta à l'Ecole française toutes les qualités de l'art flamand épuré par la distinction de l'esprit gaulois. Il suffit d'évoquer le souvenir de ses charmantes petites toiles, et surtout de son chef-d'œuvre du Louvre, « le Départ pour l'île de Cythère », pour se convaincre que Watteau est un véritable petit Rubens français. S'il ne possède pas l'ampleur, la fougue et la fécondité géniale du grand maître flamand, il montre, dans ses tableaux, un tel talent de composition, une science si scrupuleuse du dessin et surtout une coloration si exquise, qu'on est forcé de le placer à côté des plus grands maîtres de notre école, malgré la futilité apparente des scènes que son pinceau représente. Car on aurait tort d'oublier que le sujet n'est qu'un prétexte pour le peintre ; tout est dans l'art qu'il déploie pour exprimer son sentiment avec les moyens techniques et bornés dont dispose la peinture.

Watteau ne fait qu'arrêter un instant notre décadence artistique sur la pente où la précipitait l'abaissement des caractères. Ses imitateurs, les Lancret, les Pater, descendent jusqu'à la polissonnerie. La peinture se fait facile comme les mœurs. Boucher, qui résume si bien cette époque, n'est qu'un décorateur. Il emploie son talent souple et charmant de coloriste à peindre les trumeaux et les dessus de porte dans les hôtels à la mode. Ses tableaux de chevalet ne sont que de grandes et belles maquettes décoratives. Mais, au moins, il reste bien gaulois par le goût de sa composition, l'élégance de ses nudités et le charme de son coloris. C'est bien « le peintre des grâces ».

Après lui, Fragonard se laisse aller à une manière encore plus lâchée et gaspille un talent incontestable dans des pochades d'une coloration charmante et des estampes trop connues.

Musée de Moulins



MARTEAU DE PORTE

Provenant du Château de Souvigny



CHAPITEAU

trouvé dans le faubourg des Garceaux, à Moulins.

Greuze, merveilleusement doué pour la figure, ne peut s'élever au-dessus de la peinture de genre. Tant qu'il se laisse aller à son inspiration, il brosse d'une touche grasse et savoureuse ces adorables têtes de jeunes filles qui font la joie de nos musées. Mais, lorsque, gâté par les doctrines philosophiques de son ami Diderot, il veut aborder des compositions plus importantes, il perd toutes ses qualités de peintre et tombe dans ce genre sentimental et mélodramatique qui est la plaie de la peinture.

L'art se rapetisse encore et, n'osant plus aborder la figure humaine, se borne à la représentation des animaux et de la nature inanimée. Il est vrai que nos animaliers s'appellent Desporte et Oudry, les peintres officiels des meutes royales, dont les chiens n'ont pas été surpassés de nos jours, et que notre peintre de nature morte n'est autre que le célèbre Chardin, qui, par l'esprit de sa composition et les qualités matérielles de sa couleur et de sa touche, se place à côté de nos meilleurs exécutants. Mais on est bien forcé de déplorer que notre peinture, qui s'était élevée avec le Poussin aux plus hauts sommets de l'art, ait fini par se réfugier dans les ustensiles de cuisine d'un peintre de nature morte.

*
* *

Cependant, l'orage grondait sourdement. Le sol politique tremblait sous les pieds de cette brillante aristocratie tout absorbée par ses plaisirs. Pour ces fêtes galantes s'apprêtaient de rouges lendemains. La société française allait subir une crise terrible, annoncée et précipitée par Rousseau et les encyclopédistes. Cette révolution sociale, en modifiant profondément l'esprit public, ne devait pas manquer d'amener une révolution artistique parallèle.

Ce fut Joseph-Marie Vien qui l'inaugura ; mais, comme son talent était mince, il laissa à son fidèle élève Louis David le soin de l'affirmer. Celui-ci avait toutes les qualités et tous les

défauts d'un chef d'école. Doué d'un caractère énergique, d'une volonté inflexible, de convictions poussées jusqu'au fanatisme, il fut, dans le monde des arts, un sectaire comparable aux plus violents agitateurs de la Montagne. Il fit table rase de toutes les traditions artistiques françaises et voulut remonter, par-dessus le Poussin lui-même, jusqu'aux origines mêmes de l'art, à la grande et belle période grecque. Ses visées étaient hautes et légitimes ; seule, peut-être, une réaction aussi violente était capable de régénérer notre école de peinture, corrompue par le genre Pompadour, et de la rajeunir aux sources sacrées où les grands maîtres de la Renaissance italienne étaient venus puiser leur inspiration. Malheureusement, David n'était pas de taille à mener jusqu'au bout cette colossale entreprise. Il ne pénétra pas, comme Raphaël, l'essence même du génie grec ; il ne sut pas comprendre, par la vue seule des fragments qui nous restent de cette admirable époque, le culte de la beauté plastique qui entraîna la Grèce à diviniser le corps humain, et il se borna à décalquer sur la toile les bas-reliefs antiques. Remarque curieuse et qui montre combien le parti pris et le système en art peuvent entraver les plus heureuses dispositions naturelles, David, qui, lorsqu'il se laisse aller à son amour passionné de la nature, peint des portraits pleins d'une vie intense ou des tableaux d'une réalité poignante, comme son Marat assassiné, le corps pantelant dans sa baignoire, pétrifie ses figures dès qu'il veut les enfermer dans les lignes rigides de la statuaire antique et aboutit à l'enlèvement des Sabines, qui n'est plus qu'un assemblage de superbes modèles pour les académies. Une seule fois, dans sa glorieuse carrière, notre maître ultra-classique permit à son pinceau de retracer une scène contemporaine, et, de l'union de son amour pour la réalité vivante avec ses visions sur le grand art, naquit un des chefs-d'œuvre les moins contestables de notre école moderne, le Sacre de Napoléon. Il est vrai qu'il avait à peindre l'apothéose de son héros.

Mais le pis, c'est que, chez David, l'esprit du sectaire gâta

le génie inné de l'artiste. Aussi fougueux républicain que peintre convaincu, il commit l'erreur déplorable de vouloir se servir de la peinture pour régénérer le peuple français. Ses scènes héroïques étaient destinées à étaler sous les yeux de la foule des exemples de haute moralité sociale puisés aux époques les plus farouches de la République romaine. Comme tant d'autres, en devenant moraliste, il cessa d'être peintre, et les groupes charmants d'enfants et de femmes qui adoucissent l'âpreté de ces grandes compositions ne sauraient racheter la banalité pompeuse et déclamatoire de ses héros casqués.

Par une singulière ironie, David, qui, au nom de la liberté, avait proscrit l'Académie royale de peinture, reconstitua, sous une autre forme, un despotisme artistique bien autrement absolu. C'est que, en raison des fatalités que nous avons vu régner en souveraines dans les arts comme dans les autres productions de l'esprit humain, notre indomptable républicain devait, en raison même de son génie, suivre, en les résumant, les modifications de l'esprit du temps. Il subit les destinées du héros dont il a illustré les traits sous le petit chapeau du premier consul comme sous la couronne impériale. Doué d'un esprit profondément libéral, il fut amené, par l'autorité de son talent et la vigueur de sa volonté, à imposer au monde des arts une tyrannie presque comparable à celle de Lebrun sous Louis XIV. L'apparition de ses Romains exerça sur la mode une influence décisive. On imita leurs costumes et jusqu'aux meubles d'ateliers qui forment le décor obligé de leurs gestes héroïques. On fit tout à la romaine.

Et cette manière caractérisait si bien l'esprit général de l'époque qu'elle devint prépondérante, et, dépassant le cercle des élèves directs de David, elle envahit tous les ateliers. On vit sortir des officines réfrigérantes de Vincent, de Regnault et surtout de Guérin ces grandes peintures classiques et glacées qui compromirent singulièrement la gloire du maître en soulignant ses défauts.

Un peintre, sans plus, échappa à la contagion — mais quel

peintre! — le doux et gracieux Prud'hon. Lui aussi était un amoureux de l'art grec; mais, doué d'une âme tendre et passionnée, il sut mieux que David en pénétrer l'intime génie. Il ne se contenta pas, comme lui, de contempler les bas-reliefs antiques. Muni d'une science profonde de l'anatomie et de fortes études d'après nature, il sut profiter des leçons des grands Florentins, de Léonard de Vinci et surtout du Corrège, dont il devait franciser la manière souple et voluptueuse. Épurant sa fine nature gauloise au contact de ces grands maîtres, échauffant ses instincts amoureux au souffle de l'antiquité païenne, il créa cet adorable idéal féminin qui poétise toutes ses toiles et jusqu'au moindre de ses dessins. C'est ainsi qu'à presque toutes les étapes de notre histoire artistique, nous voyons apparaître, à côté des sévères régénérateurs de l'art, la gracieuse figure d'un artiste dont le talent souple et charmant manifeste les qualités natives de notre esprit national. N'est-ce pas le cas de Lesueur à côté de Poussin? Comme toutes les manifestations de l'esprit humain puisent leurs inspirations aux mêmes sources, il n'est pas étonnant de voir les peintres contracter, avec les littérateurs de leur époque, d'étranges parentés. Entre Prud'hon et André Chénier, elle est intime, et, lorsqu'on prononce le nom du Corrège français, il est impossible de ne pas songer au doux poète qui sut encore faire vibrer à nos oreilles modernes quelques accords tirés de la lyre harmonieuse d'Homère et de Virgile.

(*A suivre.*)

CHARVOT.





UNE VISITE

AU PRIEURÉ DE GROSBOIS



En quittant la gare de Saint-Aubin, première halte de la petite ligne de Moulins à Cosnes, après la station de Bourbon, on arrive, en suivant la voie ferrée pendant 200 mètres environ dans la direction de Saint-Hilaire, à un chemin vicinal qui longe, à gauche, la lisière de la forêt domaniale de Grosbois ; la route est des plus agréables, à l'ombre des taillis silencieux.

A un tournant du chemin, en face de la maison du garde forestier du canton de Saint-Fiacre, se trouve une ferme ; une statue de ce saint, patron des forestiers, est placée dans un petit édicule, dans la haie de clôture du jardin de ce garde.

La route continue, encadrée par les vertes frondaisons de la forêt. On franchit un petit ruisseau, et on abandonne alors le grand chemin pour prendre, sur la gauche, à travers les bois, un sentier indiqué par les ornières que les voitures lourdement chargées des charbonniers et des bûcherons ont creusées profondément.

La forêt change d'aspect : aux jeunes arbres des taillis succède la futaie avec ses grands hêtres aux troncs majestueux. Le sentier serpente sous leur ombrage jusqu'à un coteau déboisé, ayant une quinzaine d'hectares, au pied duquel murmure le ruisseau déjà traversé. A mi-côte sont groupés quelques bâtiments.

C'est là que quelques moines, essaim détaché de la grande ruche de Souvigny, vinrent, à une époque reculée, fonder le prieuré de Grosbois. Ils avaient heureusement choisi le lieu de leur retraite, dans le silence de cette grande forêt loin de toute habitation. La hache des moines renversa les arbres couvrant le sol ; la pioche défricha le terrain, et la colonie y fixa sa demeure.

Au centre du terrain s'élevèrent les constructions, entourées de murs épais et hauts, percés de meurtrières, protégés par de larges fossés, véritable forteresse indispensable pour mettre les colons à l'abri des attaques que leur isolement pouvait amener. Des parties assez importantes de ces défenses existent encore et montrent avec quel soin ces fortifications avaient été prévues.

Les moines ne se contentèrent pas, sans doute, de la première concession qu'ils avaient obtenue, et leurs travaux de défrichement s'étendirent dans toute la forêt.

« La présence du prieuré de Grosbois (1), presque au centre de la forêt, dut en amener promptement, sinon la dévastation, au moins le défrichement partiel. »

Les archives de l'Allier n'ont, à notre connaissance, aucun document sur le prieuré ; Nicolay (2) lui a consacré le passage suivant :

« La forêt de Grosbois, laquelle a plusieurs bois et taillis, et dans icelui y a un beau prieuré dépendant du prieuré de Chavenon, en Auvergne, lequel est sans moines et fort ruiné. Le prieuré de Grosbois, membre dépendant du prieur de Chavenon, de l'ordre de Grammont, duquel a esté pourvu dom Jacques de Murat, sous-prieur du prieuré conventionnel de Souvigny, estoit ledit prieuré fort ruiné, et vaut 160 livres. »

D'après un plan que nous a obligeamment communiqué

(1) *Les forêts de France dans l'antiquité et le moyen âge*, par Alfred Maury.

(2) Nicolay, *Générale description du Bourbonnais*, publiée par A. Vayssière, archiviste de l'Allier, 1889, tome Ier, page 19, et tome II, page 154.

M. Guillaumin, propriétaire actuel du prieuré, les bâtiments formaient les trois côtés d'un carré dont chaque face avait environ 30 mètres de longueur. Le quatrième côté était occupé par l'église. La façade principale se trouvait au midi ; c'est aujourd'hui la maison des métayers : au rez-de-chaussée, une grande salle, et deux autres au premier étage, grenier au-dessus. Les autres bâtiments et l'église ont disparu.

D'après le plan, ce dernier édifice pouvait avoir 30 mètres de longueur et 10 de largeur. Sous un des bâtiments démolis s'étendait une magnifique cave.

De vastes hangars existaient à droite et à gauche de la porte d'entrée actuelle, qui était aussi celle du prieuré ; une petite porte était percée dans le mur d'enceinte, au nord, vers le ruisseau.

Comme nous l'avons dit, le prieuré et le jardin étaient entourés de solides murs d'enceinte.

Quelques années après la visite de Nicolay, le prieuré fut réparé et probablement reconstruit en partie, grâce au secours d'un membre de la famille de saint Hilaire, dont l'écusson, *d'or aux fers de dard de sable, pointes renversées*, est sculpté sur le manteau des deux immenses cheminées qui ornent encore la grande salle du rez-de-chaussée et une pièce du premier étage. Ce sont, avec des montants de portes, des encadrements de fenêtres, les débris du mur d'enceinte, les seuls restes intéressants du prieuré de Grosbois. Il y a encore, encastrée dans le mur de la salle du bas, une pierre sculptée très fruste représentant un saint.

Les titulaires du prieuré en affermaient les terres, touchaient les revenus et ne se préoccupaient pas de l'entretien des bâtiments, qui ne servaient plus qu'à loger les fermiers et les récoltes.

A la Révolution, le prieuré était de nouveau en ruines, ainsi que le constate l'inventaire suivant fait le 13 juin 1793, pour son aliénation au profit de la nation.

Nous, soussigné, expert nommé par une délibération des citoyens administrateurs du district de Montmarault, à l'effet d'examiner les biens nationaux du même district, nous sommes pour cet effet transporté en la paroisse de Gipcy et de là à l'abbaye de Grosbois, accompagné d'un officier municipal. Nous avons reconnu que ladite abbaye peut contenir environ cent cinquante boisselées de terre et environ treize milliers de foin, une locaterie, une ancienne église dont la voûte est tombée, plusieurs caves, sousterrin et autres vieux appartements. L'église, les caves et autres appartements sont bâtis en pierre de taille, ce qui ne peut faire un grand avantage pour la nation, attendu qu'il seroit extrêmement difficile de conduire les matériaux hors du lieu où ils sont et que d'ailleurs la pierre n'est point rare aux environs.

Il y a aussy un bois taillis qui dépend de cette abbaye et contient environ quatre-vingt-quinze arpents. Cette abbaye a été affermée au citoyen Charpentier, par Léonard Coutent, curé de Bourbon, lequel était fondé de procuration par Joseph-Honoré Raymond, chapelin de ladite abbaye, moyennant la somme de cent vingt livres. Le bail passé pardevant Petitjean, notaire à Bourbon. Le bail étant expiré depuis environ deux ans, le citoyen Charpentier jouit de cette abbaye à titre de reconduction.

Nous estimons ladite abbaye de Grosbois, tout ainsi qu'elle se limite et comporte et telle qu'en jouit le citoyen Charpentier, sans cependant y comprendre le bois taillis, à la somme de deux mille cinq cent quarante livres, y compris les bâtiments et les vieux matériaux.

Quant au bois taillis, contenant environ quatre-vingt-quinze arpents, nous l'estimons à la somme de dix-neuf cents livres, terre et bois.

En foi de quoi nous avons fait et clos le présent procès-verbal même jour et an que dessus.

Nous déclarons avoir employé une journée, tant pour aller sur les lieux et en faire la visite que pour rédiger le présent procès-verbal.

Signé : DECHAUD fils.

Aujourd'hui, le prieuré de Grosbois est, comme en 1793, une ruine restaurée le plus économiquement possible pour abriter les cultivateurs et les récoltes. Les murs d'enceinte, les ornements sculptés des portes et des fenêtres, les deux belles cheminées sont les seuls vestiges qui appellent l'attention du passant. On ne doit pas néanmoins oublier de comprendre le prieuré dans le programme des excursions que peuvent faire, dans la forêt de Grosbois, les baigneurs des thermes de Bourbon.

C. GRÉGOIRE.





L'ABBÉ CHATEL

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE

S'IL est un personnage que les singularités excentriques ont mis en relief, n'est-ce point l'abbé Châtel? Poussé par l'ambition, il oublia ses devoirs et ses engagements ; c'est en obéissant à cette passion que l'ancien curé de Monétay-sur-Loire dut sa crosse et sa mitre et que l'éphémère Eglise catholique française lui dut un prélat.

Né à Gannat (Allier), le 9 janvier 1795, de François Châtel dit Charroux, cultivateur (1), et de Marie Mosnier (2), il fut baptisé secrètement, le 11 du même mois, par un prêtre insermenté appelé Laurent. Lors de la réouverture des églises, cet enfant fut de nouveau baptisé, *sub conditione*, sous le nom de Ferdinand-François, par l'abbé Fargeon, alors curé de Sainte-Croix de Gannat.

Les époux Châtel vivaient dans un état de pauvreté constant ; ils s'imposèrent les plus grandes privations pour procurer un peu d'instruction à leur enfant, dont la vive intelligence se manifesta de très bonne heure. Une vieille amie, Mlle Lenormant, lui apprit à lire, et il suivit ensuite les classes de l'école gratuite, non sans se faire remarquer de ses maîtres, MM. Moreau et Rigaud.

Il était toujours réfléchi, pieux et très zélé pour l'accom-

(1) Mort en 1825, âgé de 95 ans.
(2) Morte en 1835, à 88 ans.

plissement de ses devoirs, tant à l'école qu'à l'église ; l'abbé Fargeon en fit un enfant de chœur modèle. Sa mère, femme de bien, l'encouragea à suivre les conseils que lui donnait le digne ecclésiastique ; elle désirait vivement de voir entrer son enfant dans les ordres ; mais, sa pauvreté semblant lui interdire cette carrière, le jeune Châtel fut placé comme apprenti tailleur chez son oncle Guyot, à Gannat. Cependant, l'un des vicaires de Sainte-Croix, M. l'abbé Chantegrel, qui avait remarqué des dispositions particulières et de grandes qualités d'esprit chez le jeune apprenti, l'étudia de plus près, et, après l'avoir préparé par de sérieux examens, lui trouva une véritable vocation ; il l'envoya comme externe au petit séminaire de Montferrand, dirigé par l'abbé Ogardias, et paya ses années de séminaire. Le jeune Châtel suivit régulièrement les cours jusqu'en cinquième, ce qui ne l'empêchait point de suivre ceux du lycée jusqu'en seconde. A ce moment, il entra au grand séminaire, dirigé par les Sulpiciens.

A peine arrivé en théologie, le jeune séminariste étonna ses professeurs, MM. Donadei et Bonnet ; mais, sans sa conduite irréprochable, il n'aurait pas été maintenu au séminaire, à cause de la vivacité de son imagination et certaines théories annonçant un caractère par trop indépendant.

Mgr Duwalk de Dampierre lui fit la tonsure malgré son jeune âge ; il avait à peine vingt ans. Il reçut le sous-diaconat six mois après, et, en 1810, il fut ordonné prêtre.

Il débuta comme vicaire à Notre-Dame de Moulins, où l'on se pressait autour de la chaire pour entendre ses sermons, qui n'étaient point ceux que l'on pouvait attendre d'un si jeune prêtre. Sa grande facilité, son bel organe et un peu l'étrangeté de ses opinions lui donnèrent un auditoire choisi pendant les deux années qu'il resta à Moulins.

Nommé curé de Monétay-sur-Loire (Allier), il n'y demeura que sept mois, entra comme aumônier militaire au 26[e] régiment de ligne et passa ensuite au même titre au 2[e] régiment de grenadiers à cheval de la garde royale. Il dut ce rapide

avancement à l'un de ses compatriotes, le colonel de Rabusson, l'un des amis du comte de Castellane, qui était alors colonel du 5[e] hussards, en garnison à Moulins, et qui remarqua les discours que le jeune vicaire faisait à la cathédrale. Châtel n'en resta point là ; le colonel de Castellane, le regardant comme un prêtre d'avenir, le recommanda à l'abbé Feutrier, vicaire général de la grande aumônerie de France, qui l'envoya au 20[e] de ligne, en garnison à Lyon. M. de Moncalin, son colonel, lui fit un très cordial accueil ; le jeune aumônier suivit ce régiment dans ses étapes à Périgueux, Pau, Bayonne, Combe, Laressan et fit la campagne d'Espagne en 1823. Il était à Bidaressa quand il reçut sa nomination d'aumônier des grenadiers à cheval, avec lesquels il séjourna à l'Ecole militaire et à Versailles jusqu'en 1830.

La réputation d'orateur de Châtel était établie depuis longtemps, et tout Paris venait l'entendre à l'Assomption, à Saint-Jean, Saint-François, à Saint-Etienne-du-Mont, à Saint-Germain-des-Prés, Saint-Paul, Saint-Louis, Saint-Thomas-d'Aquin, Saint-Germain-l'Auxerrois, Sainte-Valérie, Saint-Nicolas-du-Chardonnet, aux Quinze-Vingts, où il prêcha d'une manière suivie de 1828 à 1830.

C'est à cette dernière date que, du haut de la chaire, l'abbé Châtel, sous le règne de Charles X, proclama, devant un auditoire enthousiaste, la *liberté religieuse*, sans avoir voulu transiger avec les Jésuites, dont il avait reçu les plus grandes avances.

Descendant un jour de la chaire, à l'église de l'Assomption, plusieurs personnages très en vue lui firent une ovation ; l'un d'eux lui dit : « Vous avez été sublime », tandis que M. de Frayssinous, qui l'attendait sous l'embrasure de la porte de la sacristie, lui dit froidement et hautainement : « Vous nous avez humilié, Monsieur l'abbé ! »

C'est à partir de ce jour que commença la lutte. Grisé par ses succès, l'abbé Châtel se retirera lui-même de l'Eglise pour lancer dans Paris et dans le monde sa nouvelle doctrine, avec l'aide du *Réformateur, Echo de la religion et du siècle.*

Si le fougueux abbé avait pris ce parti sous l'impression d'acclamations et d'applaudissements trop bruyamment exprimés, il eût été excusable, dans une certaine mesure, d'avoir, pour un instant, oublié son caractère et ses engagements; mais il poursuivait un rêve qui hantait son esprit depuis longtemps déjà et qui fut la cause de sa perte. Ne voyant autour de lui que des chefs hiérarchiques dont il devait subir la volonté, il se révolta en se disant : « Ne puis-je pas être mon maître ? Pour le devenir, dès aujourd'hui, je pose les bases de la religion nouvelle dont je serai le premier pontife. »

La Révolution de 1830 venait de se faire; l'heure était bien choisie, et, après les premiers moments de calme qui suivirent l'agitation, Châtel lança ses malheureuses doctrines. La réputation qu'il s'était faite atténua l'effet des murmures et des contradictions qui s'élevèrent ; il eut des triomphes à côté des déceptions des premiers jours, car sa doctrine, outre qu'elle promettait beaucoup, flattait sensiblement les passions.

Le *Réformateur, Echo de la religion et du siècle*, ne donnait point d'abord le nom de l'auteur des divers articles qu'il publiait ; mais, levant le masque à la suite d'un vif incident survenu entre lui et l'évêque de Versailles et du refus catégorique que ce prélat opposa à sa nomination à l'aumônerie de Saint-Cyr, Châtel signa dorénavant tous les articles de fond, et fit placarder sur les murs de la capitale, le 28 juillet 1830, une proclamation des plus révolutionnaires. Il fit appel aux prêtres mécontents, et son domicile de la rue des Sept-Voies, n° 18, devint un club, en même temps que le sanctuaire de son *Eglise française*.

Après six mois d'un apprentissage laborieux, Châtel transféra son église rue de la Sourdière ; mais, au mois de juin 1831, il transforma la salle Lebrun, de la rue de Cléry, en une assez vaste église. Pourchassé, il transporta ses autels rue du Faubourg-Saint-Martin, où ils étaient encore en 1845.

(*A suivre.*)



RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS

DANS LE NUMÉRO DE NOVEMBRE 1896 (page 355).

RÉPONSES

Armoiries de la famille Goret de Livron.

L'*Armorial du Forez*, par Gras, donne ainsi les armoiries d'une famille GOYER DE LIVRON (et non pas Goret) : « *D'argent à une pomme de pin de sinople, accompagnée de trois ancolies du même.* »

J'ai d'ailleurs sous les yeux la lettre de faire part de la dernière de cette famille, morte à Roanne, à 90 ans, en 1869. Le nom est écrit : « Goyet de Lyvron. » J'ignore si autrefois ce nom a été changé. Dans tous les cas, l'*Indicateur du grand Armorial de France* de d'Hozier ne mentionne pas de famille Goret dans la région indiquée, mais bien une famille Goyet, dont il faut chercher les armes dans l'*Armorial* de Lyon (p. 217, 688), commencé en 1697, en exécution de l'édit de 1696.

S. DU BROC DE SEGANGE.

Nous remercions M. du Broc de Segange de sa réponse.

Renseignements relatifs à d'Alphonse, ancien préfet de l'Indre et du Gard, intendant en Hollande, maître des requêtes au Conseil d'Etat et député de l'Allier. Ses travaux.

A la dernière séance, M. G. Bernard a fait connaître qu'il possédait la *Statistique de l'Indre*, par d'Alphonse. Nous avons reçu une note signée Et. R. nous donnant quelques indications sur ce personnage. Mais M. Claudon, archiviste du département, nous a communiqué des renseignements très complets sur le préfet et l'intendant. Nous lui en sommes très reconnaissants. Merci également à MM. G. Bernard et Et. R.

Pour cette question, il n'y a pas qu'un point à élucider : où est mort d'Alphonse et quel jour de 1821 ?



CHRONIQUE

Notre compatriote M. Lucien Pénat, second-premier prix de Rome, en 1896, dans la section de gravure, a été admis pour le prix Chenavard, qu'il a déjà obtenu l'année dernière. Il va également toucher sa part d'un legs de 380 fr. à répartir entre les quatre élèves les plus méritants de l'École des beaux-arts.

Depuis trois ans, Lucien Pénat est candidat au legs Robichon, et nous comptions que, cette année, il aurait obtenu une récompense que justifient sa valeur artistique et ses travaux. Espérons que, l'année prochaine, le Conseil général réservera à sa candidature un accueil favorable.

*
* *

Les trouvailles de pièces d'or se multiplient, depuis quelque temps, dans nos environs.

La plus récente découverte a eu lieu près de Moulins et se compose de quatorze doubles *louis* de Louis XV, dans un état admirable de conservation ; ils sont, la plupart, à la date de 1717. La face présente le buste juvénile du roi avec la couronne fermée.

Des demi-*louis* du même monarque sont au type plus rare de la *Croix de Malte* avec les trois lis au centre de la croix.

Le second trésor a été récemment trouvé à La Chapelle-d'Angillon (Cher); il se composait de 300 écus d'or de Jean le Bon, Charles V, Charles VI, Charles VII et François Ier. Les types sont des : *masses*, *chaises*, *saluts*, etc.

Enfin, un troisième trésor vient d'être découvert au pied d'un chêne, à la Froll, près le Châtelet-en-Berry; il était formé de 70 écus de Jean le Bon, de Charles V et de Charles VI, presque tous à fleurs de coin; l'un de ces écus a été frappé à Bourges, et le musée de cette ville vient de l'acquérir. D'autres menues monnaies accompagnaient ces 70 écus.

Il est regrettable que ces divers trésors se dispersent avant d'avoir été décrits, car, dans ces quantités de pièces, il pouvait bien s'y trouver des particularités qui constituent parfois des raretés.

*
* *

Nous apprenons avec plaisir que la Société des connaissances utiles se prépare à reprendre les conférences qu'elle donne, à l'hôtel de ville, une fois par semaine, pendant l'hiver, avec le concours de MM. les professeurs de la Faculté de Clermont et de MM. les professeurs du lycée de Moulins.

*
* *

Dans son numéro du 2 décembre, le *Courrier de l'Allier* raconte que, le 15 octobre, M. Villatte des Prugnes a tué à Nassigny, près Hérisson, un vautour fauve dont le corps ne mesure pas moins de 1m,20 et l'envergure près de 3 mètres. Quelques-uns de ces grands rapaces sont déjà venus dans la vallée du Cher. Nous trouvons, en effet, dans les notes de M. Dufour, le récit suivant (juillet 1820) :

« Ce n'est pas dans ce moment que parurent les vautours que j'ai figurés sur le devant de mon dessin. Une bande de ces oiseaux avait passé dans le pays deux mois auparavant ; il y en avait dix ou douze. On en tua un, on en démonta un autre, que j'ai vu chez M. Devillers, à Hérisson. M. Devillers fils lui avait fait construire une cage spacieuse et lui avait donné un corbeau pour compagnon de captivité. Quand on leur donnait à manger, le corbeau, sans craindre le vautour, se jetait hardiment sur la nourriture qu'on lui présentait. Quelquefois, le vautour le laissait se repaître; quelquefois, il le repoussait et s'emparait de tout. Mais il ne lui faisait aucun mal. Cet oiseau, qui s'était rétabli, fixait les spectateurs, mais sans s'effaroucher à leur approche. M. Devillers m'assure avoir donné avis de la capture qu'il avait faite à M. de Lacépède. »

*
* *

L'Académie des sciences morales et politiques vient de décerner un prix Audiffred de 1,000 francs à M. Jules Roy, professeur à l'Ecole des chartes, gendre de notre compatriote M. le docteur Petit, pour son ouvrage : *Turenne, sa vie, les institutions de son temps.*

BIBLIOGRAPHIE

Congrès d'Hydrologie de Clermont-Ferrand, Visite à Néris-les-Bains. Etablissement thermal de Néris-les-Bains, avec vignette en bois représentant l'Etablissement. In-24 de 16 p. Octobre 1896. — Montluçon, imp. Herbin.

Curiosités bourbonnaises : L'Église de Saint-Etienne de Gannat, par le Dr V. Vannaire. — Moulins, H. Durond, éditeur, 1896. In-8° de 36 p. — Moulins, imprimerie Crépin-Leblond.

G. Bizet : *Le Connétable de Bourbon,* drame en cinq actes et en vers. — Paris, Victor Retaux (1897) ; in-12 de 98 pages.

Masson et Cie, Paris : *Eléments de commerce et de comptabilité*, par Gabriel Faure, licencié en droit, expert près le tribunal de commerce de la Seine, professeur à l'Ecole des hautes études commerciales.

Colonel Laussedat : *L'art de lever des plans* ; in-8°, 63 pages, avec figures et planches. — Evreux, imprimerie Hérissey. Paris (extrait de la *Revue générale internationale, scientifique, littéraire et artistique* (mars-juillet 1896).

Vient de paraître la 2e livraison de la *Peinture décorative en France, du XVIe au XVIIe siècle,* par Gélis-Didot. — Charles Schmidt, éditeur, rue des Ecoles, 51, Paris.

Le monument de Banville à Moulins. — Moulins, Crépin-Leblond ; in-16, 70 pages. Tiré à 125 exemplaires.

Les deux Peuples, poésie par L. D. — Montluçon, Herbin ; in-16 de 4 pages.

Compte rendu de la Société des sciences médicales de Gannat, 1895-1896 (50e année), par le docteur Allot. — Montluçon, Herbin ; 98 pages.

La comptabilité notariale simplifiée, par Hocquy. — Montluçon, Herbin ; in-8° de 110 pages.

Annuaire du Bourbonnais ; Guide du voyageur, année 1897. — Crépin-Leblond, Moulins ; in-16 de 260 pages.

Almanach agricole, de viticulture du Bourbonnais (2e année, 1897). — Crépin-Leblond, Moulins ; in-16 de 216 pages.



LISTE

DES

MEMBRES TITULAIRES

ASSOCIÉS LIBRES ET MEMBRES CORRESPONDANTS

De la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais

COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1896-1897

MM. Doumet-Adanson, ✻ ✠, président général.
de la Boulaye, vice-président général.
G. Bernard, secrétaire-archiviste.
F. Pérot, secrétaire adjoint et bibliothécaire.
Frobert, trésorier.
A. Bertrand, A. ✿, conservateur du musée.
C. Grégoire, I. ✿, ✠, directeur du *Bulletin-Revue*.

MEMBRES DE DROIT

M. le Préfet du département de l'Allier.
Mgr l'Évêque du diocèse de Moulins.
M. le Maire de la ville de Moulins.

ASSOCIÉS LIBRES

M. le comte de Chabannes, à Lyon.
M. le colonel Laussedat, C. ✻, à Paris.
M. Louis Audiat, I. ✿, à Saintes.

MEMBRES TITULAIRES

CLASSE DES LETTRES, SCIENCES ET ARCHÉOLOGIE

MM. Aubert de la Faige (Genest-Emile), ✻, ancien capitaine d'état-major, au château de Bussolles, par Lapalisse.
Auclaire, imprimeur à Moulins.
Aucouturier (l'abbé H.), curé de Deux-Chaises.
Avisard, pharmacien au Veurdre.
Bailleau, ✻, docteur en médecine à Pierrefitte.
Balorre (le comte de), maire de Contigny.
Battu, avocat à Lusigny.
Bernard, secrétaire-archiviste de la Société.
Bertrand, A. ✿, conservateur du musée départemental.
Bouchard, avocat, maire de Toulon.

MM. ROBERT, docteur en droit, avocat.
SARROT, propriétaire à Gannat.
SARROT, docteur en médecine à Gannat.
SEUILLET, ❦, avocat, ancien membre du Conseil général de l'Allier.
TABOUET, château de Reterre, par Saint-Désiré.
THÉROND, rédacteur en chef de la *Démocratie du Centre*.
TIERSONNIER, sous-directeur de l'Assurance mutuelle de l'Allier.
TIXIER (Charles), propriétaire à Saint-Pont.
TREYVE, ✠, secrétaire de la Société d'horticulture.
YVES, docteur en médecine à Moulins.

CLASSE DES BEAUX-ARTS

MM. BAER, ❦, architecte à Moulins.
BARATHON, notaire à Moulins.
BENOIT-PONS, ancien magistrat.
BOISSIEU (DE), au château de la Forêt, à Toulon.
BRUGÈRE DE LA MOTTE, à Montluçon.
BUCHERON fils, négociant.
BURE (DE), membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques.
CAPELIN (Edgard).
CHABOT (Abel).
CHARLES, pharmacien de 1re classe.
CHARVOT, ✻, agrégé en médecine, médecin principal à Constantine.
CHAVIGNY (Frédéric DE), aquarelliste à Limoges.
COLLAS (E.), maire de la Ferté-Hauterive, vice-président de la Caisse d'épargne de Moulins.
CONNY (le baron DE).
CORDEZ (A.), propriétaire, ancien maire de Souvigny.
CORNE, maire d'Iseure, ancien conseiller général de l'Allier.
CRÉPIN-LEBLOND (M.), directeur du *Courrier de l'Allier*.
DELAGENESTE, ✻, ancien maire de Moulins.
DELAIGUE, ❦, ancien directeur des *Annales Bourbonnaises*.
DESROSIERS (Charles), ancien imprimeur-éditeur.
Mlle DUCHET (Léonie), à Montluçon.
MM. FAURE (M.), I. ❦, ✻, de l'Opéra, à Paris.
GAULMYN (DE) fils.
GAUTIER, directeur de l'enregistrement et des domaines.
GRÉGOIRE, I. ❦, ✠, ancien chef de division à la préfecture de l'Allier.
GUILLAUMIER, professeur de dessin.
LA BOULAYE (DE), artiste-peintre.
LAS-CASES (marquis DE), conseiller général, maire de Coulandon.
LE FEBVRE (baron), ✠.
LEPRAT, ❦, artiste-peintre, professeur de dessin à Montluçon.
MARESCHAL (DE), docteur en droit, à Voussac.
MITTON, ingénieur-architecte.
MONY (Dr) ✻, sculpteur, 9, rue Spontini, Paris, ou château de Blomard.
MOREAU (René), architecte.
MORETTI (J.-B.), sculpteur.

MM. QUIRIELLE (Roger DE).
BOURDELIER, ancien notaire.
BRINON (le comte DE), docteur en médecine.
BROC DE SEGANGE (DU), ✱, au château de Segange (Avermes).
BRUEL, I. ✿, ✱, docteur en médecine, ancien conseiller général de l'Allier.
BUJON, inspecteur honoraire des forêts, à Aix-en-Provence.
CAVALIER (l'abbé E.), docteur en théologie, en philosophie, en Saint-Thomas d'Aquin.
CHARRY (DE), receveur de l'enregistrement à Moulins.
CHOUSSY (J.-E.), maire de Rongères.
CLAUDON, archiviste départemental.
CLÉMENT (l'abbé J.), aumônier du pensionnat de la Madeleine.
DEFAYE, ancien notaire à Dompierre.
DELESVAUX, propriétaire à Charroux.
DESNOIX (l'abbé), curé de Couleuvre.
DESHOMMES, ancien avocat.
DESROSIERS (Auguste), ancien avocat.
DOUMET-ADANSON, ✱, président de la Société d'émulation et de la Société d'horticulture.
DUBOST, ingénieur des arts et manufactures.
FABRE, docteur en médecine à Commentry.
FAURE, I. ✿, ✠, docteur ès lettres, membre de l'Institut de Coïmbre (Portugal).
FAYET (l'abbé), curé d'Hyds.
FROBERT, banquier, trésorier de la Société.
FUSTIER, notaire, docteur en droit.
GÉNERMONT, ancien contrôleur principal hors classe des contributions directes.
GIRARD, ancien notaire.
JALADON DE LA BARRE, avocat.
LA COUTURE, propriétaire à Franchesse.
LÉVEILLÉ, propriétaire à Saint-Hilaire.
LOUBENS DE VERDALLE (Vte DE).
MALLET, percepteur à Gallardon (Eure-et-Loir).
MELIN, chanoine-archiprêtre de la Cathédrale.
MÉPLAIN, avocat, ancien député.
MÉPLAIN, docteur en médecine.
MORET (l'abbé J.), curé doyen de Saint-Menoux.
OLIVIER (E.), directeur de la *Revue scientifique du Bourbonnais*.
OLIVIER (H.), ancien membre du Conseil général de l'Allier.
PATISSIER, ✱, ancien député, vice-président du Conseil général de l'Allier.
PÉROT (F.), secrétaire adjoint et bibliothécaire de la Société.
PERROT (l'abbé), curé doyen de Ferrières-sur-Sichon.
PETIT, ✱, docteur en médecine.
PICARD (Léon), à Saint-Léon.
PLAINCHANT (G.), avocat.
POUILLEN (Alfred), propriétaire à Cusset.
RANQUET (DU), rue Savaron, à Clermont-Ferrand.

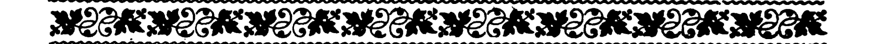
MM. Renaud de Fréminville.
Renoux (l'abbé), à Lapalisse.
Mme Riberolles (de), château du Colombier, à Toulon.
MM. Sauroy, A. ✿, artiste-peintre.
Sorrel, A. ✿, ✻, maire de la ville de Moulins.
Thonnié (J.-B.), ✿, avocat.
Tournon (le comte de).
Tourteau, architecte.
Trimoulier, conseiller de préfecture de l'Allier.
Tulle (de), notaire.
Vié, professeur de dessin au Lycée.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Billet, percepteur à Clermont-Ferrand.
Dunan, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand et à l'École supérieure Arago, agrégé de l'Université.
Hospital, ✻, docteur en médecine, directeur de l'asile des aliénés de Bois-le-Cros, Clermont-Ferrand.
Julien, professeur de géologie à la Faculté de Clermont-Ferrand.
Lascombes, bibliothécaire au Puy (Haute-Loire).
Roy, ✻, professeur à l'Ecole des chartes et maître de conférences à l'École pratique des hautes études.
Froment (de), à Montlevic, près la Châtre (Indre).
Monery, à Arfeuilles.
Rondeau, avoué honoraire, 10, rue Bleue, Paris.

Messieurs les membres de la Société sont invités à faire rectifier les erreurs ou les omissions qui auraient pu être commises dans l'inscription de leurs titres ou de leurs adresses, en écrivant au Directeur du *Bulletin-Revue* de la Société, rue Pierre-Petit, 2, Moulins.





SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION ET DES BEAUX-ARTS EST EN CORRESPONDANCE

Abbeville. — Société d'émulation.
Agen. — Académie Jasmin.
Agen. — Société d'agriculture, sciences et arts.
Amiens. — Société des antiquaires de Picardie.
Amiens. — Société industrielle.
Amiens. — Mémoires de l'académie du département de la Somme.
Angers. — Société industrielle et agricole.
Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente.
Autun. — Société éduenne.
Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune (Côte-d'Or).
Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
Belfort. — Société belfortaine d'émulation.
Bernay. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.
Besançon. — Académie des sciences, lettres et arts.
Besançon. — Société d'émulation du Doubs.
Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
Blois. — Société des sciences et lettres.
Bône. — Académie d'Hippone (Algérie).
Bordeaux — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Boston. — Society of natural history.
Bourg. — Société d'émulation de l'Ain.
Bourges. — Société historique du Cher.
Bourges. — Société des antiquaires du Centre.
Boulogne-sur-Mer. — Société académique.
Brest. — Société académique.
Caen. — Société linnéenne.
Caen. — Association normande.
Caen. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Castres. — Société littéraire et scientifique.
Cambrai. — Société d'émulation.
Carcassonne. — Société d'études scientifiques de l'Aude.
Châlons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.
Chalon-sur-Saône — Société d'histoire et d'archéologie.
Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Chambéry. — Académie des sciences, lettres et arts.
Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Château-Thierry. — Société historique et archéologique.
Cherbourg. — Société académique.
Clermont-Ferrand. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Clermont-Ferrand. — *Revue d'Auvergne.*
Colmar. — Société d'histoire naturelle de Colmar.
Colmar. — Société d'agriculture du Haut-Rhin.
Compiègne. — Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.

Compiègne. — Société française d'archéologie (Oise).
Dijon. — Commission des antiquités de la Côte-d'Or.
Dijon. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Dunkerque. — Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
Elbeuf. — Société industrielle.
Falaise. — Société d'histoire et d'agriculture.
Gannat. — Société des sciences médicales.
Genève. — Société d'histoire et d'archéologie.
Guéret. — Société des sciences naturelles archéologiques de la Creuse.
Le Havre. — Société havraise d'études diverses.
Le Havre. — Société des sciences et arts agricoles et horticoles.
Laon. — Société académique.
La Roche-sur-Yon. — Société d'émulation de la Vendée.
Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine (Sarthe).
Le Puy. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.
Le Puy. — Société horticole et scientifique de la Haute-Loire.
Lille. — Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.
Luxembourg. — Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg.
Lyon. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Mâcon. — Académie de Mâcon.
Mayenne. — Société d'archéologie de la Mayenne.
Marseille. — Société d'horticulture.
Marseille. — Académie des sciences, lettres et arts.
Marseille. — Société de statistique.
Mende. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère.
Metz. — Académie de Metz
Montauban. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. — Société d'émulation.
Montbrison. — La Diana, Société historique et archéologique du Forez.
Moulins. — Société d'agriculture de l'Allier.
Moulins. — Société d'horticulture de l'Allier.
Moulins. — « La Quinzaine Bourbonnaise. »
Moulins. — « La Revue scientifique. »
Mulhouse. — Société industrielle.
Nancy. — Académie de Stanislas.
Nantes. — Société académique.
Nantes. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.
Nevers. — Société nivernaise des sciences, lettres et arts.
Nîmes. — Académie du Gard.
Nîmes. — Société d'études des sciences naturelles.
Niort. — Société botanique des Deux-Sèvres.
Orléans. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Paris. — Société de géographie.
Paris. — Société philotechnique.
Paris. — Société zoologique d'acclimatation.
Paris. — Société de l'histoire de France.
Paris. — Société pour l'instruction élémentaire.
Paris. — Société d'anthropologie de France.
Paris. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
Paris. — Musée Guimet.
Paris. — « Le Monde moderne » (Quantin).
Pau. — Société des sciences et arts.
Picardie. — Société des antiquaires.
Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest.

Poligny. — Société d'agriculture, sciences et arts.
Pont-à-Mousson. — Société philotechnique.
Port-au-Prince. — Société des sciences et de géographie d'Haïti.
Provins. — Société archéologique.
Reims. — Académie de Reims.
Rennes. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
Romans. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et archéologique religieuse du diocèse de Valence (Drôme).
Roubaix. — Société d'émulation.
Rouen. — Société d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.
Rouen. — Académie des sciences, lettres et arts.
Saint-Etienne. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire.
Saintes. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Saint-Dié. — Société philomatique vosgienne.
Saint-Lô. — Société d'agriculture et d'histoire naturelle.
Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin. — Société des sciences, arts, belles-lettres et agriculture.
Saint-Quentin. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.
Seine-et-Marne. — Société d'archéologie.
Semur. — Société des sciences historiques.
Soissons. — Société archéologique, historique et scientifique.
Stockholm.—Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités.
Strasbourg. — Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin.
Toulon. — Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var.
Toulouse. — Académie des Jeux floraux.
Toulouse. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.
Toulouse. — Société d'histoire naturelle.
Tournai (Belgique). — Société historique et littéraire.
Tours. — Société archéologique de Touraine.
Troyes. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.
Tulle. — Société archéologique et littéraire du Bas-Limousin.
Valence. — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Var. — Société d'agriculture, scientifique et littéraire.
Var. — Bulletin de l'Académie du Var.
Vendôme. — Société archéologique du Vendômois.
Versailles. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
Vesoul. — Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône.
Vienne (Autriche). — Société de géographie.
Vitry-le-François. — Société de sciences.
Washington. — Smithsoniam institution.
Ypres (Belgique). — Société historique et archéologique.





TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES GRAVURES

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.

